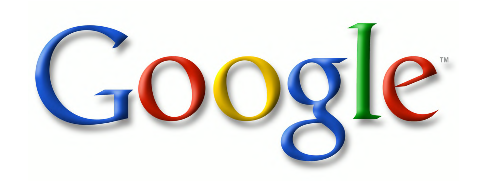



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06730184 0

# HISTOIRE

DE LA

# CONGRÉGATION DE SAVIGNY

# HISTOIRE

DE LA

# CONGRÉGATION DE SAVIGNY

PAR

**DOM CLAUDE AUVRY**

**Publiée pour la première fois, avec une Introduction et des Notes**



PAR

AUGUSTE LAVEILLE

---

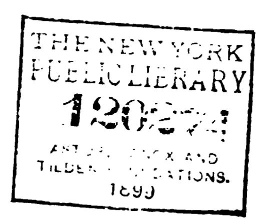
## TOME II




ROUEN
A. LESTRINGANT
Libraire de la Société de l'Histoire de Normandie,
11, RUE JEANNE-DARC, 11

PARIS
A. PICARD ET FILS
Libraire de la Société de l'École des Chartes,
82, RUE BONAPARTE, 82

1897


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY


THE ASTOR LIBRARY

# HISTOIRE

DE LA

# CONGRÉGATION DE SAVIGNY

## CHAPITRE V.

DE S. PIERRE D'AVRANCHES, RELIGIEUX DE SAVIGNY
SES PREMIÈRES ANNÉES. — SA CONVERSION.
(L'AN 1125).

La bonne odeur que la piété des religieux de Savigny, sous la conduite de S. Geofroy, répandoit de tous côtés attira dans cette abbaye plusieurs personnes d'un mérite distingué, de diverses provinces. Entre ceux dont la vertu fit plus d'éclat, on compte principalement S. Hamon de Landachop, en Bretagne (1) et S. Pierre d'Avranches, en Normandie. Nous commencerons par décrire les actions de celui-ci, comme le plus âgé, et nous parlerons ensuite de S. Hamon.

Pierre, un des plus excellens religieux que la congrégation de Savigny ait donnés à l'Ordre de Citeaux, naquit sur la fin de l'onzième siècle (*a*) dans la ville d'Avranches.

(1) Rob. de Mont., *ad. an.* 1174.

(*a*) On trouve une Vie de S. Pierre d'Avranches à la suite du manuscrit de Claude Auvry; il en existe aussi une dans la *Neustria Sancta*, de A. du Moustier. (Bibl. nat., 10051.) La vie de ce saint, publiée par M. l'abbé Sauvage (*Analecta Bollandiana*, t. II) est empruntée à ces deux manuscrits.

Depuis qu'il eut embrassé la vie monastique, il porta le surnom de cette ville, soit pour le distinguer de plusieurs autres religieux de Savigny, qui se nommoient Pierre et qui vivoient de son temps, soit qu'alors, comme on voit par les chartres de cette abbaye, la plupart des religieux prenoient le surnom du lieu de leur naissance. Quoi qu'il en soit, celui-ci étoit d'une famille fort honnête et assez pourvue des biens de la fortune. Cela paroît par l'éducation qu'il reçut de ses parens, dont le nom et les emplois nous sont inconnus. L'auteur de sa Vie s'est contenté de nous dire qu'ils le firent élever, dès sa plus tendre jeunesse, dans les sciences humaines, en quoi il seconda leurs soins avec beaucoup d'application, ayant pour l'étude de si heureuses dispositions, qu'il y fit en peu de temps de très grands progrès (1).

Étant parvenu à la fleur de son âge et croyant avoir une connoissance suffisante des lettres, il commença, comme font d'ordinaire la plupart des jeunes gens, à se donner tout entier à la recherche des plaisirs du siècle et, dans cette vue, il embrassa tout ce qui l'y pouvoit conduire. Il apprit la musique et à jouer de toutes sortes d'instrumens, particulièrement à toucher de la vielle, qui étoit fort en usage en ce temps-là (*a*) ; il excella en cet art et y réussit parfaitement, par le continuel exercice qu'il en fit (2). Mais l'Esprit Saint, qui souffle où il veut et quand il veut (3), eut pitié de ce jeune homme : il le prévint de sa grâce, et le pénétra sensiblement et jusqu'au fond du cœur. Alors il connut l'état déplorable où il

(1) *Vit. B. Petri*, art. 1.

(2) *Ibid.*

(3) Joan., XXX.

(*a*) Au moyen âge, instrument semblable au violon, qui se jouait avec un archet. — Chéruel, *Dict. hist. de la France.*

s'étoit plongé, n'ayant, jusqu'à ce temps là, pensé qu'à son plaisir et à son divertissement. Dieu donc, par une bonté et une miséricorde singulières, le frappa vivement des peines et des supplices épouvantables de l'enfer, dans le temps même qu'il étoit encore tout rempli de la vanité du siècle. Dieu, dit l'auteur de sa Vie, lui mit devant les yeux de l'âme, le malheureux état de sa vie passée, lui en donna de l'horreur et lui représenta d'un côté l'image affreuse du jugement dernier, et de l'autre l'idée des joies et des délices du Paradis. Ainsi étant par la grâce de Dieu éclairé et humilié au dedans de lui-même, et percé de douleur et de componction de sa mauvaise conduite, il fut tout à coup changé en un autre homme (1).

Ces différens mouvemens firent sentir à Pierre qu'il n'étoit pas sûr, pour le salut de son âme, de rester plus longtemps avec un serpent, c'est-à-dire avee le monde dont l'ancien serpent est le prince et le maître, et la grâce opérant fortement sur son cœur, s'en rendit dès ce moment la maîtresse, et le pressa si vivement, qu'il ne songea plus qu'à renoncer au siècle et à tous ses faux plaisirs, pour embrasser la pénitence et la mortification de la vie religieuse. Repassant donc un jour dans son esprit toutes ces pensées, il délibéra en lui-même comment et en quel lieu il pourroit se retirer pour exécuter avec plus de sûreté et de perfection le bien qu'il méditoit de faire ; il ne balança point sur le choix qu'il fit : il préféra à tous les monastères de la province de Normandie celui de Savigny où la ferveur et l'exacte observance de la discipline régulière étoient en vigueur et au plus haut point (2). En effet, les religieux qui vivoient dans cette maison sous

(1) *Vit. B. Petr.*, art. 1.
(2) *Ibid.*, art. 2.

la sage conduite de S. Geofroy, se rendirent célèbres par leur zèle et leur piété ; ils répandoient partout une excellente odeur de leurs vertus, ils servoient même de flambeau et de modèle de sainteté à toute la province. C'est ce qui le détermina à s'y retirer, ***Abbatiam Savigniacencem ad hoc prælegit, utpote quæ religionis fervore et bonæ opinionis odore, toti patriæ non modicum luminare extitit et sanctitatis exemplar*** (1).

Pour renoncer donc entièrement à tous les engagemens qui étoient capables de le retenir dans le siècle, il vint à l'abbaye de Savigny. On ne sait pas précisément l'année de sa retraite, son historien ne nous en ayant rien dit ; on croit communément que ce fut en 1125 qu'il se présenta à S. Geofroy, et que lui ayant demandé avec de grandes instances d'être admis parmi ses religieux, il le lui accorda. « Il frappa, dit son historien, avec persévérance à la porte, et elle lui fut ouverte, et sa persévérance le fit recevoir à l'habit de la sainte religion, où il ne manqua pas de trouver ce qu'il cherchoit avec tant d'ardeur et d'empressement. »

Pierre ayant pensé et réfléchi en lui-même que les contraires se guérissent souvent par les contraires, travailla puissamment à se punir avec sévérité de tous les excès de sa vie passée, et se prépara avec grande maturité à se guérir des plaies qu'il s'étoit faites dans le siècle, où il s'étoit donné beaucoup de licence et de liberté. Ce fut à quoi il s'appliqua de toutes ses forces ; car, quoique dès ce jour là il s'exerçât dans la pratique de toutes sortes de vertus et s'avançât de plus en plus dans le bien par une exacte et fidèle observation de la règle du monastère (qui

(1) *Vit. B. Petr.*, art. 3.

étoit celle de S. Benoît qu'on gardoit à la lettre), il s'étudia d'une manière particulière à la garde de son cœur, au recueillement et à la mortification de ses sens, s'appliquant continuellement et sans relâche à la prière et à la méditation des choses saintes, bien résolu de passer et de finir ainsi le reste de sa vie (1).

Par une conduite si régulière et si sainte, il réduisit bientôt son corps à se soumettre à son esprit, et se rendit tellement maître de ses passions, qu'il procura bientôt par cette voie, à son âme, tout le calme et toute la tranquillité dont elle avoit besoin pour vaquer à la prière et à la contemplation. La pureté de cœur avec laquelle il s'entretenoit devant Dieu lui rendoit ses prières si agréables, qu'il obtenoit ce qu'il vouloit, et cette vigilance continuelle sur lui-même fit un effet si merveilleux, qu'elle produisoit en lui une ardeur singulière pour cette béatitude que Jésus-Christ nous a enseignée dans son Evangile, quand il déclare heureux ceux qui ont le cœur pur parce qu'ils verront Dieu (2).

Ce saint religieux travailla de telle sorte durant tout le cours de sa vie pour acquérir cette pureté de cœur, qu'il arriva à une si grande délicatesse de conscience, qu'il ne lui étoit pas possible de souffrir que sa mémoire lui fît reproche d'aucun péché, sans avoir recours aussitôt au remède salutaire du sacrement de la pénitence, en sorte même que ses fréquentes confessions étoient souvent onéreuses aux confesseurs de la maison. Mais comme ce saint homme pensoit uniquement à son salut et ne faisoit aucune attention sur l'importuneté qu'il causoit à ses confrères, il n'avoit en vue que sa propre perfection, persuadé

(1) *Vit. B. Petr.*, art. 4.
(2) Math., V.

que le plus bel ornement de l'âme est la confession qui purifie les pécheurs et rend les justes encore plus purs et plus saints : ce qui a fait dire à S. Augustin que celui qui confesse et découvre à plusieurs la turpitude et la laideur de son crime dans l'espérance d'en avoir le pardon, en obtient plus aisément la grâce de la rémission (1) (*a*).

## CHAPITRE VI.

MOYENS QUE S. PIERRE EMPLOIE POUR CONSERVER SA PURETÉ.
SON AMOUR POUR LE SILENCE.
SA VIGILANCE SUR LUI-MÊME.

Un des plus efficaces moyens dont S. Pierre d'Avranches se servit pour se conserver dans une vraie pureté de cœur fut de ne se point dissiper au dehors, mais de se recueillir au dedans de lui-même, d'aimer la retraite, de fuir les vains discours du monde, de garder un profond silence en tout temps, comme l'ordonne S. Benoît dans sa règle (2), et enfin de s'entretenir de Dieu et le plus souvent avec Dieu. Ce saint religieux faisoit de fréquentes réflexions sur cette parole de S. Jacques : « Que chacun soit prompt à écouter, lent à parler » (3). Et à cette autre : « Si quelqu'un de vous croit être religieux et ne retient

(1) *Vit. B. Petri*, art. 5.
(2) *Regula*, c. LXII.
(3) Jacob, I et III.

(*a*) Tout le chapitre, sauf quelques longueurs, auxquelles Claude Auvry renonce difficilement, est traduit presque littéralement de la Vie latine de saint Pierre d'Avranches. (Cf. *Analecta Bollandiana*, t. II.)

pas sa langue, comme avec un frein, mais séduit lui-même son cœur, sa religion est vaine et infructueuse ». Et encore : « Celui qui n'offense personne par ses discours est un homme parfait ».

Ces fréquentes pensées, dit l'auteur de la Vie de S. Pierre, le portèrent à régler si bien sa langue, qu'il n'évitoit pas seulement de s'entretenir, soit en public, soit en particulier, avec les gens du monde, mais il ne communiquoit même que le moins qu'il pouvoit avec les autres religieux du monastère, ne leur parlant qu'autant que l'observance de l'Ordre, l'honnêteté et l'amour de la paix et de la charité fraternelle et l'obéissance à ses supérieurs et à ses maîtres l'exigeoient de lui. *Colloquia publica, tam religiosorum quam secularium, necnon et consortia declinare studuit, quantum permiserunt Ordinis observantiæ, fraternæ pacis honestas et obedientia magistrorum.*

Il n'ignoroit pas que celui qui ne sait pas réprimer et retenir sa langue n'a point une piété véritable (1) ; il n'ignoroit pas non plus combien l'intempérance de la langue et la facilité de parler font de ravages dans le cœur, puisqu'on n'évite pas le péché en parlant beaucoup. Il savoit parfaitement que S. Benoît dit que la vie et la mort sont entre les mains de la langue, et que ce saint ordonne de s'abstenir même des bons discours, et de retrancher les mauvaises paroles pour éviter la peine due au péché de la langue (2), surtout les paroles de raillerie, qui, comme dit un saint, dans la bouche des religieux sont des blasphêmes (3). Enfin il n'ignoroit pas que la bouche de celui qui s'entretient des choses de Dieu dans

(1) Proverb., X.
(2) Cap. 6.
(3) S. Bern. *consid.*, l. II, c. XIII.

l'oraison doit être fermée à ces sortes de discours. Ainsi ce véritable religieux s'étudioit avec un soin extraordinaire à garder à la lettre ce point de la règle où on lit : « Quant aux paroles de railleries, aux discours vains et inutiles et aux mots pour rire, nous les condamnons et bannissons pour jamais de quelque lieu que ce soit, ***Quaproter efficaciter adimplere curabat illud verbum regulæ: Verba scurrilia, et risum moventia, æternâ clausurâ in omnibus locis, damnamus*** (1). »

De cette sage conduite de S. Pierre, son historien prend occasion de faire cette courte exhortation (2). « Pourquoi, mes très chers frères, voulons-nous dans Jérusalem, parler le langage des Egyptiens ? Pourquoi avons-nous la présomption de mêler dans nos discours et nos entretiens des choses peu honnêtes et qui ressentent la mollesse, nous qui ne devons parler que le langage du peuple de Dieu ? Parlons donc selon l'Evangile, nous qui faisons profession d'en suivre les maximes et les conseils. Que nos paroles donc soient conformes à celles de la loi que les apôtres et les prophètes nous ont enseignée ; que notre langue s'accorde à leurs paroles ; qu'on ne jette point, comme dit Zacharie (3), la masse de plomb dans notre bouche ; car celui qui ne dit rien d'élevé et de sublime, rien de spirituel et de subtil, et qui ne dit que des choses basses et grossières et peut-être même mauvaises, est une vraie bouche de plomb, car l'iniquité est alors assise sur une masse de plomb, quand nous oublions que notre bouche doit être consacrée aux baisers et aux oracles des choses divines et célestes. Réputons donc comme sacri-

(1) Cap. 6.
(2) *Vit. S. Petr.*, art. 4.
(3) Cap. 5.

lège tout ce qui n'est dans nos entretiens, ni doux, ni divin, ni édifiant, et ce qui n'a pas sa source dans l'Ecriture sainte (1). »

Cependant depuis que S. Pierre eut embrassé la vie monastique, il s'appliqua à si bien mortifier toutes les passions de son âme, et à en retrancher tout ce qui lui avoit été dans le siècle une occasion de chute, et il veilla de telle sorte à la garde de ses sens, que, comme il s'étoit abandonné dans sa jeunesse à des joies excessives, il prit aussi une forte résolution de les priver de la satisfaction qu'il leur avoit donnée dans ce temps là. Une des choses que l'on remarque particulièrement dans la vie de ce saint religieux est que, depuis qu'il se fut enfermé dans le cloître, il ne marcha jamais que la tête baissée et les yeux attachés en terre, avec une si grande sévérité, qu'il ne leur donnoit pas la moindre liberté. Il se considéroit sans cesse, dans la vue de ses péchés, comme un criminel, et comme s'il eût été prêt de paroître devant le tribunal de Dieu, de sorte qu'on ne l'a jamais vu rire depuis avec le moindre excès : vertu, dit son historien, d'autant plus admirable dans ce grand serviteur de Dieu, que dans le siècle, il avoit aimé passionnément la symphonie et avoit fait tout son plaisir de jouer des instrumens et de chanter des chansons et des pièces de musique. ***Quod quidem in eo tantò majoris erat virtutis, quanto in sæculo in musicis et canticis delectabatur*** (*a*).

(1) *Vit. S. Petr.*, art. 6.

(*a*) La ville d'Avranches était alors le foyer d'une vie intellectuelle et artistique très intense. Le passage de Lanfrane et de saint Anselme avait donné à l'école épiscopale une grande célébrité. De plus, le célèbre comte d'Avranches, Hugues-le-Loup, qui devint, après la conquête de l'Angleterre, comte de Chester, avait tenu dans cette petite ville une cour brillante où s'étaient réunis des philosophes, des

Aussi pour demeurer ferme et inébranlable dans la résolution qu'il avoit prise de ne satisfaire en rien ses sens et particulièrement sa curiosité, il repassoit continuellement dans son esprit les désordres de sa jeunesse ; il en étoit pénétré d'une si vive douleur, qu'il ne pensoit qu'à les effacer par de très rigoureuses pénitences, principalement par tout ce qui étoit contraire et opposé aux vains plaisirs qu'il avoit pris autrefois. Il méditoit sans cesse ce qui est dit dans l'Ecclésiastique : « que l'insensé se fait connoître par ses rires immodérés et que le fou fait éclater sa voix en riant (1). » Et il étoit si sévère sur ce sujet, qu'il regarda toujours les rires comme une faute très considérable dans un religieux. Il disoit souvent que les joies du monde étoient trompeuses parce qu'elles n'étoient pas de durée, et que la tristesse, pour l'ordinaire, succédoit à ces sortes de joies qui ne peuvent donner aucune consolation. « Ne vous trompez pas, mes très chers frères, disoit-il souvent aux autres religieux, et ne vous imaginez pas que celui qui rit soit toujours dans la joie : croyez-moi, la vraie joie est une chose bien rare. » Embrasser la pauvreté volontaire, tenir en bride sa propre volonté, méditer sur la patience dans les maux, repasser continuellement ces choses dans son esprit, c'est être véritablement dans la joie, parce que la joie du juste est tout intérieure et qu'il ne s'arrête que peu ou point du tout aux joies extérieures, et à ce qui peut flatter ses sens ; car c'est des choses intérieures et éternelles que l'homme de bien et vraiment saint tire tout son plaisir ; sa joie n'est interrompue par quoi que ce puisse être, ni par au-

grammairiens, des poètes. Saint Pierre d'Avranches, qui naquit peu après, profita de ce mouvement d'esprit.

(1) Chap. XXI.

cune prospérité, ni par aucune adversité ; il est, en tout temps et en tout lieu, tranquille et joyeux, parce que sa joie ne dépend nullement des autres et qu'il n'attend aucune faveur du dehors, mais fait consister tout son bonheur et toute sa félicité intérieure dans le bon état de sa conscience, où personne ne peut pénétrer.

Dieu, pour nous faire connoître combien S. Pierre étoit circonspect et vigilant sur ses sens, auxquels il n'accordoit jamais de liberté, permit un jour qu'étant sur la chaussée de l'étang de la Forge qui est proche de l'abbaye, il s'arrêta à considérer avec trop de plaisir et de curiosité des canards sauvages qui voltigeoient et nageoient sur l'eau (1) ; mais s'étant aperçu que pour ce coup il s'étoit oublié de sa résolution et de la sévérité avec laquelle il avoit accoutumé de veiller à la garde de son cœur et de ses sens, il en eut un si grand remords de conscience, que sans perdre un moment, percé d'une douleur aussi vive que s'il eût commis un crime énorme et mérité l'enfer, il vint chercher le B. Hamon qui étoit un des confesseurs de la communauté, et, confessant humblement le péché dont on vient de parler, il se disoit dans de grands sentimens de componction : « Malheureux que je suis, j'ai consumé mon temps en des choses vaines et inutiles, j'ai perdu toute ma vertu par ma négligence et ma curiosité et par le peu de soin et de circonspection que j'ai eu à garder mon cœur. » (*a*).

Ce qui portoit ce grand serviteur de Dieu à gémir de cette sorte, c'est qu'il avoit fait une alliance avec ses yeux, de ne regarder jamais trop curieusement ou même

(1) *Vit. B. Petri*, art. 7.

(*a*) Cette extrême sévérité pour soi-même s'explique, chez saint Pierre d'Avranches, par sa constante préoccupation d'expier le passé.

avec réflexion ce qui pouvoit lui causer extérieurement quelque plaisir, persuadé que les regards mal réglés et désordonnés gâtent l'esprit et produisent même des pensées impures et criminelles, ce qui a fait dire à un grand pape (1), qu'il n'est pas permis de regarder avec plaisir et avec des yeux de concupiscence ce qu'il n'est pas permis de convoiter; il savait que l'Ecriture nous apprend que celui qui engage ses yeux est abominable devant Dieu (2). Ceux donc qui donnent toute liberté à leurs yeux et qui ne sont pas assez circonspects dans leurs regards devroient se souvenir que le corbeau s'attache d'abord à l'œil d'une charogne et d'une bête morte, et que c'est par les yeux qu'il en tire la cervelle.

C'est ainsi que l'ennemi de nos âmes en use, pour peu qu'il trouve en nous quelque entrée par ses suggestions : il s'y glisse aussitôt imperceptiblement, et s'étend comme un chancre pour occuper et ravir tout le bien qui est en nous. Aussi S. Jérôme dit qu'il faut retrancher le mal dans sa source, et que, quand l'ennemi est encore sans forces, il faut s'en défaire, sans attendre que celui qui est à craindre, étant encore faible et petit, soit devenu grand et ait pris des forces, et qu'on doit encore moins permettre de donner aucune entrée à celui qui, quoiqu'on le chasse extérieurement, ne cesse pourtant pas, comme un lion rugissant, de combattre et de troubler la paix et la tranquillité intérieure du cœur.

(1) Grégoire, P. P.
(2) Proverb., XX.

## CHAPITRE VII.

S. PIERRE MÉPRISE LA FAVEUR DES GRANDS DU MONDE. — IL RECHERCHE LES PLUS BAS EMPLOIS, ET OBTIENT LE DON DES LARMES.

Henri II[e] du nom, roi d'Angleterre, et Louis VII, roi de France, marquèrent toujours une estime et une vénération singulière à S. Pierre d'Avranches, à cause, dit l'auteur de sa Vie (1), de sa grande sainteté et de son assiduité à la prière. On étoit informé à la cour de ces deux princes de la piété extraordinaire de ce saint religieux et on en parloit toujours avec admiration.

Un jour que le B. Hamon étoit allé à Domfront trouver le roi Henri pour des affaires particulières de l'abbaye de Savigny, il eut ordre de ce prince de saluer de sa part cet homme de Dieu avec de grandes démonstrations d'estime et d'affection. Le B. Hamon, avec lequel S. Pierre étoit lié d'une étroite amitié, ne manqua pas, à son retour de la cour de Henri, de s'acquitter de sa commission ; mais, voulant en même temps lui faire connoître en quelle estime il étoit auprès de ce prince, il fut fort surpris que ce saint homme reçût assez froidement son compliment, lui répondant avec quelque sorte de sévérité : « Je ne me mets pas beaucoup en peine que les rois me saluent et me fassent des complimens ; mon attention et mes pensées se portent à bien d'autres choses. »

En effet, ce grand religieux aimoit beaucoup mieux être dans la maison de Dieu le dernier et le plus méprisable de tous ceux qui étoient doux et humbles de cœur,

(1) *Vit. B. Petri*, art. 8.

que de partager les dépouilles avec les superbes et les orgueilleux, s'étudiant toujours à éviter avec grand soin, comme un poison mortel, toute la gloire et les vaines faveurs du monde.

Le pouvoir et le crédit que S. Hamon avoit auprès des grands du siècle donnoit quelquefois occasion à S. Pierre de le reprendre rudement ; mais ce qu'il en faisoit, dit l'auteur de sa Vie, ne partoit que d'un bon zèle et de la véritable et sincère amitié qu'il lui portoit en Jésus-Christ, plus qu'à tous ses autres confrères : ce qu'il faisoit sans doute par une pieuse erreur. ***Unde et S. Hamonem de favore nimio potentum arguebat, sed procul dubio pius fuit error.*** Car il y a diversité de dons spirituels, et celui qui dispose de tout les distribue à un chacun de telle sorte, avec tant de sagesse, que quand par sa grâce il en élève quelques-uns au-dessus des autres, il en soumet aussi par une grâce différente quelques-uns à ceux-ci (1) : ce qui vérifie ce que l'Eglise chante des confesseurs : « Nul ne lui a été semblable en gloire (2). »

Cela a bien paru en ces deux saints religieux, puisque le B. Hamon excelloit en douceur et en charité, et étoit d'une bonté singulière, plein de sagesse et de prudence, et que le B. Pierre étoit rempli d'une ardente charité et d'un amour sévère pour la vérité. Et quoique ces deux saints marchassent par des routes différentes de la grâce et des dons de Dieu, ils couroient néanmoins sans cesse comme de vaillans guerriers et de généreux soldats de Jésus-Christ, vers le bout de la carrière (3), pour remporter le même prix de la félicité du ciel à laquelle Dieu les avoit appelés l'un et l'autre.

(1) I., Corinth., XII.
(2) Eccli., XLIV.
(3) Philip., III.

C'est pourquoi, continue l'auteur de la Vie de S. Pierre (1), lorsque nous nous ressouvenons en Notre-Seigneur de la sainte sévérité du B. Pierre, et de la charité pleine de douceur et d'onction du B. Hamon, c'est avec raison que nous rappelons dans notre esprit cet exemple si recommandable et si digne de mémoire qui est rapporté dans la Vie des Pères, de la conduite des saints abbés Arsène et Moyse, en ces termes : « Un solitaire vint de fort loin et avec empressement, pour voir le B. Arsène. Les anachorètes qui demeuroient dans cette solitude le prièrent de prendre quelque nourriture, avant que de le mener à la cellule de ce saint abbé ; mais il leur dit qu'il ne mangeroit et ne boiroit point, qu'on ne le lui eût fait voir. Un des solitaires le prit et le conduisit au B. Arsène. Après avoir frappé à la porte, il les reçut, et, la prière faite selon la coutume, il les fit asseoir. Ce saint abbé gardant à son ordinaire un profond silence, le solitaire qui avoit conduit l'étranger dit à celui-ci : « Je m'en vais. » Celui qui étoit venu de loin et avec bien de l'empressement pour voir le Père Arsène, et qui étoit assis, n'osant aussi par respect lui parler, se leva et répondit à l'autre : « Mon Père, je m'en retourne aussi avec vous. » Et ils se retirèrent ainsi tous deux.

« Le solitaire étranger demanda d'être conduit à l'abbé Moyse. Celui-ci les reçut avec beaucoup d'affabilité et de charité, après quoi ils se retirèrent. Celui qui avoit servi de guide dit à l'étranger : « Vous avez vu ceux que vous vouliez voir, que vous en semble ? lequel de ces deux abbés vous plaît le mieux ? » Il répondit : « C'est celui qui nous a reçu si bénignement qui me paroît le plus parfait et le plus saint. » Ce bruit se répandit bientôt dans

(1) Lib. VII.

les cellules des solitaires, et un d'entre eux se mit en prières et demanda à Notre-Seigneur de lui faire connoître ce qui en étoit, lui disant : « Seigneur, le premier de ces solitaires fuit de voir les hommes et de se communiquer à eux, à cause de vous, et l'autre, pour la même raison, se rend familier aux hommes et s'entretient avec eux. » Et dans ce moment, il fut ravi en extase et il lui sembla voir comme deux bateaux qui flottoient sur le Nil : dans l'un il vit l'abbé Arsène en grand silence et en grand repos, et dans l'autre il vit l'abbé Moyse avec des anges qui versoient dans sa bouche un rayon de miel, et, après cette vision, Notre-Seigneur lui fit connoître qu'il approuvoit la conduite de ces deux SS. Abbés, qui, quoiqu'elle parût différente aux yeux des hommes, étoit parfois égale et semblable en bonté devant les Anges ; de même que Jacob, qui donna autrefois à chacun de ses fils des bénédictions particulières, selon qu'elles leur étoient convenables. Ceci, dit notre auteur, nous doit faire prendre garde à ne juger pas témérairement des mérites des saints, jusqu'à ce que le temps soit arrivé auquel Notre-Seigneur jugera lui-même les Justices (1). C'est ce qui a fait dire de ces deux saints religieux dont nous parlons ici : « Pierre d'Avranches, comme une épée tranchante, a coupé jusqu'à la racine le vice et le crime, et Hamon a été toujours doux, patient et bénin, comme une colombe et un agneau, *Petrus Abrincensis, qui crimina rasit ut ensis, Hamo columbinus, pius patiens et ovinus* (2) (*a*). »

(1) Psalm. IX.
(2) *Vit. B. Petr.*, art. 3.

(*a*) Toute cette histoire est traduite à peu près littéralement du vieil hagiographe, qui ne paraît pas plus que Cl. Auvry ennemi des digressions.

S. Pierre ne cherchant qu'à s'affermir et à s'entretenir de plus en plus dans l'humilité, évitoit comme un poison mortel tout ce que les gens du monde estiment et recherchent avec le plus de passion (1). Il n'avoit, comme nous avons remarqué, que du mépris pour toutes les grandeurs et les vanités de la terre, qu'il regardoit comme de la boue et du fumier. Depuis qu'il eut embrassé l'état religieux, il s'étudia avec beaucoup de soin à rechercher toujours les plus vils et les plus bas emplois du monastère; il s'occupa, tant qu'il vécut et qu'il lui fut permis, aux offices les plus abjects, et il y trouvoit autant et plus de satisfaction que d'autres religieux d'une médiocre vertu en auroient eu de peine et d'horreur; en quoi il observoit à la lettre ce que S. Benoît ordonne dans sa règle, où nous lisons que le sixième degré d'humilité est qu'un religieux trouve son contentement dans ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable (2).

Cette profonde humilité par laquelle S. Pierre s'est toujours distingué, et qui lui faisoit chercher tout ce qu'il y avoit de plus humiliant dans le cloître, le porta à demander à ses supérieurs de lui donner le soin de laver ces linges infects et ces sales bandes dont les religieux se servoient ordinairement à panser leurs cautères (*a*); ce soin lui fut d'autant plus volontiers donné, qu'il n'étoit pas aisé de trouver des religieux qui voulussent ou qui pussent se résoudre à faire une chose dont la seule pensée fait soulever le cœur (3).

(1) *Vit. B. Petr.*, art. 10.
(2) Cap. VII.
(3) *Vit. B. Petr.*, art. 10.

(*a*) Ce remède était très à la mode au moyen âge. Il est resté d'un usage très fréquent jusqu'au commencement de ce siècle.

Une fois que ce saint homme considéroit d'un côté ces linges sales et puans qui rendoient une infection insupportable à cause du pus dont ils étoient pleins, et de l'autre regardoit l'eau dans laquelle il les avoit lavés, avec son écume toute corrompue, insupportable même à la vue, il eut tant d'horreur de cette corruption et de cette infection capable d'empoisonner, qu'il en conçut une si grande exécration, qu'à peine put-il s'empêcher de vomir, et même il s'en trouva mal.

Ce saint homme, presque vaincu par la violence de cette tentation, commença à y succomber, pensant déjà en lui-même comment il pourroit obtenir de ses supérieurs de se décharger de ce soin, qui lui parut dans ce moment comme abominable. Mais Dieu, qui est fidèle et qui ne permet jamais que les siens soient tentés au-delà de leurs forces (1), mais leur fait au contraire, par sa bonté et sa miséricorde, tirer avantage de la tentation même, répandit dans le cœur de son serviteur une grâce si lumineuse et si éclatante, qu'il découvrit clairement les artifices et les pièges du démon, de sorte que le B. Pierre, rentrant tout à coup en lui-même, versant du fond de son cœur une grande abondance de larmes et jetant des grands cris, commença à penser avec une grande anxiété d'esprit, comment il pourroit se venger sur lui-même de sa lâcheté, et satisfaire à Dieu pour un tel péché.

Ce saint religieux, s'animant donc contre lui-même, prit le vaisseau qui étoit rempli de cette eau corrompue, et dans lequel il avoit lavé ces linges sales et infects, le porta à sa bouche, en but promptement la plus grande partie avec autant d'avidité que d'autres auroient bu la plus excellente liqueur du monde, et, plein de foi et de

(1) I. Corinth., X.

piété, il versa le reste sur sa tête, de sorte que cette eau infecte découloit de tous côtés depuis le cou jusqu'aux extrémités du corps (*a*).

Mais ce qui est vraiment digne d'admiration et que tous les gens de bien ne doivent jamais effacer de leur mémoire, c'est que, comme Notre-Seigneur toujours plein de bonté, accorda autrefois à la prière d'Elisée le double esprit d'Elie, qu'il lui avoit demandé (1), il fit aussi, dans cette action envers S. Pierre, un double miracle. Car, non seulement il le garantit et le préserva entièrement du poison mortel de cette corruption et de cette infection, sans qu'il en reçût aucun mal, mais il lui en ôta même si absolument toute la répugnance qu'il en avoit eue, que dès ce moment il n'eut plus d'horreur de s'acquitter de cet emploi. Dieu fit plus, car quand il lavoit ces linges si sales, il en ressentoit très souvent une odeur fort agréable, et une douceur qui ne se peut exprimer, trouvant même heureusement toujours du plaisir à cette occupation, tant qu'elle lui fut permise.

Il seroit difficile de faire le détail de toutes les grâces dont le Saint-Esprit remplissoit ce saint homme : il en recevoit sans cesse des dons si singuliers, des communications si fréquentes et des consolations si abondantes, que le don des larmes qui a paru en lui tant qu'il a vécu n'en a pas été une petite preuve. Aussi l'auteur de sa Vie (2) ne fait aucune difficulté de le comparer au B. Arsène, et dit qu'il s'entretenoit, comme ce très saint solitaire, dans de continuels sentimens de componction, qui

(1) IV Reg., 2.

(2) *Vit. B. Petr.*, art. 11.

(*a*) On peut rapprocher ce trait d'héroïque courage d'un acte analogue accompli par sainte Elisabeth de Hongrie, et que Montalembert a rapporté dans sa Vie.

lui faisoient verser avec abondance des larmes qui ne tarissoient point, portant, comme lui, dans son sein un mouchoir qui ne servoit qu'à essuyer les larmes qu'il répandoit souvent, par le désir de la vie éternelle, après laquelle il soupiroit à tout moment. Ce serviteur de Dieu étoit appuyé sur la vérité même qui ne peut être trompée et ne sait ce que c'est que de tromper, déclarant bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés (1). C'est pour la même raison que le Prophète-Roi disoit à Dieu : « A proportion des douleurs dont mon cœur est pénétré, vos consolations ont réjoui mon âme (2), » et que le Seigneur dit encore au roi Ezéchias : « J'ai écouté votre prière et j'ai vu vos larmes (3). » S. Jérôme dit à ce sujet : « C'est votre puissance et votre royaume ; vous ne devez pas craindre le tribunal du Juge, vous imposez silence à ceux qui accusent vos amis, vous tirez, comme par force, la sentence de la bouche de votre Juge, rien ne vous empêche d'approcher ; si vous entrez seul, vous ne revenez jamais seul ou vide. Que dirons-nous encore ? Vous surmontez l'Invincible, vous liez le Tout-Puissant. Lavons donc pour chaque péché, mes frères, notre conscience, quand elle se sent chargée, et arrosons sans cesse notre lit par les larmes de la pénitence. Que nos gémissemens et nos sanglots nous servent comme de nourriture pour nous consoler jour et nuit, puisque la prière appaise le Seigneur et que les larmes le forcent, pour ainsi dire, à nous pardonner (4). »

Et, parce qu'une des principales marques d'un esprit sage et réglé est de se posséder et d'être toujours égal à

(1) Math. V.
(2) Psalm. 93.
(3) Isaï., 39.
(4) *In Isaiam,* XIX.

lui-même, car la vertu consiste dans l'égalité et le bon ordre, S. Pierre s'appliqua sans discontinuation à acquérir une solide fermeté d'esprit, ne recherchant jamais de soulagement ni de consolations de la part des hommes, pour lui servir de remède contre les peines et les ennuis dont l'état religieux est presque inséparable; il les supportoit patiemment et n'avoit recours qu'à Dieu seul, s'abandonnant entièrement à sa conduite; persuadé qu'il n'y avoit que de la vanité dans la recherche des honneurs et des emplois, bien loin de les désirer, il les évita toute sa vie. On ne le vit jamais ambitionner la grandeur et la sublimité des prélatures et des charges.

Il ne cherchoit point à se dissiper au dehors par des occupations extérieures. Les grands équipages, comme on voit souvent en beaucoup de gens d'Église (*a*), lui étoient insupportables, condamnant de vanité toutes ces choses, comme contraires à l'état et à la modestie des personnes consacrées à Dieu.

Ce saint religieux faisoit si bien auprès de ses supérieurs, qu'ils ne l'obligeoient jamais à se charger d'un emploi, non en leur résistant avec fierté, mais seulement par ses prières et son humilité (*b*); et, par cette sage et prudente conduite, il gardoit d'un côté, comme il y étoit obligé par sa profession, l'obéissance et la soumission qu'il leur devoit, et de l'autre, il conservoit toujours la paix et une bonne correspondance avec eux. Il étoit continuellement sur ses gardes, afin d'éviter le péril qui est

(*a*) Sur le train que menaient certains abbés bénédictins avant la réforme de Cîteaux, voir l'abbé Vacandard, *Vie de S. Bernard*, t. I, *passim*.

(*b*) Phrase peu intelligible. L'auteur veut dire, sans doute, que S. Pierre n'obligeait jamais ses supérieurs à commander, mais prévenait ordinairement leurs désirs.

d'ordinaire attaché aux charges et aux emplois, et de se maintenir dans la pureté de corps et d'esprit, qui étoit l'unique but qu'il se proposoit dans toutes actions ; car, quoique Marthe, en servant Dieu avec beaucoup d'affection, eût mérité une grande abondance de grâces, Marie toutefois, quoique assise aux pieds de Jésus-Christ, ayant choisi la meilleure et la plus douce part, se rendit pourtant digne d'être nourrie des mets célestes de ce divin Sauveur (1).

« Faisons donc, mes très chers frères, dit l'historien de S. Pierre (2), une sérieuse réflexion sur les grands exemples des saints, et fuyant pour l'amour de Jésus-Christ la vanité des choses élevées, abaissons-nous volontiers aux plus basses et aux méprisables, dont la pratique et l'exercice impriment, nourrissent et conservent dans nos esprits la vertu de l'humilité, qui est si agréable à Dieu.

« Lors donc que nos supérieurs nous commandent des choses humiliantes, ou que nos confesseurs nous les imposent, ne les refusons pas, n'en murmurons pas, ne nous en fâchons pas ; car il est très difficile et même impossible de posséder les honneurs présens et les futurs, d'être heureux et d'occuper les premiers rangs en ce monde et dans l'autre, enfin de jouir de la gloire dans le ciel et sur la terre. L'humilité étant le fondement stable et solide de toutes les vertus, si elle n'est ferme et stable, les autres tombent bientôt en ruïne ; car nous ne sommes jamais plus aisément vaincus et abattus par notre ancien ennemi, que quand nous l'irritons dans son orgueil et sa

(1) *Vit. B. Petri*, art. 9.
(2) *Ibid.*

superbe ; de même, nous ne le terrassons jamais mieux que, lorsque par une sincère et véritable humilité, nous suivons l'exemple que Notre Seigneur Jésus-Christ nous en a donné durant toute sa vie. »

## CHAPITRE VIII.

VISION D'UN SEIGNEUR DE BRETAGNE. — IMAGE DE L'ENFER ET DU PARADIS. — EFFET DE CETTE VISION.

Du temps du règne des illustres rois Louis VII de France et Henri II d'Angleterre, un seigneur de la province de Bretagne distingué par sa valeur et son courage tomba malade à l'extrémité (1). L'ennui et l'affliction où il fut réduit par cette maladie lui ouvrant l'esprit, le firent rentrer en lui-même, et, faisant un jour réflexion sur sa vie passée, il en fut vivement touché et en conçut une grande componction (2). Il se confessa de tous ses péchés avec beaucoup d'exactitude, bien résolu d'en faire une digne pénitence. Ayant demandé instamment et avec persévérance les sacremens de l'Eglise, il y crut avec une ferme foi et les reçut avec toutes les marques d'une profonde humilité. Ayant achevé ses dévotions, il tomba dans de très sensibles douleurs et entra dans une grande anxiété d'esprit causée par la violence de son mal, en sorte que, ne pouvant plus les supporter, il en fut à l'extrémité jusqu'à en perdre entièrement la connoissance et le sentiment, ne lui restant plus que la respiration et le souffle. Mais Dieu élevant sa miséricorde au-dessus de la rigueur de ses jugemens (3), permit que

(1) *Vit. B. Petri*, art. 10.
(2) Isaïe, XXVIII.
(3) Jacob, II.

ce seigneur fût comme ravi en esprit et eût une vision dans laquelle il lui sembla que deux anges lui faisoient voir les peines de l'enfer qu'il craignoit extrêmement, et qu'ensuite ils lui montrèrent les joies du paradis, après lesquelles il soupiroit de toute son âme.

Il crut voir d'abord l'horrible lieu de l'enfer, où celui qui tourmente ne se lasse point et où celui qui est tourmenté ne meurt point. Il vit de la même manière, c'est-à-dire en esprit, un feu qui ne s'éteint point, et ensuite un lieu tout glacé et dont la glace ne peut se dissoudre et se fondre par les rayons du soleil, selon ce qui est dit dans le livre de Job : « Ils passeront tout d'un coup des eaux froides de la neige à une chaleur excessive (1). » Puis il vit des vers qui rongent et qui ne dorment et ne meurent jamais, dont l'Ecclésiastique dit : « La chair de l'impie sera la pâture du feu et des vers (2), » selon cette parole de Job : « Les vers qui me dévorent ne dorment point (3). » Isaïe en parle aussi en disant : « Leur ver ne mourra point et leur feu de soufre ne s'éteindra point. »

Après cela il aperçut des ténèbres horribles dont il est parlé dans l'Evangile au sujet du serviteur inutile qui fut jeté dans les ténèbres extérieures (4), et aussi dans l'Exode (5) où il est fait mention des ténèbres effroyables qui couvrirent la terre durant trois jours, c'est-à-dire pendant que la sainte Trinité est toute éclatante de lumière dans le ciel pour ceux qui sont sauvés. Nul ne vit jamais

(1) Job, XXIV.
(2) Eccli., VII.
(3) Job, XXX; Isaïe, XXVI.
(4) Math., XXV.
(5) Exode, X.

son frère condamné aux enfers et avoir reçu de cette vision quelque consolation (*a*).

Ensuite ce seigneur tomba en défaillance et fut saisi de frayeur, considérant la cruauté et l'horrible diversité des coups de fouets, dont ces malheureux étoient tourmentés, et c'est ce qui est marqué dans les Paraboles en ces termes (1) : « Le jugement est préparé pour les moqueurs, et les grands coups pour les corps des insensés. » Il vit de plus au même lieu une puanteur et une infection insupportables, dont parle Ezéchiel (2)(*b*). « C'est là où est Assur et toute sa force et ses sépulcres autour de lui. » Il y vit encore un si grand nombre de liens ardens et de chaînes de fer, qu'il est impossible d'en faire le dénombrement ; c'est ce que nous lisons dans les Psaumes (3) où il est dit : « Ils sont assis dans les ténèbres de la mort, liés et garrotés dans les fers, manquant de toutes choses » ; ce qui est encore marqué par ces autres paroles : « Pour lier leurs Rois dans les chaînes et leurs nobles dans des bras de fer. » Et c'est ce que Notre-Seigneur nous apprend lui-même, quand il dit du mau-

(1) Prov., XIX.
(2) Ezech., c. XXXII.
(3) Psalm., 106, 149.

(*a*) Il est bien difficile de saisir la pensée de l'auteur à travers des phrases aussi vagues et incorrectes. Voici le texte de l'Exode que semble commenter ici Cl. Auvry : « Et Moyse étendit la main vers le ciel, et des ténèbres horribles se répandirent sur toute la terre d'Egypte pendant trois jours. Et nul ne vit son frère, et nul ne put quitter le lieu où il était ; mais partout où habitaient les enfants d'Israël la lumière brillait. »

(*b*) Il est difficile de voir « une puanteur, etc. » ; mais le lecteur doit être accoutumé déjà au laisser-aller et aux bizarreries de langage de Cl. Auvry.

vais serviteur (1) : « Liez-lui les pieds et les mains, et jetez-le dehors dans les ténèbres extérieures, c'est là qu'il y aura des grincemens de dens. »

Les anges firent voir encore dans le même endroit à ce seigneur, des spectres effroyables et des figures épouvantables de démons, dont Job a dit (2) : « Des démons horribles passeront et repasseront au travers de lui. » Il vit au même temps une multitude infinie d'âmes terriblement tourmentées, qui se lamentoient, criant et hurlant sans cesse dans cette misère et cette calamité et dans un feu qui durera sans fin. S. Mathieu en a parlé quand il a dit : « Retirez-vous de moi et allez au feu éternel qui a été préparé non seulement au diable, mais encore à ses anges, c'est-à-dire à ses ministres qui ayant quitté les voyes de la vie et de la justice, ont péché mortellement sans en faire pénitence avant la mort. »

De quelle douleur, de quelle tristesse, de quel ennui, de quelle crainte et de quelle horreur ne fut point saisi et pénétré ce seigneur, par une telle vision (3) ! c'est ce qu'il n'est pas possible de mettre par écrit ni d'expliquer en aucune sorte par des paroles; car l'enfer est d'une largeur sans mesure, d'une profondeur sans fonds, plein de feu et d'une ardeur qui ne se peut comparer, rempli d'une puanteur insupportable et d'un supplice inexplicable. On n'y voit que misères, que ténèbres, nul ordre, mais une horreur éternelle, plus d'espérance de faire le bien ou d'en recevoir, nul espoir de finir ses maux (4). Ceux qui y sont se haïssent eux-mêmes et les autres aussi ; il y a toute sorte de tourmens, dont le moindre est plus grand

(1) Math., XXII.
(2) Job, c. XX.
(3) *Vit. B. Petr.*, art. 10.
(4) Job, X.

que tous les supplices imaginables de cette vie ; il n'y a que larmes et grincemens de dens ; c'est là où l'on passe tout d'un coup des eaux froides de la neige à une ardeur insupportable ; là tous sont brûlés et rongés de vers, sans être consumés ; on n'y entend qu'une voix qui crie sans cesse : « Malheur ! Malheur ! » Ils ont le malheur pour partage, et ils ne crient que malheur. Les ministres du diable tourmentent cruellement et sont tourmentés ; là il n'y aura jamais ni fin ni remède aux tourmens ; tel est l'enfer et mille fois pire.

« Rappelons donc dans notre esprit, mes très chers frères, continue notre auteur, les péchés que nous avons commis, et les supplices de l'enfer que nous avons mérités par nos crimes, afin que, comparant les maux que nous pouvons éviter en faisant de dignes fruits de pénitence (*a*), nous regardions comme des délices salutaires et agréables toutes les peines et tous les maux que nous souffrons en cette vie. »

Après cette tempête, N.-S., plein de bonté et de clémence, rendit le calme à ce seigneur, et, après ces larmes et cette tristesse, il répandit dans son esprit une joie incroyable ; car les deux anges dont nous avons parlé lui ayant fait voir toutes ces sortes de tourmens destinés aux réprouvés, lui firent voir aussi les joies du paradis, qui sont promises à ceux qui font de bonnes œuvres. Ces esprits bienheureux le conduisirent au ciel, où il contempla comme il put, cette ineffable et incompréhensible majesté de l'indivisible Trinité, qui n'a ni commencement ni fin, qui habite une lumière inaccessible ; car cette clarté et cette beauté surpassent tout sentiment et tout entendement (1). Il vit toutefois N.-S. J.-C., Dieu et

(1) I Timoth., VI.

(*a*) Sous-entendu : « aux peines de cette vie. »

homme assis à la droite de Dieu son Père, c'est-à-dire dans la vie éternelle et revêtu de lumières par dessus toutes les créatures, de sorte que les anges mêmes désirent sans se lasser, le voir et le contempler, ayant cependant en son corps les glorieuses marques de la passion, par lesquelles il nous a rachetés (1), priant avec une bonté ineffable son Père pour nous, et nous servant d'avocat et d'intercesseur auprès de lui.....

Ce seigneur vit aussi la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, assise auprès de lui dans un trône admirable élevé au-dessus de tous les Anges et de tous les Saints, intercédant pour nous son bienheureux Fils qui fait miséricorde à qui il veut. Il vit encore les très saints Ordres des Esprits bienheureux qui sont continuellement en la présence de Dieu; et nul homme ne peut penser ni raconter parfaitement les louanges qu'ils chantent au Créateur. Il vit l'assemblée des Patriarches, les compagnies des Prophètes, qui ont heureusement changé les ennuis d'une longue attente en une joie éternelle dont ils jouissent maintenant.

Le même seigneur vit encore les Apôtres assis sur des trônes, prêts à juger toutes les tribus et les autres nations de toute langue ; après quoi, il vit une innombrable armée de saints Martyrs, couronnés de couronnes d'une gloire merveilleuse; il vit de plus une glorieuse multitude de Confesseurs qui ont soutenu l'Église sainte par leur doctrine, tout éclatans d'une lumière éternelle comme le soleil et les étoiles. Là aussi il vit les saints moines et les anachorètes, qui au lieu de cloîtres resserrés et de cellules séparées, possédoient de vastes palais plus brillans que le soleil et desquels Dieu a essuyé toutes les larmes, voyant

(1) Joan., II.

le Roi de gloire dans sa beauté (1). Et au même instant il vit le chœur des Vierges, dont aucun des mortels ne peut raconter la gloire, la beauté et la mélodie ; car elles chantoient un cantique nouveau que nul autre ne pouvoit chanter, comme on lit dans l'Apocalypse (2) (*a*).

## CHAPITRE IX

### SUITE DU MÊME SUJET.

Pendant que ce seigneur contemploit dans cette glorieuse vision N.-S. J.-C. assis dans son siège environné d'étoiles et sur le trône de sa gloire (3), il vit près de ce trône un religieux vêtu de blanc, qui étoit à genoux, les mains élevées et dans une continuelle attention à Dieu, et son corps dans une situation très modeste, qui parloit fort humblement et en posture de suppliant, rendant un compte exact au Roi de gloire, le dominateur du monde, de ce qui se passoit dans son cœur ; et N.-S., comme il sembloit à cet homme de qualité, écoutoit et recevoit les paroles et les vœux de ce religieux si favorablement, que, laissant en quelque sorte les autres, il paroissoit ne faire attention qu'à ce qu'il lui disoit; ce que voyant avec admiration, il considéra avec soin le visage de ce religieux et comme il étoit fait, parce qu'avant cette vision ce seigneur ne l'avoit jamais vu, et enfin il s'informa des

(1) Apoc.,VIII.
(2) *Ibid.*, XIV.
(3) *Vit. B. Petri.*

(*a*) Cl. Auvry abrège ici l'auteur de la vie latine de S. Pierre d'Avranches. C'est dire que celui-ci est plus prolixe encore et plus diffus que son imitateur moderne.

deux anges qui le conduisoient qui étoit celui que N.-S. traitoit avec tant de familiarité. Un de ces anges lui dit : « C'est un dévot et fort humble religieux de Savigny, qui est un homme d'oraison et qui s'applique principalement à la méditation des choses saintes, et dont les prières sont si agréables à Dieu, que, plein de bonté et de clémence, il s'y plaît, comme si c'étoient des délices du ciel, suivant ce qu'il dit de lui-même par Salomon : « Mes délices sont d'être avec les enfans des « hommes (1) ».

Après que ce seigneur eut, par la permission de Dieu, vu et entendu toutes ces choses, il revint à lui et commença dès lors à se mieux porter; il éprouva, sous la conduite de ces deux anges, avec combien de soin et de sollicitude il devoit travailler à éviter les peines de l'enfer et à souhaiter les joies du ciel. Car il reconnut que dans la gloire céleste rien ne manque, rien n'est nuisible, il n'y a rien de trop ni de trop peu, rien au delà de ce qu'on désire, rien qui cause du dégoût; là se trouve le salut sans interruption, une vertu invincible, des délices inestimables, des richesses infinies, une odeur très agréable, une sécurité inébranlable, une pureté sans tache, une sérénité tout éclatante et des biens infinis et sans nombre. Là on jouit d'un repos plein de joie, d'une paix sans trouble et d'une union indissoluble. Là est cette agréable société des saints, la présence si désirable du Bien-aimé et cette joie sans interruption que l'on ressent en lui et avec lui. Là est la lumière de la vérité, la manne de la charité, la gloire qui ne s'épuise jamais et une vie qui dure sans fin. Tout bon ordre s'y trouve, tout honneur, toute honnêteté, tout ce qui plaît, tout ce qui est convenable,

(1) Proverb., VII.

tout ce qui est expédient, et tout ce qui suffit. Là est la puissance éternelle qui ne sera jamais ôtée et un royaume tout lumineux qui ne se corrompt jamais. Là est une connoissance parfaite, une joie pleine, une souveraine douceur, une beauté sans tache, une béatitude éternelle, telle que jamais l'œil n'a vu, ni l'oreille entendu et que le cœur de l'homme n'a jamais conçu (1).

Combien d'empressemens, combien de désirs, combien de soupirs poussa ce seigneur pour parvenir à cette félicité, qu'il connut avec d'autant plus de certitude, qu'il reconnut plus parfaitement les joies de cette béatitude, quoiqu'en partie seulement, par l'expérience qu'il en fit pour lors !

Ce seigneur ayant, par la miséricorde de Dieu, recouvré sa première santé, résolut aussitôt d'aller à l'abbaye de Savigny, pour s'informer quel pouvoit être ce religieux, afin de rendre visite avec honneur à celui auquel il avoit vu que N.-S. J.-C., par sa bonté infinie, donnoit des marques d'une faveur si singulière. Ce seigneur étant donc arrivé à Savigny, demanda à parler au prieur, et le pria de lui permettre de voir la communauté dans le parloir des religieux : c'est le lieu où l'on s'assemble pour le travail et pour demander en peu de paroles quelque chose nécessaire. Le prieur lui témoigna qu'il ne pouvoit lui accorder ce qu'il lui demandoit, et que cela ne se permettoit jamais, dans la maison de Savigny, sans une grande nécessité, mais qu'on l'accordoit seulement au chœur et au Chapitre.

Alors ce seigneur découvrit au Prieur la vision qu'il avoit eue durant sa maladie. Le prieur lui dit : « Comment vous qui n'êtes jamais venu dans cette maison, et

(1) I, Corinth., 2.

qui n'avez jamais vu la communauté, pourrez-vous distinguer le religieux dont vous parlez parmi les autres ? » Il lui répondit : « Je le connoîtrai fort bien. »

Le prieur fit signe à la communauté qui étoit au chœur de se trouver au parloir devant ce seigneur; mais celui-ci ayant considéré attentivement tous les religieux, ne trouva point parmi eux celui qu'il cherchoit. L'ordre fut donné aux malades et à ceux qui étoient à l'infirmerie de venir, mais il ne trouva point parmi eux celui qu'il vouloit voir. Alors le prieur, se ressouvenant du B. Pierre et de sa sainte et religieuse conversation, s'aperçut qu'il n'étoit point avec les autres; car, comme il étoit extrêmement affoibli et exténué par la rigueur de ses jeûnes et de ses austérités journalières, et qu'il étoit tout cassé de vieillesse et desséché par les exercices de la religion, il étoit aussi tout épuisé de forces, en sorte qu'étant toujours obligé de rester à l'infirmerie, il n'étoit plus en état de suivre de corps la communauté; il la suivoit seulement de pensée, marchant à Dieu avec un désir plein de zèle et de ferveur. Mais quoique, par la condition ordinaire du corps, il sembloit être abattu et s'abaisser vers la terre, il s'efforçoit toutefois, avec un esprit plein d'ardeur, de s'élever aux choses les plus sublimes.

Ce bienheureux état a toujours donné à S. Pierre un grand amour pour la retraite et la solitude, autant que l'obéissance et les statuts de son Ordre le lui permettoient, persuadé que la foule ne cause que du bruit et du tumulte et que la vue de Dieu demande le secret et le silence, n'étant ordinairement que trop pernicieux pour les bonnes mœurs de se trouver parmi les embarras et le tumulte du monde, parce qu'on passe aisément à plusieurs choses (*a*), suivant cette parole du sage : « Celui

(*a*) Il y a probablement un adjectif omis dans la copie. Le sens

qui veut vivre dans la pureté et l'innocence doit aimer le secret du cloître et de la solitude (1) ». Et ailleurs : « Le travail, la retraite et la pauvreté volontaire sont le vrai caractère d'un religieux et les véritables marques qui ennoblissent et rendent illustre la vie monastique. »

Le prieur ayant donc fait appeler le B. Pierre, il vint aussitôt, soutenant de son bâton la foiblesse de son corps, comme ont accoutumé de faire les personnes âgées. A peine ce seigneur l'eut-il aperçu, qu'il reconnut qu'il étoit celui qu'il cherchoit avec tant d'empressement ; il se jeta au même moment à ses pieds et lui dit avec un grand respect et beaucoup d'affection : « Dieu soit béni, j'ai trouvé celui que je cherche et que je désire : vous êtes le religieux que j'ai vu si heureusement placé auprès du trône de Dieu, et dont les prières lui étoient si agréables, qu'il sembloit ne pas écouter les autres. »

Le B. Bierre, relevant avec tremblement ce seigneur, voulut le quitter au même instant ; mais pour le respect qu'il avoit pour son prieur, il demeura et écouta le récit de cette vision : il s'en réjouit au Seigneur et se retira aussitôt après. Mais pour faire voir combien ce saint homme fuyoit tout ce qui ressentoit la vanité et particulièrement les honneurs frivoles des hommes, il pria ce seigneur de ne parler à personne de l'admirable vision qu'il avoit eue de lui. Après quoi ce seigneur s'en retourna chez lui, très édifié du serviteur de Dieu.

demanderait : « plusieurs choses *coupables* », ou autre terme équivalent.

(1) Prov., XXII.

## CHAPITRE X.

### MORT DE S. PIERRE. — APPARITION DE CE SAINT.

Le temps étant proche que le B. Pierre d'Avranches devoit sortir de ce monde pour aller à son Créateur, il tomba malade plutôt d'une défaillance et d'un épuisement de ses forces naturelles causés par son grand âge, que d'aucune maladie violente ; car il avoit près de quatre-vingts ans, et il en avoit passé plus de cinquante dans les plus bas et les plus pénibles exercices de la vie religieuse (1). Le silence, la retraite, la prière, la méditation presque continuelle des choses divines et ses autres excessives austérités l'avoient rendu si infirme sur la fin de sa vie, qu'il fut réduit à ne plus sortir de l'infirmerie et à ne pouvoir plus suivre que de pensée et de désir les pratiques ordinaires de la communauté.

Le B. Hamon, qui étoit son confesseur, et qui avoit toujours été uni avec lui par les liens d'une amitié très étroite, vint le trouver, et, les larmes aux yeux, il lui parla avec beaucoup de tendresse en ces termes : « Je vois bien, frère Pierre, que vous êtes sur le point de sortir de cette vie mortelle, qui est toute remplie de misères, afin d'aller à ce Seigneur plein de clémence et de bonté que vous avez cherché sans cesse et désiré avec ardeur.

« Maintenant donc, à cause de cette étroite amitié que nous avons eue l'un pour l'autre en N.-S. J.-C., je vous prie de m'accorder trois choses :

« La première est que, quand vous aurez le bonheur d'être en la présence du Très-Haut, je vous prie de l'ado-

(1) *Vit. B. Petri*, art. 12.

rer en toute humilité et dévotion de la part du frère Hamon, son humble et indigne petit serviteur.

« La seconde est que vous me donnerez, à moi qui suis votre confrère et votre ami particulier, une connoissance certaine de la béatitude et de votre état, parce que j'ai toujours désiré de cœur et d'affection votre bien comme le mien propre. La troisième est que vous me fassiez savoir, par la permission et la souveraine bonté de Dieu, l'insuffisance et l'indignité de ma bassesse, telle qu'elle est en sa présence ». S. Pierre lui répondit : « Quoique ce que vous exigez de moi ne soit au pouvoir d'aucun homme mortel, je feroi pourtant ce que vous me demandez, si Dieu, par sa bonté, veut bien le permettre (*a*) ».

Après cet entretien, le B. Pierre passa le reste du jour et toute la nuit suivante dans une oraison très fervente et une continuelle application à Dieu ; ainsi armé d'une vive et ferme foi, fortifié par la confiance et l'espérance qu'il avoit en N.-S. J.-C., conforté par la douceur de son amour et de sa charité, il reçut tous les sacremens de l'Église, et, étant consolé par la présence des anges et environné de tous les religieux de la communauté prians et chantans, il rendit heureusement l'esprit à son Créateur.

L'auteur de la Vie de ce saint religieux ne nous apprend point l'année de la fin de ses travaux. Il est néanmoins assez vraisemblable que ça été dans celle qui nous est marquée par plusieurs historiens qui la mettent au IX des calendes de janvier, c'est-à-dire au 24 de décembre de l'an 1172 (1). On peut fonder cette conjecture sur ce que

(1) Seguin : *De Vir. illust. ordin. Cist.* — *Ménologe Cist.*, 21 décembre. — *Annal. Cist.* — Main., *Martyrol. bened.*, et alii.

(*a*) Ce dialogue, traduit littéralement de l'hagiographe ancien dont l'œuvre a été transcrite à la suite du manuscrit de Cl. Auvry,

S. Hamon étant mort en 1173, ce fut sur le déclin de sa vie et l'année même qui précéda sa mort, que le B. Pierre lui apparut. Ce saint homme, suivant la plus commune opinion, étoit âgé, comme on a remarqué, de près de quatre-vingts ans. Il en avoit passé environ trente dans le siècle et cinquante dans la religion, savoir vingt-cinq dans la Congrégation de Savigny et presque autant dans l'Ordre de Cîteaux.

La cérémonie de ses obsèques ayant été faite selon l'usage de l'Ordre, son corps fut inhumé le lendemain de sa mort avec une pompe religieuse. Comme ses frères avoient de grands préjugés de sa sainteté, il ne fut point enterré dans le cimetière commun des religieux, mais on le mit décemment dans un lieu honorable, propre et distingué, comme il étoit convenable, dit son historien (1).

Dieu ne permit pas que les religieux de Savigny fussent longtemps frustrés de leur espérance, et que leurs esprits demeurassent en suspens sur le bonheur et la félicité de ce saint homme, il confirma, bientôt après sa mort, par divers signes et par un grand nombre de miracles, qu'il l'avoit couronné de gloire. L'auteur de sa Vie (2), suivi de bien d'autres, rapporte que peu de temps après sa mort, le B. Hamon priant un jour dans l'oratoire de Ste Catherine, avec son zèle et son ardeur ordinaires, les yeux et les mains élevés au ciel selon sa coutume, vit tout à coup une lumière céleste plus brillante que le soleil, qui éclaira le lieu où il étoit, en sorte qu'il ne pouvoit pas y attacher un moment sa vue, mais y jetant les yeux seulement par intervalles, il vit au milieu de cette

rappelle les pages les plus aimables consacrées par Montalembert à la vie des moines d'Occident.

(1) *Vit. S. Petri*, art. 12.

(2) *Ibid.*

lumière et reconnut le B. Pierre tout éclatant de gloire et environné d'une clarté qui ne se peut exprimer. S. Hamon, extrêmement consolé et fortifié en N.-S., par cette vision, lui parla bénigment et lui dit : « *Benedicite.* » Ce saint lui répondit avec la même douceur : « *Dominus.* » Ce sont les termes dont S. Benoît veut qu'on se serve pour parler et répondre à quelqu'un, usage qui est encore pratiqué dans l'Ordre de Cîteaux (1). Le B. Hamon lui dit : « Vous êtes mon très cher frère et spécial ami Pierre d'Avranches? — C'est moi-même, lui dit-il : Notre Seigneur plein de bonté, m'a envoyé ici pour vous consoler et satisfaire à ce que vous souhaitez de moi. Sachez donc premièrement que celui qui demande le salut à Jacob, vous salue aussi. Secondement, à l'égard de votre état, sachez très certainement que le céleste Père de famille qui prépare dans le ciel des demeures éternelles pour ceux qu'il y a destinés, vous a aussi préparé dans la splendeur de ses saints une assez grande gloire, et c'est par sa divine clémence et ses miséricordes infinies qu'il m'en a fait part aussi (2) ».

Alors le B. Hamon s'écria : « Soyez, ô mon Seigneur, J.-C., à jamais béni, loué et adoré dans tous les siècles. » Il dit alors à S. Pierre : « Je ne vous demande pas que vous me rendiez compte de la troisième chose que j'exigeois de vous : je vois bien que vous jouissez pour toujours d'un éternel repos et que vous vous trouvez bien d'être pour jamais dans une foi si lumineuse et si éclairée. »

— « Il est vrai, dit S. Pierre : béni soit éternellement

(1) *Regul.*, 66.
(2) *Vit. B. Ham.*, sub finem.

Dieu le Père des miséricordes, qui n'abandonne point ceux qui espèrent en lui ! (1) »

Alors le B. Hamon le pria de lui dire comment et par quels moyens il étoit parvenu à la gloire céleste et au bonheur qu'il avoit de jouir d'une lumière si éclatante dont il brilloit et le voyoit environné d'une manière si admirable.

S. Pierre lui répartit : « Dieu à qui rien n'est caché, sait très certainement, et vous le savez aussi en partie, jusqu'où a été la délicatesse de ma conscience, depuis que je me suis fait religieux (2) ; car non seulement je n'ai pu souffrir aucun péché mortel, mais pas même la moindre tache dans mon âme sans en ressentir beaucoup de douleur et de remords, j'avois la conscience si timorée, que j'avois aussitôt recours au remède salutaire de la confession, et c'est cela même qui me rendoit si importun et si à charge à vous et aux autres confesseurs, parce qu'en effet on croyoit que je m'approchois trop souvent du sacrement de la Pénitence.

« C'est donc à cause de cette sérénité et de cette tranquillité de mon âme, que je n'ai jamais cessé de désirer avec une extrême ardeur, depuis que j'ai embrassé la vie monastique, que par la grâce et le secours de mon Dieu, j'ai mérité et reçu une gloire si brillante et si lumineuse ». Cet entretien fini, S. Pierre dit adieu au B. Hamon, et disparoissant tout à coup, il retourna dans les cieux, où il règne pour jamais avec notre Seigneur Jésus-Christ.

Un auteur (3) suivi par beaucoup d'autres, dans un traité qu'il a fait des hommes illustres de l'Ordre de Cîteaux, prétend que ce fut dans un ravissement et une

(1) Judith.

(2) *Vit. B. Petri*, art. 12.

(3) Seguin, *De Vir. ill. Ord. Cist.* — Cenalis, *Hierarch. Norm.* — Mainard : *Martyr. Bened.* — *Menol. Cist.*

extase que le B. Hamon eut cette vision. Voici ce qu'ils en disent : « Pierre, religieux de Savigny, illustre par sa piété et sa sainteté, orné d'un grand nombre de vertus, monta heureusement à la gloire céleste; car, menant sur la terre dans la solitude de Savigny la vie cénobitique, pour ne dire pas angélique, Dieu fit connoître à son serviteur Hamon de quel mérite il étoit auprès de lui. En effet il est rapporté dans la Vie de ce saint (1), que, priant un jour au tombeau de S. Pierre, élu de Dieu, il fut ravi en extase et vit dans la plus haute partie de l'air une multitude infinie de saints tout éclatante de lumière, de gloire et d'honneur, et au milieu d'eux le même S. Pierre dans une joie ineffable. Ce grand serviteur de Dieu, contemplant toute cette multitude de saints avec une particulière attention, en fut salué fort profondément et avec beaucoup de douceur, et par cette révélation le B. Hamon connut que S. Pierre avoit été reçu dans la compagnie de ces grands saints. »

Quoi qu'il en soit de ces diverses circonstances, l'auteur de la Vie de S. Pierre (2) prend de cette révélation occasion de faire cette petite exhortation aux religieux de Savigny : « Faisons donc, mes très chers frères, une sérieuse et vigilante réflexion sur de si grands exemples de nos saints Pères; approchons-nous souvent de la confession, méditons sur le bien qui nous en revient, puisque la confession sincère de nos fautes est le vrai moyen d'en obtenir le pardon. Car de la confession procède la première et la principale beauté de l'âme, ce qui a fait dire au Roi-Prophète : « Vous vous êtes premièrement revêtus « de la confession de vos fautes, et ensuite de la beauté de

(1) *Vit. B. Hamon.*
(2) *Vit. B. Petr.*, art. 12.

« la grâce, et enfin vous avez été dans la gloire couvert « de lumière comme d'un vêtement..... (1). »

Il manque à notre manuscrit deux lignes de ce chapitre, on en voit seulement quelques lettres sans qu'on en puisse connoître le sens. Les pages suivantes ont été aussi déchirées, on y voit les lettres capitales de deux chapitres ; on ne sait pas non plus ce qui y étoit contenu, si ce n'est qu'on peut conjecturer de quelques mots qu'il y étoit parlé de la béatitude et de la gloire de S. Pierre d'Avranches; au moins y voit-on ces paroles de S. Paul : *Videbimus eum sicuti est.* Ces pages manquoient dès l'an 1641, comme il paroit par une copie tirée la même année, sur le ms. original, par Dom Le Bachelier, religieux de Savigny, docteur en théologie (*a*). Cette copie finit par ces paroles du psaume 103 : *Amictus lumine sicut vestimento.*

Si S. Pierre d'Avranches fut de son vivant favorisé du don des miracles, on peut assurer qu'il l'a encore été davantage après sa mort; car, outre ceux qui lui ont été communs avec S. Vital et les autres saints de Savigny, on en rapporte encore quelques-uns qui lui sont attribués en particulier.

L'auteur du livre manuscrit de la Translation des Saints de Savigny (2) (*b*) dit que Robert Robillart, de la paroisse de l'Appentis (*c*), étant attaqué d'esquinancie, en avoit le

(1) Psalm. 113.

(2) *Lib. mss. transl. SS. Savig.*, p. 5 et 6.

(*a*) Ce religieux, homme de science et de mérite, était chargé des archives du monastère. C'est lui qui reçut Arthur du Moustier, auteur de la *Neustria Sancta*, lors de sa visite au chartrier de Savigny.

(*b*) Publié depuis, comme on sait.

(*c*) L'orthographe de ce nom est aujourd'hui Lapenty.

visage et la gorge tout enflés et que, s'étant voué aux saints de Savigny, il vit en songe un homme qui l'exhortoit à réclamer S. Pierre d'Avranches, et que, lui ayant mis son visage contre le sien, comme s'il l'eût baisé, le malade s'étant éveillé se trouva désenflé et guéri de son mal. Robert, qui étoit le malade, s'étant informé de ceux qui étoient auprès de lui s'il y avoit quelqu'un des saints de Savigny qui se nommât Pierre, on lui dit qu'il y en avoit un qui se nommoit Pierre d'Avranches ; alors cet homme déclara publiquement qu'ayant cru fermement à ce qui lui avoit été dit, il avoit recouvré la santé par les mérites de ce saint.

Il est rapporté au même endroit que Jean Le Baron et Nicole, sa femme, fort nobles et d'une des plus considérables familles de la ville d'Avranches, amenèrent leur fille à Savigny : elle faisoit horreur à voir (1). Elle étoit affligée d'un mal qu'on nomme ordinairement le mal de S. Eloy (*a*) ; elle avoit, depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, plus de cinquante trous, et un autre à l'œil qui jetoit une matière si infecte et si corrompue, que ses parens même ne pouvoient plus la supporter. On avoit épuisé tout l'art de la médecine pour la guérir ; sa sœur étoit déjà morte de la même maladie ; la malade se remettant cette mort dans la mémoire, en étoit saisie de frayeur ; ne sachant que devenir, elle étoit contrainte de se retirer à l'écart pour racler le pus qui sortoit de son corps. On désespéroit de sa santé, les médecins n'y pouvoient plus rien, nul homme n'étoit en état de la soulager ; enfin, par le conseil de ses amis, elle se voua à

(1) *Lib. mss. transl. SS. Savig.*

(*a*) C'étaient les écrouelles, mal pour la guérison duquel on invoque encore S. Eloi dans le pays d'Avranches.

S. Pierre d'Avranches et à la bienheureuse Adeline (*a*), dont l'odeur agréable avoit déjà rempli tout le pays par les miracles qui paroissoient souvent plus clairs que le soleil.

Cette fille donc, pleine d'ulcères, ayant été amenée à Savigny, demeura trois jours et trois nuits à la porte du monastère, comme un autre Job ou un autre Lazare, souhaitant d'être guérie des miettes qui se répandoient largement des tombeaux des saints (*b*). S'étant couchée par terre avec ses parens et ses amis qui l'avoient amenée, et ayant prié autant de temps dans l'amertume de son cœur avec cris et sanglots, elle offrit ainsi le sacrifice d'un esprit abattu et humilié que Dieu ne rejette pas. Car le Père des miséricordes, voyant que sa servante, comme un autre Job, lui rendoit grâces de tout et qu'elle avoit été suffisamment éprouvée et purifiée, commanda aussi à la maladie, comme il avoit autrefois commandé aux vens et à la mer, et aussitôt toute cette humeur qui avoit rendu difforme tout le corps de cette fille tomba ; ce flux d'humeur cessa, tous les trous parurent desséchés ; en un mot, par les mérite du B. Pierre, elle fut rétablie dans sa première santé.

On doutoit si peu de la sainteté de ce grand religieux, même de son vivant, qu'outre le lieu de sa sépulture, qui fut distingué de celui des autres religieux de Savigny, son corps fut levé douze ans après sa mort, c'est-à-dire en 1184, de son premier tombeau et transporté par le pieux abbé de Clairvaux et le vénérable Simon, abbé de Savigny, dans l'oratoire de S[te] Catherine, où il fut mis du côté de l'Évangile avec ceux des autres saints de cette abbaye.

(*a*) Sœur de S. Vital, dont il a été parlé au tome I de cette Histoire.

(*b*) Imitation malheureuse d'une parole de l'Evangile.

Mais on parlera de cette translation dans un autre endroit.

On voit encore aujourd'hui dans Savigny, quelques chartres auxquelles ce saint homme a souscrit, particulièrement en 1162, à la réception de la dame de Ferrières qui se fit religieuse au monastère de Mortain, et à celle de Richard Batard, seigneur en partie du bourg de Savigny, qui se fit religieux à l'abbaye de ce nom l'année suivante, et dans un accord qui fut fait par Raoul de Fougères, entre l'abbé de Savigny et Richard Johel, seigneurs d'une autre partie du bourg (1) (*a*).

Il est étonnant que la Chronique de Savigny ne parle en aucun endroit de S. Pierre d'Avranches; elle se contente de rapporter la translation des saints de ce monastère sans les nommer, quoiqu'elle fasse mention de la mort de S. Vital, de S. Geofroy, de S. Hamon et même de celle du vénérable Pierre de Saint-Sever, religieux de cette maison (2). Nous avons rapporté tout de suite les actions de S. Pierre d'Avranches, quoiqu'arrivées en divers temps, pour ne point confondre ce qui le regarde avec d'autres faits, et c'est ce que nous allons faire encore de S. Hamon, son confesseur et son ami particulier, aussi religieux de Savigny.

(1) *Cart. Savig., hoc anno, art.* 30 et 31, *et alibi.*

(2) *Chron. Sav.*

(*a*) Malgré d'actives recherches, je n'ai pu retrouver ces chartes dans les dépôts qui existent à Paris et à Saint-Lô.

## CHAPITRE XI

**S. HAMON, VOULANT SE FAIRE RELIGIEUX, EST TRAVERSÉ DANS SON DESSEIN. — MOYENS QU'IL PREND POUR RÉUSSIR.**

La Vie de S. Hamon a été écrite comme celle de S. Pierre par un religieux de Savigny dont le nom nous est inconnu. Il avoit été témoin de la plupart des choses qu'il rapporte de ce saint. Il adresse son ouvrage à un abbé aquel il parle en cette manière : « Je croyois, mon révérend Père, avoir satisfait à ce que vous aviez désiré de moi... (1) ».

Il est parlé de cette Vie dans le catalogue des livres de Savigny dressé en 1240 (2), par Raoul de Caen, religieux de cette maison, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu du vénérable Étienne de Lexinthone, qui en étoit abbé (*a*).

(1) *Vit. B. Ham.*

(2) Cathal. lib. mss. Sav.

(*a*) Voici les renseignements bibliographiques que donne, à ce sujet, M. l'abbé Sauvage, dans sa préface à l'édition de la *Vie de S. Hamon* (*Analecta Bollandiana*, t. II).

« ..... Vitæ Hamonis textum, sive purum, sive plus minusne adulteratum, nobis servaverunt codices non minus septem. Purum, scilicet primum quod conscriptum fuisse videtur, præbuit unus codex Musei Britannici, in cujus notitiam venimus benevolo studio eximii et eruditissimi viri Edmundi Bishop, qui rogatus a nobis ut codicem Montis Regalis, unde prius eam vitam proferre in animo erat, inspicere vellet, monuit nos quemdam in eodem Museo asservari codicem antiquiorem, qui ejusdem vitæ primigenium textum, ut sibi videbatur, exhibet. Codex ille in catalogo codd. mss. Musei Britannici signatus est *Cotton. Nero* a XVI. Folia Continet membranea 140, formæ in-8o minimæ. Duabus constat partibus, seu duobus potius codicibus, ab aliquo ignaro compactore in umum coactis, nulla habita ratione materiarum. Pars prior, quæ

Le continuateur de Sigebert (1), parle de ce saint avec éloge ; il nous assure qu'il étoit aimé de Dieu et chéri des hommes à cause de sa piété et de sa religion et des bonnes

manu sæculo XV• exarata est, complectitur historiam Eliensis cænobii, in majori Britannia, folio 1-92. Pars posterior est vita B. Hamonis a coætaneo, ut mox dicetur, conscripta. Protenditur ex folio 93 ad 140, sed, codice in fine mutilo, ipsa suo fine caret.

« Quanti nihilominus pretii hoc opusculum esset non fugerat erudissimum virum D. Liebermann, Berolinensem, in rerum germanicarum scriptoribus edendis socium dignissimum, qui magna ex parte B. Hamonis vitam sua manu transcripsit, nostri vero et horum *Analectorum* gratia, suum apographum humanissime concessit nostro Edm. Bishop, cujus egregia cura revisum ad apicem, et quantum sinebant codicis vitia, perfectum atque completum ad nos tandem transmissum est. Quod munus sane pari gaudii et grati erga utrumque doctissimum virum animi sensu accepimus, rursusque, pro eo maximas hic gratias referre cupimus. »

Voici la désignation des six autres manuscrits, faite par M. Sauvage :

1° Codex Cottonianus (Mus. Brit. Cotton. Nero. A. XVI) ;
2° Codex Regalis Montis (Ibid. add. mss. 15,264);
3° Apographum Bollandianum ;
4° Codex Fuliensium (Bibl. Nat. Par. lat. 17,628) ;
5° *Neustria Sancta* Arturi du Moustier (Ibid., lat. 10,051);
6° Histoire de la Congrégation de Savigny.

Le savant éditeur donne ensuite sur l'auteur du manuscrit les détails suivants :

« Scriptor vitæ B. Hamonis fuit certe monachus congregationis Saviniacensis. Num vero ipsum Saviniacense monasterium incoluerit, non adeo perspicuum est. Verba enim « *ad nos rediens* », quæ leguntur (num. 3), non incongrue intelligi possunt « *rediens ad hunc mundum inferiorem* », neque alibi prædictum monasterium sibi domum propriam fuisse indicat.

« At non minus certum est ipsum fuisse B. Hamoni æqualem, quinimo et cum eo familiariter vixisse. Non solum enim : « *Quod scimus*, ait, *hoc loquimur et quod vidimus*, *hoc testamur* », sed et memorat se aliquando cum ipso B. Hamone sociabile iter carpsisse,

œuvres qu'il exerçoit envers les pauvres. La Chronique de Savigny (1), le livre manuscrit de la Translation des Saints de cette maison (2) et les chartres de l'abbaye en font aussi mention en divers endroits.

Cette vie est écrite sans distinction de chapitres. L'auteur y fait un grand nombre de réflexions morales. Il ne nous dit rien de l'année que ce saint est venu au monde, ni de la manière qu'il y a vécu, il y a même omis un grand nombre d'autres circonstances qu'on a été obligé de chercher autre part.

Voici la préface qu'il a mise au commencement de son ouvrage (3). « On sait que les exemples d'humilité que les grands hommes ont donnés pendant leur vie ne contribuent pas peu à notre perfection, lors surtout que nous les gravons fortement dans notre mémoire, parce que la connoissance qu'on a de leurs actions fortifie beaucoup la foiblesse des foibles et des petits, et que par cette connoissance, les personnes de piété en

ac non pauca se profitetur « *ab ipso secreta reseratione percepisse* ». Sed et quo tempore scripserit, non obscure patefecit. Nam de Guillelmo de Tolosa, abbati Saviniacensi, loquens : *Est vir*, ait, *summæ religionis, sectatorque et amator strenuus Christianæ paupertatis* ».

Ces paroles indiquent que l'auteur anonyme vivait du temps de Guillaume de Tholose, qui mourut en 1186, après avoir été élu abbé de Cîteaux l'an 1179. Le B. Hamon étant mort en 1173, sa vie fut écrite peu de temps après sa mort. On ignore quel est le personnage auquel la vie est dédiée, et qui est appelé : *Sanctum, venerandum Patrem....*

(1 de la page précéd.) *Append. ad Sigeb.*, an 1174.

(1) *Cart. Savig.*, 15, 16, 30, ad an. 1173, p. 2, 5.
(2) *Lib. Mir. S. Savig.*, p. 1, 23, 28, 32, 36.
(3) *Præf. Vit. B. Ham.*

deviennent encore plus vertueuses et servent Dieu avec plus de joie, affermissant davantage dans la foi ceux qui y sont chancelans. — Et qui est l'homme si endurci, continue l'auteur, dont le cœur ne frémit de crainte, quand il entend parler de leurs vertus? Qui est celui qui ne s'occupe volontiers et avec plaisir dans l'exercice des bonnes œuvres, lorsqu'instruit par leurs exemples, il apprend que ça été par ce chemin que le royaume des cieux leur a été ouvert? Car les saints sont en ce monde comme de grands astres dont la lumière fait trouver sans danger et sans péril un port assuré à ceux qui naviguent au milieu des ténèbres et des vagues de la mer orageuse de cette vie.

En effet, les pilotes qui naviguent sur mer considèrent attentivement le cours des astres, afin d'éviter les abymes de Caryde (*a*) et d'arriver au port désiré ; de même, si nous voulons arriver au ciel par le droit chemin, il faut que nous ayons sans cesse devant les yeux de l'esprit les exemples et les actions des anciens Pères qui nous ont précédés, et que nous marchions avec beaucoup de vigilance et de circonspection sur leurs pas, par une exacte et fidèle pratique de leurs bonnes œuvres.

Car quoique ces saints soient entrés déjà dans la voie commune de la terre (*b*), toutefois nous ne laissons pas de connoître par leurs actions ce qu'ils ont fait durant le cours de leur vie, et c'est aussi dans ce dessein que nous avons eu soin de mettre par écrit quelque chose de la vie

(*a*) Gouffre célèbre situé dans le détroit de Sicile. La véritable orthographe est *Charybde*.

(*b*) C'est-à-dire « Soient déjà morts ». Allusion à une parole de l'Ecriture.

d'un religieux de Savigny, afin que ceux qui en entendront parler en puissent tirer quelque utilité (*a*). »

Le B. Hamon naquit vers le milieu du douzième siècle en Bretagne, dans le village de Landachop (1), dont il a porté le surnom depuis qu'il eut embrassé la vie monastique (*b*). Il étoit de bonne famille et de parens fort vertueux et craignant Dieu (2) (*c*). Il fit voir par sa bonne conduite que, dès ses plus tendres années, Dieu l'avoit prévenu de ses grâces. Il fuyoit tout ce qui pouvoit l'engager dans le monde; il étoit d'une simplicité et d'une docilité singulières; la douceur fut si bien le caractère de sa vie, qu'on disoit communément de lui qu'il avoit la patience d'un agneau (3), et la douceur d'une colombe, *Hamo columbinus, pius et patiens et ovinus*.

Ses parens, qui avoient de la vertu et de la piété, n'eurent pas grande peine à lui donner les mêmes impressions. Son père eut un soin particulier de son éducation; il lui fit apprendre les belles-lettres, et si on veut en croire quelques auteurs (4), il y fit de si grands progrès, qu'il se rendit très recommandable par sa science dans les Écritures et par sa sainteté. Ils disent plus (5) : car ils

(1) *Chron. Savig.*, p. 2.

(2) *Vit. S. Ham.*

(3) *Vit. S. Petri Abrinc.*

(4) Seguin. *Vir. illust. Ord. Cist.*, l. III, c. LXVII.

(5) Manriq. — *Annal. Cist.*, ad. an. 1148.

(*a*) Les trois paragraphes précédents sont traduits presque littéralement de l'auteur ancien. La suite est de Cl. Auvry.

(*b*) Le lecteur se souvient que ce village, appelé de nos jours Landecot, est situé dans la paroisse de Saint-Etienne-en-Cogles, au diocèse de Rennes.

(*c*) Sa naissance doit remonter aux premières années du XIIe siècle, puisqu'il mourut en 1173, âgé de soixante-dix à soixante-douze ans, après cinquante ans de vie religieuse. Lors de son entrée à Savigny, en 1125, il devait donc avoir à peu près vingt-trois ans.

assurent qu'avant qu'il eut renoncé au siècle, il distribua tout son bien aux pauvres et se retira ensuite dans l'abbaye de Savigny, où il laissa de grandes marques de sa piété et de son savoir.

Ils ajoutent que l'on voit encore, dans ce monastère, douze volumes de ses ouvrages (*a*). Nous avouons de bonne foi qu'il ne se trouve aucuns écrits de ce saint, nous croyons aussi qu'il n'y a pas plus de fondement de dire qu'il a donné son bien aux pauvres avant que d'avoir embrassé la vie monastique, puisque son père et sa mère ne sont morts que plusieurs années après qu'il se fut fait religieux (1).

Dieu ayant fait connoître de bonne heure au B. Hamon, la vanité et les faux honneurs du siècle, il lui en donna beaucoup d'horreur et d'aversion, et quoiqu'il évitât toutes les occasions qui auroient pu lui faire perdre ce qu'il avoit de plus précieux, il craignit néanmoins d'y succomber quelque jour. Ainsi touché de Dieu, il chercha un lieu propre à se mettre à l'abri de tous les écueils, qui sont presque inséparables de la vie du siècle.

Dans cette vue, il quitta son pays et ses parens, et vint à l'abbaye de Savigny, où il savoit, par le bruit commun, combien on étoit exact dans l'observation de la règle de S. Benoît, sous la conduite de S. Geofroy, qui en étoit abbé (2). Hamon s'étant donc présenté à ce sage supérieur, lui demanda d'être reçu à l'habit de la sainte religion, ce qu'il lui accorda d'autant plus volontiers,

(1) *Vit. B. Ham.*

(2) Peregr. — *Hist. de Font.*, chap. VI.

(*a*) Voir l'*Histoire littéraire de la France*, t. XIII, p. 592. — Montfaucon désigne l'un de ces ouvrages par le titre : *Expositio Haymonis in Isaiam.* Ces volumes furent peut-être détruits à l'époque des guerres de religion.

qu'il reconnut en ce jeune homme un naturel fort doux et fort honnête (1).

Hamon ne fut pas plutôt du nombre et dans l'appartement des novices que Dieu pour l'éprouver permit qu'il fût pendant quelque temps, traversé dans son pieux dessein. On publia de ce saint novice un bruit très fâcheux, qui fut pour lui un grand sujet d'humiliation devant les hommes, et si Dieu ne l'eût soutenu par une grâce toute singulière, il en auroit été aisément ébranlé. Mais Dieu, qui fait servir toutes choses pour le bien et l'avantage de ses élus, fit éclater davantage la vertu de ce fidèle novice, et le rendit encore plus recommandable devant les hommes.

Le B. Hamon, sans qu'on en sache la cause, fut par quelques religieux du monastère, soupçonné d'être lépreux (*a*). Ce bruit commença à se répandre dans la maison, et il s'augmenta si bien de l'un à l'autre, qu'on le publia même au dehors aussi bien qu'au dedans de l'abbaye (2).

Il y avoit déjà quelque temps qu'on semoit ce faux bruit, lorsqu'enfin il vint à la connoissance de ce saint. Mais qui se trouva fort en peine ? Ce fut le soldat de J.-C., comme l'appelle son historien ; ce nouvel athlète ne savoit que devenir, ni où tourner ses pensées : de retourner dans le siècle qu'il venoit de quitter, il ne pouvoit s'y résoudre ; d'un côté, il étoit trop ferme dans la volonté que Dieu lui avoit donnée de se dévouer à son service dans la religion, de l'autre, ce n'étoit point la coutume d'admettre dans le monastère des personnes

(1) *Vit. B. Ham.*

(2) *Ibid.*

(*a*) Tout le monde sait que la lèpre était très fréquente au moyen âge dans nos contrées.

affligées d'une telle maladie, de sorte qu'il ne voyoit qu'embarras de toutes parts. Dans cette anxiété d'esprit, il eut recours à Dieu, mit toute son espérance en sa bonté, et se confia de tout en sa protection, et il s'en trouva très bien ; car Dieu lui inspira un dessein très salutaire, qui ne convenoit pas seulement à l'état humiliant qu'il vouloit embrasser, mais qui lui servit encore beaucoup à s'entretenir dans l'humilité.

Il y avoit pours lors, dans l'abbaye, deux religieux affligés de la lèpre. On les avoit mis dans la maison destinée pour ces sortes de maladies. Ce logement n'est séparé du monastère que d'un jet de pierre, sans être pourtant hors de l'enclos ; ce lieu s'appelle le *Désert* ou la maison de santé, et subsiste encore aujourd'hui avec sa chapelle.

S. Hamon, qui craignoit d'être renvoyé dans le siècle, ayant su que ces deux lépreux étoient en ce lieu là, demanda à son abbé d'y aller pour les servir, et on le lui permit sans peine.

Ce fut là que ce serviteur de Dieu commença à s'appliquer à la véritable connoissance de lui-même, à tourner toute son espérance, toutes ses pensées, tous les désirs de son cœur vers Dieu, avec encore plus de pureté qu'il n'avoit fait jusqu'alors, et à veiller sans cesse sur lui pour assujettir son corps à son esprit. Son occupation fut de vaquer jour et nuit à la prière ; il macéroit continuellement son corps par des jeûnes ; il ne permettoit pas même à sa langue de proférer une seule parole inutile ou superflue ; il s'appliquoit sans relâche au silence qui est l'honneur de la justice ; il servoit avec un soin et une affection singulières ces pauvres lépreux avec lesquels il demeuroit, et bien loin d'avoir de l'horreur et du dégoût de

(1) *Vit. B. Hami.*

l'infection et de la corruption de leur maladie, il lavoit souvent leurs pieds, les embrassoit et les baisoit avec beaucoup de tendresse.

Dans le temps que ces malades donnoient quelque repos à leur corps, ce saint novice se déroboit secrètement et se retiroit dans la chapelle de la maison, où il s'occupoit tantôt à chanter des psaumes, tantôt à prier, le visage et le corps prosternés contre terre, et il prioit avec tant d'assiduité et prenoit si peu de repos, qu'il en tomboit en défaillance. On remarque même que quand ce serviteur de Dieu étoit las et fatigué de se tenir à genoux, il se dépouilloit de ses habits, et, en étant déchargé et comme libre, il reprenoit une nouvelle vigueur, forçant pour ainsi dire les membres de son corps à servir à son esprit, pour s'appliquer de nouveau avec plus d'ardeur à la prière : belle leçon, dit notre auteur, pour les lâches et les paresseux ! Que ceux donc qui sont dans la négligence et la tiédeur entendent ceci, en rougissent de honte et de confusion, et qu'après avoir été informés d'un si grand exemple, ils se défassent de leur lâcheté et de leur paresse ; qu'ils se persuadent une bonne fois que la béatitude et la félicité n'est point pour les paresseux et les endormis, mais pour ceux qui gardent avec courage et fermeté les commandemens de Dieu.

Les auteurs des Annales de l'Ordre de Cîteaux (1) parlent bien de l'état auquel ce saint novice s'étoit réduit, mais ils font voir, par les choses qu'ils en rapportent, qu'ils n'en ont eu qu'une connoissance fort confuse. Manrique, dans son histoire, sur ce que l'auteur de la Vie de ce saint dit qu'auparavant qu'il eut fait profession, il servoit les lépreux, n'a pas distingué si c'étoit dans le

(1) Ad. an. 1148. — Seg., *De Viris. illustr. ord. Cist.*

siècle qu'il exerçoit cette œuvre de charité, ou durant son noviciat, ce qui est pourtant fort aisé à démêler : car notre auteur marque assez clairement qu'il étoit encore novice, et il en donne même la raison que nous avons rapportée ci-dessus. Et ce qui est étonnant est que ces auteurs, particulièrement Seguin, ont eu quelque connoissance de la Vie manuscrite de S. Hamon, puisqu'ils en citent beaucoup d'endroits, surtout le service qu'il rendoit aux lépreux, son assiduité à la prière, son silence extraordinaire, ses veilles, ses macérations, la connoissance des consciences, la vénération que les grands avoient pour sa vertu, son élévation au sacerdoce et les grâces singulières qu'il recevoit dans les saints mystères, avec la conversion de Guillaume de Tholose. Mais il faut avouer qu'ils ont mêlé ces vérités de tant d'autres faits qui n'ont pas seulement de vraisemblance, qu'on s'est vu à tout moment contraint de les abandonner.

## CHAPITRE XII.

S. HAMON EST REÇU A PROFESSION. — ON L'ENGAGE DANS LES ORDRES ET A CONFESSER. — IL EST EN VÉNÉRATION PARMI LES GRANDS.

Après que le B. Hamon eut demeuré un temps considérable avec les lépreux, et les eut servis avec toute l'affection et la charité possibles, la communauté reconnut qu'il n'y avoit en lui aucune marque du mal qu'on en avoit publié. Ainsi Dieu étant content d'avoir éprouvé son serviteur, et ayant touché de compassion le cœur des religieux, Hamon fut retiré, par l'ordre de l'abbé, de la

maison et de l'emploi dans lequel il goûtoit tant de délices, et fit sa profession, après laquelle il soupiroit ardemment depuis longtemps.

On ne peut exprimer quel fut le zèle et la ferveur que ce serviteur de Dieu fit paroître dans cet heureux engagement; il reprit comme de nouvelles forces et redoubla avec tant de perfection tous ses exercices, qu'il fut bientôt regardé comme l'exemple et le modèle de tous les religieux. Peu de temps après, sa vertu étant connue de tout le monde, ses supérieurs le firent ordonner sous-diacre et diacre en un même jour, en sorte, dit l'auteur de sa Vie, que celui qui avoit souffert avec tant de patience et de soumission aux ordres de Dieu une si grande confusion, fit voir que la grâce du Seigneur étoit en lui. Son abbé n'en demeura pas là, car peu de temps s'étant écoulé, il le choisit parmi un grand nombre d'autres, pour l'élever au sacerdoce (*a*); mais si ce fut pour lui un nouveau motif de s'avancer dans la voie de la perfection, ce fut pour lui aussi un nouveau sujet de crainte, car il est marqué de lui qu'il ne reçut ce saint ordre qu'avec frayeur et tremblement.

S. Geofroy ne fut pas trompé dans le choix qu'il fit de ce saint pour l'élever à la prêtrise, car il reçut dans son ordination une si grande abondance de grâces du Saint-Esprit, qu'il en oublioit souvent le boire et le manger, ne trouvant ni goût ni saveur dans toute la nourriture qu'il prenoit, ni dans tout ce qui donnoit du plaisir aux autres ou qui pouvoit satisfaire et flatter leurs sens ; il mangeoit pourtant, étant homme mortel, non pour contenter la

(1) *Vit. S. Ham.*

(*a*) On sait que, dans les monastères bénédictins, la plupart des moines étaient simples laïcs.

bouche, mais seulement pour soutenir et soulager la nature.

S. Hamon ne fut pas plutôt ordonné prêtre, que son abbé, connaissant sa capacité, l'établit confesseur de la communauté de Savigny, et il fit tant de fruit en peu de de temps dans ce saint mais redoutable ministère, que sa réputation se répandit jusque dans les monastères des religieuses de la province; de sorte qu'il se vit souvent obligé de quitter son cloître pour aller les assister dans leurs besoins spirituels. Entre les plus considérables personnes dont il dirigeoit les consciences, S. Pierre d'Avranches, religieux de Savigny (1) et la Bse Bergoigne, religieuse de Mortain, se distinguèrent par leur piétié et la sainteté de leur vie; il les assista l'un et l'autre jusqu'à la mort, et Dieu lui fit la grâce de les lui faire voir peu de temps après dans la gloire (*a*) ; S. Pierre même, peu de jours après être sorti de cette vie pour aller à une meilleure, lui apparut tout éclatant de lumière, lui faisant connoître l'état heureux où il se trouvoit, comme on a dit ailleurs (2).

Ce saint homme n'étoit pas seulement d'un grand secours aux personnes religieuses; les nobles et les grands du monde trouvoient en sa conversation une consolation singulière (3) ; ils estimoient si particulièrement sa vertu et avoient tant de déférence et de vénération pour ses sentimens, qu'ils lui faisoient un aveu sincère de ce qui se passoit de plus secret dans leur cœur; de sorte que par

(1) *Vit. S. Petri*, art. 11.
(2) *Ibid.*, art. 12.
(3) *Vit. S. Ham.*

(*a*) Bergoigne ou Bergonie (Bergonia), est la troisième abbesse de l'Abbaye Blanche. Cl. Auvry, sans la nommer toutefois, va raconter plus loin (chap. XVIII), un trait de la vie de cette religieuse.

ses avis salutaires, ils renonçoient à leurs mauvaises habitudes et s'appliquoient à faire quantité de bonnes œuvres.

Le B. Hamon étant allé un jour à la cour de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui pour lors étoit à Domfront, en obtint tout ce qu'il lui demanda, et pour faire voir l'estime que ce prince avoit pour lui, il lui accorda des lettres patentes confirmatives des privilèges que que Henri Ier, son ayeul, et Etienne, ses prédécesseurs, avoient donné de leur temps. Il fit plus, car ce même prince, qui avoit une vénération singulière pour S. Pierre d'Avranches, ami intime du B. Hamon, le chargea de le saluer de sa part et de lui marquer l'estime qu'il faisoit de sa vertu. Il est vrai que S. Pierre reçut assez froidement le salut de ce prince, ayant même fait entendre au B. Hamon qu'il n'approuvoit pas ce grand crédit qu'il avoit auprès des grands du siècle, non par mauvaise humeur, mais par un bon zèle et une amitié sincère qu'il lui portoit en Jésus-Christ (1), car, quoique ces deux religieux marchassent par des routes différentes, le B. Hamon excellant en douceur et en charité et étant orné d'une bonté singulière, et S. Pierre étant rempli d'amour pour la vérité, jusqu'à la sévérité même, ils couroient pourtant tous deux, comme de généreux soldats de Jésus-Christ, vers la même carrière, pour remporter le prix de la félicité éternelle.

Entre les dons que S. Hamon reçut de Dieu, il eut celui de connoître le fond des cœurs et des consciences, et l'auteur de sa Vie (2) nous assure que ceux qui conversoient familièrement avec lui ont attesté plus d'une fois qu'il a quelquefois repris comme coupables de péché mortel des

(1) *Vit. S. Petri*, art. 8.
(2) *Vit. S. Ham.*

personnes qui ne s'en confessoient pas. Il passoit même plus avant, car non content de connaître le mauvais état dans lequel ils s'étoient plongés par le dérèglement de leur vie, il les retiroit encore, par la force de ses exhortations et par l'efficace de ses prières, de leurs habitudes criminelles, les engageant à en faire une confession sincère et de dignes fruits de pénitence, afin que Dieu leur fît la grâce de renoncer absolument au mauvais état dans lequel ils s'étoient plongés.

Ce zèle parut principalement à l'occasion d'un religieux dont la conduite lui donnoit sujet de craindre qu'il ne fût dans quelque désordre et quelque dérèglement, voyant qu'il s'éloignoit des instructions salutaires qu'il lui avoit données. Ce saint homme, imitant le zèle de S. Etienne, pria Dieu ardemment et avec beaucoup d'humilité de lui faire connoître l'état de ce frère.

Etant donc un jour en oraison, il fut ravi en extase, et vit, en jetant les yeux en haut, comme des ténèbres épaisses, et ce frère pour lequel il imploroit la miséricorde de Dieu, horrible et pâle et tout difforme, ressemblant plutôt à un mort qu'à un vivant, au milieu de ces ténèbres. Au-dessus de ces nuages, il voyoit une grande lumière d'une admirable clarté, et cependant il lui sembloit que le Saint-Esprit lui disoit intérieurement : « Celui que vous voyez ici n'a point la gloire de Dieu dans le cœur ; c'est un superbe et un envieux qui ne cherche qu'une gloire frivole et les vains applaudissemens, et qui découvre les secrets des autres. » S. Hamon eut cette vision par trois diverses fois, mais il n'entendit qu'une fois cette voix. Après cette vision, étant revenu à lui, il reconnut, par des indices et des conjectures très certaines, que ce religieux s'arrêtoit et prenoit plaisir à ces sortes de vices.

Dans un autre temps, une religieuse d'un monastère

voisin étant à l'extrémité, voulut se confesser au B. Hamon, qui s'y trouva pour lors ; mais comme il est dit dans la parabole de l'Evangile, elle avoit bien soin de mettre dehors les moucherons, mais elle avaloit les chameaux, ne s'accusant que des fautes légères et retenant les plus grands péchés dont sa conscience étoit chargée. Cette religieuse étant morte peu de temps après, et l'heure étant venue de faire l'inhumation, l'homme de Dieu célébra la messe, et offrit pour elle l'hostie salutaire ; il connut aussitôt en esprit que cette oblation sainte qui étoit présentée n'étoit pas acceptée de Dieu pour elle. En effet, l'année suivante, le B. Hamon vit en l'air l'âme de cette religieuse qui étoit cruellement maltraitée par les démons qui tour à tour la tourmentoient impitoyablement (*a*).

Une autre fois, cet homme de Dieu vit un homme riche et puissant qu'il connoissoit fort bien, mais qui étoit engagé dans le désordre et dans l'amour des choses du monde, il le vit, dis-je, entouré de huit démons; il y avoit devant cet homme un feu terrible et comme une vaste fontaine bouillante qui s'élargissoit par le haut, dans l'air. Il vit, à ce qu'il lui sembloit, en esprit, ce mauvais riche prêt à y être jeté après sa mort.

(*a*) Les détails que Cl. Auvry donnera plus loin (chap. XVIII du présent livre) permettent de penser qu'il s'agit d'une religieuse de l'Abbaye-Blanche. Il est certain que le B. Hamon allait régulièrement confesser les religieuses de ce monastère « voisin », et si l'auteur passe sous silence le nom de cette maison, c'est pour des motifs de discrétion faciles à comprendre.

## CHAPITRE XIII.

**GRACES SINGULIÈRES QUE S. HAMON REÇOIT DANS LES SAINTS MYSTÈRES. — DIVERSES APPARITIONS QUE CE SAINT Y A EUES.**

Ce saint religieux par sa vie et ce saint prêtre par son ministère, dit l'historien de S. Hamon en parlant de lui (1), étant sur le point d'offrir à Dieu, dans le saint sacrifice de l'autel, l'hostie et la victime non sanglante, se sentoit souvent saisi de crainte et de frayeur. Il craignoit, en offrant ces saints mystères qui sont salutaires à ceux qui les reçoivent avec pureté, d'y trouver la mort à cause de ses péchés passés; mais Notre Seigneur eut pitié de lui, car au lieu de cette même crainte où il étoit d'avoir offensé Dieu, il eut par la bonté de notre Sauveur Jésus-Christ une merveilleuse et très respectueuse confiance en sa divine miséricorde.

Un jour qu'il célébroit la messe, étant à ces redoutables paroles du saint Canon qui renferment une vertu singulière et très efficace : *Qui pridiè quam pateretur...* ayant pris le pain et levé les yeux en haut, il vit apparemment dans une extase les cieux ouverts et le Sauveur Jésus-Christ qui, étant debout, le visage tourné vers l'orient, le salua bénignement en baissant tête; le Saint-Esprit même, par une bonté incompréhensible, le visita intérieurement et remplit son cœur et sa conscience de l'onction de sa divine miséricorde, consolant son âme d'une joie et d'une douceur qui se peuvent mieux penser qu'exprimer; car il lui parloit en dedans de lui-même et lui disoit: « C'est là le fils de Dieu qui a bien voulu, pour

(1) *Vit. S. Ham.*

votre consolation, se rendre ainsi visible à vos yeux (*a*). »

Dans le temps que cela se passoit, le B. Hamon jouissoit d'une si grande abondance de grâces, étoit rempli d'une lumière si extraordinaire, et nourri d'une douceur si agréable, que, comme dépouillé de sa chair, sans avoir quitté son corps mortel, il sembloit n'avoir plus l'usage de ses sens. Il ne s'apercevoit plus de tout ce qui étoit terrestre et corporel, il ne sentoit plus la présence d'aucun homme, il ne voyoit pas même le calice ni l'autel sur lequel il sacrifioit, il jouissoit seul des délices ineffables de la présence de Jésus-Christ seul : l'homme contemploit Dieu, mais sous la forme d'un homme; le prêtre étoit avec le prêtre dans le même banquet; mais enfin la joie d'un si grand bonheur étant passée, celui qui étoit comme hors de lui-même, demeurant toujours en lui-même, revint en lui-même (*b*); car il jouissoit d'une manière miraculeuse et ineffable de la présence de Dieu, qui opéroit toutes ces merveilles selon son bon plaisir; de sorte qu'après cette vision admirable, et qu'il fut revenu à lui, quoique l'heure de tierce eût été déjà chantée par la communauté depuis qu'il eut vu cette lumière et cette immense clarté et qu'il fut rentré au chœur avec nous, dit son historien, il ne regarda plus la clarté du jour, dont nous jouissons en cette vie mortelle, que comme l'image d'une vie obscure et ténébreuse en comparaison de cette lumière qu'il avoit vue.

Lors donc qu'il fut tout à fait revenu de cette extase, il

(*a*) Ces faits, qui ne peuvent être connus que par le témoignage de saint Hamon lui-même, furent sans doute racontés par lui à son historien qui, selon M. l'abbé Sauvage, vivait de son temps, et même probablement avec lui.

(*b*) Il faut avouer que le bon Cl. Auvry dépasse parfois toute borne en fait de tournures incorrectes et incompréhensibles.

poursuivit le saint sacrifice de la messe; mais étant sur le point de consacrer le sang du Seigneur, il vit une main sur le calice qui faisoit les mêmes choses que nous avons accoutumé de faire pour sanctifier les dons, c'est-à-dire qui faisoit aussi posément le signe de la croix sur les saints mystères et en même temps il vit une main belle, grande et toute brillante de lumière, et enfin il vit encore tout à coup un bras avec la même main, étendu sur le saint autel. Il vit et en tressaillit de joie. Ensuite il continua la messe et son homme intérieur et extérieur fut rempli d'une si grande suavité, par cette odeur étrangère, qu'autant de fois qu'il rappeloit dans sa mémoire cette admirable et vivifiante odeur, autant de fois la croyoit-il sentir comme si elle lui étoit encore présente.

Mais ce qui est vraiment digne d'admiration et de remarque, c'est que ce saint homme, après cette vision, fut toujours le même et se comporta avec les autres religieux également comme auparavant, c'est-à-dire qu'on le vit à son ordinaire, sans abattement et sans affectation, toujours gai, ayant les manières aisées, n'étant ni immobile, ni privé de sentiment, mais éclairé dans la piété, en sorte qu'il parloit comme il avoit accoutumé, ne soupirant point devant le monde, ne versant point de larmes publiquement, ne gémissant point ouvertement; il évitoit même toute sorte de singularité, ne jugeant de personne et ne se préférant à personne; mais il vivoit et conversoit avec ses frères en paix et d'une manière honnête et sociable.

Ce saint religieux eut encore, en célébrant la sainte messe, une autre apparition, qui n'est pas moins admirable que celle que nous venons de rapporter. Un jour, dit son historien, que cet ami de Dieu étoit à l'autel, lorsqu'il fut à ces paroles saintes : *Supplices te rogamus...*

c'est-à-dire : « Nous vous supplions, ô Dieu tout puissant, de commander que ces dons sacrés soient portés par le ministère de votre saint ange, sur votre autel sublime », ce saint homme se baissant et priant selon la coutume, il vit une troupe d'anges qui étoient à l'entour de l'autel, gais et pleins de joie et revêtus d'étoles d'une rare beauté. Entre ces bienheureux esprits, il y en avoit un qui paroissoit élevé au-dessus des autres, et qui en étoit même distingué par sa beauté et la majesté de son visage. Il portoit seul l'oblation sainte au ciel et l'offroit à Dieu avec de grands transports de joie, paraissant en effet beaucoup plus joyeux que les autres ; cependant, ceux qui l'assistoient le félicitoient et le congratuloient avec autant d'allégresse et de plaisir, que si chacun d'eux eût reçu cette hostie sainte et qu'il l'eût portée et présentée à Dieu. Notre saint prêtre ayant jeté les yeux sur la table sacrée, y trouva les sacremens, et ainsi plein de joie, il acheva le sacrifice de la messe.

Un autre jour que le bienheureux Hamon célébroit encore les divins mystères, étant à cette prière : « *Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris* : Daignez, Seigneur, recevoir ce pain de vie et ce calice du salut d'un œil propice et favorable, et les avoir agréables, comme vous avez daigné avoir pour agréables les dons du juste Abel votre serviteur, et le sacrifice de notre patriarche Abraham, et le saint sacrifice de l'hostie pure et sans tache que vous a offert Melchisédech, votre souverain sacrificateur », ayant levé les yeux au ciel, il vit les trois oblations de ces saints, comme trois fleurs extrêmement brillantes, portées en un lieu élevé dans le ciel, et que la sienne, quoiqu'elle lui parût moins éclatante, les suivoit partout de près et fut très favorablement reçue du Grand Prêtre. « Il ne faut point douter, dit notre historien,

que le B. Hamon ne reçût alors une extrême consolation ; cependant il n'en fit rien paroître et n'en donna même aucune marque ni par soupirs, ni par larmes, qui pût faire juger par ceux qui le servirent à l'autel, qu'il eût eu quelque apparition. »

« C'est ainsi, Seigneur Jésus, s'écrie l'auteur de la Vie de S. Hamon, que vous comblez de grâces et de consolations ceux que vous voulez. C'est ainsi que vous remplissez d'une abondance de joie et de douceur les cœurs et les esprits de vos amis, car vous avez le pouvoir d'éclairer ceux qu'il vous plaît, de les nourrir et de les engraisser, pour ainsi dire, des dons immenses de votre grâce. Qui est celui, continue cet auteur, qui, entendant ces choses, n'en soit pas tout enflammé ? De qui le cœur, après avoir rejeté tout sujet de doute, n'est-il pas affermi dans la foi ? Car nous croyons très certainement que les cieux s'ouvrent dans la consécration d'un si grand mystère et que nos dons sont présentés à Dieu par le ministère des anges, ce qui a fait dire à S. Grégoire ces paroles : « Qui d'entre les fidèles peut douter que dans le temps qu'on immole cette hostie le ciel ne s'ouvre à la voix du prêtre ? que les chœurs des anges ne soient présents dans ce mystère de Jésus-Christ ? que les plus petites choses ne soient unies aux plus sublimes, les terrestres aux célestes, et que des visibles et des invisibles il ne s'en fasse une même chose ? »

Mais voici une apparition qui n'est en rien inférieure à la précédente. S. Hamon, célébrant la sainte messe dans une autre occasion, mérita encore d'y recevoir une consolation ineffable de Dieu, car après avoir dit cette prière : « Seigneur, Père saint, Dieu tout puissant, faites-moi la grâce de recevoir si dignement le très saint corps et le sang de Jésus-Christ, Notre Seigneur, que je mérite de recevoir par lui le pardon de tous mes péchés et d'être rempli de

votre Esprit Saint », comme il proféroit ces paroles, il vit devant lui comme des langues de feu toutes brillantes de rayons de lumière; il en eut tant de joie, qu'il crut avoir été exaucé, et avoir en ce moment reçu le Saint-Esprit. On a même su par le rapport de ce saint qu'il avoit souvent ressenti de la joie et de la consolation dans de semblables visions; mais il étoit le seul qui voyoit et qui sentoit cette douceur, et aucun des assistans et de ceux même qui le servoient à l'autel ne s'en apercevoit et ne l'éprouvoit. « Plût à Dieu, dit notre auteur, que nous eussions mérité de faire la même expérience dans nos cœurs que ce saint homme éprouvoit dans le sien, lorsque le Saint-Esprit le visitoit de la sorte de ses dons ineffables (*a*); mais celui qui ressentoit une si grande abondance de grâces étoit le seul aussi qui en avoit connoissance. »

## CHAPITRE XIV.

S. HAMON EST FAIT MAITRE DES FRÈRES CONVERS. — JÉSUS-CHRIST LUI APPAROIT EN CROIX. — CHARITÉ DU SAINT POUR LES PAUVRES.

Dès l'origine de la Congrégation de Savigny, il y avoit trois sortes de personnes qui s'y retiroient pour servir Dieu : les premiers étoient les moines, qui étoient destinés à chanter l'office divin, et de ceux-ci l'abbé en choisissoit quelques-uns pour le ministère des autels, après avoir éprouvé leur soumission et reconnu leurs bonnes mœurs et leur exactitude dans l'observance de la règle du monastère.

(*a*) Les paroles de l'historien du B. Hamon, jointes à celles que cite M. l'abbé Sauvage, indiquent assez clairement qu'il était un des compagnons du saint.

Les seconds étoient des laïcs qui, faisant aussi profession, comme on a remarqué ailleurs, étoient appelés frères convers. Ils étoient destinés aux plus pénibles ouvrages, comme de conduire le bétail, labourer la terre, avoir le soin des granges (*a*), de la cuisine, de la boulangerie et d'autres choses semblables, ou à exercer divers métiers. Ce n'est pas que les moines fussent exempts de travailler (1), même à des ouvrages rudes et pénibles, pour gagner leur vie sans être à charge au public ; mais tout leur temps étoit partagé de telle sorte, qu'ils s'occupoient à certaines heures à l'office divin et à la lecture des livres saints, et à certains temps au travail des mains, conformément à la règle de S. Benoit. Cette différence se voit dans quantité de bulles des papes adressées aux abbés de Savigny, et dans les chartres de cette abbaye ; on trouve dans celles-ci les noms d'un grand nombre de frères convers (2).

Les troisièmes n'étoient pas religieux ; c'étoient des personnes laïques qui, sans quitter leurs habits du monde et sans faire de vœux, se donnoient au monastère pour y travailler à leur salut avec plus de sûreté que dans le siècle. On voit un grand nombre de ces *donnés*, parmi lesquels on en trouve plusieurs d'une qualité distinguée, qui, comme parlent nos chartres, se donnoient à la vie et à la mort à l'église de Savigny : c'est ce qu'on a pu remarquer en divers endroits de cet ouvrage (*b*).

(1) Gauf. Gros.

(2) Cap. X, l. VIII. *Ex Schæd. Savig. — Diplom. Pontif.*

(*a*) Les granges des monastères bénédictins étaient des sortes de petits couvents détachés de la maison principale et disséminés dans la campagne à cause des besoins de l'agriculture. Elles étaient habitées par un certain nombre de frères convers. Ces établissements tenaient à la fois du couvent et de la ferme.

(*b*) Il y avait aussi des sœurs *données* dans la maison de l'Abbaye-Blanche, fille de Savigny.

Le B. Hamon fut choisi pour être le maître et le directeur spirituel de ceux que nous appelons frères convers (1). Cet emploi n'étoit donné qu'à des personnes fort éclairées dans la loi de Dieu, et d'autant plus instruites des maximes saintes de la religion, que la plupart de ces frères ne savoient ni lire ni écrire. Notre saint, se voyant ainsi chargé de ce pénible fardeau, s'appliqua tout entier à l'instruction de ces bons frères; il regarda son propre salut comme dépendant en quelque sorte du leur, et c'est ce qui lui causa dans la suite bien des ennuis; car, comme dit fort bien l'auteur de sa Vie, si le seigneur ne garde la ville, c'est en vain que la garde celui qui veille (2). En effet, pendant le temps qu'il avoit cet emploi, quelque vigilance et quelque attention qu'il eût sur la conduite de ces convers, plusieurs d'entre eux abandonnèrent leur sainte résolution, quittèrent le manche de la charrue qu'ils sembloient tenir ferme et s'en retournèrent dans le siècle pour y vivre selon leur caprice et leurs affections déréglées (3). Il en eut d'autant plus de douleur et son cœur en fut percé si vivement, qu'il se mit dans l'esprit que c'étoit peut-être par sa faute, ou à cause de ses propres péchés, que ce désordre arrivoit : il en trembloit de peur, et en rougissoit de honte et de confusion, devant Dieu et devant les hommes. D'ailleurs, il craignoit qu'on attribuât cette désertion à son peu de soin ; il confessoit humblement son incapacité et son imperfection à ses supérieurs, et il étoit saisi de frayeur lorsqu'il pensoit que Dieu lui demanderoit compte, au jour du jugement, du salut des âmes de ces malheureux fugitifs.

Un jour qu'il étoit plus qu'à son ordinaire tourmenté

(1) *Vit. S. Hamon.*

(2) Psalm. 126.

(3) *Vit. S. Ham.*

de cette peine, sentant dans son cœur et dans son esprit bien moins d'ardeur et de zèle qu'il n'avoit accoutumé, et qu'il étoit pour lors en semaine pour dire la messe qu'on célèbre tous les jours pour les morts, il s'y prépara le vendredi de cette même semaine, et l'offrit à Dieu, selon la coutume de la maison, pour le repos de leurs âmes, dans la résolution de faire son possible pour obtenir de Dieu de lui découvrir en quelque manière si ses propres péchés n'étoient point cause que ces frères convers abandonnoient si légèrement leur saint état (1).

Dieu écouta S. Hamon, puisque dans le temps que ce fidèle serviteur tenoit entre ses mains le sacré corps de Notre Seigneur Jésus-Christ pour se communier, il se sentit frappé aux yeux comme d'une petite baguette, dont le coup et la lueur qui en rejaillit lui offusquèrent la vue (2); mais quoiqu'il eût de ce coup les yeux du corps bouchés, il avoit pourtant ceux de l'âme très ouverts et très clairvoyans. Dans cet état, il vit le Seigneur Jésus-Christ attaché à la croix, mais plein de vie, ayant la tête penchée du côté droit, qui lui parla en cette manière: « Si, tout innocent que je suis, j'ai souffert de si grands maux pour l'amour de vous, n'est-il pas bien juste que vous ne comptiez pour rien la peine que vous endurez pour moi ? » Au même moment, son cœur fut pénétré d'une si grande consolation et de tant de douceur, qu'il crut fermement qu'il avoit eu cette apparition pour le délivrer de l'anxiété où étoit son esprit et pour le soulager de la langueur et des peines qu'il souffroit depuis quelque temps au sujet de ces frères. Il conclut même de cette vision que ce n'étoit pas pour ses fautes que ces misérables convers s'en étoient retournés dans le monde. Il est in-

(1) *Vit. S. Ham.*
(2) *Ibid.*

compréhensible, et ce saint même n'a pu, dit l'auteur de sa Vie, nous raconter combien il fut transporté de joie, d'amour et de dévotion en cette occasion; nous pouvons assurer seulement que ni les plaisirs des sens, ni les satisfactions du corps n'ont rien de comparable avec la joie et la consolation qu'il ressentit dans ce moment.

La charité du B. Hamon ne se borna pas à veiller sur la conduite des âmes qui lui avoient été confiées, ni à les animer de vive voix et par son exemple à vivre selon leur état; la compassion que l'on reconnut en lui pour les pauvres engagea encore ses supérieurs à le charger de la distribution des aumônes que le monastère avoit accoutumé de faire aux misérables et à ceux qui étoient dans la nécessité. On lui confia l'argent qui étoit nécessaire pour ces œuvres de charité, et il s'en acquitta si bien et avec tant de prudence et de sagesse, que les supérieurs et les pauvres en furent également contens et satisfaits. Aussi, un auteur de son temps (1) a dit qu'il étoit aimé et chéri de Dieu et des hommes à cause de sa piété, de sa religion et des œuvres de charité qu'il exerçoit envers les pauvres, *qui propter religionem et bona opera erga pauperes, charus erat Deo et hominibus*.

Cependant à cette occasion, il arriva une chose qui donna à notre saint un double sujet de douleur et de tristesse, car ayant été occupé à quelques affaires pour le monastère, il donna à un religieux de l'argent pour le distribuer aux pauvres, mais il apprit par un autre que celui à qui il avoit donné la commission de faire l'aumône, ne la faisoit pas fidèlement et en gardoit une partie pour lui. S. Hamon en eut bien de la douleur, parce que les pauvres étoient frustrés d'une partie de leurs aumônes,

(1) *Append. ad. Sigeb.*, an. 1174.

et que ce malheureux frère s'exposoit à se perdre pour jamais pour le crime exécrable du vol et de la propriété (*a*), qu'il commettoit.

Dieu fit voir à ce saint homme, dans une vision, la vérité de ce qui lui avoit été rapporté, et il connut ainsi par lui-même ce qu'il avoit appris par un autre, car ce frère lui apparut à la vérité avec son visage ordinaire et sans changement; mais il le voyoit intérieurement dans l'âme tout couvert et comme enveloppé d'un nuage tout épais et ténébreux; et par cette vision, la mauvaise foi et la méchante vie de ce misérable moine fut découverte pleinement à notre saint.

Le B. Hamon fit voir dans une autre occasion combien il étoit compatissant à la nécessité des pauvres (1). Une veuve, nommée Renée, qui demeuroit proche du monastère, étant dans une extrême indigence, le serviteur de Dieu lui donna quelque argent par charité ; elle en acheta de son consentement trois brebis avec leurs agneaux, mais, ne les gardant pas avec assez de soin, le loup en prit un, l'emporta et se sauva avec sa proie dans le plus épais de la forêt de l'abbaye, et ce qui est digne d'admiration, c'est que celui qui avoit permis à ce loup de ravir cet agneau ne lui laissa pas le pouvoir de lui faire du mal, car le lendemain matin, l'agneau se trouva dehors près de la maison de cette veuve, sain et sans avoir la moindre blessure. « Qui doutera, dit notre auteur, que ceci ne se soit passé de la sorte par la permission et la puissance de Dieu, qui seul a pu empêcher cette bête féroce de dévorer ce petit et faible animal, et le retirer de sa

(1) *Vita B. Hamon.*

(*a*) Pour comprendre cette expression, il faut se rappeler que les religieux qui ont fait vœu de pauvreté ne peuvent, sans manquer à leurs engagements, posséder quoi que ce soit en propre.

gueule affamée ? » Aussi, depuis ce temps-là, S. Hamon fit encore avec plus de confiance l'aumône aux pauvres et aux nécessiteux. Cette veuve même, qui étoit fort affligée de la perte qu'elle avoit faite, eut bien de la joie d'avoir recouvré l'agneau qu'elle avoit perdu par sa faute ; et tous ceux qui entendirent parler de ce qui étoit arrivé en furent dans l'admiration; mais S. Hamon, bien loin de s'en élever et de s'en glorifier, n'en devint que plus pieux et plus charitable.

## CHAPITRE XV.

S. HAMON REÇOIT DE DIEU LE DON DE PRÉVOIR L'AVENIR. — GUILLAUME DE THOLOSE SE FAIT RELIGIEUX A SAVIGNY. — QUEL FUT CE RELIGIEUX.

Entre les dons que le B. Hamon avoit reçus de Dieu, celui de prévoir l'avenir ne fut pas des moindres. On voit dans sa vie un grand nombre d'exemples de cette grâce singulière. Dieu lui faisoit connoître les choses futures, tantôt sous des figures étrangères et tantôt par des apparitions. Nous en rapporterons quelques-unes de chaque sorte.

Les actes de S. Hamon nous apprennent la conversion d'une personne distinguée par sa science et par sa vertu, que Dieu lui révéla. La manière dont il en est parlé m'a paru si simple et si sincère que j'ai cru n'en devoir rien changer. J'ajouterai néanmoins ce que nous en trouvons ailleurs. Voici comme en parle l'auteur (*a*) : « Je croyois,

(*a*) Il s'agit toujours du moine de Savigny, auteur de la Vie de S. Hamon, auquel Cl. Auvry a emprunté presque tous les renseignements qu'il donne dans les précédents chapitres.

mon vénérable Père (*a*), avoir satisfait à ce que vous désiriez de moi, après avoir fait le récit d'un si grand nombre de belles actions, du B. Hamon; mais je me trompois. Le zèle et l'amour que vous avez pour un si saint homme et l'empressement et l'ardeur que j'ai moi-même pour lui m'obligent à ajouter encore à ce que j'ai déjà dit quelque chose des actions de ce grand serviteur de Dieu. Puis donc que je me suis proposé de satisfaire, autant qu'il est en moi, à votre désir, je commencerai par décrire ce qui en est venu à ma connoissance, afin que ce petit service, tel qu'il est, puisse vous contenter et vous être agréable. »

Ce saint homme donc, outre ce que j'en ai déjà rapporté, eut un jour cette vision. Il crut pendant son sommeil qu'il célébroit la messe, et qu'après avoir dit l'Évangile, une personne très bien faitte lui apparut et lui présenta un talent d'or, et qu'après l'avoir pris et l'avoir mis entre les mains de celui qui le servoit à l'autel, il s'imagina, en regardant derrière lui, que cette personne qui lui avoit présenté ce talent étoit le Fils de Dieu (1).

Voici ce que signifie cette apparition. Il y avoit en ce temps là un docteur de grande réputation par l'éminence de sa science ; il étoit de la ville de Caen et se nommoit Guillaume. Ce savant homme vint à Savigny peu de temps après que saint Hamon eut cette vision ; il eut avec ce saint une longue conversation, car ils étoient fort amis (*b*) ; dans le temps qu'ils étoient ensemble, le B.

(1) *Vita B. Hamon.*

(*a*) On ne sait à qui s'adresse cette apostrophe. Etait-ce à l'abbé de Savigny, supérieur du moine hagiographe ?

(*b*) L'auteur ne veut pas dire qu'ils firent connaissance à Savigny. Ils se connaissaient déjà, si l'on en croit l'ancien narrateur : « Savi-

Hamon se ressouvint de son apparition, il pensa en lui-même que ce docteur pourroit bien avoir été figuré par ce talent d'or que le fils de Dieu lui avoit présenté. Mais à quoi bon s'arrêter si longtemps? Le serviteur de Dieu exhorta puissamment Guillaume au mépris de toutes les choses du monde, à se charger du doux et agréable joug de Jésus-Christ, à fouler aux pieds les vains honneurs du siècle qui passent avec tant de vitesse, et à suivre les traces que ce divin Sauveur nous a marquées par sa doctrine et par son exemple.

Le B. Hamon, le voyant ébranlé et touché jusqu'au fond du cœur, lui raconta la vision qu'il avoit eue. Que dirons-nous davantage? Guillaume fondant en larmes, se livra entre ses mains, et ayant méprisé tout le faste et et toute la vanité et la gloire du monde, résolut de se convertir et de se faire religieux dans Savigny; mais parce que ce docteur étoit dans le siècle occupé d'un grand nombre d'affaires qu'il ne pouvoit, à ce qu'il lui sembloit, abandonner, qu'il n'y eût mis quelque ordre auparavant, il prit la résolution de s'en retourner à la ville de Caen, et de prendre quelque temps pour disposer de ses affaires par lui-même. L'abbé de Clairvaux Gaudefroy, et d'autres abbés de l'Ordre, qui étoient pour lors à Savigny avec quelques religieux de la maison, s'opposoient fortement au dessein que Guillaume avoit de retourner à Caen, dans la crainte sans doute que s'il y alloit, il ne changeât de résolution et ne revînt pas. Mais quelques efforts qu'ils pussent faire, ils perdirent leur peine, leur alléguant toujours qu'il croyoit avoir un juste sujet de faire un voyage chez lui. « Peut-être, dit l'auteur de la Vie de

niacum advenit (Guillelmus), qui cum eodem sancto, utpote familiaris, colloquium habuit.

S. Hamon, que Dieu ne vouloit pas qu'un si grand changement se fit par leur moyen, et qu'il le réservoit à son serviteur Hamon. »

Tout le monde s'étant retiré, l'homme de Dieu revint trouver Guillaume, et celui qui tourne les cœurs comme il lui plaît donna tant de bénédiction et d'efficace à ses paroles, qu'il vint aisément à bout de ce que les autres n'avoient pu faire. Ainsi le B. Hamon l'arrêta et lui promit d'aller lui-même à Caen pour y régler ses affaires et d'agir pour lui comme s'il y étoit lui-même. Cette occasion fit paroître avec encore plus d'éclat à tous les abbés qui étoient à Savigny la sainteté de l'homme de Dieu, et ils en prirent même sujet de s'informer et de faire une plus exacte recherche des circonstances et des particularités de la vie de ce saint religieux.

Voilà comme ce docteur fut retenu à Savigny. On lui donna bientôt l'habit de novice, et l'année de son épreuve étant écoulée, on lui fit faire profession.

Il se comporta dans cet état si religieusement et avec tant de sagesse et de conduite, que peu d'années après, Joscelin, abbé de Savigny, s'étant déchargé du gouvernement de l'abbaye, il en fut élu abbé, et dès l'année suivante, il fut choisi pour être abbé de Citeaux, Dieu le voulant ainsi (1).

« Nous savons par nous-mêmes, dit l'historien, que par l'entremise de cet abbé, Dieu a fait de grands biens à Savigny, où l'on est persuadé que c'est lui qui étoit figuré par le talent d'or que le Fils de Dieu sembloit présenter au B. Hamon, car, ajoute cet auteur, c'est un homme d'une piété singulière, grand sectateur et grand amateur de la pauvreté chrétienne. »

(1) *Chron Sav.* p. 3,

Nous avons rapporté toutes ces circonstances pour faire voir combien on s'est trompé quand on a voulu de ce savant religieux en faire le troisième abbé de Savigny et le mettre au nombre des cinq saints de ce monastère (1). Car il est certain que les auteurs qui ont parlé de la sorte ont pris ce pieux abbé pour S. Guillaume de Niobé, qui, après avoir passé plusieurs années dans la solitude, se retira enfin à Savigny, où il mourut en 1143, durant son noviciat, c'est-à-dire plus de trente ans avant la mort de S. Hamon et plus de quarante avant celle de Guillaume de Tholose, qui n'a été que le neuvième abbé de Savigny, en 1178, et qui l'étoit encore de Cîteaux en 1185, où enfin il est mort en odeur de sainteté. On voit à Savigny, parmi les reliques de cette abbaye, un bras de ce saint abbé qui y a été apporté de Citeaux (*a*). Il paroît même, par l'auteur de la Vie de S. Hamon, que Guillaume de Tholose vivoit encore dans le temps qu'il écrivoit son ouvrage, puisqu'il y dit formellement que c'est un homme d'une grande piété et un grand amateur de la pauvreté chrétienne : « *Nam vir est summæ religionis, sectatorque et amator strenuus christianæ paupertatis* » (2).

On ne peut révoquer en doute que ce Guillaume, dont il est parlé dans la Vie de S. Hamon, ne soit le même que Guillaume de Tholose, dont la Chronique de Savigny

(1) Seguin : *De Viris ill. ordin. Cist.* — *Martyr.*, *Ben.*, I, 3. — Mauriq., an. 1148. — *Menol. Cist.* — *Neustr. pia.* — *Chron. Sav.*
(2) *Vit. B. Ham.*

(*a*) Les reliques des saints de Savigny, préservées, à l'époque de la Révolution, de la dispersion et du pillage, sont conservées actuellement dans l'église paroissiale. Elles sont en très grand nombre, et elles ont été reconnues solennellement par Mgr Bravard, évêque de Coutances, en 1872.

fait mention. L'historien de S. Hamon le nomme (1), *Magister inter scholares magni nominis*, un docteur de grande réputation parmi les gens de lettres. Il dit qu'il étoit de la ville de Caen. *Ex Cadomi oppido oriundus;* que peu d'années après sa profession, il fut élu abbé de Savigny, *Et paulo post eidem abbatiæ abbas eligitur.* Toutes ces circonstances s'accordent parfaitement avec ce que la Chronique de Savigny nous en rapporte (2). Guillaume de Tholose, dit cette Chronique, fut élu en 1178 abbé de Savigny, *Anno 1178 electus est et promotus in abbatem.* Elle ajoute que c'étoit un homme recommandable par sa bonne vie et par l'éminence de son savoir. *Vir vitæ venerabilis et litteraturæ eminentis*; qu'il étoit de la ville de Caen, *de villa Cadomi;* et qu'enfin, en 1179, il fut élu abbé de Cîteaux, où il finit ses jours. *Et anno 1179 electus est in Abbatem Ciscercii, ubi diem clausit extremum.*

D'ailleurs, il est constant, par l'auteur de cette Chronique et par le continuateur de Sigebert (3) qui vivoit en même temps, par les chartres de Savigny, par tous les anciens auteurs, qu'il n'y a eu dans Savigny aucun abbé du nom de Guillaume avant l'an 1160 ; et par conséquent c'est sans fondement que quelques auteurs modernes placent la mort de Guillaume de Tholose en 1143, comme abbé de Savigny. C'étoit le B. Serlon qui en étoit pour lors abbé, et il gouverna cette maison jusqu'en 1153, qu'il se retira à Clairvaux. Serlon avoit succédé au vénérable Evan, successeur de S. Geofroy, mort en 1139, et celui-ci fut fait abbé en 1122, immédiatement après la

(1) *Vit. B. Hamon.*
(2) *Chron. Sav.*, p. 3.
(3) *Tract. de abb.*

mort de S. Vital, premier abbé et fondateur de l'abbaye de Savigny.

## CHAPITRE XVI.

### DIFFÉRENS ÉTATS DES AMES DANS LE PURGATOIRE. S. HAMON EN DÉLIVRE SON PÈRE ET SA MÈRE.

Le B. Hamon avoit eu toute sa vie, une dévotion particulière de prier pour les morts; mais une fois entr'autres, il se sentit plus vivement touché de l'état où les âmes des défunts se trouvoient après cette vie (1).

Étant ce jour là plus violemment agité de cette pensée, il rumina en lui-même sur ce qu'il pourroit faire pour les soulager; et comme il étoit retenu à l'infirmerie par une grande langueur, et que trois jours après la fête de l'Exaltation de la Croix, on devoit, suivant la coutume, chanter solennellement l'office des Morts, pour les religieux, les parens et les bienfaiteurs de l'Ordre, sur la fin des Matines canoniales, il lui vint dans l'esprit de faire une exacte recherche de l'état de la communauté, et de ce que devenoient les âmes après cette vie, et quel remède on pourroit apporter à tous les maux qu'elles souffrent dans le Purgatoire. Il s'appliqua cette nuit là avec beaucoup d'attention à s'acquitter de l'office divin. Etant donc toujours occupé de ces pensées, Dieu lui fit voir tout à coup dans un ravissement, dans la plus haute partie de l'air, une infinité d'âmes qui lui parurent comme des nues tout éclatantes de lumière. Elles avoient le visage tourné vers le ciel, comme pour implorer de toutes leurs forces et de tous leurs vœux la miséricorde de Dieu tout-

(1) *Vit. S. Ham.*

puissant, et en même temps il les voyoit tourmentées par l'inclémence du froid et des vens.

Le troisième jour, il les vit encore sous la même forme, mais qui étoient déjà élevées dans la partie la plus haute de l'air, et plus elles montoient, moins elles souffroient la rigueur des vens et du froid ; mais parce qu'elles lui paroissoient tout éclatantes de lumière, et qu'elles n'étoient pourtant pas exemptes de peines et de tourments, il ne put juger autre chose, sinon qu'en sortant de cette vie, quoiqu'elles ne fussent pas coupables de ces grands péchés qui les auroient rendues dignes des derniers supplices, elles n'étoient pas cependant sans quelques fautes et quelques négligences qu'elles avoient emportées avec elles dans le passage du Purgatoire; et de ce qu'il les vit le troisième jour élevées et montées jusqu'aux lieux les plus sublimes et qu'il lui sembloit qu'elles ne souffroient plus de peines, il en conclut que c'étoit l'effet de toutes les prières et le fruit des hosties salutaires et des sacrifices des bonnes œuvres qu'on offroit à Dieu pour le soulagement et la délivrance de leurs maux.

Un jour que les religieux chantoient les grandes Matines, auxquelles le B. Hamon assistoit, il résolut de célébrer le saint sacrifice de la messe pour le repos de l'âme de son père, mais étant en peine s'il devoit dire la collecte pour lui seul ou pour plusieurs, dans cette irrésolution il vit l'âme de son père en haut, qui étoit suivie de plusieurs autres; il connut par cette vision qu'il valloit mieux offrir le saint sacrifice pour plusieurs que pour un seul, et depuis ce temps là, à moins qu'il n'y eût un mort présent, il dit toujours à la messe la collecte pour plusieurs défuns, ne doutant pas que cette manière ne fût agréable au Seigneur, parce qu'un bien spirituel communiqué à plusieurs ne diminue point et ne souffre aucun dommage dans sa

distribution ; on sait, au contraire, qu'il paroît avec plus d'éclat. Cependant cet excellent religieux avouoit qu'il ne savoit pas au vrai s'il dormoit ou s'il étoit éveillé quand il eut cette dernière vision.

Un an s'étoit écoulé depuis la mort du père de S. Hamon, lorsqu'il entra en quelque peine de son salut et de celui de sa mère. Dans cette perplexité, il se retira dans une chapelle de l'église ; il y fit avec toute l'ardeur et tout le zèle possibles ses prières à Dieu, pour la rémission de leurs péchés et le repos de leurs âmes. Dans la ferveur de son oraison, il lui sembla voir en haut un chemin brillant comme un rayon de soleil, couronné pourtant des deux côtés de quelque obscurité; il en vit sortir les âmes de son père et de sa mère, qui, par une vertu toute divine, entroient dans ce chemin tout éclatant de lumière. Fortifié par cette vision, et plein de foi et de confiance, il crut dès ce moment que Notre Seigneur avoit daigné lui montrer qu'ils avoient l'un et l'autre obtenu, par sa miséricorde, le salut éternel, comme ils l'avoit ardemment désiré. Ce saint religieux a même déclaré depuis qu'il sortit de la prière avec beaucoup plus de joie qu'il n'en avoit eu auparavant.

## CHAPITRE XVII.

DÉVOTION DU B. HAMON AUX RELIQUES DES SAINTS. — DÉSIR DE CE SAINT DE VOIR UNE NOUVELLE ÉGLISE A SAVIGNY.

La piété singulière que S. Hamon avoit pour les choses saintes n'étoit point si secrète ni si cachée, qu'on n'en eût connoissance dans le monastère. Ses supérieurs, qui ne furent pas les derniers à le savoir, le chargèrent du soin de garder le dépôt des reliques de l'abbaye; elles étoient

déjà en grand nombre, et il les augmenta beaucoup : on en voit encore aujourd'hui de très considérables, avec des inscriptions très anciennes.

Ce saint religieux se chargea de cet emploi avec autant de crainte que de soumission ; car cet ami de Dieu, comme le nomme son historien, avoit accoutumé de dire qu'il ne touchoit jamais les reliques sacrées des saints qu'avec un souverain respect, se jugeant si indigne de cet emploi, qu'il étoit dans une crainte continuelle, ou d'être frappé d'aveuglement, ou d'être du moins châtié en quelque partie de son corps, ce qui lui faisoit souvent prendre la résolution de s'en décharger; mais Dieu le relevoit toujours de ses peines par quelque nouveau prodige; car tantôt Dieu rendoit la vue aux aveugles et l'ouïe aux sourds par la vertu et les mérites de ses saints, tantôt il guérissoit plusieurs malades de leurs infirmités corporelles. Mais ce qui n'est pas moins admirable, c'est que Dieu, par l'attouchement de ces saintes reliques, rendoit la vie à un grand nombre d'âmes mortes, qui, étant depuis longtemps plongées dans des crimes énormes, se trouvoient, après avoir imploré le secours de ces saints, entièrement changées, faisant de bonnes confessions et de dignes fruits de pénitence.

Il eût été à souhaiter que l'auteur de la Vie de S. Hamon eût rapporté quelques exemples des merveilles qu'il dit seulement en général; mais il s'est contenté de ce qui suit (1) : « Il arrivoit souvent, dit cet auteur, non sans étonnement de ce saint homme, que plusieurs de ces reliques se multiplioient divinement; en sorte que, les ayant quelquefois tellement divisées et partagées qu'il ne pouvoit plus les diviser davantage, il les trouvoit si consi-

(1) *Vit. S. Ham.*

dérablement augmentées, qu'il en trouvoit encore assez pour en donner abondamment à ceux qui lui en demandoient (*a*) ».

Cependant cet homme de Dieu, brûlant d'amour et pénétré de vénération envers les saints, recueillit un jour une grande quantité de leurs reliques, et Dieu, par l'entremise de son serviteur Hamon, en enrichit plusieurs églises ; mais parce que Notre Seigneur fit en ce temps-là un très grand nombre de merveilles pour la gloire de son saint nom et l'honneur de ses saints, « j'en laisse beaucoup, dit notre auteur, pour en marquer seulement quelques-unes qui se sont passées en la présence de ce saint. »

Une nuit que le B. Hamon étoit dans la maison de santé où demeuroit un frère convers séparément des autres, à cause qu'il étoit affligé de la lèpre, il commença à diviser en plusieurs parties des reliques pour les distribuer ; mais, n'ayant pas assez de chandelle pour achever ce qu'il vouloit faire, il fut agité de diverses pensées ; il en souffrit même quelque peine d'esprit, craignant que Dieu n'eût peut-être pas agréable qu'il osât ainsi toucher ces sacrées reliques ; mais Notre Seigneur leva bientôt son scrupule par un miracle évident, et fortifia son esprit par une prompte miséricorde qu'il lui fit sur le champ, car la chandelle étant par mégarde tombée du chandelier, demeura à terre droite comme un bâton sans aucun appui et rendit une lumière très claire jusqu'à ce qu'il eût achevé tout ce qu'il avoit à faire. Ce frère convers, qui y étoit présent et qui a rapporté ceci, admira ce prodige, et le regarda et notre saint aussi avec grand étonnement.

(*a*) J'ai déjà signalé le goût des chrétiens du moyen âge pour les reliques. Ce goût les portait parfois à s'en procurer *per fas et nefas*.

Une autre nuit, l'homme de Dieu faisoit la même chose au même endroit. Comme il étoit en chemin pour revenir au dortoir des religieux, la lumière qu'on portoit devant lui fut éteinte par le grand vent, et ce frère convers dont on vient de parler retournant dans sa cellule demeura au milieu des ténèbres, sans savoir que devenir; mais enfin Notre Seigneur ne permit pas qu'il restât ainsi dans l'obscurité, ni qu'il fût aussi cruellement enveloppé dans l'ombre de la nuit, car une clarté envoyée divinement lui apparut, et le conduisit comme en plein jour jusqu'au lieu où il vouloit aller.

Dans une autre occasion, ce grand serviteur de Dieu étant encore dans la même occupation, en présence du même convers, qui étoit comme paralytique de la main droite, ayant les doigts tout recourbés sans aucun mouvement et sans pouvoir même s'en servir à aucun usage, ce saint, dis-je, voulant achever plus promptement son ouvrage, lui présenta des reliques de S. Benoît. Ce bon frère les prit de la main dont il ne pouvoit s'aider, et dans ce moment il sentit le bienfait de Dieu, car ses doigts s'étant redressés, sa main dont il avoit perdu l'usage depuis longtemps reprit sa première forme et il s'en servit comme auparavant à travailler; il arriva même quelque chose de plus, car sa main ne fut pas seulement guérie, mais tout le côté gauche de son corps, qui étoit tout languissant, prit de nouvelles forces. « O immense vertu de Dieu ! s'écrie notre auteur, ô mérites dignes de toute vénération de ces grands saints ! »

Voici encore un effet tout particulier, que le même auteur attribue aux reliques que le B. Hamon portoit ordinairement sur lui. Il dit que ce saint ayant été obligé d'accompagner dans un voyage le prieur du monastère nommé Guillaume, se munit, selon sa coutume, des re-

liques de S. Martin, évêque (*a*), et de quelques autres. Il les porta avec beaucoup de dévotion. Etant arrivés près d'une rivière et ne pouvant la passer à gué avec leurs chevaux à cause de la rapidité des eaux, ils mirent pied à terre pour la passer sur une planche; mais le B. Hamon eut peur, voyant sous cette planche rouler les flots impétueux. Cependant s'étant un peu rassuré par la confiance qu'il eut en la bonté de Dieu et l'intercession des saints dont il portoit les reliques, plein de foi et d'espérance, il dit en lui-même : « Quand je tomberois dans cette rivière, je ne pourrois me noyer ni périr, portant avec moi un gage si précieux. » Chose étonnante et arrivée, dit notre auteur, à fort peu de saints, à peine eut-il mis le pied sur la planche, qu'il se sentit tout-à-coup, par une puissance, une vertu divine, enlevé et transporté de l'autre côté de la rivière, de sorte qu'il en fut lui-même tout surpris et étonné.

Ce saint homme ne bornoit pas sa piété et sa dévotion à ramasser et à distribuer des reliques; il étoit encore attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à la gloire de Dieu et à l'honneur des saints : on le voyoit sans cesse exhorter la communauté de Savigny à faire bâtir diverses chapelles et à les faire consacrer à leurs noms. Son historien assure qu'il seroit bien difficile de faire connoître jusqu'où alloit sa vénération pour toutes les choses saintes; il s'appliqua avec grande affection à la construction de plusieurs oratoires, qu'il fit dédier aux saints auxquels il avoit une dévotion particulière. Il eut soin aussi d'en faire bâtir sous l'invocation des Apôtres, des Martyrs, des Confesseurs et des Vierges. On ne peut douter qu'il n'ait

(*a*) On connaît la popularité dont a joui saint Martin, l'apôtre de nos campagnes, pendant tout le moyen âge.

aussi donné ses soins pour bâtir l'oratoire de S[te] Catherine, que l'on voit encore dans l'enceinte de l'abbaye (a), où il mérita de voir S. Pierre d'Avranches tout éclatant de lumière.

Ce saint conçut encore un autre dessein d'une entreprise plus difficile, et dont, tant qu'il vécut, il espéra voir au moins les commencemens. Ce fut de voir travailler à une nouvelle église où les religieux seroient moins resserrés que dans l'oratoire de S[te] Catherine, où ils faisoient depuis quelques années l'office divin, parce que l'église bâtie par S. Vital tomboit en ruines. Il douta pourtant si on pourroit venir à bout d'une entreprise si difficile; toutefois, mettant toute sa confiance en N.-S., dont il imploroit sans cesse pour cela l'assistance et le secours par de fréquentes et continuelles prières; il le supplia, comme l'auteur et la source de tout bien, de lui faire la grâce de voir au moins commencer cette magnifique église qui subsiste aujourd'hui.

Ce saint religieux ne fut point frustré de son espérance, et ne reçut point la confusion d'être trompé dans son attente. Notre Seigneur écouta favorablement les désirs et les vœux de son cœur; car un jour, ayant achevé les prières qu'il faisoit à cette intention, et montant de l'église au dortoir, il apperçut près de son lit, avec étonnement et

(a) « Cette église, dit M. Hippolyte Sauvage, était au sud des dortoirs, et attenante au cimetière. Ses proportions étaient considérables. Dédiée en 1181, elle abrita pendant un certain temps les restes mortels de saint Vital et des bienheureux de Savigny, après leur translation. Cette église ne disparut que vers le commencement du XVIII[e] siècle; elle servait alors aux réunions du Chapitre. Sainte-Catherine avait été atteinte en partie par les flammes, lorsque dans la nuit du 12 au 13 août 1705, un incendie endommagea le réfectoire qui y touchait,

sans y penser, un sterling (*a*) au milieu de la place; l'ayant ramassé de terre tout joyeux et surpris, il entendit du ciel une voix qui lui dit intérieurement : « Voilà le monastère que vous demandiez avec tant d'empressement (1). » Et peu de jours après, cette vision s'accomplit miraculeusement. En effet, du vivant de ce saint, le vénérable Josselin, abbé de Savigny, fit démolir l'ancienne église, dont une partie s'étoit déjà ruinée d'elle-même; et par le secours de plusieurs personnes de qualité, il fit commencer celle que l'on voit aujourd'hui.

## CHAPITRE XVIII.

### SOLLICITUDE DE S. HAMON POUR LA CONVERSION DES AMES. — MORT PRÉCIEUSE D'UNE RELIGIEUSE.

Le B. Hamon, persuadé que les âmes qui se sont égarées ne sauroient se retrouver elles-mêmes sans être secourues, se portoit avec tant d'ardeur et de zèle à aider et à conduire au port du salut celles dont il avoit la direction, que l'auteur de sa Vie (2), dans l'admiration des grâces immenses que J.-C. daignoit faire à son serviteur, et des grandes choses qu'il opéroit par lui pour leur con-

et détruisit la presque totalité des bâtiments des hôtes. Il fallut vendre, avec l'autorisation du Conseil d'État, du 25 mai 1706, les bois de 117 arpents des réserves de la forêt de Normandie. Plus tard, vers 1720, après le départ de Claude Auvry, qui eût signalé certainement un semblable événement, afin de se procurer des matériaux sur place, on utilisa certainement les pierres de l'église Sainte-Catherine. » — *S. Vital et l'abbaye de Savigny*, p. 62.

(*a*) Monnaie anglaise. On dit plus communément : une livre sterling.

(1) *Vit. S. Ham.* — *Lib. Miracul. S. S. Savig.* — *Chron. Sav.*

(2) *Vit. S. Ham.*

version, dit qu'on ne peut assez publier combien la toute-puissance et la sagesse de Dieu sont admirables dans ses saints, par l'entremise desquels, dans le temps même qu'il leur découvre les péchés les plus secrets de ceux qui sont dans le dérèglement, il les en relève et les anime à travailler sérieusement à leur salut.

En voici quelques exemples qui pourront, dit l'auteur de la Vie de S. Hamon, servir en bien des manières à ceux qui viendront après nous. Ce saint religieux étoit fort connu d'une communauté de filles; il avoit une estime singulière pour elles, parce qu'elles surpassoient toutes les autres religieuses de la province en régularité et en sainteté, au jugement même de toutes les personnes régulières et séculières. S. Hamon passoit souvent chez elles et les confessoit, il les congratuloit et leur donnoit de grandes louanges à cause de leur ferveur et de leur exactitude à observer la règle dans laquelle il voyoit que, par le secours de la grâce, elles vivoient et faisoient de grands progrès.

Mais, dans la suite du temps, ce saint homme qui étoit déjà tout cassé de vieillesse et dont le corps étoit presque sans forces, car il étoit proche du temps où il devoit entrer dans la voie commune de toute la terre, apprit avec bien de la douleur ce qu'il auroit bien voulu ignorer. Il sut que ces religieuses s'étoient fort relâchées de leur première ferveur, et étoient tombées dans la tiédeur et la paresse. Troublé et touché vivement de ce changement, qu'il avoit peine à croire, il eut recours à ses armes ordinaires. Il pria Dieu instamment et avec beaucoup d'humilité que, si les choses étoient telles qu'on les publioit, il eût la bonté de lui en faire connoître la vérité.

Un jour donc que cet homme de Dieu pensoit sérieusement à ce qu'on disoit de ces religieuses, et ne voulant

pas y ajouter foi, car il étoit toujours sur ses gardes pour ne condamner personne, il se vit tout-à-coup ravi en extase ; il lui sembla dans cet état qu'il étoit assis dans leur Chapitre, et elles pareillement à droite et à gauche, suivant le rang de leur profession ; il y vit ce qui lui avoit paru auparavant incroyable, qu'une d'entre elles lui sembla fort blanche, ayant même le visage éclatant de lumière, mais que les quatre qui la suivoient lui paroissoient au contraire fort difformes et fort noires, tant par le corps que par leurs habits, et que toutes les autres lui paroissoient de même, sans toutefois qu'il en pût reconnoître aucune, hors une seule qui se tenoit debout près du Chapitre, laquelle, à la vérité, lui parut brillante et lumineuse, mais qui cependant avoit aux deux côtés une profonde plaie (1).

Ce serviteur de Dieu, étonné de ce prodige, et pensant en lui-même ce que pouvoit signifier cette vision, il fut encore ravi en extase et entendit une voix qui lui parla avec force en ces termes : « Ne doutez pas, serviteur de Dieu, ne doutez pas, car la chose est telle que vous la voyez. »

Il eut encore sur ce sujet une autre vision. Il lui sembla qu'il étoit dans le Chapitre de ces religieuses, et qu'une d'entre elles, qu'il reconnut fort bien, comme étant du pays, venoit à lui, mais qu'elle étoit horrible à voir, ayant le visage et les habits tout noirs. Alors ce saint homme ne douta plus que ce qu'on publioit de ces religieuses ne fût très véritable, et qu'elles ne persévéraient plus dans la première ferveur avec laquelle elles avoient commencé, mais que, comme il n'arrive que trop ordinairement, elles étoient tombées dans le relâchement et dé-

(1) *Vit. S. Ham.*

chues de ce premier zèle dans lequel elles étoient lorsqu'elles s'étoient faites religieuses.

Ce saint homme, tout foible qu'il étoit, car il étoit bien près de sa fin, poussé de cette ardente charité qui, selon l'Écriture (1), est plus forte que la mort, entreprit d'aller trouver ces religieuses dans leur monastère, afin de contribuer à leur salut. Y étant arrivé, il entra au chapitre, et leur raconta tout au long les visions qu'il avoit eues; il les avertit et les exhorta avec des paroles pleines de feu, de recourir promptement au remède salutaire de la confession et de la pénitence, leur faisant connoître que la plupart d'entr'elles, quoique vivantes encore de corps, étoient néanmoins, par leur tiédeur, déjà mortes devant Dieu (*a*).

(1) Cant. 8.

(*a*) Quelle est la communauté dont parle ici notre auteur, ou plutôt l'ancien hagiographe, que Cl. Auvry se borne ici à traduire ? Tout porte à croire que c'est l'Abbaye-Blanche. Saint Hamon avait été, dit notre récit, le confesseur ordinaire de ce monastère ; or, on sait que, de tout temps, les religieuses de Mortain avaient été dirigées au spirituel par des moines de Savigny. D'autre part, il s'agit d'un couvent qui ne pouvoit être très éloigné de Savigny, puisque le serviteur de Dieu, devenu vieux et presque mourant, eut encore la force de s'y transporter. Enfin, Cl. Auvry dit que l'une des religieuses fut spécialement reconnue par saint Hamon, parce qu'elle était du pays. Ce sont là pour le moins de fortes présomptions. On comprend, du reste, la réserve du biographe de saint Hamon : il s'agissait de faits regrettables qui avaient eu lieu dans une maison bénédictine, de la filiation de Savigny, et quelques-unes des religieuses ramenées au devoir par le saint moine, vivaient probablement encore au moment où l'on écrivait cette histoire. — M. Victor Jacques, auteur d'une *Histoire* estimée du Mont-Saint-Michel, qui avait sérieusement étudié le passé de Savigny, pensait que le relâchement s'introduisit à l'Abbaye-Blanche après la mort de la bienheureuse Bergonie ou Bergoine, dont il est question au dernier paragraphe de ce chapitre.

Ces bonnes religieuses l'ayant entendu parler de la sorte en furent effrayées; elles reçurent l'avertissement qu'il leur donna avec autant de reconnoissance, que s'il leur avoit été donné par un ange. Aussitôt chacune s'empressa de faire une exacte recherche de toutes ses actions; elles ne se flattèrent point; elles fouillèrent jusqu'au fond de leur conscience, pour en bannir, par la confusion et les bonnes œuvres, toute la laideur et la difformité de leurs péchés; et de cette sorte, ce serviteur de Dieu ayant reçu leurs confessions, rendit au Dieu tout-puissant de très grandes actions de grâces d'avoir recouvré ces brebis égarées.

La religieuse qui lui étoit apparue seule dans le cloître, l'étant venu trouver, l'homme de Dieu lui fit connoître qu'il l'avoit vue encore plus noire et plus difforme que les autres. Elle lui avoua, en tirant de profonds soupirs de son cœur, que ce qu'il lui disoit de son état étoit très véritable; et ainsi tant celle-là que toutes les autres firent une sincère ouverture de leurs cœurs et de leurs péchés au serviteur de J.-C., comme à un fidèle médecin, par une humble confession, et la grâce de Dieu agissant en elles, elles en reçurent le remède d'une santé parfaite. Enfin ces bonnes filles, non contentes de se voir rétablies dans le repos et dans la tranquillité de leurs consciences, voulurent encore savoir de ce saint le temps auquel il avoit eu ces apparitions. Il le leur marqua, et elles connurent, par ce qu'il leur en dit, que c'étoit véritablement en ce temps-là et ce jour-là même qu'elles s'étoient trouvées dans un état moins fervent et plus relâché qu'elles n'avoient été auparavant.

Un jour que ce saint homme étoit en campagne, il en prit occasion d'aller à une abbaye de religieuses. Il en trouva une à l'extrémité; il l'alla voir à l'infirmerie dans

le dessein de la consoler et de la confesser; mais, peu après, ses affaires le pressant de continuer son voyage, il voulut l'obliger à se disposer pour recevoir le sacrement de pénitence. Cette religieuse, sachant qu'il vouloit partir, conçut bien du chagrin d'une résolution si prompte; mais ce saint homme, plein de bonté et de charité, s'étant apperçu de l'empressement et du désir qu'elle avoit qu'il restât auprès d'elle, pour l'assister dans cette extrémité, se confiant en la miséricorde de Dieu, lui dit ces paroles : « Attendez-moi et ne mourez pas avant que je sois de retour ». Cette bonne religieuse, quoique sur le point de mourir, obéit avec tant de soumission à l'ordre de l'homme de Dieu, qu'elle attendit en effet qu'il fût revenu de son voyage, ce qui n'arriva cependant que plusieurs jours après, et le B. Hamon lui ayant rendu visite en même temps, et l'ayant confessée, fortifiée et consolée par sa présence, elle s'en alla aussitôt au Seigneur; ce qui nous fait voir que Dieu lui avoit fait connoître que cette religieuse ne mourroit pas avant son retour (*a*).

## CHAPITRE XIX.

S. HAMON CRAINT LA MORT. — DIEU LE DÉLIVRE DE CETTE CRAINTE. — S. PIERRE D'AVRANCHES LUI APPAROIT DANS SA GLOIRE. — MORT DE S. HAMON.

Quoique la mort des saints soit toujours précieuse devant Dieu, ils ne sont pas néanmoins exempts de la crainte

(*a*) Cette fois, il s'agit sûrement de l'Abbaye-Blanche et de sa troisième abbesse, Bergonie ou Bergoine. L'auteur de la Vie de S. Hamon la nomme expressément : « Contigit tunc temporis quamdam ex ipsis nomine Bergoigniam..... » Cl. Auvry savait probablement qu'il s'agissait d'elle, et l'on peut se demander pourquoi il a passé

Dans cette situation, saint Hamon, voyant bien qu'il étoit sur le point de finir sa carrière, s'y prépara avec toute la ferveur et l'ardeur possibles, et, quoiqu'accablé de douleur, il ne laissa pas de penser en lui-même à l'état où les âmes se retrouvoient après leur mort et par quelles vertus elles montoient au ciel, si elles y montoient d'elles-mêmes, ou si elles y étoient conduites par les anges et comment elles parvenoient jusqu'au firmament. Ce serviteur de Dieu étoit assis lorsqu'il pensoit à ces choses, car ses grandes douleurs ne lui permettoient plus comme autrefois de se tenir couché.

Etant dans cette pensée, il eut une vision dans laquelle il lui sembla que quatre anges le soulevoient pour le porter dans les airs, que deux de ces esprits bienheureux alloient devant lui et que deux autres marchoient à ses côtés et que, montant avec eux, il ne sentoit aucune lassitude, comme ont accoutumé ceux qui veulent monter une montagne. Etant donc ainsi arrivé jusqu'à la porte du paradis, en sorte qu'il lui sembloit pour ainsi dire y avoir déjà la tête, il vit un grand nombre d'âmes qui paraissoient comme dans un lieu fort vaste, et en même tems une grande rougeur, comme une couleur de feu qui les couvroit, et ce lieu là aussi.

Mais ce qui le remplit d'une joie inexplicable est qu'il s'aperçut que toutes ces saintes âmes qui étoient ensemble supplioient très humblement le Tout-Puissant pour lui, la tête penchée et inclinée, et, à ce qu'il lui sembloit, remerciant Dieu de ce qu'il étoit sur le point de faire à son serviteur la grâce et la miséricorde de l'appeler à lui pour l'associer à leur compagnie. Lorsqu'il fut revenu de cette extase, il reconnut qu'il étoit à la vérité assis comme auparavant, mais il s'aperçut aussi qu'il souffroit bien moins

cœur plein de joie et d'allégresse. En effet, si vous comparez tout ce qui est matériel avec les choses que vous avez vues, quel bonheur et quelle joie croira-t-on posséder au prix de ces grandes choses ? »

Peu de jours s'étant écoulés depuis cette vision, s'étant mis en prière et ayant imploré de toute l'attention et la dévotion de son cœur le secours et l'intercession de sainte Paule, dont on faisoit la fête ce jour-là, il en eut encore une autre qui le combla de joie extrême par l'accroissement que Dieu y donna (*a*) par sa divine bonté. Car Dieu lui fit voir de nouveau le même palais, le même arbre et les âmes dont nous avons déjà parlé, dans l'état et la situation qu'on a remarquée ci-dessus. Il vit, de plus, Notre Seigneur Jésus-Christ avec un visage tout éclatant de lumière, et comme à la fleur de son âge, près de cet arbre, au milieu de ce palais, qui ayant tourné des yeux plus brillants que le soleil vers lui, il fut percé de leurs rayons par tout son corps et jusqu'au fond de son cœur, et comme dans cette divine apparition, après être revenu à lui, toutes ces choses, que nous avons racontées, avoient produit dans son cœur de l'étonnement et de la joie tout ensemble, ce souvenir si agréable lui donnoit un respect infini pour la majesté de Dieu et lui étoit un sujet de délices, surtout quand il repassoit dans sa mémoire que le Sauveur Jésus le regardoit et que les rayons de ses yeux avoient pénétré toutes les parties de son corps et jusques dans son cœur même.

Dieu avoit bien fait la grâce au bienheureux Hamon de voir quelquefois Notre Seigneur Jésus-Christ dans quel-

(*a*) Il s'agit, si toutefois la pensée enveloppée dans un style aussi lâche et aussi incorrect ne nous échappe pas, de l'accroissement que Dieu donna « à la joie. »

ques-unes de ses révélations, mais il ne lui avoit pourtant jamais été permis jusqu'à ce temps-là de le voir de ses yeux (*a*). Aussi ce saint homme assuroit que c'étoit par les mérites et les intercessions de sainte Paule que cette grâce et cette faveur lui avoient été accordées. « Qu'on ne s'imagine pas, dit l'auteur de la Vie de ce saint, que cette apparition lui soit arrivée durant le sommeil ou en songe, car à l'heure même où ces choses se sont passées, non seulement il ne dormoit pas, mais même il étoit fort éveillé, comme il l'a assuré depuis (*b*). Il se souvenoit seulement qu'il avoit été comme dans un transport et un ravissement d'esprit lorsqu'il vit toutes ces merveilles. Aussi, quand ce serviteur de Dieu repassoit dans son esprit les délices dont il fut comblé dans ces apparitions, il en reçut tant de douceur et de consolation, qu'il les regardoit sans cesse comme un présage assuré et une attente presque certaine que Dieu vouloit lui faire goûter par avance les prémices de la gloire et de la joie éternelles, dont il jouit maintenant, comme on croit. »

Cependant, quoique tous ces signes et toutes ces marques dignes de vénération fissent voir clairement que ce saint homme étoit aimé et chéri de Dieu, et que tant de glorieux présages de son salut éclatassent manifestement, il ne laissoit pas de s'élever rudement encore contre lui-même et de se reprendre avec force de ce que, n'étant, comme il disoit, qu'un pécheur, que terre et que cendre, il avoit la témérité et la hardiesse de penser seulement ou

(*a*) L'auteur oppose ici la vue de l'esprit à la vue des sens, qui suppose une image ou apparition matérielle.

(*b*) On a pu le remarquer déjà, l'auteur de la Vie de saint Hamon parle constamment comme témoin auriculaire, mais immédiat ; son langage laisse même supposer parfois qu'il a vu les faits qu'il rapporte.

de dire qu'il avoit vu Celui que les anges désirent sans cesse de voir, et qu'il en avoit été vu avec tant de familiarité.

S. Hamon ayant achevé sa carrière et Notre Seigneur voulant le récompenser de toutes les bonnes œuvres qu'il avoit faites pendant le cours de sa vie mortelle, il l'appella à lui pour le couronner de gloire et le mettre au rang de ses élus, le second jour des calendes du mois de mai, c'est-à-dire le trente du mois d'avril, l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ 1173 (1).

Tous les auteurs anciens et modernes qui ont parlé de S. Hamon conviennent de l'année de sa mort. Le continuateur de Sigebert la met de même en ces termes : « L'année dernière (il parloit de l'an 1174), Hamon de Landachop, religieux de Savigny, mourut; il étoit aimé et chéri de Dieu et des hommes, à cause de la grande piété et des bonnes œuvres qu'il exerçoit envers les pauvres (2). »

La Chronique de Savigny parle aussi de cette mort en deux différens endroits : « En ce tems-là, dit cette Chronique, sçavoir l'an du Seigneur 1173, le bienheureux Hamon de Landachop alla au Seigneur (3). » Et trois pages plus bas, elle dit : « L'an 1173, le deuxième des calendes de may, c'est-à-dire le 30 d'avril, dom Hamon de Landachop mourut. »

Le Ménologe de Cîteaux dit : « A Savigny en France, le bienheureux Hamon, religieux, qui depuis qu'il se fut soumis aux statuts de l'Ordre de Cîteaux, a toujours été un modèle et un exemple singulier de sainteté. Il brûloit

(1) *Vita B. Ham.*
(2) *Append. ad. Sigeber*, ad an. 1174.
(3) *Chron. Savig.*, p. 2.

d'amour pour la vie céleste, et conversoit avec ses frères d'une manière très pure et très sainte, menant une vie plus angélique qu'humaine. » Plusieurs auteurs en parlent de même (1).

Saint Hamon étant né vers le commencement du douzième siècle, pouvoit être âgé de soixante-dix à soixante-douze ans quand il mourut. Il en avoit passé près de cinquante dans la religion, puisque, comme on a dit ailleurs, il embrassa la vie religieuse en 1125. Il vécut vingt-trois ans dans la congrégation de Savigny, qui fut unie à Clairvaux en 1148, et depuis cette union, il vécut encore vingt-cinq ans. En ceci, je suis la tradition de Savigny, car il faut savoir que l'auteur de la Vie de ce saint ni le continuateur de Sigebert, ni la Chronique de Savigny ne disent rien de son âge, non plus que de l'année de sa naissance et de son entrée en religion, s'étant contentés de nous marquer le jour, l'année de sa mort et une partie de ses actions, sans nous en apprendre le temps (*a*).

## CHAPITRE XX.

### LE CORPS DE SAINT HAMON EST LEVÉ DE TERRE. — SES MIRACLES APRÈS SA MORT ; AUTRES CIRCONSTANCES DE SA VIE.

On avoit des marques et des preuves si évidentes de la sainteté du bienheureux Hamon de Landachop, que, dès l'an 1184, son corps fut solennellement levé de terre (2)

(1) Manrique, *Menol. Cist.* — Seguin, *et alii.*
(2) *Lib. de transl. S. S. Savig.*, p. 1.

(*a*) Les biographes anciens, on le sait, sont complètement étrangers au souci de l'exactitude des détails, qui caractérisent les historiens modernes. L'honnête Cl. Auvry, malgré les imperfections de son plan et de sa composition, a visiblement l'intention d'être véridique et complet.

par le pieux et saint abbé Pierre de Clairvaux et par le vénérable Simon, abbé de Savigny (*a*). Il se trouva à cette première translation plusieurs abbés de l'ordre de Cîteaux, avec un grand nombre de personnes de qualité (1). On mit ce saint corps, avec ceux des autres saints du monastère, dans un même sépulcre de pierre avec des lames de plomb, sur lesquelles le nom de chaque saint étoit gravé, on les plaça tous dans l'oratoire de Sainte-Catherine pour être exposés à la vénération du public (2), et, en 1243, par les soins d'Etienne de Lexinthone, abbé de Savigny, il se fit encore une autre translation de ce saint (*b*), après qu'on en eut tiré quelques ossemens, ses cheveux et quelques morceaux de son suaire, qui furent mis dans une grande châsse qui se voit encore dans cette abbaye. Ce sacré corps fut ensuite placé séparément dans un tombeau de pierre, élevé de terre d'environ trois pieds, soutenu de cinq petites colonnes, dans la grande église, devant l'autel de tous les saints, du côté de l'orient (3), et l'année suivante on travailla à sa canonisation (*c*).

Outre les miracles que Dieu fit par S. Hamon et que ce saint religieux attribuoit, par sa profonde humilité, aux reliques qu'il portoit toujours sur lui, et ceux qui lui ont

(1) *Lib. de transl. S. S. Savig.*

(2) *Chron. Savig.*, p. 4.

(3) *Ex Schœd. Savig.*

(*a*) Aucun évêque n'ayant été présent à cette translation ou « levée de terre », cette cérémonie ne peut être assimilée, ce semble, à la canonisation, même faite selon les usages anciens.

(*b*) Cette translation fut présidée par Etienne de Maët, évêque de Séez.

(*c*) L'auteur veut dire, sans doute, qu'on adressa au pape une demande analogue à celle que Raoul III de Fougères avait adressée à Innocent IV, pour la canonisation de S. Vital, selon les formes nouvelles.

été communs avec les autres saints de Savigny (1), on en rapporte plusieurs encore qui se sont opérés à son tombeau. En voici quelques-uns.

Dans la ville d'Avranches, un jeune enfant, nommé Hamon, petit-fils d'une femme qui s'appeloit Ada, fut tourmenté, vers les fêtes de Noël, d'une fièvre quarte très violente, qui se tourna en continue. Cet enfant devint ensuite paralytique, tellement enflé par tout le corps, que ses yeux en furent tout obscurcis. Cette femme, touchée de compassion et de tendresse pour lui, à cause de l'amour qu'elle portoit à Geofroy, son fils, père de l'enfant, et qui étoit mort depuis peu à Jérusalem (a), animée d'une foi vive, voua son petit-fils aux saints de Savigny, dont elle avoit entendu parler avec éloge, en prononçant ces paroles : « Mon fils, vous vous nommez Hamon, comme un de ces saints, je vous voue donc au bienheureux Hamon. » A peine eut-elle fait son vœu, que toute cette hydropisie se dissipa, et peu après cet enfant se porta très bien (2).

Une petite fille, nommée Gervaise, âgée seulement de quatre ans, dont le père s'appeloit Guillaume de Landevy et la mère Nicole, étoit malade à l'extrémité. Elle avoit déjà perdu tout sentiment et la respiration même. Sa mère se désespérant, la prit entre ses bras pour la réchauffer, étant déjà roide et froide, et n'ayant pas plus de mouvement que si elle fût morte (3). Cette mère toute désolée, voyant sa fille toute pâle, se mit à crier : « Misérable que je suis, ma fille est morte. » Et elle la mit à

(1) *Lib. mirac. S. S. Savig.*
(2) *Ibid.*, p. 23.
(3) *Ibid.*, p. 28.

(a) Probablement comme soldat de la seconde croisade.

terre, pleurant et se lamentant. Elle lui mit, aidée par sa servante, un linge sur le visage, jusqu'à ce qu'elles eussent préparé un linceuil pour l'ensevelir. Le père étant survenu et voyant sa femme qui s'arrachoit les cheveux comme une désespérée, lui dit : « Pourquoi vous laissez-vous ainsi accabler de tristesse, donnez au plus tôt votre fille aux saints de Savigny, et vouez-la au bienheureux Hamon. Je crois fermement que Notre Seigneur, par leurs mérites, vous la rendra. » Ce qu'elle fit avec une grande foi et beaucoup de dévotion. Le vœu fait, l'enfant revint, remua le corps et parut saine et se portant bien. « C'est le Seigneur, dit l'historien (*a*), qui a fait cette merveille en notre présence. A lui soit gloire et empire dans tous les siècles. »

Le même auteur (1) rapporte que Robert Tyberge, du Mesnil-Bos (*b*), près de Brécé, vint à Savigny, le lendemain de la Pentecôte. Il y apporta un cierge de sa hauteur avec beaucoup de dévotion. S'étant informé du sacristain, où étoit le tombeau du bienheureux Hamon, ce religieux lui dit : « Pourquoi demandez-vous le tombeau du bienheureux Hamon plutôt que celui des autres ? » « — Mon frère, lui dit-il, je fus aux Rogations saisi par tout le corps d'une maladie si violente et si désespérée, qu'il ne me resta ni voix, ni sentiment, ni connoissance. Ne me possédant plus, en sorte que tout le monde désespéroit de ma vie, mes parens, me voyant en cet état et ayant compassion de mes maux, me vouèrent au bienheureux Hamon de Savigny, et le vœu fait, Dieu, par sa divine bonté, me rendit dans ce moment le sentiment et la pa-

(1) *Lib. mirac. S. S. Savig.*, p. 33, 32.

(*a*) L'auteur du *Livre des miracles des Saints de Savigny.*

(*b*) C'est la paroisse actuelle du Mesnil-Bœufs.

role, par les mérites de ce saint, et je fus en même temps guéri, comme vous voyez; et c'est pour cela que je suis venu accomplir mon vœu et rendre mes actions de grâces au saint et élu de Dieu, d'un si grand bienfait. »

Pour finir ce sujet, j'ajouterai encore ce qui est rapporté au même endroit. Marie de Chataigners fut frappée, par un secret jugement de Dieu, aux mains, les ayant durant huit jours tellement fermées, qu'elle ne pouvoit, ni par art, ni par aucune manière, les rouvrir. Etant venue à Savigny, aux tombeaux des saints, le religieux qui gardoit les reliques, la voyant, lui présenta devant bien du monde des reliques du bienheureux Hamon et lui dit : « Au nom du Seigneur, prenez et tenez ces reliques. » Elle ouvrit aussitôt les mains, plusieurs de ceux qui virent cette merveille en versèrent des larmes de joie et en louèrent le Seigneur (1).

On voit le nom du bienheureux Hamon de Landachop dans un grand nombre de chartres de Savigny. On ne peut douter que c'est là son véritable nom, et non Haimo et Aymon, comme quelques auteurs modernes l'ont nommé (2). L'historien de sa Vie, le continuateur de Sigebert, le Livre de la translation des Saints de Savigny et la Chronique des saints de cette abbaye, ne lui donnent pas d'autre nom que celui de Hamon. On le trouve dans plusieurs titres de ce monastère auxquels il a souscrit, ce qui fait voir la vérité de ce que nous avançons et prouve la distinction qu'on faisoit de ce saint dès ce temps-là. Nous rapporterons quelque chose de ces titres.

En 1158, Guy de Laval adresse une lettre à tous les chevaliers, baillifs, officiers, et généralement à tous ses

(1) *Lib. mirac. S. S. Savig.*, p. 36.
(2) Baluz., t. II, *Op. miscel.*

vassaux, par laquelle ce seigneur leur défend d'exiger de l'abbaye de Savigny aucun péage, droits ou autres coutumes. Ce qu'il fit en présence de Fastrède, abbé de Clairvaux, et de dom Philippe, abbé de Clairmont, et de Hamon, religieux de Savigny (1).

Le premier jour d'avril de l'an 1160, Robert, seigneur de Vitré, Emme, sa mère, Emm... (*a*), son épouse, et André, leur fils, donnent à l'abbaye de Savigny la terre, seigneurie et prieuré de Fayel, près la ville de Rennes, en présence d'Alexandre, abbé de Savigny, de Hamon de Landachop et de plusieurs autres témoins (2).

On voit encore la souscription de ce saint religieux dans une cession que Bermont, abbé de Lonlay, Guillaume d'Ambrières, prieur, et autres moines de cette abbaye, firent, le cinq de novembre 1160, à Roger d'Aulnay, prieur de Savigny, et autres religieux de ce monastère, entre lesquels se trouve Hamon de Landachop, des dixmes de toutes les terres que ceux-ci possédoient, avant la présente année, dans la paroisse de Fougerolles. Ceci se passoit dans la maison épiscopale de Guillaume, évêque du Mans (3).

Cette même année 1160, Robert, seigneur de Vitré, dont on a déjà parlé, donna encore, du consentement d'André son fils, une rente à Alexandre, abbé de Savigny. Le bienheureux Hamon souscrivit à cette donation. Et l'année suivante, le même saint signa l'accord qui fut fait entre le chapitre de la collégiale de Mortain et l'abbaye de Savigny (4).

(1) *Cart. Savig.*, art. 30, Cenom.
(2) *Ibid.*, 33, *shed.*
(3) *Ibid.*, 35, 36.
(4) *Cart. Savig.*, 36.
(*a*) La fin du mot manque dans le manuscrit.

Saint Hamon souscrivit encore à l'acte capitulaire qui fut passé pour la réception de Richard Batard à l'habit religieux dans l'abbaye de Savigny (1). Cet acte fut confirmé par Raoul, sire de Fougères, la même année, et ce même seigneur y souscrivit l'année suivante avec Guillaume, prieur, et Pierre et Hamon et autres religieux de Savigny (2). On pourroit produire d'autres chartres, mais celles-ci suffisent pour faire connoître son véritable nom, qu'on faisoit peu d'affaires sans lui, et l'estime qu'on avoit de la piété et de la vertu de ce grand serviteur de Dieu, qui est encore en grande vénération sur les lieux (*a*).

(1) *Cart. Savig.*, 37.

(2) *Ibid.*, 30.

(*a*) **L'église de Landivy et l'église paroissiale de Pontmain, au diocèse de Laval, possèdent des reliques authentiques du Bienheureux Hamon.**

# LIVRE QUATRIÈME

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS L'AN 1125
JUSQU'A LA MORT DE S. GEOFROY.

## CHAPITRE PREMIER.

S. GEOFROY VA A BAYEUX. — IL EN RAPPORTE DES RELIQUES. — MORT DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE CE SAINT (L'AN DE J.-C. 1125).

Il faut rentrer dans la suite de l'Histoire de la congrégation de Savigny, et la continuer par l'ordre des tems, autant que nous pourrons, comme nous l'avons déjà fait. Nous commencerons par le voyage que S. Geofroy, deuxième abbé de Savigny, fit en 1125, à Bayeux, pour des affaires que l'auteur de sa Vie ne nous a pas apprises, s'étant contenté de nous dire que ce saint fut obligé d'aller dans cette ville, lieu de sa naissance, pour des affaires de son monastère. Il y a apparence que ce fut pour la conservation des biens qui lui avoient été donnés par Robert du Foster, et que Henri I^er^, roi d'Angleterre et duc de Normandie, avoit confirmés avec Richard II, évêque de Bayeux, l'année précédente, pour leurs lettres, comme on a fait voir autre part. Peut-être étoit-ce aussi dans le dessein de retirer les reliques que son père gar-

doit dans son château depuis l'embrasement de Bayeux (*a*).

Quoi qu'il en soit, voici comme en parle l'historien de ce saint abbé (1) : « Pendant que le bienheureux Geofroy gouvernoit, par la grâce de Dieu, l'abbaye de Savigny, avec toute la sollicitude et le soin d'un vigilant pasteur, il arriva que ce serviteur de Dieu fut obligé d'aller à la ville de Bayeux pour quelques affaires pressantes. Y étant, il se souvint de l'incomparable trésor qui étoit gardé dans la maison de son père, je veux dire, continue l'auteur de sa Vie, les précieuses reliques de sainte Madeleine, de saint Georges martyr et de quelques autres saints dont on a déjà parlé, et qui, dans le temps que sa mère étoit grosse de lui, se réfugièrent miraculeusement dans son sein durant l'embrasement de cette ville.

S. Geofroy les demanda à son père dans le dessein de les apporter à Savigny. Il n'eut pas de peine à les obtenir. Son père les lui accorda sur le champ avec plaisir, et, les ayant aussitôt retirées de l'endroit où il les avoit mises décemment, il les lui apporta dans le même vase dans lequel elles étoient renfermées dès le tems de l'embrasement de Bayeux. Ce seigneur, en les lui baillant, lui dit: « Prenez, montrez, cher fils, ce précieux trésor, et l'emportez avec respect et révérence à Savigny, et étudiez-vous avec soin de conformer votre vie à une grâce et à une faveur si singulière que vous recevez aujourd'hui, afin que, par la vertu du miracle qui s'est fait par ces saintes reliques, vous obteniez l'effet de la pureté et de la sainteté qui doit être inséparable de votre état et de votre profession (2). »

(1) *Vita B. Gauf.*, caput. XV.

(2) *Vita B. Gaufrid.*

(*a*) Voir le tome I[er] du présent ouvrage, page 219.

On voit par ce récit que S. Geofroy étoit déjà abbé de Savigny quand il pria son père de lui donner ces reliques. L'historien le dit assez formellement par ces paroles : ***Dum beatus Gaufridus, divina dispensante gratia, abbatiam Savigniacensem sollicitè gubernaret...*** Et je crois qu'il vaut mieux s'arrêter à ce que rapporte l'auteur de la Vie qu'à ce que quelques modernes ont écrit plus de quatre cens ans après la mort de ce saint (1).

Ces auteurs supposent sans fondement que le bienheureux Geofroy apporta avec lui ces reliques lorsqu'il quitta l'abbaye de Cerisy pour se retirer avec saint Vital dans celle de Savigny. Saint Geofroy ayant reçu ce riche dépôt, qu'il désiroit depuis longtems avec un saint empressement et pour lequel il avoit une vénération particulière, le porta, tout pénétré au dedans de lui-même d'une joie qui ne se peut exprimer et avec de grands sentimens de piété, dans son manastère, où, dit l'auteur de sa Vie, ces reliques sont encore conservées et honorées aujourd'hui, pour servir de témoignage du miracle qui s'étoit fait autrefois en faveur de ce serviteur de Dieu. Ce que cet auteur dit de la vénération qu'on avoit de son temps pour ces saintes reliques se peut dire encore à présent, puisqu'elle se continue aujourd'hui et avec bien de la piété et de la dévotion.

L'historien de saint Geofroy (2) ne nous disant rien de la mère de ce saint en rapportant son voyage de Bayeux, nous fait assez connoître que cette vertueuse dame étoit allée déjà recevoir dans le ciel la récompense de ses bonnes œuvres. Il auroit été à souhaiter qu'il nous eût donné une

(1) Mainard. *Observ. in Martyr. Bened.* — *Annal. Cist.*, ad an. 1148.

(2) *Vita S. Gauf.*, caput I.

connoissance plus particulière de l'illustre famille dont elle tiroit son origine. Mais il s'est contenté de nous assurer en deux mots que cette pieuse dame, dont il ne nous dit pas même le nom, n'étoit pas moins distinguée par les rares qualités de son âme que par la noblesse de son sang, qu'elle étoit ornée de toutes sortes de vertus et que sa charité et sa compassion pour la misère de son prochain paroissent en toutes occasions, principalement dans le tems de l'embrasement de la ville de Bayeux, donnant à ceux qui travailloient à éteindre le feu des avis et des secours, autant qu'elle en étoit capable dans un accident si funeste et si imprévu.

Le même auteur dit plus ; il nous assure encore que la mère de S. Geofroy passoit la meilleure partie de sa vie dans la pratique et l'exercice des œuvres de la miséricorde, que sa grande piété parut publiquement lorsque le petit vase dans lequel les reliques de sainte Madeleine et de saint Georges étoient renfermées, étant sur le point d'être consumé par le feu, chercha pour ainsi dire un asile dans le sein de cette pieuse dame, marque véritable, dit cet auteur, que cette sainte femme étoit bien éloignée de la conduite criminelle de celles qui, se contentant d'éviter les vices grossiers, sont néanmoins ravies qu'on s'attache à elles, et qu'on les regarde non seulement avec des sentimens d'estime, mais de tendresse, et de tenir dans le cœur des hommes une place qui n'appartient qu'à Dieu seul.

« Cette dame, continue-t-il, suivoit parfaitement la règle de l'Apôtre, qui ordonne à la femme d'être soumise en toutes choses à son mari. Elle gouvernoit sous ses ordres

(1) *Vita S. Gauf.*, caput II.
(2) *Ibid.*
(3) 1 Petr., 3.

toute sa famille dans la crainte de Dieu, élevant ses enfans dans toute sorte de vertus et de discipline. Enfin, on peut dire qu'ayant ainsi vécu en toute piété et en toute chasteté conjugale avec son mari, elle a aussi reçu la récompense due à une vie si chrétienne et si pleine de bonnes œuvres. »

Nous avons un peu plus de connoissance de la mort d'Alain, père de saint Geofroy. Au moins savons-nous qu'il vivoit encore lorsque ce saint abbé fit son voyage de Bayeux, puisque ce fut dans cette occasion qu'Alain ne lui donna pas seulement les reliques dont on a parlé, mais qu'il lui fit encore cette courte mais pieuse exhortation que nous avons rapportée; et quand nous n'aurions pas d'autres preuves de sa piété et de sa religion que ce qu'il dit à saint Geofroy, en lui remettant entre les mains ce sacré dépôt, on jugeroit assez à ces paroles quels étoient les pieux sentimens de son cœur, si rares dans les gens de guerre. On pourroit y ajouter d'autres éloges, mais comme nous en avons déjà rapporté quelque chose autre part, nous dirons seulement, après notre auteur, que ce gentilhomme se contenta toute sa vie de ses revenus, et qu'il en fit un si saint usage, et les employa à un si grand nombre de bonnes œuvres, qu'on ne doute pas qu'il n'en ait reçu de Dieu une juste récompense, et il y a bien de l'apparence que ce fut peu après l'an 1125 qu'il mourut, chargé d'années et de mérites, puisque depuis ce tems-là il n'est plus parlé de lui.

## CHAPITRE II.

FURSTIN, ARCHEVÊQUE D'YORK, ÉCRIT A HONORIUS II EN FAVEUR DE S. GEOFROY. — LETTRE DE CE PAPE A CE SAINT. — FONDATION DU PAIN ET DU VIN POUR LE MINISTÈRE DES AUTELS.

La mémoire du vénérable Furstin, archevêque d'York, en Angleterre, sera toujours en bénédiction à la maison de Savigny. Cet illustre prélat n'a pas seulement donné tant qu'il a vécu une protection particulière à ce monastère, comme on voit dans un grand nombre d'actes de cette abbaye qui se sont passés du temps de Henri Ier, roi d'Angleterre, et par le zèle qu'il a marqué dans la fondation de plusieurs maisons de cette congrégation, mais il a donné encore des preuves éclatantes d'une affection et d'une amitié singulières pour notre S. Geofroy.

Ce prélat écrivit, en 1125, au pape Honorius II, pour lui recommander les intérêts de S. Geofroy et de son monastère, et ce grand pape reçut si favorablement ce qu'il lui en dit, qu'à peine avoit-il passé une année sur le siège de saint Pierre, qu'il voulut lui-même en écrire à notre saint une lettre en forme de Bref, par laquelle on voit assez l'estime et la considération qu'il avoit pour ce saint abbé.

Voici ses paroles (1) : « Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très cher fils Geofroy, abbé du monastère de la très sainte Trinité de Savigny, et à tous vos successeurs canoniquement élus, salut et bénédiction apostolique. La charge pastorale que Dieu nous a confiée étant de bien établir une religion qui lui soit agréable et après son établissement de la conserver avec grand soin,

(1) *Diplom. Honor., S. S.* 11. *Apud Savig.*

c'est pourquoi, notre très cher et bien-aimé fils en Notre Seigneur Jésus-Christ, Geofroy abbé, ayant beaucoup d'égard aux prières de notre vénérable frère Furstin, archevêque d'York, et porté d'ailleurs du désir de vous accorder vos justes demandes, nous ordonnons que le monastère de la sainté Trinité de Savigny, duquel, par la volonté de Dieu, vous avez le soin et la conduite, nous voulons, dis-je, que tout ce qu'il possède à présent, justement et légitimement, demeure ferme et inviolable et à vous et à vos successeurs. De plus, nous voulons que tout ce que vous pourrez avoir à l'avenir par la bénédiction de Dieu, la concession des princes de l'Eglise, la libéralité des rois, l'oblation des fidèles et autres moyens justes et légitimes, vous soit inviolablement conservé en son entier et que vous en jouissiez sans aucun trouble, gardant toujours la justice et le respect qui sont dus à l'évêque diocésain. A ces causes, nous défendons à toutes sortes de personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de troubler témérairement votre monastère, ou d'en usurper les biens, ou après les avoir usurpés, de les diminuer, ou même de vous inquiéter par des vexations injustes. Mais nous voulons au contraire qu'ils vous soient inviolablement conservés, pour servir à votre entretien et à votre subsistance, suivant l'intention de ceux qui vous les ont donnés. Que si quelqu'un, ayant connoissance de cette constitution, est encore assez téméraire pour y contrevenir, qu'il sache qu'il a encouru l'anathème. Donné à Latran, le v des Ides, c'est-à-dire le 1er de décembre. »

Les seigneurs de Saint-Hilaire-du-Harcouët (*a*) se sont

(*a*) Petite ville d'environ quatre mille habitants, à deux lieues de Savigny. Beaucoup moins peuplée au XIIe siècle, elle possédait un château fort dont les derniers restes ont disparu pour faire place à l'église actuelle.

toujours distingués entre les principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Savigny. Il paroît, par plusieurs chartres de ce monastère, qu'ils y ont donné des terres et des revenus considérables, même en Angleterre, suivant en cela l'esprit et l'intention des souverains pontifes, qui leur en avoient écrit du temps de S. Vital, comme ils avoient fait aussi au comte de Mortain, et aux seigneurs de Mayenne et de Fougères (1).

En 1125, Pierre de Saint-Hilaire, un des plus riches et des plus puissants seigneurs du pays, fit en faveur de l'abbaye de Savigny une fondation aussi singulière qu'elle est pieuse. Il donna à S. Geofroy une certaine quantité de vin et de froment, tous les ans à perpétuité, pour les messes qui se diroient dans le monastère, à condition que les religieux de cette maison feroient chaque année, au jour de Saint-Martin, un service solennel tant pour lui que pour ses ancêtres et ses descendans, ce qui s'exécute encore fidèlement aujourd'hui par la communauté. Cette fondation a été confirmée par le pape et par le roi d'Angleterre (2).

Cette quantité de vin et de froment se distribuoient par semaine, à l'abbaye, au commencement de cette pieuse fondation. Mais on est convenu depuis avec les seigneurs de Saint-Hilaire de réduire ce vin à la quantité de deux pipes par année, et elles se payent régulièrement ; il est vrai que le froment destiné pour le pain et l'argent pour achetter les corporaux sont à présent contestés, sous prétexte que cette redevance est prescrite, pour n'avoir pas été demandée dans le tems que la seigneurie de Saint-Hilaire a été vendue par décret et est passée en

(1) *Cart. Savig.*, art. 52. Ju. divers et alibi.
(2) Diplom. 22. *Cartul Henri II.*

d'autres mains (a). On voit une pareille fondation pour le même monastère faite en 1163, par Raoul II, sire de Fougères, petit-fils du fondateur de l'abbaye de Savigny (1); mais il en sera parlé ailleurs.

## CHAPITRE III.

### FONDATION DU MONASTÈRE DE VIRÉ.

Viré est un bourg situé en l'évêché d'Avranches, près de Saint-Hilaire-du-Harcouët, distant de l'abbaye de Savigny de trois petites lieues. Ranulfe, qui en étoit le seigneur, Agnès sa mère, Odeline son épouse, Roger et Willaume ses frères, et Isabelle, femme de Willaume, résolurent, du consentement du vénérable Turgise, évêque d'Avranches, et de tout son chapitre, d'y fonder un prieuré, et s'il étoit possible, une abbaye, sous les ordres et à la disposition de l'abbé de Savigny.

Dans cette vue, ces seigneurs, qui étoient très riches, donnèrent le bourg et l'église de Viré et plusieurs autres terres avec le droit de patronage et les dixmes qui en dépendent. Ils donnèrent encore la terre de Colieure,

(1) *Cart. Savig.*, art. 31.

(a) La seigneurie de Saint-Hilaire avait appartenu, jusqu'aux premières années du XVII[e] siècle, aux diverses branches de la famille de La Ferrière. Mais à cette époque, les guerres du protestantisme et de la Ligue, les catastrophes qui avaient précédé et accompagné l'avènement au trône du roi Henri IV, coûtèrent à Jean de La Ferrière le sacrifice de sa fortune. Lors de son décès, son fils François se vit dans la nécessité de vendre ses seigneuries par autorité de justice, afin d'en distribuer le prix entre ses créanciers. Cette vente se fit en 1601. La mise à prix de la seigneurie de Saint-Hilaire était fixée à 3,343 écus 1/2 (10,000 livres). Elle fut adjugée à Jean de Poillé, grand bailli et gouverneur de Mortain.

excepté la forêt, et la moitié de la terre d'Ival, et, en Angleterre, vingt sous sterlings de rente, à condition que l'abbé de Savigny enverroitune communauté de religieux à Viré, pour y vivre régulièrement, selon les règles et les autres observances qui se pratiquoient dans son monastère.

Etienne, comte de Boulogne et de Mortain, et Henri, sire de Fougères, avec leurs femmes, consentirent à cette fondation, parce que, disent les Actes de Savigny, ces seigneurs, leurs femmes et leurs familles voulurent avoir part à toutes les bonnes œuvres qui se feroient dans ce nouveau monastère.

Peu de temps après, Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, approuva et confirma cette fondation ; il souscrivit à l'acte qui en fut dressé et y fit signer un grand nombre de seigneurs et de prélats avec lui. C'est ce qu'on voit dans les lettres patentes de ce prince, qui portent ce qui suit (1) : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Henri II, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pour le salut de mon âme et celui de mes épouses et de toute ma postérité, j'accorde et confirme le don que Ranulfe de Viré, Willaume et Roger ses frères, Agnès leur mère, et Odeline et Isabelle leurs femmes, savoir : Odeline, femme de Ranulfe, et Isabelle, femme de Willaume, ont fait à l'église des saints martyrs de Jésus-Christ, Gervais et Prothais de Viré, c'est à savoir l'église de Saint-Martin de Brécé, sans aucune réserve, l'église de Montmartin, aussi en son entier, la chapellenie de Sçay, l'église de Mesniltôve et l'église de Moulines, aussi sans réserve, et encore l'église de Moydré, excepté la troisième gerbe de la dixme, que les religieuses

(1) *Cart. Henr.*, reg. 1.

du monastère de Rennes ont en ce lieu là ; de même l'église de Heudimesnil, hors les deux gerbes de la dixme que les chanoines et les moines de Fougères y ont ensemble; aussi l'église de Gouville, excepté les vingt boisseaux d'orge que le monastère de Lessay a sur la dixme du même bourg, et de plus l'église de Kreteville (*a*) hors le fief de Gislebert de la Hougue.

Le même Ranulfe a donné encore à l'église de Viré toute la terre de Colieure, excepté la forêt, et dans Viré la moitié de la terre d'Ival, et en Angleterre vingt sous sterlings, du fief du comte de Mortain. Toutes ces choses ont été aumônées par les frères susnommés avec leur mère et leurs femmes, pour leur salut et celui de leurs ancêtres et de leurs enfans, aux saints martyrs et à la même église, par la concession d'Etienne, comte de Mortain, et de Henri de Fougères, leurs seigneurs, qui désirent aussi eux-mêmes que leurs femmes et leurs ancêtres soient participans des mêmes bonnes œuvres et du même bénéfice; et ils ont donné en jouissance et aumône perpétuelle cette même église, avec toutes les choses qui ont été marquées ici, à la sainte Trinité de Savigny et à l'abbé du même lieu, par la disposition et la volonté de leurs seigneurs, le vénérable Turgise, évêque d'Avranches, l'approuvant et l'ayant pour agréable, aussi bien que ses chanoines ; à cette condition néanmoins et dans cette vue qu'on établira dans la susdite église des martyrs de Jésus-Christ de Viré l'ordre monastique, sous un prieur, ou si cela se peut sous un abbé, qui sera gouverné par le monastère de Savigny. Et moi, de mon autorité royale, j'ordonne que cette donation demeure inviolable, et si quelqu'un est assez téméraire de la diminuer ou de la casser,

(*a*) L'orthographe actuelle est *Cretteville.*

qu'il soit soumis à l'anathème et à la rigueur des Canons, comme un sacrilège, et que tous ses biens soient confisqués, et afin que toutes ces choses soient fermes et stables, j'ai signé moi-même ces présentes de ma propre main et les ai autorisées par le signe de la croix. » Les témoins qui souscrivirent avec le roi furent les évêques de Lisieux, d'Avranches et de Bayeux, nommés Jean, Turgis et Richard. Adelize, reine d'Angleterre, y signa aussi avec les seigneurs Willaume d'Aubigny, Henri de Fougères, Ranulfe de Viré, Jean, évêque de Sées, Geofroy, chancellier, Etienne, comte de Mortain, Richard, fils de Gillebert, Robert, comte de Glocestre, Geofroy de Clintone, Foulcher, archidiacre d'Avranches, et Hervé, trésorier de la même église.

S. Geofroy ne manqua pas d'exécuter les conditions dont il étoit convenu avec les fondateurs de ce nouveau monastère ; il envoya une colonie de religieux de sa maison sous un prieur nommé Robert des Coureaux *de Curaliis*, qui avoit été cellerier de Savigny.

Mais Ranulfe de Viré ne demeura pas longtemps dans les mêmes sentimens ; il se repentit d'avoir fait cette fondation, où, comme on lit dans les Actes de l'abbaye de Savigny, il se fâcha contre les religieux, et non seulement il ne donna pas les biens qu'il avoit promis, mais il retira une partie de ceux qu'il avoit déjà cédés, ce qui causa dans la suite de grandes contestations.

Quelques années s'étant écoulées depuis ces établissemens, Roger de Viré, touché de ce que Ranulfe son frère ne tenoit pas sa parole, voulut y suppléer en quelque sorte, en donnant lui-même des marques de sa libéralité à ce nouveau monastère, car nous apprenons des chartres de Savigny qu'il aumôna aux religieux de cette maison qui faisoient le service divin dans l'église de Viré une terre

appelée la Lande-Geofroy, avec toutes ses dépendances, qu'il donna, disent les Actes, comme une offrande qu'il présenta à Dieu en odeur de suavité; cette aumône fut ratifiée par le vénérable Turgis, évêque d'Avranches, et par Ranulfe comte de Cestre, et ce qui est surprenant, c'est que Ranulfe de Viré y souscrivit lui-même, comme témoin de cette donation. avec Jacques, seigneur de Saint-Hilaire, et Pierre, son frère.

Nous apprenons du même endroit (1) qu'en l'an 1135 plusieurs personnes touchées de l'esprit de Dieu commencèrent à contribuer à l'augmentation des biens de ce nouveau monastère. Eudes de Babylone, Roharde, son épouse, et Jean, leur fils, par le conseil et à la sollicitation de Roger de Viré, donnèrent en aumône une partie de leurs biens à la même église de Viré. Cependant les religieux qui y étoient ayant reçu quelque déplaisir de Ranulfe, qui en étoit le fondateur, furent contrains de changer de lieu, et de retourner enfin en 1162 à l'abbaye de Savigny, d'où ils étoient venus. C'est ce que nous verrons plus amplement sur cette année (2) (*a*).

## CHAPITRE IV.

### FONDATION DE L'ABBAYE DE FURNÈSE EN ANGLETERRE, PAR ÉTIENEE, COMTE DE MORTAIN ET DE BOULOGNE

L'abbaye de Savigny fut sous la conduite de S. Geofroy comme une bonne semence sur laquelle Dieu versa, en peu de temps, une bénédiction abondante; car ce monas-

(1) *Cart. Savig.*, page 7.
(2) L'an de Jésus-Christ, 1126.

(*a*) Il ne reste plus à Virey aucune trace de cet ancien monastère.

tère s'augmenta tellement en toutes sortes de biens, que ce saint abbé se vit bientôt obligé de chercher d'autres lieux, pour y établir des religieux qui pussent pratiquer les mêmes observances dans lesquelles ceux de Savigny avoient été élevés. Etienne, comte de Boulogne et de Mortain, fut le premier qui eut la gloire de fonder la première abbaye (*a*) qui soit sortie de celle de Savigny, et qui depuis a été la mère de beaucoup d'autres. Ce prince étoit fils du comte de Blois, et d'Audoène, ou Alette, fille de Guillaume le Bâtard et ainsi sœur de Henri premier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Ce fut ce comte Etienne qui engagea S. Geofroy à lui donner une colonie de ses religieux pour les établir en Angleterre. Le lieu où il les plaça est communément appelé Furnèse, en latin ***Furnesium*** et ***Furdenesium*** (*b*), d'où l'abbaye a pris son nom (1).

Si nous en voulons croire les auteurs de l'Histoire monastique d'Angleterre (2), cette abbaye fut fondée dès l'an 1124, dans le duché ou comté de Lancastre, au diocèse de Lincolne. Au moins prétendent-ils que le comte Etienne commença, dès cette année, à en jetter les fondemens, dans un lieu nommé Bulket, et que les religieux qui furent envoyés de Savigny y demeurèrent trois ans et trois jours, après lesquels ce prince les transporta dans la vallée de Bekangesgil, nom pris d'une plante, que l'on nomme *Bekan*, qui y est fort commune (3); mais toute cette narration n'est établie que sur le rapport d'un histo-

(1) *Cart. Savig.*
(2) *Monast. angl.*, page 704.
(3) *Ibid.*

(*a*) Il ne peut être question que des abbayes d'hommes, puisque l'Abbaye-Blanche, première fille de Savigny, existait déjà.
(*b*) Cette abbaye était située dans le diocèse d'York.

rien qui dit l'avoir trouvée ainsi dans un ancien manuscrit, où on lit ces mots : « Ce monastère de Furnèse a été fondé dans un lieu nommé Bulket, dès le IV des Nones de juillet de l'an 1124 ».

Il est vrai que l'on trouve la même chose dans un poème historique de la fondation de cette abbaye, en ces termes : « *Anno milleno centeno bis duodeno Furnes fundatum primo fuit; primus ei fundus Bulket fuit; hand dubitatur;* c'est-à-dire l'an 1124, Furnèse fut premièrement fondée à Bulket... » On voit encore dans cette pièce, qu'Etienne, comte de Mortain, son fondateur, transféra trois ans après, en 1127, cette abbaye dans un lieu nommé Bekangesgil, et que le premier abbé de ce monastère fut un religieux de Savigny nommé Evan. Mais ce qui est dit dans ces deux pièces de l'année de la fondation de l'abbaye de Furnèse ne s'accorde pas avec son premier titre, qui la recule jusqu'en 1126. Cette époque convient encore moins avec la Chronique de cette abbaye, qui ne la met que le sept de juillet de l'an 1127. Voici comme en parle la Chronique de Furnèse : « L'an du Seigneur 1127, le jour des Nones de juillet, de la fondation de Savigny XV; du pontificat d'Honorius II, le deuxième; et du règne de Henri le XXVI, le monastère de Furnèse a été fondé par l'illustre seigneur Etienne, comte de Mortain et de Boulogne ».

Cette époque, qui est assez remarquable, semble être encore confirmée dans la généalogie de ce prince rapportée par le même auteur (1). Il dit que l'an du Seigneur 1127, aux Nones de juillet, Etienne, comte de Mortain et de Boulogne, fils du comte de Blois, né d'Audoène autrement Alette, fille de Guillaume le Conquérant, a fondé le

(1) *Monast. angl.*

monastère de Furnèse, le 26e an du règne de Henri son oncle. Cependant, quoique j'aie assez de penchant pour ce sentiment, le voyant appuyé de tant de circonstances, je ne peux pourtant abandonner l'année qui nous est clairement marquée par la première chartre du comte Etienne, qui met la fondation de Furnèse en 1126 (1). Voici ce qu'elle porte :

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Moi Etienne, comte de Boulogne et de Mortain, voulant sérieusement et selon Dieu pourvoir et donner ordre à mon salut, à celui de Mathilde, mon épouse et d'Eustache, mon fils aîné et de mes autres enfans, et voulant aussi prier pour le salut de mon seigneur et oncle Henri, roi des Anglais et duc des Normands, et de tous les fidèles tant vivans que de ceux qui ont déjà payé le tribut à la nature, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, MCXXVI, indiction V, épacte XVII, considérant avec attention que tous les âges finissent avec rapidité, que les grandeurs du monde disparoissent en un moment et passent avec vitesse, que les couronnes et la gloire même la plus florissante des rois et des potentats, des empereurs et des ducs de la terre flétrissent comme les roses et les fleurs (*a*) ; en un mot que toutes les choses de ce monde se réduisent au néant et se précipitent vers leur fin, moi, dis-je, et Mathilde mon épouse, nous donnons, rendons et accordons à Dieu Tout-Puissant, en aumône perpétuelle à l'abbaye de Savigny et aux religieux qui y servent Dieu, le lieu de Furnèse, avec toutes ses dépendances, comme une oblation présentée à Dieu en odeur de suavité, pour y bâtir, Dieu aidant, une abbaye..... »

(1) *Monast. angl.*

(*a*) Les *Considérants* de cette donation rappellent ceux de la charte de fondation de Savigny, par le comte de Fougères.

Henri premier, roi d'Angleterre, assista à cette donation à laquelle on voit la souscription de ce prince, avec celle du vénérable Furstin, archevêque d'York, d'Odin ou Audoën, évêque d'Evreux, de Richard, évêque de Bayeux, de Robert de Silly, de Robert de Glocestre et d'un grand nombre d'autres seigneurs qui y signèrent aussi.

Il paroît par cette chartre que la fondation de l'abbaye de Furnèse s'est faite en l'année 1126, comme nous l'avons marqué, et je ne sais sur quel fondement quelques auteurs modernes (1) la veulent reculer, contre la foi de tous ces actes, jusqu'à l'an 1130. Il est bon de remarquer encore que l'intention du comte Etienne a été de donner à Savigny le lieu de Furnèse, et c'est ce qui se voit par d'autres actes de ce prince, quand il fut parvenu à la couronne d'Angleterre (2). C'est ce que Hugues, archevêque de Rouen (3) atteste lui-même dans une lettre qu'il écrit à Henri, archevêque d'York, à qui il fait entendre que l'abbaye de Furnèse a été bâtie aux frais de celle de Savigny.

Cependant il faut avouer que l'époque de la fondation de Furnèse n'est pas sans difficulté, car je ne vois pas bien pourquoi l'abbaye de Furnèse étant la première fille de Savigny, c'est-à-dire la première que Savigny ait fondée, n'a néanmoins rang qu'après deux autres qui n'ont été fondées que depuis : il est constant que l'abbaye de Baubec et celle des Vaux-de-Cernay, la première dans l'archevêché de Rouen et l'autre dans le diocèse de Paris, n'ont été fondées qu'en 1127, et cependant on voit par plusieurs actes, que ces deux dernières abbayes sont toujours dénommées avant celle de Furnèse ; la bulle d'union

(1) Du Moust., *Neustr. pia.*
(2 *Cart. Steph. reg.*, art. 11, *apud Savig.*
(3) *Epist. Hug.*, art. 12.

de la Congrégation de Savigny à l'Ordre de Cîteaux (1) en fait foi ; on voit la même chose, dans l'acte de la donation que Guillaume, seigneur de Saint-Clair, fit en 1133, à l'abbaye de Savigny, de la baronnie de Thaon et de Villiers-Fossart, dans l'évêché de Bayeux (2).

Je sais qu'on pourroit dire à cela que le premier rang a été donné aux abbayes de Baubec et des Vaux-de-Cernay préférablement à celle de Furnèse, à cause que les abbés de ce monastère se sont opposés de tout leur pouvoir à l'union de la Congrégation de Savigny avec l'Ordre de Cîteaux (*a*), mais la difficulté reste toujours, puisque cette union, ne s'est faite que plus de vingt ans après la donation du seigneur de S[t]-Clair. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il est plus sûr de suivre l'époque qui nous est marquée par le titre primordial du comte Etienne, fondateur de Furnèse, que celle de toute autre pièce qu'on pourroit produire.

S. Geofroy, à qui le lieu de Furnèse avoit été donné (3), envoya pour seconder le pieux dessein du comte Etienne et de Mathilde de Boulogne son épouse, douze religieux de Savigny sous la conduite du vénérable et savant Evan d'Avranches, aussi religieux du même monastère, pour y

(1) *Diplom. Eugenii* PP. III.
(2) *Cart. Savig.*, art. 15, *Bajoc.*
(3) *Monast. angl.*, page 705.

(*a*) L'histoire de cette opposition sera racontée au tome III de cette histoire. L'abbé de Furnèse entraîna, d'ailleurs, dans la résistance plusieurs de ses collègues d'Angleterre. Le Cartulaire de Savigny, aux Archives Nationales, contient une bulle du pape Eugène III, adressée à Serlon, abbé de Savigny, en 1148 « qui ordonne que les monastères d'Angleterre fondés par Savigny demeureront sous sa dépendance..... » A la même époque, l'archevêque de Rouen, Rotrou, délégué du pape, menaça d'excommunication l'abbé et les religieux de Furnèse, s'ils ne se soumettaient pas à l'abbé de Savigny.

établir une nouvelle abbaye. Il en fut fait abbé, et béni par Furstin archevêque d'York, suivant l'intention du bienheureux Geofroy.

Quelques auteurs font ce dernier abbé anglois, fondés apparemment sur ce que la Chronique de Savigny le nomme *Evanus anglicus*, en quoi certainement ils se sont trompés, ayant ajouté le mot « *natione* » qui n'est point dans l'original manuscrit de cette Chronique (1). Celle de l'abbaye de Furnèse, aussi bien que l'Histoire monastique d'Angleterre, disent formellement que le premier abbé de ce monastère étoit de la ville d'Avranches. Il y avoit en ce temps-là à Avranches une famille qui portoit le nom de Langlois; c'est ce qui se voit en plusieurs chartres de l'abbaye de Savigny, en 1133. Hugues Langlois d'Avranches donna trois *vergées* (*a*) de terre à S. Geofroy; Guillaume Langlois et Pierre Langlois, de la même ville, souscrivirent à quelques actes de Savigny, comme religieux de la maison (2).

Le vénérable Evan fut un sujet que S. Geofroy trouva d'autant plus digne d'occuper la place de premier abbé de Furnèse, qu'il étoit regardé des religieux dont il fut chargé comme un homme qui, ayant vécu bien des années avec S. Vital, étoit rempli de son esprit et avoit toutes les qualités nécessaires pour les conduire à Dieu ; il excelloit en science (*b*) et étoit orné de toutes sortes de vertus; il étoit sage et prudent, et possédoit parfaitement les saintes Ecritures ; il fut toujours très zélé pour les observances,

(1) Baluz., *Miscel.* — Manriq.

(2) *Cart. Savig.*, art. 30, et art. ultimo, *et alibi.*

(*a*) Mesure agraire usitée en Basse-Normandie. La *vergée* contient vingt ares.

(*b*) Le lecteur peut se rappeler ce qui a été dit plus haut de l'école d'Avranches, que le religieux avait probablement fréquentée.

commençant le premier à faire ce qu'il vouloit ordonner aux autres : c'est le témoignage que lui rend la Chronique de Furnèse, qui en parle en ces termes : « Le premier abbé de Furnèse a été Evan, de la ville d'Avranches (1) ; il étoit éminent en sciences et il ne l'étoit pas moins par la sainteté de sa vie ; il fut, avec ses confrères de l'abbaye de Savigny, envoyé pour commencer ce monastère.

On ne convient pas avec l'auteur de cette Chronique du temps de la mort de ce saint abbé. Cet auteur ne lui donne que dix ans de gouvernement, après lesquels il suppose qu'il mourut, au lieu que nous voyons qu'ayant été élu abbé de Savigny après S. Geofroy, qui ne mourut qu'en 1138, ou même 1139, il faut nécessairement qu'il ait gouverné l'abbaye de Furnèse l'espace de onze ou douze ans, ou dire que cet Evan seroit différent de celui que la Chronique de Savigny, et même Robert du Mont (a), qui vivoit vers ce temps-là (2), nous donnent pour le troisième abbé de Savigny.

Je sais que M. Baluze, qui a donné au public la Chronique de Savigny, nomme le successeur de Geofroy, *Enavus*, mais il est le seul de son sentiment (3). Tous les actes de Savigny où il est parlé de cet abbé le nomment partout *Evanus Anglicus*, Evan l'Anglois, et Robert du Mont le nomme de même (4).

Il y a eu dans l'abbaye de Furnèse quatre abbés de suite de la Congrégation de Savigny ; trois ont été tirés de l'abbaye de ce nom, savoir Evan d'Avranches, Eude ou

(1) *Monast. angl.*, page 705. — *Chroniq. Furnes.*

(2) *Tract. de abbat. et abbatiis.*

(3) *Chron. Savig., apud Baluz.*

(4) *Tract. de abb. et abbat.*

(a) Autrement appelé Robert de Torigny.

Odo de Sourdeval, et Richard de Bayeux. On aura lieu de parler souvent, dans cet ouvrage, de l'abbaye de Furnèse, soit à cause du grand nombre de monastères qui sont sortis de son sein, soit à cause des différens qui sont survenus dans la suite entre les abbés de Savigny et ceux de Furnèse, ceux-ci voulant se soustraire de la juridiction des premiers, dans le temps que la Congrégation de Savigny s'unit à l'Ordre de Cîteaux, et même au sujet de quelques maisons dépendantes de celle de Savigny. Cette abbaye de Furnèse, comme une des plus puissantes et des plus riches de toute l'Angleterre, fut aussi une des premières dont Henri VIII s'empara avec des circonstances très odieuses (1).

## CHAPITRE V.

DIFFÉREND DE L'ABBÉ DE S. CALAIS, AVEC CELUI DE SAVIGNY. — GÉRARD, ÉVÊQUE D'ANGOULÊME LES ACCORDE. — FONDATION DE CARRIG EN ANGLETERRE ET DE VILLERS-CANIVET (L'AN DE J.-C. 1127).

Les communautés les mieux réglées et les plus saintes ne sont pas exemptes de contradictions. Chacun se croit obligé de soutenir ses droits et ses intérêts, ou plutôt ceux des maisons dont il est chargé. L'abbaye de Saint-Calais, de l'Ordre de S. Benoît, au diocèse du Mans, possède des biens jusqu'à l'extrémité de cet évêché. L'abbé, nommé Gosbert, qui gouvernoit ce monastère en 1127, croyant que les religieux de Savigny usurpoient quelques droits qui appartenoient, à ce qu'il prétendoit, à son monastère dans la paroisse d'Essertines (*a*), s'en plaignit à Gérard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège.

(1) *Chron. Furnes.*

(*a*) C'est la paroisse actuelle de Désertines.

S. Geofroy, abbé de Savigny, ne cherchant que la paix, consentit aisément que ce prélat fût le juge de ce différend, et lui remit tous ses intérêts entre les mains (1). Gérard étoit pour lors en grand crédit, et avoit même la réputation d'être fort intelligent et fort éclairé dans les affaires (2). Nous apprenons, en effet, des auteurs de ce temps là qu'il eut divers emplois, sous plusieurs papes, et qu'il fut plus d'une fois légat du Saint-Siège dans la province de Guyenne, avant qu'il se fût rendu encore plus fameux par son attachement opiniâtre au parti de l'anti-pape Anaclet et par sa révolte contre Innocent II (3).

La cause de ces deux abbés (*a*) ayant été portée devant ce légat fut terminée en la manière suivante : Gérard adjugea à l'abbé de St-Calais les droits curiaux (4), c'est-à-dire le patronage et la présentation à la cure d'Essertines et la dixme des prémices, excepté celle des terres qui appartenoient à l'abbaye de Savigny (*b*). Il ordonna que les

(1) *Cart. Savig.*, art. 5, Cenom.
(2) Guill. Malmesb., *De reb. angl.*, lib. V. — Ord. Vit., lib. XIII.
(3) Bern., *Epist.* 126.
(4) *Cart. Savig.* art. 5.

(*a*) De Savigny et de Saint-Calais.

(*b*) L'origine de ces possessions est indiquée dans la charte suivante, que j'ai relevée aux Archives nationales (L. 968). Elle rappelle l'usage adopté par les abbés de Savigny, de faire des présents aux seigneurs qui avaient donné des terres au couvent.

« Notificamus ecclesiæ catholicæ filiis quod Willelmus filius Ursi de Desertines pro salute anime sue et patris et matris sue et omnium parentum et amicorum suorum, mortuo jam patre suo, vivente adhuc matre et duobus fratribus suis et sorore sua, quorum nutu et benevolentia dedit omnipotenti Domino et Sanctæ Trinitati de Savigneio in Maloeseio de suo proprio jure hereditario in manum Domini Gaufridi ejusdem loci abbatis XL et VI acras de terra quietas sine calumpnia et retentione ulla, concedentibus et laudantibus dominis suis Symone videlicet de Balleio et uxore sua et Roberto Radulfi

religieux de Savigny jouiraient de la dixme de tous leurs fonds, et même de la moitié des dixmes des terres des paysans, sans que les moines de St-Calais pussent exiger aucune chose des terres que ceux de Savigny faisoient valoir, et déclara que si, dans la suite des temps, les terres des paysans venoient en la possession de l'abbaye de Savigny, le curé de la paroisse auroit le tiers de la dixme de ces terres, et que les deux autres tiers appartiendroient à ceux de Savigny. Gérard accorda encore à l'abbaye de Savigny, du consentement néanmoins de l'abbé de St-Calais et du curé d'Essertines, une chapelle et un cimetière pour y enterrer ses religieux et ses frères convers. Ce traité fut souscrit de toutes les parties, et on en voit un double dans l'abbaye de Savigny (1).

L'abbé de St-Calais ne fut pas le seul qui troubla ce

filio et Landrico filio suo, de quibus superdictus Willelmus terram tenebat, quam prefatæ ecclesie dederat. Ut autem in perpetua pace ista emptio donatio et cessio firma habeatur, dedit dominus abbas Gaufridus de rebus monasterii Willelmo Ursi filio LX sol. Cenomanensis monete, et fratri suo Johanni tunicam, Symoni de Balleio unum palefridum, uxori sue IIII vaccas, Roberto Radulfi filio duas. In eadem namque donatione concessit Symon de Balleio ut quicumque de hominibus totius terre sue aliquid de desertis suis pretaxate ecclesie dare in eleemosynam aut vendere vellet, libere facere liceret. Ad ultimum ad confirmandam et manutenendam hujus emptionis donationis et cessionis rei veritatem, Juhel de Meduana dominus requisitus de cujus dominio erat terra de qua agitur, sine cujus licentia ac prudentia nec fieri poterat nec licebat. Qui totus vehementer ad augenda et exerescenda supradicte ecclesie bona miro affectu ardenti desiderio æstuabat, rem factam laudavit, sua concessione confirmavit, eamdemque eleemosynam in sua protectione suscepit et suo sigillo muniendam sicut ceteras abbatis eleemosynas benigne permisit. Testes sunt Osmundus, Landricus, Pilatus, Rogerius de Vireio. »

(1) *Ibid.*

monastère dans la possession de ses fonds. Simon de Bailleul, gentilhomme du Maine, prétendit que les terres de Pont-Pierre et quelques autres qui avoient été données à Savigny dès l'an 1114, par Gaultier, seigneur de Mayenne, du consentement de Hamelin et Juhel ses enfans, exemptes de toutes sujétions, relevoient de son fief (1); mais ce gentilhomme ayant reconnu la vérité, il avoua qu'il avoit eu tort d'avoir usurpé les droits et les terres qui appartenoient aux religieux de Savigny; il s'en repentit, en témoigna de la douleur et en demanda pardon à S. Geofroy. De plus, il promit à la sainte et indivisible Trinité, c'est ainsi que parle ce gentilhomme, qu'à l'avenir il ne feroit aucun tort à l'abbaye et que cependant, pour une entière assurance de sa parole, il remettoit tout entre les mains du seigneur Juhel de Mayenne.

S. Geofroy de son côté, en considération de cette restitution, lui remit une somme d'argent, à laquelle Simon de Bailleul avoit été condamné, à cause du dommage qu'il avoit fait à l'abbaye de Savigny et, comme c'étoit l'usage de ce temps là, ce saint abbé lui fit présent d'un cheval de main, *palefredum*. La pièce dont nous tirons ceci est assez curieuse pour en insérer ici quelque chose. En voici les paroles : « Que tous les fidèles de l'église sainte sachent que moi, Simon de Bailleul, je reconnois que l'aumône relevant de mon fief, dont l'abbaye de la Sainte-Trinité est en possession, savoir le bois de Pont-Pierre et autres terres... qui lui ont été données par Gaultier de Mayenne et par Hamelin et Juhel ses enfans, sans aucune réserve, comme une oblation pure et digne de Dieu, je reconnois, dis-je, que j'ai pillé, diminué et usurpé plusieurs fois ces aumônes, je m'en repens et en suis fâché et

(1) *Cart. Savig.*, art. 6.

en demande pardon à dom Geofroy abbé, et je promets dès à présent à la Sainte-Trinité de Savigny que je ne ferai plus de tort à l'avenir à cette église, et afin d'être garant de la parole que je donne, je remets toute cette aumône entre les mains du seigneur Juhel, et en considération de ce que je fais, Dom Geofroy abbé m'a remis cinquante sous, que je lui devois payer à cause du tort que j'avois fait. Outre cela, il m'a donné un cheval de main... »

On voit à cet acte les souscriptions de Juhel et de Clémence, son épouse, et celle de Simon de Bailleul et de quelques autres seigneurs qui y étoient présens.

La même année, le seigneur de Loroux nommé Raoul, fils de Payen, donna à l'abbaye de Savigny, du consentement de Hugues, de Geffroy et de Robert ses frères et de Louvel leur oncle, le patronage, le cimetière avec les dixmes de l'église de Loroux et tout ce qui lui appartenoit dans cette paroisse. Cette donation fut approuvée en même temps (et ratifiée par Rohaut, évêque de Rennes), par Avicie, dame de Fougères, veuve de Raoul I, fondateur de cette abbaye, et ratifiée par Rohaut évêque de Rennes. Henri, seigneur de Fougères, et Raoul II son fils confirmèrent depuis cette aumône, avec Hamelin et Etienne, successeurs de Rohaut dans l'évêché de Rennes (1).

Cependant la réputation du vénérable Evan d'Avranches, abbé de Furnèse, se répandit bientôt en Angleterre; chacun s'empressa d'augmenter les biens de son monastère (2), et il se trouva même quelques princes assez pieux pour en fonder d'autres.

La Chronique de Furnèse nous apprend qu'en cette année 1127, c'est-à-dire un an seulement après que

(1) *Cart. Savig.*, art. 19.
(2) *Monast. angl.*, page 718.

S. Geofroy eût envoyé en Angleterre le vénérable Evan, Magnellus Makelet, roi d'Ultonie, fonda, le VI des Ides de septembre, c'est-à-dire le sept de ce même mois de la même année, le monastère de Carrig (*a*) dont S. Evodius, religieux de Furnèse, fut établi le premier abbé. On a peu de connaissances des particularités de cette abbaye; on sait seulement, par la Chronique de Furnèse et par l'Histoire monastique d'Angleterre, que S. Evodius, étant sur le point de passer de cette vie à une meilleure, ordonna à la communauté de transporter après sa mort, son corps à Ynes, qui est une île du comté de Domes (*b*) en Irlande (1). Ses religieux lui en ayant demandé la raison, ce saint homme leur dit que Carrig devoit être détruit. La chose arriva, comme il l'avoit prédite, car en 1180, quelques-uns disent un peu plus tard, Carrig fut ruiné par un puissant seigneur d'Angleterre nommé Jean de Courcy (*c*), qui transféra cette abbaye à Ynes, qui pour cette raison a été depuis appelée Notre-Dame d'Ynis-Courcy, c'est-à-dire de l'Isle de Courcy. Ce monastère, avant qu'il eût été transféré dans cette île, avoit eu trois abbés de la Congrégation de Savigny.

S. Geofroy, de son côté, ne travailloit pas seulement à établir des monastères pour servir d'asile aux hommes qui vouloient renoncer aux vanités du siècle, mais, imitant S. Vital, son prédécesseur, il en fonda aussi où les personnes du sexe pourroient avec sûreté travailler à leur sanctification. On en trouve trois assez considérables, Bonneville ou Bondeville, et Bivar, tous deux dans l'ar-

(1) *Ibid., Chron. Furnès.* — Jungel, *Indic. abbat. cist. ord.*

(*a*) *Carrik* ou *Ynes*, dans le diocèse de Down.

(*b*) Cette maison devint le monastère d'Erynagh (*Inis-Curcy*), dans le comté de Down.

(*c*) D'une famille normande, originaire des environs de Coutances.

chevêché de Rouen et soumis à présent aux archevêques; le troisième dont nous allons parler est dans le diocèse Sées, en Basse-Normandie, à une lieue de la ville de Falaise; il se nomme Villers-Canivet, ou plutôt Villers de Canivet, *Villarium Caniveti*.

Roger de Molbray ou, comme on dit communément de Monbray, grand échanson de Henri premier, roi d'Angleterre, étoit fils de Néel d'Aubigny, de la famille royale, aussi grand échanson du même prince. En 1106, à la bataille de Tinchebray, il tua de sa main l'écuyer de Robert, duc de Normandie, frère du roi Henri (1). Il souscrivit, en 1112, avec son frère Guillaume d'Aubigny, aux lettres patentes que ce prince donna pour l'établissement de l'abbaye de Savigny (2).

Il avoit épousé la fille de Hugues de Gournay, nommée Gondrée, de laquelle il eut Roger, dont nous allons parler.

Le roi Henri, ayant assiégé une forteresse en Normandie, Néel d'Aubigny la prit et y entra le premier, et ce prince, par reconnoissance de ses grands services, lui donna tous les biens de Roger de Monbray, comte de Northumbre (a), à condition néanmoins que son fils aîné, qui se nommoit aussi Roger, porteroit le surnom de Monbray, ce qui, dans la suite, a fait confondre mal à propos ces deux seigneurs et fait croire à quelques auteurs que ce dernier avoit été dépouillé de ses biens, pour avoir pris les armes contre le roi Henri, car il est constant qu'il vivoit encore en 1137, et que Gondrée, sa mère, veuve de

(1) *Monast. angl.*, p. 775.

(2) *Cart. fund. Savig.*

(a) D'une ancienne famille normande qui a donné à Coutances un de ses plus grands évêques, Geoffroy de Montbray.

Néel d'Aubigny, qui mourut à Rouen, fonda avec son fils l'abbaye de Bellelande, de la Congrégation de Savigny, en 1134. Les historiens remarquent que Roger de Monbray, fils de Néel d'Aubigny, se croisa pour la guerre sainte, qu'il fut pris par les Sarrasins, et qu'après avoir été rachetté par les chevaliers du Temple, il mourut en chemin.

Ce fut ce puissant seigneur qui fonda, en 1127, pour des religieuses, le monastère de Villers-Canivet, près la ville de Falaise, au diocèse de Sées. Je ne sais si le château d'Aubigny, qui est entre Falaise et ce monastère, ne prendroit point son nom de cette illustre famille ; au moins est-il certain que Roger de Monbray étoit seigneur de tout ce pays, qu'on nomme encore de Canivet. J'ai rapporté toutes ces circonstances pour faire voir comment le nom de ces seigneurs fut changé en celui de Monbray, et l'erreur où l'on est, que Roger étoit tombé en félonie contre son prince. Il y a eu un comte de Northumbre, du nom de Robert de Monbray, qui, ayant tué Macolme (*a*), roi d'Écosse, au siège d'Annik, se brouilla ensuite avec le roi d'Angleterre; mais ce fut Guillaume Le Roux, et non Henri, qui le prit au château de Beaubourg, et le mit dans une étroite prison, où il perdit la vie, màis c'est une famille différente de celle dont nous parlons (*b*).

Quoi qu'il en soit, Roger de Monbray, dont il s'agit, donna de grands biens et des droits considérables pour fonder le monastère de Villers-Canivet pour des religieuses. C'est ce qui se voit par une charte de ce seigneur, dont voici les paroles (1) : « Roger de Monbray, à tous les

(1) *Cart. fund. monast.* de *Vill. Caniveti.*

(*a*) Malcolm.

(*b*) Quelle que fût la diversité des branches, les de Montbray étaient tous d'origine normande.

fidèles de Jésus-Christ qui verront ces lettres, salut. Sachez, que moi, Roger de Monbray, j'ai donné et cédé sans réserve, et par la présente chartre confirmé, à Dieu, à la bienheureuse Marie et aux religieuses de Villers, qui y servent Dieu, le bourg de Villers, qui m'appartient, avec toutes ses dépendances tant en bois, plaines, terres, prez, hommes que rentes, services et autres qui se doivent prendre dans Villers, et en toutes autres choses, quand le cas échet (*a*), sans aucune opposition de qui que ce soit, ni même de la part de mes héritiers, et sans aucune réserve, avec tout ce que Yves de Scolariis me rendoit, à cause de ses terres, tennemens et fiefs qu'il tenoit de moi... » Ensuite il explique en quoi consistent les services dont il est parlé ici. « De plus, je veux, dit ce seigneur, que l'on sache, que les religieuses doivent prendre tous les ans, le jour de Noël, de chaque maison du territoire de Villers, un boisseau d'avoine et une poule, comme j'avois accoutumé de lever à cause des pâturages communs, excepté les quatre premières maisons. J'ai encore donné aux mêmes religieuses le moulin de Falaise, où tous les habitans de Villers et ceux qui ont des terres qui en relèvent, sont obligés, comme vassaux, d'aller moudre. — J'ai de plus, donné et confirmé la donation du fief de Mesnil, qui a été faite par Alvarède d'Aulnay et par Nicolas, son frère, aux mêmes religieuses par ma permission, et j'ai donné et accordé, moi Roger de Monbray, tout ce que dessus, afin que le service divin fût fait pour le salut de mon âme, pour celui de Néel d'Aubigni, mon père, et de Gondrée, ma mère, et aussi pour le salut de tous mes héritiers, de tous mes amis, et de tous ceux qui me seront fidèles, afin qu'ils protègent, défendent et garantissent les

(*a*) Échoit.

religieuses contre tous, et les servent avec armes et chevaux, comme je fais moi-même, pour qu'elles puissent jouir en paix, honorablement et librement de tous ces biens, tant en services et revenus, que de toutes les autres choses qui m'appartenoient et que l'on me payoit. Et afin que tout ceci demeure inviolable, et que l'aumône que je fais, soit pure, libre et exempte de contradictions, j'ai ratifié et scellé cette chartre de mon sceau, en présence de Jean, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, de Robert Mortvillers ou Morville, de Robert de Maltalent (*a*), et de plusieurs autres. »

Quelques années après cette fondation, Néel de Monbray, fils et héritier de Roger, confirma ces donations et y ajouta le droit qu'il avoit sur l'église de Proucy et sur celle de Saint-Martin de Courbe, ce qu'il fit ratifier par Guillaume, Robert et Philippe, ses enfans (1).

Le nom des premières supérieures de ce monastère est inconnu, hors celui de la première, nommée Almande. Cette prieure eut un différend avec les religieux d'Ousche, à présent S. Évron (2) (*b*). Rotrou, archevêque de Rouen, termina cette contestation à la satisfaction des parties (*c*). On ne sait pas le nom des premiers religieux qui furent envoyés dans ce monastère par S. Geofroy pour avoir la conduite du temporel et du spirituel, quoiqu'on ne doute pas que ce saint abbé n'en ait envoyé jusqu'au nombre de

(1) *Ibid., apud Villar.*

(2) *Ex Schœd. Usicens. monast.*

(*a*) Ou *Mattalent* : mot difficile à lire dans la copie que j'ai sous les yeux.

(*b*) Saint-Évroul d'Ouche.

(*c*) Le lecteur aura sûrement remarqué le rôle important de ce prélat dans toutes les affaires religieuses du temps, soit en Normandie, soit en Angleterre.

cinq, dont l'un d'entre eux étoit le prieur des autres ; on croit même que, dès l'origine de cette maison, il y avoit des revenus affectés pour leur subsistance, séparément des biens des religieuses, comme on voit encore dans le monastère de la Blanche, près Mortain (*a*). Il est constant au moins que, dans la suite des temps, ils avoient des fonds, dont ils jouissoient et dont ils payoient les décimes, séparément de la prieure (1) et de la communauté. On a vu même de nos jours un gros procès au sujet du prieuré des religieux, avant la réunion de ces biens à la mense conventuelle. Le monastère de Villers présente plusieurs bénéfices, dont les principaux sont la cure du bourg de Villers, celles de Fors (*b*) de Dursef, de S. Germain, de Saumont et celles de Leffart, dont la supérieure est baronne (*c*). La fondation de cette maison a été confirmée par quelques rois d'Angleterre, particulièrement par le roi Jean, la quatrième année de son règne, qui y donna quelques biens (2).

## CHAPITRE VI.

RICHARD DE COURCY EST FAIT PRIEUR DE SAVIGNY. — FONDATION DE L'ABBAYE DE BEAUBEC.

Il y avoit déjà quelques années, comme on a rapporté autre part, que S. Geofroy avoit reçu dans son monastère

(1) *Ex Schœd. Savig. et Villar.*, 1287, 1326, 1580, 1584.

(2) *Cart. Villar.*

(*a*) Cl. Auvry, ancien confesseur des religieuses de Villers-Canivet, avait été amené à étudier assez en détail les origines de ce monastère.

(*b*) C'est peut-être la paroisse actuelle de Fourches (*Furcæ*).

(*c*) Quelques-unes de ces paroisses sont étrangères au diocèse de Bayeux.

un religieux qui n'étoit pas moins distingué par la noblesse de sa famille que par ses rares vertus. Il se nommoit Richard de Courcy (1). Il fit voir dès les premières années de sa conversion qu'il faisoit peu de cas des grandeurs du siècle; il rejettoit tout ce qui pouvoit donner de l'éclat à ses actions et le faire paroître dans le monde (2); il fuyoit même toutes les personnes qui, l'ayant connu avant son entrée en religion, lui témoignoient encore quelqu'estime et quelque considération, et quoi que d'une des plus anciennes familles de Normandie, il évitoit la compagnie des gens de qualité, de peur de donner quelque atteinte à l'humilité, qui étoit la vertu qu'il chérissoit le plus; aussi s'étudia-t-il à la pratiquer et à la conserver toute sa vie.

En effet, ce saint religieux étoit si humble et avoit de si bas sentimens de lui-même, qu'on ne put lui ôter de la pensée qu'il étoit incapable de tout emploi. Mais S. Geofroy, qui le connoissoit parfaitement, en jugea tout autrement; aussi l'engagea-t-il, après bien de la résistance, à accepter la charge de prieur du monastère (*a*). On ne sait pas précisément l'année qu'on lui donna cet emploi. On sait seulement qu'en 1127, il souscrivit, avec le bienheureux Serlon, à une chartre du seigneur de Gratepense, qui donnoit quelques droits sur un moulin (3), sans prendre aucune qualité; mais, peu après, il signe quelques autres actes, comme prieur de l'abbaye de Savigny (4).

(1) De *Curceio* et *Corceio*.
(2) *Chron. Savig.*, p. 2.
(3) *Cart. Savig.*, art. 11.
(4) *Ibid.*, art. 14.
(*a*) On sait que le prieur avait pour mission principale de seconder l'abbé et de le remplacer pendant ses absences. Après l'établissement de la commende, le prieur conventuel fut le véritable supérieur des religieux, au point de vue spirituel.

En 1136, il occupoit cette charge, comme on voit dans la préface d'un traité du *Calcul ecclésiastique* (a), adressé par Jean de Coutances à S. Geofroy, abbé de Savigny, et à Richard, prieur de cette abbaye (1), mais on a bien reconnu depuis, par la conduite qu'il a tenue, que la crainte seule de désobéir à un si saint abbé l'avoit empêché de se défaire de cet emploi ; il tenta même plus d'une fois, du vivant de ce saint, de s'en démettre, ce qu'il fit aussitôt après sa mort. C'est ce que nous apprenons de quelques actes de Henri, seigneur de Fougères, auquels se trouva Richard et dont on parlera ailleurs (2).

Richard ayant passé près de dix ans sans charge, s'appliqua durant tout ce temps, d'une manière toute particulière, à sa propre perfection ; mais le bienheureux Serlon, qui avoit succédé à Evan dans le gouvernement de Savigny, et qui connaissoit le mérite de Richard, l'engagea à reprendre la charge de prieur (3). Ce ne fut pourtant que vers l'an 1150, puisqu'avant 1148, c'étoit un religieux nommé Gui, qui fut envoyé en Angleterre par Serlon, qui mit en sa place Thibaud, religieux de Clairvaux, envoyé par saint Bernard, pour instruire ceux de Savigny des usages et des coutumes de l'ordre de Cîteaux (4).

Richard ayant donc repris ses fonctions en 1151, s'en acquitta avec tant de zèle et d'édification pendant

(1) *Liber de Comput. eccl.* — Præfat.

(2) *Cart. Henri. de Filgeri.*

(3) *Monast. angl.*, p. 1032. — *Cart. Savig.*, art. 1 : Red.

(4) *Ex Schœd. Rillei.*

(a) Dom Martène a fait imprimer le prologue de cet ouvrage dans le tome Ier de ses *Anecdotes*. Les éditeurs de la *Patrologie* de Migne l'ont reproduit au tome CLXIII, col. 1479-1482.

l'absence de Serlon, qui étoit allé cette année visiter les monastères d'Angleterre, que trois ans après, celui-ci s'étant démis volontairement de son abbaye pour se retirer à Clairvaux, Richard fut élu d'une voix unanime par ses frères abbé de Savigny (1).

Notre Chronique fait l'éloge de Richard en peu de mots; elle dit que c'étoit un homme sage, prudent, discret et d'une grande honnêteté, *vir prudens et discretus, et magnæ honestatis* (2). Cependant ce grand religieux ne goûta pas plus la dignité d'abbé que l'emploi de prieur. Il gouverna pourtant durant cinq ans l'abbaye de Savigny, avec plus de trente autres, tant en France qu'en Angleterre, et il ne fut pas longtemps sans en sentir le poids, car à peine eut-il pris le gouvernement de Savigny, qu'il souffrit beaucoup, pour défendre les droits de cette maison ; il eut surtout de grands différends avec les abbés de Furnèse, qui, depuis l'union de Savigny avec l'Ordre de Cîteaux, cherchèrent toujours des prétextes de secouer le joug de l'obéissance qu'ils devoient à ceux de Savigny (3).

Cependant le vénérable Richard, ayant appris la mort du bienheureux Serlon qui arriva en 1158, résolut à son exemple de se décharger de ce fardeau, n'alléguant point d'autres causes que son insuffiance et son incapacité, ce qu'il disoit parce qu'il étoit humble et d'une conscience fort timorée. *Anno 1158, abbas Richardus cessit, nullam prætendens causam nisi suam insufficientiam, tanquàm vir humilis et valdè timoratus* (4). Nous avons rapporté ces choses tout de suite et en général, sans avoir égard au

(1) *Chron. Savig.*, p. 2.

(2) *Ibid.*

(3) *Capitul. generale* 1154. — *Diplom. Eug. III, et alibi.* — *Cart. Savig.*, art. 18.

(4) *Chron. Savig.*, p. 2.

années dans lesquelles elles se sont passées, pour n'être pas obligé de nous étendre au delà de ce que nous nous sommes proposé dans cette histoire, à moins que les faits que nous y rapportons n'y aient naturellement quelque liaison.

Dans le temps que S. Geofroy reçut le vénérable Richard, il admit aussi à l'habit religieux Vimond ou Wemond, de la famille de Rupierre. Sa conversion eut de beaux commencemens; il se comporta dans les premières années de sa profession d'une manière si régulière et si édifiante, que son nom fit beaucoup d'éclat. Il fut choisi parmi un grand nombre de religieux du monastère de Savigny, pour être le premier évêque de l'île de Meran, entre l'Angleterre et l'Irlande (1), mais si nous en croyons les historiens, la fin ne répondit pas aux espérances qu'on s'en étoit promis. Ils nous assurent qu'il se gouverna avec si peu de prudence et de modération depuis son élévation à l'épiscopat, qu'il s'attira de grands ennemis, fut privé de la vue et chassé honteusement de son évêché.

Cependant la réputation de S. Geofroy et de ses religieux augmentoit de jour en jour; on s'estimoit heureux de pouvoir engager ce saint abbé à en donner quelques-uns, pour former de nouveaux monastères. Quelques seigneurs lui en demandèrent, et il les leur accorda et en forma une communauté qui fut établie dans l'archevêché de Rouen, en un lieu nommé Beaubec, dont l'abbaye a pris son nom. Les auteurs sont partagés sur l'année de sa fondation (2). Quelques-uns la mettent au premier jour de novembre de l'an 1128; d'autres, avec plus de fondement, la placent en 1127, et cette opinion me paroît la

(1) *Append. ad Sig.*, ad an 1150. — Math. Par. *Eod. anno.*

(2) *Annal. Cist.* ad an. 1120. —*Neust. Pia*, art. Savig. Bell. Bec.

plus probable, puisque les premiers ne produisent aucune pièce authentique pour établir leurs sentimens. Voici quelques raisons qui me persuadent qu'ils se trompent :

Premièrement, l'abbaye de Beaubec a toujours incontestablement passé pour la première fille de Savigny (1), au moins en France, c'est-à-dire la première où l'abbé de Savigny envoya une colonie de religieux avec un abbé de sa maison pour s'y établir, car c'est en cela que consistent ces sortes de filiations.

Secondement, dans le dénombrement des monastères qui s'unirent à l'Ordre de Cîteaux, l'abbaye de Beaubec tient le premier rang (2).

Enfin, l'abbé de Beaubec souscrivit partout aux actes Savigny, avant les autres abbés de cette Congrégation, même avant celui de Furnèse. Je crois donc, que pour ces raisons, il vaut mieux s'arrêter aux sentimens des auteurs qui fixent la fondation de Beaubec aux premiers jours de l'an 1127 (3), qu'à ceux qui la reculent d'une année sans preuves.

(1) *Diplom. Eug. III, P.P.*
(2) *Cart. Savig.*, art. 18, Bajoc.
(3) *Gall. christ.*, tome IV, de Bell. Bec. (*a*).

(*a*) Il doit y avoir une fausse indication, soit de Cl. Auvry, soit du copiste. Ce n'est pas au tome IV, mais au tome XI de la *Gallia christiana*, col. 302, qu'il est question de Beaubec. Cet ouvrage consacre aux origines de ce monastère les lignes suivantes :

« Leuca fere una ab aquis Forgiensibus, duabus vero a Novo-Castro in Brago posita est abbatia, Belli-becci, prima Saviniaci filia, quam qui notas edidit in vitam B. Bernardi Tironiensis, Suchetus, p. 274, fundatam esse ait XVIII Cal. octobris anno 1116, Sammarthani autem anno 1127; qui vero melius consultus esse debuit, auctor Annalium Cisterciensium, tom. I, p. 141, ipsis Calend. novembris, anno 1128. Fundatorem agnoscit abbatia, illa Hugonem Gornacensem, hujus nominis secundum, qui et ibidem sepultus esse tradi-

On n'est pas moins partagé de sentimens au sujet des fondateurs de cette abbaye. Quelques-uns veulent que Hugues de Gournay en soit le premier fondateur; d'autres disent que ce fut Guillaume de Fécamp, seigneur du lieu de Beaubec, dont il fit présent à ce nouveau monastère, qui en prit le nom. Mais le temps auquel ce seigneur a vécu ne peut s'accorder avec l'année de sa fondation, au moins s'il est vrai, comme ces auteurs avancent, que Guillaume de Fécamp ne vivoit qu'au commencement du XIVe siècle, et que ce ne fut qu'en ce temps là que la baronnie de Beaubec fut donnée par ce seigneur à cette abbaye. Si cela est, il peut bien avoir été un des principaux bienfaiteurs de Beaubec, mais non pas le premier fondateur; à quoi on peut ajouter qu'il est certain que l'abbaye s'est nommée Beaubec dès le jour de sa fondation, et cela n'est pas sans exemple qu'une abbaye prenne le nom du bourg le plus proche sans en avoir la propriété et la seigneurie.

Ainsi, je crois qu'il est plus sûr de dire que Hugues de Gournay, seigneur puissant en Normandie, et dont la fille, nommée Gondrée, avoit épousé Néel d'Aubigny,

tur; transiitque anno 1147 cum ipso Saviniaco ex ordine Saviniacensi in ordinem Cisterciencem. Bona illius confirmarunt. Anglie reges, Johannes 26 octobris, anno regni 3, et missam a Blancha nuper regina Franciæ fundatam Henricus III, quorum habes diplomata in Monastico Anglicano, tom. III, p. 955. Misere conflagravit domus illa anno 1383, nec nisi anno 1450 reparari potuit: sed a fundamentis postea tam basilica, quæ patronum agnoscit sanctum Laurentium, quam ceteræ monasterii ædes instaurandæ fuere. Domus abbatialis constructa est anno 1580 a Guillelmo *Martel* commendatario. Campanile refectum an. 1668; basilicæ frons prœcipua anno 1730, ex quo qui nunc præest Carolus-Franciscus *du Pauzet du Mas* abbas, claustro, dormitorio, aliisque regulari bus locis renovandis continuo insudat.

grand échanson de Henri Ier, roi d'Angleterre, en est le véritable fondateur ; car on ne doit pas s'arrêter à ce que dit un écrivain (1), que Hugues de Gournay ne vivoit que vers le quatorzième siècle, parce qu'il est constant qu'il confond ce seigneur avec le fondateur de Beaubec, qui vivoit certainement vers le commencement du douzième.

On n'est pas dans la même incertitude du nom du premier abbé qui a gouverné Beaubec; on n'a même aucun lieu d'en douter. Celui qui fut envoyé par saint Geofroy étoit un religieux fort distingué, recommandable par son zèle et son savoir. Le choix qu'en fit saint Geofroy suffit pour faire son éloge; il se nommait Osmond ou Bosmond, comme l'appelle le pape Eugène III (2). Il se trouve dans les archives de Beaubec en qualité de premier abbé, dès le temps de la fondation. En 1134, il souscrit à la donation que Guillaume de Saint-Clair fait à Savigny, de la baronnie de Thaon ou de Villiers-Fossard, dans l'évêché de Bayeux (3).

La bonne opinion qu'on avoit du mérite et de la vertu d'Osmond le fit appeler, en 1137, par le seigneur Mathieu de Blois et par Freinsande, son épouse, et par les seigneurs de Roncherolles pour fonder l'abbaye de Lannois (4) (*a*). Son zèle ne se borna pas à la Normandie; il passa jusqu'en Irlande, où il fonda une autre abbaye à laquelle il donna le même nom que celle qu'il gouvernoit en France. L'abbé Osmond se trouva encore, en 1143,

(1) *Neust. pia.*
(2) *Dipl. Eug. III.*
(3) *Ex Schoed. Bellib.*
(4) *Cart. de Lanneio.*

(*a*) Lannois, *Lanneium*, dans le diocèse de Beauvais.

avec le bienheureux Serlon, abbé de Savigny, à la dédicace de l'église de Saint-André en Gouffern, qui fut faite par les évêques de Sées, de Lisieux et de Coutances (1). Mais ce qui peut invinciblement prouver l'estime qu'on faisoit de l'abbé Osmond, fut le choix que toute la Congrégation de Savigny fit de lui, en 1147, pour aller avec l'abbé Serlon trouver le pape Eugène à Reims et saint Bernard à Clairvaux, pour demander l'union qui fut faite, l'année suivante, au chapitre général de Cîteaux, de cette Congrégation avec ce grand Ordre (2).

De sorte que, par tout ce que nous venons de dire, on ne voit pas seulement qu'Osmond fut le premier abbé de Beaubec, mais qu'il gouverna même cette abbaye plus de vingt ans. Et comme il n'est plus parlé de lui depuis ce temps là, on croit qu'il ne survécut guère après l'union de Savigny à l'Ordre de Cîteaux. Cependant, avant sa mort, il fonda, comme on a dit, l'abbaye de Beaubec en Irlande. Elle étoit située dans un bec de terre fort agréable, entre deux rivières près Trédac ou Dodrac (3). Waultier de Lacey, seigneur de Médie, en fut le fondateur; il donna à l'abbaye de Beaubec en Normandie la terre de Kikeran, en Irlande, pour y bâtir une maison de son Ordre. Jean, roi d'Anglcterre, confirma cette fondation sur la fin du douzième siècle (4).

Un auteur moderne en a blâmé un autre d'avoir dit que cette abbaye, dans ses commencemens, étoit de l'Ordre de saint Benoît, n'ayant pas lui-même considéré que Savigny, aussi bien que Beaubec, faisoit comme ils font encore, profession de la règle de ce saint instituteur.

(1) *Cart. de S. Andr.*
(2) *Dipl. Eug. P.P. III, apud Savig.*
(3) *Hist. monast. d'Irlan.*
(4) *Ibid.*

Varans (*a*), néanmoins, s'est trompé lui-même, quand il a dit que l'abbaye de Beaubec en Irlande dépendoit de celle du Bec. On voit, au contraire, qu'Édouard III, roi d'Angleterre, confirmant la fondation de Beaubec d'Irlande, approuve que l'abbé de Beaubec, en Normandie, en remette la juridiction à l'abbé de Furnèse, dont elle a toujours été regardée comme dépendante. On peut voir l'acte dans l'Histoire monastique d'Angleterre.

On dit que du temps de l'abbé Osmond, premier abbé de Beaubec, un frère convers étant malade de la maladie dont il mourut, entra en quelque sorte de désespoir de son salut, qu'il rejeta avec imprécation les derniers sacremens, dont il témoigna beaucoup d'horreur, que quelque remontrance qu'on lui pût faire, on ne gagna rien sur son esprit, aussi malade que son corps (1). L'abbé Osmond fut percé de douleur du malheureux état de ce frère ; il eut recours à Dieu et au remède salutaire de la prière, ordonna à ses religieux de s'en aller à l'église et de prier avec toute l'ardeur et tout le zèle possible le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation de leur donner l'âme de leur frère, qui étoit sur le point de se perdre misérablement. A peine eut-on exécuté l'ordre de l'abbé, que ce pauvre frère revint, comme d'une profonde léthargie, rentra en lui-même, demanda avec larmes les sacremens de l'Église, les reçut avec édification, et après avoir déclaré qu'une troupe de démons l'avoit jusqu'alors empêché de recevoir le saint viatique, il mourut en paix.

(1) *Ex Schœd. Vall.*

(*a*) Mot difficile à lire dans le manuscrit.

# CHAPITRE VII.

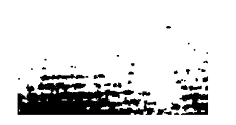
## FONDATION DE L'ABBAYE DES VAUX-DE-CERNAY (a) (L'AN DE J.-C. 1128).

Simon de Neaufle, connétable de France, ayant été inspiré de Dieu de fonder une abbaye de la Congrégation de Savigny, s'adressa, vers l'an 1127, à S. Geofroy, qui en étoit le chef (1). Ce saint abbé, étant convenu avec ce seigneur d'un lieu propre pour y établir une communauté, lui donna douze religieux de l'abbaye de Savigny, sous la conduite d'un excellent homme nommé Arraud, qui en fut le premier abbé; mais cette nouvelle colonie ne se mit en possession de ce lieu qu'après qu'on eût achevé les batimens de ce monastère, au moins ceux qui étoient absolument nécessaires pour y habiter et y faire décemment le service divin et y vivre dans une exacte régularité. Ce fut en 1128, le premier jour de novembre (2).

Le premier bien que cet illustre fondateur donna pour la subsistance de cette nouvelle communauté fut une terre considérable, qui se nommoit en ce temps-là le Val-Brissard; elle est située à l'extrémité du diocèse de Paris (3). Il en passa un acte authentique, que l'on voit encore dans l'abbaye des Vaux (4); en voici les paroles : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, sachent tous

(1) *Ex Schœd. Vall.*
(2) *Ibid.*
(3) *Gall. christ.*, tom. IV.
(4) *Titres des Vaux-de-Cernay.*

(a) MM. Morize et de Dion ont publié une belle monographie illustrée de cette abbaye. Le cartulaire des Vaux-de-Cernay a été également publié, avec une intéressante étude préliminaire, par M. Moutié.



fidèles présens et à venir que Simon de Neaufle a donné à Dieu et aux religieux de Savigny la terre de Val-Briessard, pour y bâtir une abbaye en l'honneur de la sainte Vierge Marie et de saint Jean-Baptiste, du consentement d'Hève, mon épouse, à laquelle ce lieu appartenoit. Mes enfants Milon, mon aîné, Godefroy et Amaury, mes autres enfans, et Lanceline leur sœur, y ont aussi consenti. De plus, je donne toute liberté de prendre, dans la forêt qui est proche de ce lieu, du bois pour bâtir et ce qui est nécessaire pour le pâturage de leurs bestiaux; je leur donne encore la terre des Essarts-Robert, et leur cède les fonds qui relèvent de mon fief, dont Simon de Gomerc a fait Jésus-Christ héritier en la donnant aux religieux des Vaux-de-Cernay, du consentement et de l'agrément de Hersinde, son épouse ».

Les différents noms de toutes ces terres firent aussi nommer diversement cette abbaye dans ses commencemens; elle fut longtemps appelée le Val-Essart, *Vallis Sartensis* et *Valles Sartorum*, l'Essart-Robert, du mot d'*Essarto Roberti*; mais enfin le nom seul des Vaux a prévalu, du mot de *Vallibus*, et parce que ce monastère est bâti dans l'étendue de la paroisse de Cernay, on a depuis joint ces deux mots : les Vaux-de-Cernay, *Valles Cerneii* (1).

On ne sait pas l'année de la mort de Simon de Neaufle ni d'Hève son épouse; on voit leur tombeau dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'Évangile, élevé sur de petites colonnes avec une inscription dessus, où les noms de ces illustres fondateurs se lisent avec l'année de la fondation, qui est marquée aux calendes de novembre, c'est-à-dire au premier jour de ce mois, de l'an 1128; mais

(1) *Ex Schoed. Vall.*

cette inscription, quoique véritable, ne me paroît pas ancienne. On fait, tous les ans, pour le repos de leurs âmes, un anniversaire le xx[e] avril ; c'est apparemment le jour de la mort de Simon de Neaufle.

Louis VII, roi de France, en 1143, confirma par ses lettres patentes la fondation de cette abbaye, avec tous les biens qui y avoient été donnés jusqu'alors (1), et ce prince ratifia en même tems la dixme des vignes, que Thibaud d'Estampes, chanoine, avoit donnée peu de temps auparavant. Le roi y laissa aussi quelques marques de sa libéralité et de sa magnificence royale, accordant aux religieux l'usage de la forêt d'Yveline, *Sylva aquilina*, c'est-à-dire du bois pour bâtir et pour leur chauffage, avec tout droit de pâturage. En 1160, le même prince donna encore vingt arpens de terre près de cette forêt, pour servir, dit le roi, à nourrir les frères. Philippe-Auguste confirma cette donation en 1180, et l'un et l'autre par leurs lettres patentes, en datte des années 1147 et 1189, prennent en leur protection cette abbaye, avec tous ses biens, dont ils font un long dénombrement (2).

Ce monastère a eu dans la suite des bienfaiteurs très distingués par leur naissance et leurs qualités. Amaury, comte de Montfort et de Lycestre, les comtes de Dreux, les barons de Montmorency, les seigneurs de Cherente (3), ceux de la maison de Levy, de Villepreux et de Rambouillet. Milon et Amaury, fils de Simon de Neaufle, y ont aussi donné de grands biens. On voyoit encore, en 1667, dans les cloîtres de cette abbaye, les tombeaux de ces illustres seigneurs et de plusieurs autres. Ils y étoient représentés revêtus de leurs armes, tenant leurs écussons en main.

(1) *Ex Schoed. Vall.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Quelques auteurs ont fixé la fondation de l'abbaye des Vaux dès l'an 1127, et d'autres en 1128 seulement. Les premiers se sont arrêtés, apparemment, au temps que Simon de Neaufle s'adressa à S. Geofroy pour avoir de ses religieux, au lieu que les autres n'ont eu en vue que le temps auquel la communauté y a été établie, qui est proprement celui de la fondation de ce monastère (1).

Arraud et non Artauld, comme quelques-uns ont écrit, fut un des premiers religieux que S. Vital reçut dans Savigny. Son nom se trouve dans plusieurs chartres de l'abbaye des Vaux. On le voit encore dans une bulle du pape Luce II, qui lui est adressée et qui est datée des nones de décembre, c'est-à-dire le 5 du même mois, de l'an 1144, par laquelle on voit que ce pape, à la prière d'Arraud, confirme la fondation de ce monastère et le prend sous sa protection et celle du Saint-Siège (2).

Cependant il y auroit lieu de s'étonner de ne voir point le nom de ce premier abbé dans le plus ancien Nécrologe de cette abbaye, ni même dans la chronologie des huit premiers abbés de cette maison, si l'on n'étoit persuadé qu'une telle omission s'est faite en d'autres abbayes. La raison qu'on en peut donner est que cet abbé étant mort avant l'union de la Congrégation de Savigny à l'Ordre de Cîteaux, n'a point été mis au nombre de ceux qui ont été de ce dernier Ordre, l'intention, selon toutes les apparences, de l'auteur du Nécrologe et de la Chronique de cette maison ayant été de faire seulement le dénombrement des abbés qui ont gouverné ce monastère depuis l'union des deux Ordres ; c'est au moins la raison que l'auteur de la Chronique de l'abbaye de Furnèse et

(1) *Neust. pia.* — *Gall. christ.*, tom. IV. — *Ex Schoed. Vall.*
(2) *Ibid.* — *Diplom. Luc. II, P. P.*

celui de l'Histoire monastique d'Angleterre en donnent en pareil cas (1).

Quoi qu'il en soit de cette omission, il est très constant qu'Arraud a été le premier abbé des Vaux, et que ce fut sous cet abbé que fut fondée l'abbaye de Breüil-Benoist, de la Congrégation de Savigny, au diocèse d'Evreux, par Foulques et Guillaume, seigneurs de Marcilly, sur la rivière d'Eure, le VIII des calendes de mai, qui est le 24 du mois d'avril de l'an 1137, neuf ans après la fondation des Vaux, dont l'abbé, pour cette raison, est le père immédiat de l'autre (2) (*a*).

Le vénérable Arraud, après avoir gouverné l'abbaye des Vaux l'espace de dix-sept ans, mourut en 1145, et fut toujours ainsi de la Congrégation de Savigny; il est enterré dans le Chapitre.

Hugues, Ier du nom, qui étoit religieux de Savigny, comme son prédécesseur, lui succéda et fut abbé six ans; il en passa trois dans l'Ordre de Savigny et trois dans celui de Cîteaux, après l'union de ces deux Ordres. Il mourut le premier des ides de mars, c'est-à-dire le XIV du même mois, de l'an 1151. Il est aussi enterré dans le Chapitre. Son nom étoit marqué sur son tombeau par ces mots seulement : ***Hugonis abbatis*** (*b*).

Après Hugues, Jean gouverna cinq ans et trois mois, et mourut le V des calendes de juin, c'est-à-dire le 28 du mois de mai, de l'an 1156. Il fut mis aussi dans le Cha-

(1) *Necrol. Vall. — Chron. Vall. — Chron. Furn. — Monast. angl.*
(2) *Cart. fund. Brell. Bened.*

(*a*) L'auteur veut dire probablement qu'Arraud ayant fondé l'abbaye de Breüil-Benoist, ses successeurs, les abbés des Vaux-de-Cernay, gardèrent la juridiction immédiate sur les deux abbayes.

(*b*) Ces mots formaient évidemment le reste d'une inscription plus complète.

pitre après sa mort; on voyoit sur son tombeau une crosse représentée avec cette inscription : *Joannes abbas* (1).

André, surnommé de Paris parce qu'il étoit né en cette ville, fut le successeur de Jean. Son intelligence dans les choses saintes et la piété de ses actions le rendirent digne d'être choisi tout d'une voix par ses confrères pour les gouverner; chacun fut persuadé que son élection venoit de Dieu (2). Sa conduite répondit aux espérances que l'on en avoit conçues, car il gouverna avec tant de douceur et de modération, et sa vertu fit tant d'éclat, que sa réputation en alla jusqu'à la cour du roi Louis VII. Ce prince avoit une estime singulière pour ce saint abbé ; les grands avoient un grand respect pour lui et l'honoroient de leur amitié. Le roi Louis lui donna, en 1157, trente arpens de terre, en considération, dit l'acte de la donation, de l'amitié et de l'affection qu'il portoit à André : *Dono Vallibus... Andreæ, abbatis Vallium de Sernaïo, noti et amici nostri, interventu* (3).

Le pape Alexandre III lui adressa, en 1162, une bulle par laquelle il confirme les biens de l'abbaye des Vaux, et la met sous la protection du Saint-Siège (4). On reconnut en ce saint abbé un si grand mérite et de si excellentes qualités, qu'on le tira du cloître pour le faire évêque d'Arras. Il gouverna pendant huit ans ce diocèse avec beaucoup de zèle et de vigilance, comme il avait fait pendant sept ans l'abbaye des Vaux-de-Cernay. Ce saint prélat mourut vers l'an 1171 (5). Son successeur dans

(1) *Necrol. Vall.*
(2) *Ex Schoed. Vall.*
(3) *Ibid.*
(4) *Dipl. Alex. III P. P.*
(5) *Necrol. Vall.*

l'abbaye des Vaux, nommé Manerius, et non Martin (1), comme quelques auteurs l'ont avancé, mourut le 22 du mois de septembre de l'an 1180, après avoir gouverné dix-sept ans cette abbaye. Ce fut pendant son gouvernement, que S. Pierre, archevêque de Tarentaise, vint aux Vaux et y consacra, vers l'an 1170, la chapelle de S. Jacques et de S. Philippe.

Dieu m'ayant fait la grâce de me destiner cette maison pour le lieu de ma retraite, on voudra bien souffrir que je m'étende un peu plus sur ce qui la regarde, que je ne ferai à l'égard des autres monastères de la Congrégation de Savigny, et c'est pour cette raison que je rapporterai sommairement les actions les plus considérables de deux des plus illustres et saints abbés qui l'aient gouvernée, après que j'aurai dit deux mots de sa situation et de ses bâtimens (*a*).

L'abbaye des Vaux est située dans une vallée profonde, distante de huit petites lieues de Paris. Elle a, vers le midi et le septentrion, deux montagnes couvertes de hautes futayes qui la resserrent de telle sorte, qu'il faut être au pied de cette maison pour l'apercevoir. Entre ces deux montagnes il y a, du côté du couchant, une gorge assez étroite qui, étant arrosée d'une petite rivière, forme un vaste étang au-dessus, comme elle fait aussi au-dessous, du côté du levant (*b*). L'église est assez simple et sans

(1) *Gall. christ.*, tom. IV.

(*a*) Voir le tome I du présent ouvrage, *Introduction*.

(*b*) Cette abbaye était située dans un des lieux les plus pittoresques des environs de Paris. Cl. Auvry oublie de dire que la petite rivière qui alimente les étangs forme de très gracieuses cascades. L'église gothique, beaucoup plus belle que ne le laisse entendre notre auteur, est en partie conservée, sauf le toit. L'abbatiale, également gothique, a été entièrement restaurée dans le meilleur goût,

aucune structure ; la croisée n'est pas aussi élevée que le reste du vaisseau. Derrière le grand autel, on voit une vitre assez belle pour sa grandeur, ayant trente-cinq pieds de hauteur sur vingt-quatre de largeur. Ce qu'il y a de plus considérable dans le bâtiment est le dortoir ; c'est un des plus longs qui se trouvent dans le royaume, il est voûté par dessous ; il y a du côté du levant vingt-cinq chambres de quatorze pieds en carré, toutes avec des croisées de huit pieds de hauteur et un corridor très bien percé. On voit, du côté du couchant, un autre bâtiment fort long, qui servoit anciennement pour les frères convers. On a pris une partie pour y loger les hôtes. A un jet de pierre de ce bâtiment est le logis abbatial, qui y fut placé en 1675, tout à fait hors l'enceinte du monastère ; il étoit, en ce temps là, devant le dortoir des religieux. Les cloîtres sont lambrissés et en très bon état. Celui qu'on appelle dans l'Ordre le cloître de la collation (*a*), est enrichi de sculptures, et on peut assurer que cette abbaye est une des plus accomplies de l'Ordre de Cîteaux.

par le baron Alphonse de Rothschild, qui a installé dans les belles salles de l'intérieur une précieuse collection d'objets d'art.

(*a*) C'était le lieu où se faisait la « collation » ou conférence spirituelle. « Chaque jour, soit après la *Cœna* en été, soit après Vêpres en hiver, tous les frères se réunissaient pour faire en commun une petite conférence ou une lecture pieuse, choisie dans l'Écriture sainte ou dans la Vie des Pères. En cet instant, destiné à détendre l'esprit, la règle du silence, qui pesait sur toutes les heures de la journée, se relâchait un peu de sa rigueur. La lecture se terminait vraisemblablement par une conversation où les langues se déliaient en toute liberté.... Dans ces pieuses conférences, il était bien rare que les novices prissent la parole ; ils se bornaient à écouter leurs aînés, à tirer de l'entretien leur profit spirituel, et, si le narrateur donnait à son récit un tour piquant ou enjoué, ils se contentaient de sourire. » — Vacandard, *Vie de S. Bernard*, t. I, p. 58.

## CHAPITRE VIII.

### DE GUY DE CHEVREUSE, ABBÉ DES VAUX.

Outre les abbés des Vaux-de-Cernay dont on a parlé dans le chapitre précédent, il y en a eu encore plusieurs qui se sont distingués par la noblesse de leur famille, par leur savoir et encore plus par la piété et la sainteté de leur vie. Je me contenterai de parler de deux.

Le premier, nommé Guy, étoit de l'illustre et ancienne famille de Chevreuse. Il se fit religieux dans l'abbaye des Vaux, vers le milieu du XII^e siècle, et l'auteur de la première Histoire des Albigeois (1), qui étoit aussi religieux de cette maison et son neveu (*a*), nous assure que s'il étoit noble selon le monde, il étoit encore plus illustre par sa science et par la sainteté de ses mœurs.

Son nom paroît dans un grand nombre d'actes passés de son temps (2). Nous apprenons des Monumens de Savigny et de l'auteur que je viens de citer que Guy étoit un homme vraiment apostolique, très zélé pour la foi, qu'il n'avoit pas son pareil en doctrine, en sagesse et toutes sortes de vertus (3). En effet, ce grand homme, après avoir donné des preuves de sa piété dans l'abbaye des Vaux, dans le tems qu'il étoit simple religieux, en fut élu abbé en l'année 1180, par les suffrages de toute la

(1) Pet. de Vall., *Hist. albig.* c. VI.
(2) *Cart. Vall.*, 1104 : 85, 87, 90, 96.
(3) *Ibid.*

(*a*) Pierre, moine des Vaux-de-Cernay, entra jeune dans l'abbaye de ce nom. Il était neveu de l'abbé Guy, l'un des plus ardents promoteurs de la guerre contre les Albigeois, mort évêque de Carcassonne, en 1223. Pierre accompagna son oncle dans la croisade des Latins contre les Grecs, dont le résultat fut l'élévation de Beaudoin,

communauté (1). Il fut dès lors en si grande réputation, qu'Adèle, reine de France en 1183, se faisoit un plaisir d'assister et de souscrire aux actes qu'il passoit pour son monastère et d'en être même comme la caution.

Philippe-Auguste avait une telle vénération pour cet homme de Dieu, qu'il le choisit pour être exécuteur de son testament, où il s'agissoit de distribuer la meilleure partie de ses trésors. Quelques-uns même veulent qu'il ait été du nombre de ceux qui devoient gouverner le royaume durant le voyage que ce grand prince fit dans la Palestine, ce qui semble en effet être marqué par la lettre : « Louis, fils aîné de Philippe et tous les grands de la cour l'aimoient tendrement, et suivoient, en toutes choses,

comte de Flandre, sur le trône de Constantinople, et il le suivit également dans l'expédition contre les Albigeois. Il prit une part active à cette entreprise par ses démarches et ses prédications. Toutefois il réussit mieux comme historiographe que comme prédicateur. En effet, comme il avait vécu dans l'intimité de tous les chefs de cette guerre mémorable, personne n'était plus en état que lui d'en écrire l'histoire. C'est là tout ce que l'on sait touchant les circonstances de sa vie privée. Il a dû la prolonger au-delà de l'année 1218, époque où il finit son *Histoire des Albigeois;* mais la date précise de sa mort est restée aussi inconnue que celle de sa naissance.

Dom Vaissette a dit de cet historien qu'il était estimable à bien des égards, mais qu'il se montrait admirateur trop exclusif de Simon de Montfort. « Ce n'est pas sans quelque justice, ajoute un des continuateurs de l'*Histoire littéraire de France*, que l'on a reproché au moine des Vaux-de-Cernay de s'être, quoique contemporain, trompé en quelques endroits, et d'avoir, en d'autres, renversé l'ordre des événements. Son ouvrage est néanmoins curieux, car il contient beaucoup de faits et de particularités qui ne pouvaient être transmis que par un témoin oculaire, et qui seraient probablement demeurés en oubli. C'est surtout dans cet auteur qu'ont puisé les historiens qui ont écrit sur l'expédition entreprise contre les Albigeois. »

(1) *Ex Schoed. Vall. — Chron. hujus loci.*

(2) Dupleix, *Hist. de France,* ad an. 1190.

dit Pierre des Vaux (*a*) (1), ses avis et ses conseils, ***ipsum tenerrimè diligebant, ejusque voluntati et consiliis in omnibus acquiescebant.***

Le pape Innocent III n'eut pas moins d'estime et de considération pour ce saint abbé, et il le fit bien voir par la demande qu'il en fit au Chapitre général de Cîteaux de l'an 1201, pour prêcher la croisade et faire le voyage de la terre sainte (2). Les grands mêmes de la cour de France joignirent leurs prières à la demande de ce grand pape, qui l'établit et le nomma chef et maître de tous les prédicateurs.

La *Chronique des Vaux* (3) confirme ce que nous venons de dire; elle nous assure que l'abbé Guy partit l'année suivante avec les comtes de la Marche et de Flandre, accompagnés d'un très grand nombre de seigneurs, surtout du fameux comte de Montfort, qui se fit gloire de suivre, dès l'enfance, la volonté et les avis de ce saint abbé, qui, de son côté, fut inséparable de ce seigneur. Il est vrai qu'il y eut de la mésintelligence et de la division parmi les croisés, qu'une partie s'arrêta à Zara et à Constantinople, et que les autres continuèrent leur voyage, et entr'autres Simon de Montfort et l'abbé Guy, d'où quelques auteurs modernes (4) ont pris occasion de déshonorer la mémoire de ce saint abbé, mais on sait assez que cette division ne vint que de ceux qui ne suivirent pas les ordres souvent réitérés du pape Innocent, et qui, au lieu de s'acquitter de leurs vœux, cherchèrent

(1) *Hist. Albig.*, c. 66, 68 et 82.
(2) *Capitul. Gener.*, an 1201.
(3) Ad an 1202.
(4) Maimbourg. *Hist. saint.*

(*a*) L'historien ci-dessus mentionné.

plutôt leur propre gloire que celle de Dieu, comme un excellent auteur (1) a fait bien remarquer, après Pierre des Vaux (2), témoin oculaire de ce qui se passa pour lors. Aussi l'auteur moderne de l'Histoire sainte (3) reconnoit lui-même que les seigneurs qui restèrent à Zara ne le firent que parce qu'ils y trouvèrent mieux leur compte.

Cet historien n'a pas fait attention qu'en condamnant la conduite de l'abbé Guy, il condamne aussi celle d'un grand pape, qui ne faisoit pourtant rien en toute cette affaire qu'après en avoir délibéré avec le Sacré-Collège, et cependant, il est traité par cet auteur d'homme passionné contre les Vénitiens. Il ne traite pas mieux les cardinaux légats, qu'il fait passer pour des gens sans conduite et sans prudence, quoiqu'ils ne fissent qu'exécuter les ordres du Saint-Siége ; enfin il traite les plus grands seigneurs, qui s'acquittaient de leurs vœux, de factieux et de malcontens, auxquels il donne pour chef notre illustre abbé.

Cet auteur enchérit encore par dessus tout cela. Il blâme ce pieux abbé d'avoir signifié aux Vénitiens, en plein sénat, les ordres du pape Innocent ; mais le savant Sponde (*a*) en juge tout autrement, car, parlant de Simon de Montfort, qui se leva au milieu de l'assemblée pour empêcher l'insulte qu'on vouloit faire à l'abbé Guy, il dit que cette action du comte est une des plus illustres et des plus éclatantes de toute sa vie (4).

(1) Spond., *Hist. eccl.*, ad an. 1201 (*a*).
(2) *Hist. Albig.*, c. 20.
(3) Maimbourg.
(4) *Annal. Eccl.* ad an. 1201.

(*a*) Henri de Sponde, évêque de Pamiers, mort en 1643, a laissé, entre autres travaux, trois grandes œuvres historiques : 1º *Annales ecclesiastici Baronii in epitomen redacti*, in-folio; 2º *Annales*

Il est encore constant que la bulle de la croisade portoit excommunication contre ceux qui tourneroient leurs armes contre les chrétiens qui se seroient croisés, et que le pape défendit même depuis, sous les mêmes peines, d'attaquer Zara, défense qui fut réitérée jusqu'à trois fois ; il défendit, de plus, de communiquer avec les Vénitiens, tant qu'ils ne se soumettroient pas à ses ordres (1). Aussi Sponde dit nettement que les Vénitiens encoururent l'excommunication pour avoir attaqué les terres des croisés, que le pape, avoit pris sous sa protection, aussi bien que la ville de Zara, parce que, dit cet historien, il estimoit injuste que ceux qui étoient occupés à recouvrer la Terre sainte fussent en même temps dépouillés de leurs propres biens. Mais ce qui prouve invinciblement ce que nous disons, c'est que ceux qui n'obéirent pas aux ordres du pape députèrent à Rome l'évêque de Soissons, pour avoir l'absolution de leur désobéissance, et ils ne l'obtinrent qu'en promettant, avec serment, qu'ils se soumettroient à l'Église, *sub juramento standi Ecclesiæ* (2). Il est vrai que ces seigneurs ne firent aucune satisfaction, mais, comme Sponde a fort bien remarqué après le légat (3), Pierre les aima mieux avoir boîteux que morts, de peur qu'ils ne corrompissent les autres, ***maluit Petrus eos habere claudos quàm mortuos, ne ipsorum contagium cæteros infecisset.***

La plupart des auteurs (4) rendent ce témoignage à l'abbé Guy, qu'il n'y avoit que lui qui parcouroit toute la

***sacri, a mundi creatione usque ad ejusdem redemptionem***, in-folio ; 3° ***Annalium Baronii continuatio***, 2 vol. in-folio.

(1) Junoc., *Regist. VII. — Epist. 202 et 207.*

(2) *Ibid.* Extrav. C. *Si vere.*

(3) Spond. de sup.

(4) Camus. *Hist. Albig. — Hist. Franc. script..*, t. V, c. 28.

France avec des peines infatigables et qui embrassoit les intérêts de Jésus-Christ d'une merveilleuse affection pour les faire avancer contre les hérétiques Albigeois. Ce saint homme fut fait évêque de Carcassonne sur la fin de l'an 1212. Il mourut en 1223, en odeur de sainteté. Il gouverna pendant trente-deux ans l'abbaye des Vaux, dont il fut le sixième abbé, et onze ans l'évêché de Carcassonne. On pourroit dire encore beaucoup d'autres choses à la louange de ce prélat ; mais on les peut voir dans les historiens de son temps, surtout dans l'*Histoire des Albigeois,* composée par Pierre des Vaux (*a*).

## CHAPITRE IX.

### DE S. THIBAULD, ABBÉ DES VAUX. — ABRÉGÉ DE SA VIE.

S. Thibauld étoit fils de Bouchard de Montmorency, seigneur de Marly, qui eut pour père Mathieu de Montmorency, connétable de France (1). Sa mère se nommoit Mathilde, fille d'Adam de Châteaufort. Dieu leur donna un grand nombre d'enfans, dont notre saint fut l'aîné. On lui donna une éducation convenable à sa naissance (2). Étant destiné pour le siècle, on l'engagea de bonne heure dans la profession des armes ; il y fit paroître beaucoup d'adresse et devint grand capitaine. Avec les exercices de la noblesse, on lui imprima une solide dévotion envers la très sainte Vierge (3). Un jour, s'étant trouvé avec plu-

(1) *Geneal. Monm.* — *Gall. christ.*

(2) *Tabul. Vall.*

(3) *Vita ms. Sancti Theobald.*

(*a*) Guy de Chevreuse était une des gloires du monastère des Vaux-de-Cernay ; d'autre part, Cl. Auvry ne le connaissait que par les récits de Pierre des Vaux, neveu du fameux abbé. C'est ce qui explique son enthousiasme, peut-être excessif.

sieurs autres seigneurs qui s'étoient assemblés pour un tournoi, il entendit sonner une messe ; il se déroba d'eux et il y alla ; comme il sortoit de l'église, il les trouva qui venoient à sa rencontre pour le congratuler d'avoir remporté le prix. Il jugea de là qu'il y avoit en cela quelque chose d'extraordinaire ; il retourna à l'église pour en rendre grâce à Dieu et à la sainte Vierge ; et depuis ce temps, il promit de faire en son honneur quelques jeûnes et des prières particulières, ce qu'il observa exactement pendant toute sa vie (1).

Thibauld n'en demeura pas là. Pensant un jour combien il est difficile aux grands du monde de se sauver, et faisant attention à ces paroles de Jésus-Christ, qu'il est plus aisé à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume du ciel (2), il en fut tellement ébranlé, que, la grâce agissant puissamment sur son cœur, il se détermina enfin à renoncer au siècle (3). Ce fut vers la fin de l'année 1225 qu'il prit cette résolution ; il choisit pour exécuter son dessein l'abbaye des Vaux, où l'on vivoit dans une exacte observation de la règle de saint Benoît et des statuts de l'Ordre de Cîteaux, sous la conduite de l'abbé Thomas (4). Ce pieux abbé fit d'abord quelques difficultés de le recevoir, sachant qui il étoit ; mais voyant qu'il persistoit dans sa demande, il le revêtit de l'habit de religieux ; il étoit pour lors âgé de vingt-sept ans.

Il ne fut pas longtemps sans surpasser les autres religieux dans l'exercice de la vertu. (5). Il s'appliqua forte-

(1) *Vita ms. Sancti Theobald.*
(2) Math. XI.
(3) *Vita ms.*
(4) *Ex Schœd. Vall.*
(5) *Vita ms.*

ment à l'intelligence de l'Écriture sainte ; il y devint très savant ; sa vertu éclatoit en toutes choses, même dans la simplicité de ses habits ; sa conversation étoit fort agréable, son abstinence extrême, et comparée, par l'auteur de sa Vie, au jeûne du prophète Élie ; son travail étoit rude, servant souvent de manœuvres aux maçons, portant lui-même le mortier sur ses épaules, surtout quand on répara le dortoir de l'abbaye qui avoit été brûlée par la foudre en 1196 (1). Il étoit dans une continuelle contemplation des choses divines, de sorte qu'il ne fut pas longtemps sans faire paroître qu'il faisoit dans la piété et l'oraison des progrès merveilleux, mais avec de si bas sentimens de lui-même, qu'il se faisoit admirer de tous les autres religieux.

On ne vit jamais plus d'exactitude à garder la règle (2) ; il veilloit sans cesse sur ses sens, et nous apprenons de sa Vie qu'étant à la cour de saint Louis, où plusieurs seigneurs se divertissoient à entendre jouer d'un instrument de musique fort harmonieux, il parut aussi y prendre quelque plaisir. En effet, il éleva son cœur à Dieu, et à cette incomparable harmonie avec laquelle les anges le louent et lui chantent ce cantique admirable, qu'il se mit aussi à chanter à voix basse : « Saint, Saint, Saint, Seigneur tout puissant, qui étoit, qui est et qui viendra », il fut si pénétré dans ce moment des joies du ciel, que ses yeux fondoient en larmes. Saint Louis, s'en étant aperçu, dit aux seigneurs de sa cour : « Voyez comme ce saint abbé tourne tous nos plaisirs passagers en une joie toute céleste (3). »

(1) *Vita ms.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Je pourrois rapporter ici un grand nombre d'exemples de cette sorte; mais je me contente de faire un petit abrégé de la vie de ce saint religieux; je ne peux pourtant me dispenser de raconter ce qui lui arriva à Paris (1). Ce saint y étant pour quelques affaires de sa maison, y acheta une croix de bois peint, et la porta, quoiqu'à cheval, sur ses épaules, dans les rues de cette grande ville, et parce qu'on s'arrêtoit pour voir ce spectacle, il se tournoit souvent vers le peuple et leur disoit : « Mes chers frères, j'ai appris de Jésus-Christ que si quelqu'un veut l'avoir pour ami, il doit à son exemple porter la croix qu'il a portée lui-même pour nos péchés. »

L'abbé Richard, qui avoit succédé à Thomas, connoissant le mérite de Thibauld, le choisit pour prieur (2). Ce saint voulut s'excuser sur son incapacité, mais il ne fut point écouté. Se voyant engagé dans cet emploi, il redoubla son zèle, s'attacha à l'observance et aima jusqu'aux moindres pratiques de la régularité, et quoiqu'il marquât beaucoup de fermeté à faire observer la règle, les religieux néanmoins se soumettoient avec plaisir à tout ce qu'il exigeoit d'eux, persuadés qu'il n'agissoit que par l'esprit de Dieu et le désir de leur perfection. Ce fut, selon l'ancienne Chronologie de Vaux, en 1230 qu'il fut fait prieur (3).

L'abbé Richard, après avoir gouverné son monastère très saintement, passa de cette vie à une meilleure le troisième jour de juin de l'an 1235. Notre saint en fut sensiblement touché, parce qu'il craignoit ce qui ne manqua pas d'arriver; car les religieux n'eurent pas plus tôt mis en terre le corps de ce bon abbé, qu'ils élurent tout d'une

(1) *Vita ms.*
(2) *Ibid.*
(5) *Chron. Vall.*

voix leur prieur pour remplir sa place. Ils ne se trompèrent pas dans leur choix. Ce saint homme, méprisant l'honneur de cette dignité, n'en voulut que la peine. Il se rendit un parfait modèle de toutes sortes de vertus, et fut toujours l'exemple de son troupeau. Il ménageoit les foibles, fortifioit les forts, consoloit ceux qui avoient quelque peine à supporter l'austérité de la vie qu'il leur faisoit pratiquer; son jeûne étoit excessif, surtout depuis qu'il se vit maître de lui-même, et, tout abbé qu'il étoit, il se chargeoit des offices les plus bas, comme d'avoir soin des lampes, de balayer le dortoir, de servir les malades et de nettoyer les souliers (1).

La dévotion de ce saint abbé envers la très sainte Vierge alla si loin, qu'il s'attira même des reproches, comme s'il y avoit eu de l'excès. L'auteur de sa Vie nous assure avoir appris des amis du saint que cette divine Mère le favorisoit quelquefois de ses visites; il la consultoit, et avoit secours à elle dans ses plus importantes affaires. Il en obtint une fois le don de persévérance pour un novice qui s'étoit dégoûté de l'état religieux et qui vouloit s'en retourner dans le siècle. Enfin sa conduite fut si régulière, qu'il rendit en peu de temps son monastère l'exemple et le modèle de tous les autres du même Ordre.

Dans le Chapitre général de l'année 1237 (2), on lui confirma et pour ses successeurs, la juridiction de père immédiat sur l'abbaye royale du Trésor-Notre-Dame, au diocèse de Rouen (*a*). Dans le même Chapitre, Jean,

(1) *Vita ms. S. Theob.*

(2) *Capit. gener. Cist.*, an. 1237.

(*a*) Voici la notice que le *Gallia christiana* consacre aux origines de ce monastère : « Anno 1228 fundatus est parthenon ille, Vallibus Çernaii sub linea Claræ-Vallis obnoxius, a Radulfo *du Bu* milite,

abbé de Cîteaux, prétendant quelque juridiction sur les autres abbés de l'Ordre, se fit donner par cette assemblée une contribution (*a*). Quelques-uns s'y étant opposés, furent interdits et même excommuniés par celui de Cîteaux. Cette conduite leur ayant paru un peu violente, ils s'assemblèrent et l'excommunièrent, en sorte qu'ils lui interdirent l'entrée de leurs monastères, ce qui fut exécuté par quelques-uns de ces abbés.

Saint Thibauld se conforma à leurs sentimens et se comporta de même, non dans son monastère, où l'abbé de Cîteaux ne se présenta pas, mais dans une des terres qui en dépendoient nommée Athis (1), agissant en cela de bonne foi, comme le reconnoît le Chapitre général de l'an 1138 (2), qui assoupit cette querelle, en mettant quelques abbés en pénitence, du nombre desquels fut notre saint. Ce Chapitre néanmoins déclara sa faute beaucoup plus légère que celle des autres abbés, l'ayant commise, dit cette assemblée, non par passion, mais par scrupule et délicatesse de conscience.

Notre saint reçut cette humiliation avec douceur, et s'y soumit avec joie. Le même saint, dans le Chapitre général

non longe a dextra fluminis Eptæ ripa. Moniales vero ex abbatia Hispaniæ diocesis Ambianensis, deductæ. At piissimus rex sanctus Ludovicus tot ac tanta postea huic loco in augmentum dotis contulit, ut novi parthenonis fundator jure ac merito ab omnibus habeatur. Hujus basilicam consecravit in idus octobris anni 1232 Mauricius, archiepiscopus Rotomagensis, quo tempore nondum abbatissis parebat locus. » (T. XI, col. 325.)

(2) *Ms. Vidicamp.*, an 1220. — *Distinc. Cist.* VII, cap. II. — *Monast. Cist.* part. 2.

(3) *Cap. Gener.*, an 1238.

(*a*) Il s'agissait peut-être d'une indemnité destinée à couvrir les frais de ses visites.

de l'an 1240 (1), fut commis avec l'abbé de Chaalis pour composer l'office de la fête de la Susception de la Couronne d'épines, à la réquisition que le roi S. Louis et la reine en avoient faite à l'Ordre; il fut encore député dans le chapitre général de 1243 avec les abbés de Savigny, de Beaubec et de Chaalis vers l'archevêque de Reims et ses suffragans, qui tous témoignèrent être très contens et satisfaits des députés (2).

En 1244, S. Thibauld eut un autre différend avec l'abbé de Cîteaux, pour la juridiction de l'abbaye de Port-Royal. Cette maison étoit de la dépendance des Vaux-de-Cernay, dès le temps de sa fondation. Cela paroît par les ordonnances de 1214, de Pierre de Nemours, évêque de Paris, par les Chapitres généraux de l'Ordre des années 1227 et 1228, par une bulle de Grégoire IX, adressée à l'abbé des Vaux; elle est dattée du 3 des nones de mai et de la deuxième année de son pontificat, c'est-à-dire du v de mai 1229 (3). Cette bulle confirma ce que Gaultier, évêque de Chartres, et Roger, abbé de Savigny, avoient fait en faveur de celui des Vaux, dès l'an 1226. Alexandre IV, par sa bulle, et les chartres de visites des abbés de Savigny et des Vaux, desquelles les originaux se voient encore à Savigny, font foi de la même chose (4); aussi laissa-t-on saint Thibauld dans la jouissance de cette supériorité, tant qu'il vécut.

On lit dans la Vie manuscrite de ce saint abbé qu'il obtint de Dieu, par ses prières, des enfans à S. Louis (5),

(1) *Cap. Gener.*, an 1240.
(2) *Ibid.*, 1423, 1243.
(3) *Dipl. Greg. PP. IX.*
(4) *Ex Schœd. Savig. et Vall.*
(5) *Vita ms. Theob.*, *et alibi.*

et qu'après sa mort, la reine Marguerite de Provence vint à l'abbaye des Vaux pour en marquer sa reconnaissance à son tombeau. Philippe le Hardy fit la même chose.

Ce que nous venons de rapporter de S. Thibauld suffit pour faire voir la haute idée qu'on a eue de tout temps de sa vertu et de ses mérites. Dien enfin, voulant couronner ses travaux, permit qu'il tombât malade assez légèrement, à ce qu'on crut d'abord, mais son corps étoit si épuisé par ses longues austérités, qu'il en fut accablé. Il n'y eut que son esprit qui parut toujours très libre, et si dégagé, qu'étant déjà demi-mort, il eut encore assez de force pour donner, dans ses derniers moments, plusieurs instructions de piété à ses enfans, qui fondirent en larmes autour de lui, pénétrés de douleur de la perte qu'ils alloient faire d'un si bon père (1).

Il découvrit, dans ces derniers momens, l'admirable vision qu'il avoit eue de la très sainte Trinité. Il parla aussi plus ouvertement des faveurs qu'il avoit reçues de la très sainte Vierge, dans un grand nombre d'apparitions, exhortant ses religieux à avoir une dévotion particulière à cette divine Mère (2). Ce fut le VII, ou plutôt le VI des ides de décembre, et non de novembre comme il est dit dans son office de Marly, c'est-à-dire le VIII de décembre de l'année 1247, jour consacré à la sainte Vierge, comme il l'avoit prédit longtems auparavant, qu'il alla à Dieu, après avoir saintement gouverné l'espace de douze ans l'abbaye des Vaux et celles qui en dépendoient.

Voici comment parle la Chronique de ce monastère,

(1) *Vita ms. Theob., et alibi.*
(2) *Ibid.*

qui fut faite peu après la mort de ce saint. « L'an 1247, le VI des Ides de décembre, un samedi, jour de la fête de la bienheureuse Vierge, qu'il avoit très ardemment aimée, mourut Thibauld, IXe abbé des Vaux, comme il l'avoit prédit, duquel l'âme, ainsi que d'un homme très saint et très pieux, s'est envolée aussitôt, comme nous le croyons, dans les joies du Paradis (1). »

Je ne dirai rien de ses miracles. Il suffit de dire qu'il s'est rendu illustre durant sa vie par un nombre infini de prodiges qu'il a faits, et qu'il les continue encore tous les jours. Sa fête se fait, aux Vaux et ailleurs, le IX de juillet, jour auquel son corps fut enlevé du chapitre de l'abbaye en 1260, pour être mis dans l'église, par le vénérable Philippe, abbé de Clairvaux. Il se fait encore en ce monastère une autre solennité, la deuxième fête de la Pentecôte, dans laquelle on porte, tous les ans, ses reliques en procession, où il se trouve une grande affluence de personnes qui viennent implorer son secours dans leurs maladies, ou rendre grâce à Dieu d'en avoir été guéris par l'intercession de ce grand saint.

## CHAPITRE X.

FONDATION DE L'ABBAYE DE NETH, EN ANGLETERRE, ET DE CELLE DE CHALOCHÉ, EN FRANCE. (L'AN DE J.-C. 1129).

Je ne trouve rien de remarquable en 1129 pour l'histoire de la Congrégation de Savigny, que la fondation de deux abbayes. La première étoit située dans le territoire de Clamorgan en Angleterre, l'autre subsiste encore en France, à quatre lieues de la ville d'Angers, sous un abbé régulier.

(1) *Chron. Vall.*, ad hunc an.

L'abbaye de Neth fut fondée par Richard, seigneur de Grandville en Normandie, distant de Savigny d'une grande journée de chemin (*a*). La famille de cet illustre fondateur étoit puissante, et avoit de grands biens en Angleterre. On en voit (*b*) à la suite de la cour de Henri premier, et Geofroy de Grandville souscrit aux lettres patentes que ce prince donna pour confirmer la fondation de l'abbaye de Savigny (1). Robert de Granville, frère du fondateur de Neth, consent et souscrit à l'acte qui fut passé de la fondation de cette abbaye, en présence de Robert, comte de Glocestre, qui prit sous sa protection l'abbé et tous les biens que Richard et beaucoup d'autres y aumônèrent le jour de sa fondation.

Dieu ayant donc, par une inspiration particulière, mis au cœur de Richard de Grandville de laisser à la postérité des marques de sa piété, ce seigneur s'adressa à S. Geofroy, abbé de Savigny, pour lui faire une donation considérable, et l'engager à lui donner des religieux de son monastère, pour établir en Angleterre une abbaye de son Ordre (2). C'est ce qui se voit par la chartre qui en

(1) *Chron. Savig.*

(2) *Monast. anglic.*, p. 719.

(*a*) Un vieil historien anglais rapporte ainsi cette fondation : « *Nethæ in Clamorganiæ Comitatu, titulo sanctæ Mariæ Virginis : fundator Rhicardus Granvils.* » — Nicolaus Arpsfeldius, *Histoire ecclésiastique*. — Ce Richard de Granville était le descendant d'un autre seigneur du même nom, que l'on trouve en Angleterre, vers l'an 1088, sous le règne de Guillaume-le-Roux. Il y avait alors guerre civile entre les Gallois. Une compagnie de Normands, conduits par Robert, fils d'Aymon, entra dans la vallée de Clamorgan et s'empara des lieux les plus voisins de la frontière normande. Parmi les principaux chefs de cette expédition, on cite Richard de Saint-Quentin et Richard de Granville.

(*b*) Suppléez : des membres.

fut dressée sur les lieux, et qui commence ainsi (1) : « Que tous présens et à venir sachent que moi, Richard de Grandville, et Constance mon épouse, nous donnons, pour le salut de Robert, comte de Glocestre et de la comtesse Mathilde ou Mabile, sa femme, et de Guillaume, leur fils, pour le salut de nos âmes et celui de nos ancêtres, à Dieu et à l'église de la sainte Trinité de Savigny, toutes les terres qui sont entre les quatre rivières de Neth, de Thaby, de Clandoch et de Pulkanam, avec l'oratoire de notre château de Neth et la dixme des terres de tous nos vassaux, tant françois qu'anglois, avec la moitié de la pêche de Neth, et généralement toutes les rentes qui sont dues à notre fief de Laissa... (*a*). »

Et ce seigneur, après avoir fait le dénombrement de plusieurs autres donations qui furent faites en présence du comte et de la comtesse de Glocestre et de leur fils, ajoute : « Nous donnons tous ces biens librement, volontairement, sans qu'aucune puissance séculière puisse y contrevenir, et encore du consentement et sous l'autorité de Henri, roi d'Angleterre, et de Robert, comte, de Mabile son épouse, et de Guillaume, leur fils, à la charge et à condition néanmoins que l'abbé et le couvent de Savigny établiront incessamment dans l'endroit où ces biens sont situés une communauté de religieux, sous un abbé, pour y demeurer à perpétuité. »

A la fin de cette chartre, on voit les souscriptions des témoins, et entre autres, celles de Picot, de Robert, grand pannetier, de son fils Odon, de Richard de Saint-Quentin, de Robert d'Unfréreville (*b*), de Payen de Tourville,

(1) *Cart. abb. Neth.*

(*a*) La fin du mot est effacée dans l'original.

(*b*) Probablement : d'*Amfreville*.

de Guillaume, grand échanson, de Girold Dubost, de Robert de Granville, frère du fondateur, et de Guillaume de Riéville.

« Et moi, Robert, comte de Glocestre, je prends en ma protection et sauvegarde tous ces biens, et je veux et consens qu'on établisse canoniquement un abbé en cet endroit (1). »

La datte de cette chartre, dont l'original se voit encore à Savigny, n'est point marquée ; mais il est aisé de juger, par la souscription de ceux qui y étoient présens, que cette abbaye ne peut avoir été fondée après l'année 1129, puisque quelques-uns d'entre eux n'ont pas survécu à cette époque, ou du moins 1130, comme on peut voir par l'Histoire, et c'est ce qui nous a obligé à placer cette fondation en 1129.

On voit encore deux chartres authentiques du sixième de janvier et du cinq du mois d'août de l'an 1208, de Jean, roi d'Angleterre, par lesquelles nous apprenons que le roi Henri avoit donné des lettres patentes pour l'établissement de l'abbaye de Neth (2). Le roi Jean les cite, et confirme en même temps la donation de tous les biens de cette abbaye, et les prend sous sa protection, avec cette restriction néanmoins que les religieux à qui Richard de Granville avoit donné son château de Neth ne pourroient exercer la justice sur les habitans du lieu, laissant seulement à l'abbé et aux religieux la jouissance des revenus avec l'hommage des vassaux, se réservant encore le service qui lui est dû par les habitans, comme le roi Henri avoit déjà fait par ses lettres patentes. Mais il seroit ennuyeux de rapporter ces chartres en leur entier ; nous

(1) *Cart. Savig.*
(2) *Monast. anglic.*, p. 719.

nous contenterons d'en mettre ici le commencement. En voici les paroles :

« Jean, roi des Anglois... sachez que pour l'amour de Dieu et pour notre salut et celui de tous nos ancêtres et de nos héritiers, nous avons accordé et confirmé, par notre présente chartre, à Dieu, et à l'abbaye de Neth et aux religieux de l'abbaye de Savigny qui y servent Dieu, toutes les terres, églises, moulins, forêts, et généralement tout ce qu'il possèdent, tant par donation que par acquêts ou échanges, ainsi qu'il paroît par leurs archives... » Et après avoir fait le dénombrement de tous ces biens, à la tête desquels il met ceux qui avoient été donnés par Richard de Granville et par le comte de Glocestre, qui sont très considérables, il les ratifie et les confirme.

On voit par ces actes que l'abbaye de Neth étoit une des meilleures et des plus riches d'Angleterre ; aussi fut-elle un des premiers objets de la cupidité et de l'avarice de Henri VIII et des grands de sa cour, au temps de la suppression de la religion catholique et des monastères de ce royaume, arrivée vers l'an 1540 (1). On dit même que le dernier abbé de Neth mourut par la main du bourreau, pour avoir voulu défendre sa religion et les droits de son église.

Il faut cependant avouer que, nonobstant toutes les révolutions qui sont arrivées en Angleterre depuis le règne de Henri VIII, les Anglois se sont beaucoup plus appliqués à conserver les archives des abbayes et des monastères de ce royaume, que les François n'ont fait pour conserver les titres des monastères de France. Mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque, avant la suppression qui fut faite par Henri VIII de toutes les ab-

(1) *Monast. angl.*

bayes de ses États, ce prince eut soin de se saisir de tous les titres et de toutes les chartres des églises et monastères.

Aussi en voit-on encore à présent les bibliothèques d'Angleterre remplies, au lieu qu'en France, la négligence, l'ignorance, et la mauvaise conduite des religieux et des abbés, et principalement la ruine des maisons religieuses causée par la haine et la fureur des protestans, les ont fait perdre à la plupart des églises de ce royaume (*a*).

On pourroit mettre de ce nombre l'abbaye de Chaloché (*b*), qui est la troisième de l'Ordre de Savigny en France, suivant le rang que les papes Eugène III et Anastase IV lui donnent dans le dénombrement des abbayes dépendantes de Savigny qui s'unirent à l'ordre de Cîteaux (1).

Tout ce que l'on sait de l'abbaye de Chaloché est qu'elle fut fondée le v des calendes de novembre, c'est-à-dire le 28 d'octobre de l'an 1129.

Hamelin, seigneur d'Ingrande, petite ville, sur la rivière de Loire, à cinq lieues d'Angers (*c*), donna le lieu et les terres des alentours de Chaloché, pour y bâtir une abbaye de la Congrégation de Savigny (2). Ce seigneur ne fut pas le seul qui contribua à l'établissement de ce monastère, car peu d'années après, les seigneurs de Mathefelon y donnèrent aussi de grands biens, de sorte que cette maison fut en fort peu de temps en état d'entretenir une communauté assez nombreuse (3). Le pape Eugène III,

(1) *Diplom. Eug. III et Anast. IV, PP.*, apud Savig.
(2) *Ex Sched. Chaloch.*
(3) *Ibid.*

(*a*) Qu'aurait dit Cl. Auvry, s'il eût écrit après la Révolution ?
(*b*) En latin : *Calocejum.*
(*c*) C'est maintenant un bourg de 1,200 habitants.

la huitième année de son pontificat, c'est-à-dire en 1152, qui fut celle de devant sa mort, donna, à la prière de l'abbé de cette maison, une bulle confirmative de sa fondation et de ses biens, que ce saint pape prit sous sa protection et celle du Saint-Siège.

On ne sait point le nom du premier abbé de ce monastère, qui, comme on a déjà remarqué, s'est toujours conservé en règle.

## CHAPITRE XI.

BIENS DONNÉS A S. GEOFROY POUR FONDER UNE ABBAYE. — DON DE L'ÉGLISE DE LOROUX, EN BRETAGNE.

Le zèle et l'ardeur de S. Geofroy pour le service de Dieu éclata en tant d'endroits, que depuis l'année 1126 jusqu'à sa mort, il ne s'en est passé aucune sans qu'il se soit fondé quelque monastère de la Congrégation de Savigny, et quelquefois deux ou trois en une seule année, soit en France soit en Angleterre, par la libéralité des rois ou d'autres personnes puissantes de ces deux royaumes. Aussi l'auteur de la Vie de ce saint abbé remarque fort à propos que les rois et les grands du monde lui donnoient, en toutes rencontres, des témoignages de l'estime singulière qu'ils fesoient de sa piété et de la vertu de ses religieux, faisant gloire, dit-il, de consacrer une partie de leurs biens, ou en les donnant à la maison de Savigny, ou pour en fonder quelques abbayes de son Ordre (1).

Alverède Gernon ou Wernon, puissant seigneur d'Angleterre, fut un des plus zélés et des plus ardens à en donner à S. Geoffroy de ceux qu'il avoit reçus de Dieu ;

(1) *Vita B. Gauf.*, c. XII.

car ce seigneur ne se contenta pas de lui donner seulement tout ce qui étoit nécessaire pour fonder une abbaye, mais il déclara même qu'il défendroit jusqu'à la mort, contre tous, et même contre sa propre famille, les biens qu'il avoit donnés dans cette vue aux religieux de Savigny. C'est ce que nous apprenons de ce seigneur, qui en parle lui-même en ces termes :

« Alverède Gernon, a tous les prélats et fidèles et à tous les enfans de l'Église, salut. Nous vous faisons savoir à tous, tant présens qu'à ceux qui viendront après nous, que moi et Julienne mon épouse, nous accordons et donnons en aumône à l'abbé et aux religieux de l'église de la sainte Trinité de Savigny, pour le salut de nos âmes et celui de nos pères et mères et de tous nos parens, dans notre seigneurie d'Achelaye, la quantité de terres que trois charrues peuvent labourer, le moulin et le droit de pesche en mer, les étangs et toute la forest de Vitterbog, afin de bâtir, en cet endroit une abbaye en l'honneur de la sainte Vierge Marie, ce que nous faisons par le conseil et de l'avis de l'abbé et de toute la communauté de l'église de Savigny, et nous voulons et entendons qu'ils jouissent de cette aumône à perpétuité, honorablement, librement et sans trouble. C'est ce qui m'engage à prier votre piété de vouloir défendre et conserver cette aumône pour l'amour de Dieu, afin que, participant à toutes les bonnes œuvres qui se feront dans ce monastère, vous en receviez de Notre Seigneur la récompense dans la vie éternelle, et afin que cette donation que je fais et que je ratifie dure à perpétuité, je la confirme par l'impression de mon sceau et la fortifie par la présence des témoins qui y ont souscrit. » Entre ces témoins, on voit Matthieu et Robert Gernon, frères du fondateur, Gautier ou Waultier Mascheron et Alexandre, son frère, Maur de Frientes, et en-

suite se voit la souscription d'Alverède et de Julienne, son épouse.

Quoique deux des frères d'Alverède ayant souscrit avec lui à cette fondation, elle fut néanmoins contestée par un autre frère de ce fondateur, et on peut même douter qu'elle ait eu son effet, ou il faut dire que le nom de cette abbaye a été échangé dans la suite, puisqu'on ne trouve dans l'évêché de Londres aucun monastère du nom de Vitterbog ou d'Achelaye. D'ailleurs, nous apprenons des chartres de Savigny qu'Alverède, dix ans après cette fondation, c'est-à-dire en 1240, s'adressa à Robert, évêque de Londres, et à l'archidiacre de cette église aussi nommé Alverède, et à tous les fidèles, pour les prier de tenir la main à ce qu'il a fait, et leur demande même justice contre son frère, qui troubloit et traversoit les religieux de Savigny dans la possession des biens qu'il leur avoit donnés. Voici comment il leur parle :

« A son très cher père Robert, évêque de Londre et a Alverède, archidiacre et à tous les enfans de l'Église sainte et catholique. Je vous fais savoir et vous supplie instamment de prendre en votre protection l'aumône du domaine d'Achelaye, que j'ai donné et cédé pour l'amour de Dieu et le salut de mon âme et celui de tous mes parens, à l'église de Savigny et que vous me fassiez justice et aux religieux, contre mon frère Radulfe, qui les vexe et les trouble contre tout droit et iniquement, au sujet de la donation que je leur ai faite, nonobstant le serment qu'il m'a fait par deux fois de les laisser en paix ; et je veux que vous sachiez encore que je leur ai donné librement et justement cette aumône, avec le consentement du roi, comme en étant le maître et le seigneur, ce qui fait que, vous ne devez pas même écouter mon frère sur la contestation qu'il fait aux religieux. Pour moi, sachez

que, hors ma mort ou la perte de ma liberté, certainement j'irai disputer et défendre hardiment l'aumône que j'ai faite à cette église, et que je suis résolu à la soutenir par toutes sortes de voies. *Certissime scitote quia ego quoque, sine morte aut captione corporis mei, ire audebo meam eleemosinam pro dicta Ecclesia (Savigneii) dîratiocinari, atque eam tueri omnimodis sum paratus.* Je ne dirai rien de cette illustre famille des Gernons, cela n'étant pas de mon sujet, je dirai seulement qu'on voit leur nom dans plusieurs fondations d'églises, principalement ceux de Hugues, de Richard, de Ranulphe, de Matthieu, de Robert et de Margaret Gernon ; c'est ce qu'on peut voir plus amplement en divers endroits de l'Histoire monastique d'Angleterre.

Vers le même temps, c'est-à-dire 1129, le pieux et vénérable Hamelin, évêque de Rennes, ratifia le don que Rothaud ou plutôt Rohauld, comme portent les titres de Savigny, avoit fait vers 1127 à S. Geofroy, de l'église, des dixmes, du cimetière, de l'élection, de la présentation et de la disposition du prêtre, c'est-à-dire du recteur (*a*), et de tout ce qui appartenoit à l'église de Loroux, qui lui avoit été donné par Radulfe, fils de Payen, seigneur de Loroux, et par ses frères Hugues, Geoffroy et Robert, de consentement d'Avicie, dame de Fougères, femme de Raoul, fondateur de l'abbaye de Savigny.

Etienne de la Rochefoucauld, trente ans après, confirma avec tout son chapitre la même chose, et dit : « ... (1) Laquelle église, avec toutes ses dépendances, nos prédécesseurs évêques de Rennes, savoir Rohauld, d'heureuse mémoire, et

(1) *Cart. Savig.*, eodem art. 39.

(*a*) C'est le nom qu'on donne, encore aujourd'hui, en Bretagne, aux *desservants*, pour les distinguer des *curés* de canton.

le vénérable Hamelin, de sainte mémoire, avoient donnée et accordée à l'église de Savigny; et afin que cette donation et concession demeure ferme et inviolable pour toujours, nous avons fait apposer notre sceau, et celui du chapitre de S. Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1137, le VII des calendes de septembre, c'est-à-dire le 25 du mois d'aoust. »

On voit à cette chartre les souscriptions de Raoul et de Eudes, archidiacres; de Hamelin, trésorier; de Guithenot, chantre; de Mauduit, théologal; d'Evan, chapelain; de Thescelin et de Geofroy, prévost, et de tout le chapitre, avec Guillaume, abbé de Fougères et beaucoup d'autres. Le sceau de l'évêque représente un prélat revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main gauche. Le sceau du chapitre représente un chanoine, vêtu d'un chasuble, un bonnet en tête et une clef à la main droite, avec leurs inscriptions à l'entour des sceaux.

## CHAPITRE XII.

### FONDATION DE L'ABBAYE DE S. ANDRÉ EN GOFFERN ET DE CELLE DE FOUCARMONT. (L'AN DE J.-C. 1130.)

A peine étoit-on entré dans l'année 1130, que S. Geofroy se vit puissamment sollicité par un grand seigneur de Normandie de lui donner un abbé et des religieux pour fonder une abbaye de l'ordre de Savigny (1). Ce seigneur se nommoit Guillaume de Talvas (*a*), comte de Bellême et du Perche, et sa femme, Mathilde, comtesse de Pon-

(1) *Append. ad. Sigeb.*, ad an. 1166, 1171.

(*a*) Ce nom s'écrit, plus ordinairement : *Talvaz*.

thieu, ou comme portent les titres de Savigny, de Pontif.

Il ne faut pas confondre ce seigneur avec un autre du même nom, qui fonda en 1026, au pays du Maine, l'abbaye de Lonlay, de l'ordre de S. Benoît. Ce qui pourroit faire quelque confusion de ces deux seigneurs est qu'ils étoient l'un et l'autre comtes de Bellême et du Perche, mais ce dernier, je veux dire le fondateur de Lonlay, étoit encore comte d'Alençon (1). Il laissa un fils nommé Yves, qui fut évêque de Séez, et qui, par la mort de ses frères, devint l'héritier des états de son père, qui prenoit même, comme on voit dans quelques auteurs, la qualité de prince ; au lieu que le fondateur de l'abbaye de S. André, dont nous parlons ici, ne prend que la qualité de comte. Il vivoit encore en 1170, et ne laissa qu'un fils, nommé Jean, héritier des biens qu'il avoit en Normandie et dans la province du Maine. Guillaume de Talvas avoit un frère, nommé Guy, qui laissa un fils, aussi nommé Jean, qui eut en partage le comté de Ponthieu (2).

Ce fut donc ce Guillaume de Talvas, qui ayant obtenu de S. Geofroy une colonie de religieux, sous la conduite de Radulfe, religieux de Savigny, les mit en possession d'un lieu fort commode, à une lieue de la ville de Falaise, pour y bâtir une abbaye (*a*) ; il y ajouta de grands biens,

(1) *Geneal. hist. Franc.*, lib. XXXVIII. — Ord. Vital, *Hist. eccl.*, l. III.

(2) *Chron. Goffern ; Necrolog. ejusd. loci.*

(*a*) La *Gallia Christiana*, raconte ainsi qu'il suit les origines de cette abbaye : « Falesiam inter et Vinacium sita est abbatia S. Andreæ, aliquando dicta abbatia Sanctæ Mariæ et S. Andreæ de Vinacio, S. Mariæ *de Vignaz*, S. Mariæ *de Goffer*, S. Andreæ *de Vignaz* et S. Andreæ *de Goffer*, a nemore *de Goffer*, et a castro de Vinacio, a quibus duobus tantum distat miliaribus. Fundatam illam volunt calendis Martii 1130, et quidem a Willelmo Pontivi comite, cujus

afin qu'ils ne fussent point à charge au public. Je ne sais si ce premier abbé ne pourroit pas être Radulfe Poisson, dont on voit souvent la souscription dans les chartres de Savigny et qui vivoit en ce temps là. C'est ce que nous ne voulons pas assurer (1).

Ce qui est plus certain, c'est qu'en 1143, le XII des calendes d'octobre, c'est-à-dire le 19 du mois de septembre, l'abbé Radulfe pria Jean, évêque de Séez, homme distingué par sa qualité et par ses bonnes mœurs, Ernulphe, évêque de Lisieux, son frère, et Algare, évêque de Coutances, de faire solennellement la dédicace de S. André, à laquelle se trouvèrent les bienheureux Serlon, abbé de Savigny, et Osmont, abbé de Beaubec (2).

Nous apprenons d'une chartre de l'abbaye de Perseigne, de l'ordre de Cîteaux, que l'abbé Radulphe se trouva, non en 1145, comme quelques-uns ont avancé, mais en 1155, avec Richard de Courcy, abbé de Savigny, celui-ci n'ayant été abbé qu'en 1153, à la fondation de Perseigne, dont Guillaume de Talvas fut aussi le fondateur. Ces deux abbés souscrivirent à la chartre qui en fut dressée. Guillaume, évêque du Mans, et Girard, évêque de Sées; Guy, abbé de S. Vincent, et Jean, fils du comte

est charta data dedicationis die 19 septembris 1143. Parentis exemplum secuti comes Alençonii, Johannes alter et Robertus Johannis filii, Ala eorum soror domina de Almeniscis, Hemericus de Castro Heraudi eorum nepos, Johannes Hemerici filius, Johannes *d'Harcourt*, uxorque Johanna Johannis germana et heres, etc. de Gofferno bene meriti sunt. His præit Henricus I Angliæ rex, qui an. 1135 nonnulla confirmavit in gratiam abbatiæ Sanctæ Mariæ *de Vignaz*. Saviniaci filia, ordinisque hujusce fortunam experta est Cisterciensesque subiit usus medio seculo duodecimo. Alnetum et Tironellum ipsa mater genuit. » (T. XI, col. 743 et 744.)

(1) *Chron. Goffern; Necrolog. ejusd. loci.*

(2) *Ibid.*

de Talvas, y souscrivirent aussi. Cette chartre est sans date (1).

Ce comte donna encore à l'abbaye de S. André une terre considérable, dans le voisinage de Mongaron autrement Montevrougt, en confirmant le don que Richard de la Merlaye avoit fait à cette abbaye de cette seigneurie (2). L'acte de cette donation est sans date. Jean, fils du comte, ratifia toutes les donations de son père, comme on voit par une chartre très ample de cette maison, et le pape Luce II, dans une bulle qu'il adresse, en 1144, à Radulphe, abbé de S. André, rappelle la fondation de ce monastère, qu'il marque avoir été bâti par Willaume, comte de Ponthieu. C'est tout ce que nous avons trouvé dans les archives de cette maison sur ce sujet (3).

Cependant le vénérable et pieux Radulfe, après avoir, plus de trente années, saintement gouverné l'abbaye de S. André, s'en démit volontairement et se retira dans celle de Beaubec, pour se donner tout entier, dans cette sainte solitude, à la méditation et à la contemplation des choses célestes. La Chronique de S. André nous apprend que ce fut le premier jour de février de l'an 1162 qu'il renonça à sa dignité, et qu'il vécut encore depuis plus de dix ans, c'est-à-dire, comme le rapporte le Nécrologe de ce monastère (4), jusqu'au dix-sept des calendes de novembre, c'est le 16 d'octobre de l'an 1174, que Dieu enfin l'appela à lui, pour le récompenser de ses longs travaux. Il est enterré à Beaubec (5).

L'église magnifique qui se voit aujourd'hui dans l'ab-

(1) *Cart. abbat. de Persegn.*
(2) *Ex Schœd. S. And. Gof.*
(3) *Diplom. Luc. II, PP., apud Goff.*
(4) *Necrolog. Goffer.*
(5) *Ibid.*

baye de S. André n'est pas celle qui fut dédiée, par le vénérable Jean, évêque de Séez, en 1143, puisque celle qui se voit à présent ne fut bâtie, ou au moins mise en l'état où elle est aujourd'hui qu'en 1247, par les soins du bienheureux Renould, septième abbé de cette maison. Ce saint abbé y commença avec ses religieux le service divin le jour de saint Jean-Baptiste, en présence du vénérable Geofroy de Majet, évêque de Séez. Ce prélat, cinq ans après, fit la dédicace de cette église, du temps de Jean de Ballon (*a*), qui, d'abbé de Tyronneau, avoit été élu pour succéder au bienheureux Renould.

En 1257, le pieux Geofroy de Majet mourut. Il fut enterré dans le sanctuaire de l'église de S. André, devant le grand autel, où l'on voit encore son tombeau. Ce saint prélat avoit fait, en 1243, la translation des corps des saints de Savigny, à la prière d'Etienne de Lexinthone, qui en étoit abbé. On en parlera en un autre endroit (1).

Jean de Balon ayant été fait abbé de Savigny, il est juste d'en dire ici quelque chose. Pendant qu'il gouverna l'abbaye de Savigny et plus de cinquante autres qui en dépendoient, il eut, au chapitre général de l'an 1263, un grand différend avec l'abbé de Cîteaux, au sujet des définiteurs du chapitre. Cette affaire l'obligea d'aller à Rome avec Philippe, abbé de Clairvaux. Ils y obtinrent un règlement dont on fait auteur le cardinal Guy, du titre de S. Laurent. Il s'observe encore aujourd'hui pour le choix de définiteurs nommés par les premiers pères pour les chapitres généraux.

Jean de Balon, à son retour de Rome, écrivit à toutes les abbayes de sa dépendance, tant du royaume de France

(1) *Chron. Sav.*, p. 2. — *Gall. christ.*, art. 3. — L. ms. *de trans. SS. Savig.*

(*a*) La *Gallia christiana* écrit : *de Balou.*

que de celui d'Angleterre, cette fameuse lettre dans laquelle il soutient avec beaucoup de fermeté les droits et les intérêts des quatre premiers pères de l'Ordre de Cîteaux (*a*). Elle s'est conservée jusqu'à nous, et on la peut voir dans l'Histoire monastique d'Angleterre et dans le *Monasticon Cisterciense* (1). On en voit aussi un ancien manuscrit parmi les archives de l'abbaye des Vaux-de-Cernay (2). Elle est datée de Clairvaux, et de l'an 1264. Jean de Balon, d'abbé de Savigny, nonobstant cette grande contestation, fut élu, en 1255, abbé de Citeaux, où il mourut en 1284 (3).

La fondation de l'abbaye de Foucarmont, au diocèse de Rouen, suivit de près celle de Saint-André (*b*). Cette abbaye fut fondée le 25 de la même année 1130.

(1) *Monast. Cist. angl.*

(2) Ms. *Vall.*

(3) *Chron. Cist.*

(*a*) Outre l'abbaye de Citeaux, il y avait, dans l'Ordre, quatre autres abbayes considérées comme maisons-mères, et dont l'abbé avait une autorité très étendue sur les maisons de leur filiation. C'étaient : La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond. L'abbé de Savigny prenait rang immédiatement après les cinq premiers abbés de l'Ordre. Bien que Cl. Auvry parle ici des « *quatre* premiers pères de l'Ordre », il est probable qu'il entend parler des privilèges dont jouissaient les *six* principaux abbés cisterciens.

(*b*) Voici la notice consacrée par la *Gallia christiana* à Foucarmont : Earæ fluvio assidet tribus aut quatuor leucis ab Alba Maria versus Caurum abbatia illa, olim Fons-Theodori dicta, sed postea a vicino vico Fulcardi montis nomine appellata. Fundata est, simul et Ordini Saviniacensi attributa, sub patrocinio Beatæ Mariæ Virginis ac sancti Johannis Evangelistæ, non anno 1129, ut vult Suchetus in notis ad vitam Bernardi Tironiensis abbatis, p. 275, sed VIII calendas augusti an. 1130, ex Annalibus Cisterciensibus, t. I, p. 215. Fundatorem vero agnoscit Henricum I, Comitem Augi, qui, vita monastica ibidem sibi constituta, beato fine quievit anno 1139. Vestigia secutus patris

Elle n'a pas seulement la gloire d'avoir eu les comtes d'Eu, de la famille des ducs de Normandie, pour fondateurs; elle les a eus encore pour religieux. Henri, premier du nom, comte d'Eu, et Jean, son fils aîné et son héritier, donnèrent de grands biens pour l'établissement de ce monastère. Le premier ne se contenta pas d'y aumôner des biens considérables et d'y avoir appelé des religieux de Savigny pour y fonder une communauté sous la conduite d'un d'entre eux, qui en fut fait abbé, il y embrassa la vie monastique ; mais comme il étoit marié, et que Marguerite de Soilly, son épouse étoit encore vivante, il s'adressa, de son consentement, à Innocent II, pour obtenir leur séparation. Ce pape la leur accorda volontiers, après quoi, Henri, le fondateur de cette abbaye, en devint le dernier et le plus humble des frères. On ne sait pas précisément l'année qu'il renonça à toutes les vanités du siècle pour se faire religieux; on sait seulement qu'il vécut avec beaucoup de piété dans ce saint état jusqu'en 1140 (1).

Marguerite de Soilly, dont Henri avait eu plusieurs

Johannes Comes, postquam locus de Saviniacensibus ad Cistercienses transiisset, ibidem quoque diem clausit extremum. Uterque vero in uno eodemque tumulo consepulti ad pedes sanctuarii, sequenti epitaphio donati sunt :

*Est pater Henricus, primus gregis hujus amicus;*
*Ejus erat natus Johannes jure vocatus.*
*Filius iste fuit Henrici postea frater.*
*Hos monachos genuit Domino domus hæc, pia mater.*
*Qui legis, absque mora pro tantis fratribus ora.*

Prodiit ex Fulcardi monte abbatia Loci Dei, in diœcesi Ambianensi. Monasterii ter excisi basilica instaurata est anno 1625, ab abbate Johanne Pelletier, perfecta anno 1628; ceteræ deinde ædes paulatim ad coronidem perductæ. » (T. XI, col. 304.)

(1) *Ex Schoed. Fulch.*

enfans, renonça aussi, après la retraite de son mari, à toutes les grandeurs du monde et vécut en recluse, dans la cour de l'abbaye, en un endroit appelé le donjon. Ils sont l'un et l'autre enterrés dans cette abbaye, comme on dira, après avoir parlé de Jean, aussi d'Eu, leur fils aîné. Celui-ci ayant déjà contribué à la fondation de ce monastère, en se voyant le maître des grands biens de son père, augmenta encore de beaucoup ceux de cette maison, et, après avoir laissé d'Alix, fille de Guillaume d'Aubigny, quatre enfans, il suivit l'exemple de son père et se fit aussi religieux, après la mort de sa femme, dans le même monastère, où il prit l'habit vers l'an 1170 (1).

C'est de ce seigneur que nous apprenons toutes ces circonstances. Voici ce qu'il en dit dans une chartre très ample, mais dont je me contenterai de rapporter le commencement :

Au nom de la sainte Trinité, moi Jean, comte d'Eu, ai jugé à propos de donner connoissance à toute la postérité, par cette chartre scellée de mon sceau, que l'abbaye qui est près de Foucarmont (c'est le bourg dont elle a pris le nom), a été fondée par Henri, mon père et par moi, et que, comme je la dois avoir en vénération, je veux aussi en augmenter les biens. Je prends donc en ma protection et sauvegarde tous les biens qui lui appartiennent, et entre autres tout ce qu'elle possède et qui relève de mon fief. C'est pourquoi je veux que tous mes vassaux sachent que si aucun d'eux est assez téméraire de troubler, prendre, usurper, ou diminuer en quelque manière que ce soit ce qui appartient à cette église, qu'il sache, dis-je, qu'il ne me fera pas moins injure que s'il s'efforçoit de m'enlever ce qui m'appartient

(1) *Append. ad Sigeb.*, an 1170.

de mon propre domaine. Car j'ai une double raison de protéger cette église et de tenir la main à sa conservation, parce que mon père s'y est fait religieux, qu'il y est inhumé et qu'elle a été fondée sur ses terres et de son propre bien.

« C'est aussi par cette raison que je ratifie et accorde par écrit et par l'impression de mon sceau toutes les donations, tant en terres qu'en toutes autres choses, qu'elle a reçues aussi de mes vassaux, soit par acquêts, soit par la pieuse libéralité de mes barons, lesquelles j'ai jugé à propos de marquer ici (1). » Ce seigneur rapporte ensuite un grand nombre d'aumônes qui avoient été faites à cette abbaye du vivant de son père.

On ne peut douter que ce seigneur n'ait suivi l'exemple de son père ; on l'apprend d'une ancienne épitaphe qui se voit sur une tombe où le père et le fils sont représentés en habit de religieux, la têtière du chaperon et leurs pieds en cottes d'armes, avec leurs écussons. On y lit que Henri, fondateur de cette abbaye, père de Jean, devint par la religion son frère, et que cette sainte maison, comme une bonne mère, les engendra l'un et l'autre au Seigneur. Cette tombe est sur le degré du sanctuaire, sur laquelle on voit ces vers : *Est pater Henricus, primus hujus gregis amicus ; Ejus erat natus Johannes jure vocatus. Filius iste fuit Henrici postea frater. Hos monachos genuit Domino domus hæc, pia mater* (2).

Il faut pourtant convenir que ces deux monumens sont sans date, et nous ne pouvons connoître avec certitude l'année de la fondation de ce monastère. On voit seulement que cette chartre, dont nous avons rapporté le com-

(1) *Ex Schœd. Fulch.*
(2) *Monum. Fulch.*

mencement, est postérieure à l'an 1140, puisqu'elle y parle de la sépulture du comte Henri. Cependant on tient pour constant que cette abbaye a été fondée en 1130. En effet, on voit partout qu'elle est la cinquième de la Congrégation de Savigny, j'entends de celles qui sont en France, et qu'elle tient toujours le premier rang après l'abbaye de S. André, qui fut certainement fondée dès le commencement de l'an 1130.

On sait très peu de chose des premiers abbés de cette maison. Waultier ou Gaultier, qui en fut le premier abbé, et les religieux qui en formèrent la communauté dans son origine furent tirés de l'abbaye de Savigny, dont elle dépend. On y voit les tombeaux de plusieurs seigneurs qui y ont donné de grands biens. On y garde aussi avec grand soin beaucoup de bulles des papes qui ne regardent pas mon sujet. Je remarquerai seulement que le vénérable Philippe fut pris en 1262 dans cette abbaye, dont il étoit religieux, pour être abbé de Clairvaux, après l'avoir été de sa propre maison. L'abbaye de Foucarmont en a fondé deux autres, celle du Lieu-Dieu et une autre en Angleterre, qui portoit son nom; nous en parlerons ailleurs (1).

## CHAPITRE XIII.

### DES ABBAYES DE BAZINWERK (a) ET DE LA BOISSIÈRE.
### (L'AN DE J.-C. 1131.)

Nous avons parlé au commencement de cet ouvrage d'une dame de qualité, nommée Mathilde Peuverel, qui

(1) *Ex Schoed. Fulch. et Clarav.*

(a) La *Gallia christiana* écrit *Basingwerch.*

donna à l'abbaye de Savigny, au tems de sa fondation, la seigneurie de Vengeons située près du bourg de Sourdeval, au diocèse d'Avranches (1). Cette dame étoit fille de Payen Peuverel, favori de Henri I, roi d'Angleterre. Ce prince, comme on a déjà remarqué autre part, donna les biens de Picot le vicomte, accusé de félonie, à Payen, quoiqu'il fût déjà très riche et très puissant. Celui-ci laissa plusieurs enfans, entre lesquels, on compte Willaume, qui fut l'aîné de tous, Hamon, Raoul ou Radulfe, et Mathilde (2).

Willaume, comme un grand capitaine, alla signaler son courage dans la guerre sainte, mais avant que de partir pour cette expédition, où il mourut, il voulut laisser aussi des marques de sa piété.

Dans ce dessein, il donna à l'abbaye de Savigny, en 1131, l'église de Bazinwerk, dans le comté de Flint, sur les bords de la rivière Dée, au nord de la principauté de Galles, et dix livres de terre au même endroit (3). On ne convient guères en quoi consistent ces dix livres de terre. Si on en veut croire quelques auteurs françois, ce n'est que dix arpens, ou la valeur de dix livres de rente. Les auteurs anglois prétendent, au contraire, qu'une livre de terre est le labour de quatre bœufs ou cinquante-deux acres de terre. Cette manière de parler est fort en usage en Angleterre, et l'étoit autrefois en Normandie, surtout dans les fondations des monastères (4). Et il y a beaucoup d'apparence qu'une livre de terre, dans le langage des Anglois, doit être plus considérable que ce qu'en disent nos auteurs françois, puisque dix livres de terre suffisoient alors pour fonder un monastère et y faire

(1) *Cart. Savig.*, art. 3.
(2) *Monast. angl.*, p. 245.
(3) *Ibid.*, p. 720.
(4) *Sirmond.* — Matth. Paris, *Hist. angl.*

subsister une communauté, qui devoit être ordinairement composée de douze religieux et d'un abbé pour les conduire. Quoi qu'il en soit, Willaume Peuverel avec cette donation a toujours été regardé comme le premier et le véritable fondateur de l'abbaye de Bazinwerk.

Il est vrai que Radulphe, comte de Cestre, dont il est parlé dans l'Histoire d'Angleterre et dans les chartres de Savigny, et quelques autres seigneurs, ont beaucoup augmenté les biens de ce monastère. C'est ce qui se voit par les lettres patentes de Henri II, dans lesquelles ce prince parle ainsi : « Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine et comte d'Anjou, aux archevêques, évêques... Salut. Sachez que j'ai donné et accordé, et par ces présentes, confirmé à Dieu et à sainte Marie et aux religieux de Bazinwerk, en aumône libre et perpétuelle, dix livres de terre en Longedenedale, savoir Glassope avec l'église, et toutes les autres terres et autres choses qui lui appartiennent, ainsi que Willaume Peuverel les possédoit du temps du roi Henri, mon aïeul. De plus, j'accorde aux mêmes religieux et leur confirme tous les domaines que Ranulphe, comte de Cestre, et les autres barons ont donnés et confirmés par leurs chartres, savoir Halivel et Faliborch, et l'église de Bazinwerk, ou ils ont été établis en premier lieu (1). »

Ce prince fait ensuite un long dénombrement des autres biens qui avoient été aumônés à ce monastère dès le commencement de sa fondation. Entre les témoins qui souscrivirent à ces lettres, on voit Thomas. (C'est S. Thomas, archevêque de Cantorbéry) ; Richard de Humetz, connétable ; Robert de Dunstanville, Josselin du Bailleul, et Willaume Peuverel, fils de Hamon.

(1) *Cart. Henr.* (*Monast. angl.*, p. 720.)

L'abbaye de Bazinwerk reçut encore depuis, des princes de Nort-Galles, des biens considérables, comme il paroît par les chartres de Louvelin et de Davin, rapportées dans l'Histoire monastique d'Angleterre, où il est fait mention de la donation du lieu, de la terre et du moulin qui étoient devant la porte de l'abbaye. Il y est encore parlé de la terre de Halivel, comme ayant été donnée aux religieux de Bazinwerk par Ranulfe et Enée, son frère, et par quelques autres de ses ancêtres. Il paroît même, par les archives de cette maison, que le comte de Cestre auroit été le fondateur, ou du moins un des principaux bienfaiteurs, de cette abbaye. On dit que ce seigneur fut pris prisonnier en 1173 avec Raoul de Fougères, Hasculfe de S. Hilaire et plusieurs autres, par Henri II (1).

Les papes Eugène III et Anastase IV mettent l'abbaye de Bazinwerk au rang des premières qui ont été fondées en Angleterre, de la Congrégation de Savigny (2). On pourroit rapporter beaucoup d'autres choses qui regardent ce monastère, mais pour en avoir une entière connoissance, il faudroit transcrire les chartres de ceux qui y ont fait du bien, ce qui seroit et ennuyeux et d'une trop grande étendue, outre qu'on les peut voir autre part (3).

Il y a en France trois abbayes de l'ordre de Cîteaux, qui se nomment en latin *Buxeria*. La première, qui est en Bourgogne, au diocèse d'Autun, dépend immédiatement de Cîteaux, et s'appelle la Bussière. La deuxième, du même nom, est une maison de filles, dépendante de Noirlac, dans l'archevêché de Bourges, et la troisième, qui se nomme la Boissière, est celle dont nous avons à parler. Elle est située dans l'évêché d'Angers. Jusqu'à

(1) *Hist. angl., hoc. an.*

(2) *Diplom. Eug. et Anastas. ad Savig.*

(3) *Monast. angl.*, p. 720.

présent, nous n'avons pu sçavoir autre chose de celle-ci, si ce n'est qu'elle a été fondée en 1131, de l'Ordre de Savigny, dont elle dépend immédiatement, et qu'elle est marquée dans le dénombrement des abbayes qui furent incorporées, en 1148, à l'Ordre de Cîteaux, pour la sixième de celles qui furent fondées en France.

Il est assez vraisemblable que le malheur des temps, qui ruine toutes choses, ou la négligence de ceux qui ont demeuré dans cette abbaye, sont cause du peu de connoissance que nous en avons. Je trouve seulement dans l'Histoire de Fontaines les Blanches, qu'entre les religieux de Savigny qui furent envoyés par S. Geofroy, ou plutôt qu'il conduisit lui-même, à Fontaines pour en faire l'établissement, Hugues *de Blandellis* en fut tiré pour être abbé de la Boissière. C'étoit un religieux d'une grande piété, d'une qualité distinguée; il avoit beaucoup d'érudition, et, comme il étoit fort instruit de ce qui s'étoit passé dans la maison de Fontaines au temps de son changement, il contribua beaucoup aussi à donner les connoissances et les lumières des choses que l'abbé Pérégrin nous a laissées, dans l'Histoire qu'il a faite de ce monastère. Nous ne pouvons dire maintenant autre chose de celui de la Boissière, jusqu'à ce que nous puissions recouvrer quelques-uns des premiers titres de cette maison, pour en parler avec plus de certitude.

## CHAPITRE XIV.

### FONDATION DE L'ABBAYE D'AULNAY.

Quoique le premier titre de la fondation de l'abbaye d'Aulnay ne soit pas venu jusqu'à nous, il s'en trouve pourtant d'assez authentiques dans ce monastère, pour

nous donner une parfaite connoissance de ses auteurs. Cette abbaye, qui est à six lieues de la ville de Caen et dans le diocèse de Bayeux, est comptée pour la septième fille immédiatement dépendante de celle de Savigny, et non de Saint-André, comme quelques-uns ont avancé (1). Elle fut fondée en 1131, non par Jean, mais par Jordan, seigneur de Saye. Ce seigneur se trouva à la cour de Henri I. Lorsque ce prince donna des lettres patentes en confirmation de la fondation de Savigny, il y souscrivit avec les autres seigneurs de la cour de Henri (2).

Jordan de Saye et Luce son épouse, dont la famille nous est inconnue, s'étant, selon l'usage, adressés à S. Geofroy, abbé de Savigny, auquel cette dame avoit déjà donné un fief dans le pays du Maine, appellé encore aujourd'hui le fief de Dame Luce, pour avoir des religieux, ils obtinrent aisément ceux qu'ils demandèrent; et, les ayant conduits eux-mêmes dans un vallon situé aux pieds d'une montagne près du bourg d'Aulnay, ils y bâtirent une abbaye à laquelle on donna le nom du bourg (*a*). Ces illustres fondateurs, non contens d'avoir

(1) *Neust. pia.* — Masseville, *Hist. norm.*
(2) *Cart. Henr. reg. ad Savig.*

(*a*) La *Gallia christiana* raconte ainsi qu'il suit les origines de cette abbaye. « Septem a Bajocis totidemque fere a Cadomo distat leucis, via qua Viram itur, Alnetum, una e Saviniacensibus abbatiis quæ Cisterciensi ordini adjunctæ sunt anno 1147. Alneti fundationis tempus, quam ad 1131, 15 julii, referunt Cistercienses, colligitur potius quam scitur ex diplomate Henrici I, Angliæ regis, ejus possessiones confirmantis. Fundatoris audiunt Jordanus de Saio prope Argentonum et Lucia uxor, qui dederunt locum in quo constructa primum est abbatia, et dotaverunt. Horum dona confirmavit Ricardus *du Humet*, conestabilis regis Angliæ, et plurimum auxit : quin et abbatiam transtulit, sedemque ubi posita nova fuit abbatia super Odonem fluvium donavit, mille passibus a veteri dissitam. Gilbertus

donné le vallon aux religieux, leur aumônèrent encore la terre du Repentir, qu'ils avoient achetée de Raoul de Buron, avec une partie de la forêt, qui en est fort proche; ils donnèrent encore quelques autres bois, toute la dixme du domaine et du moulin du Désert, l'église et les dixmes de Cenilly et la terre nommée l'*Aumône* ou l'*Ancienne abbaye*, qui en dépend. La dixme des verdages et des bestiaux du bourg d'Aulnay et de Remilly leur fut encore donnée par les mêmes, à quoi ils ajoutèrent la dixme des anguilles avec deux acres de terre, où la grange de l'abbaye est placée; les deux tiers des gerbes de la dixme de Remilly, et tout ce qui leur appartenoit à Renville, tant en dixmes qu'en autres choses; enfin ces pieux fondateurs donnèrent encore l'église et la dixme d'Hérouville et beaucoup d'autres biens, en Normandie, qu'on peut voir en détail dans une charte de Richard de Humetz, connétable d'Angleterre (*a*).

Ce seigneur de Saye n'étant pas moins riche en Angleterre qu'en Normandie, donna encore aux religieux d'Aulnay l'église de Cortone, avec une terre d'une grande étendue, et les dixmes du domaine qu'il avoit en Barnet, et la chapelle de Gior, avec les dixmes qui en dépendoient.

Jordani filius largitus est anno 1151 terram de Veneis. Ricardi vero primogenitus Guillelmus dedit monachis terram de Lengronio III calendas maii 1190, ipsa die qua dedicata est ecclesia in honorem B. Mariæ ab episcopis Bajocensi et Constanciensi. De Alneto quoque bene meriti sunt Jordani et Richardi posteri, domini de Similleio et de Alneto, cujus baronia ad Tessæos transiit anno 1674, qui ea nunc potiuntur. Cistercienses etiam de Alneto monachos merendo memores sui fecere summi pontifices, Franciæ quoque et Angliæ reges, necnon et episcopi Bajocenses. Meliorem in ordinem redacta est hæc abbatia, quæ Torigneium mater peperit. » (Tom. XI, col. 443.)

(*a*) Cette charte est citée en son entier dans la *Gallia christiana*, (t. XI, *Instrumenta*, col. 88.)

Luce, son épouse, donna aussi de son propre bien d'autres terres. Tous ces biens étoient en Angleterre, de sorte que l'abbaye d'Aulnay se vit en possession de grandes richesses, dès le temps de sa première fondation (1). Mais Richard de Humetz, connétable d'Angleterre, qui avoit épousé Agnès, unique héritière des biens de Jordan de Saye, son père et de Luce sa mère, ayant perdu deux de ses fils qu'il avoit eus d'Agnès, savoir Enguerrand et Gislebert, voulut mettre en sa perfection ce que Jordan avoit si bien commencé (2). Il donna à l'abbaye d'Aulnay des biens si considérables, qu'il en est encore aujourd'hui regardé comme le second fondateur. On prétend même qu'après la mort de sa femme, il s'y fit religieux, et qu'après y avoir vécu environ deux ans avec piété, il y mourut en 1181 (3).

On voit dans l'abbaye d'Aulnay (4) une chartre très ample de ce connétable, dans laquelle on trouve qu'après avoir confirmé la donation de tous les biens que Jordan de Saye et Luce y avoient faits, il y donne aussi de son propre bien et de celui de sa femme, de Guillaume, Enguerrand et Jordan, leurs enfans, le lieu où l'on a bâti depuis la nouvelle abbaye, vingt acres de terre, l'église de Marigny avec le bourg de S. Pierre et tout ce qui en dépend, et quantité d'autres biens que nous omettons.

Voici comme Richard de Humetz finit l'acte qu'il en passa (5) : « Moi donc, Richard de Humetz et Agnès ma femme, Guillaume, Enguerrand et Jordan mes enfans, nous ceddons et accordons, pour l'amour de Jésus-Christ

(1) Duchesne, *Hist. norm.*
(2) *Ex Schœd. Alnet.*
(3) *Alnet. Append. ad Sigeb.,* hoc. an.
(4) *Ex Schœd. Alnet.*
(5) *Ibid.*

Notre Seigneur et de la sainte vierge Marie, aux religieux qui servent Dieu dans cette abbaye, toutes les donations ci-nommées, libres et exemptes de toutes servitudes et de toutes autres charges, en sorte que nous ne nous réservons, dans tout ce qui leur appartient, ou à ceux qui demeurent sur leurs terres, que la participation et l'association à leurs prières, à leurs messes et aux autres bonnes œuvres qui se font dans leur monastère. Et afin que tout ceci demeure ferme et inviolable, j'ai ordonné que les témoins y souscrivent et que l'impression de mon sceau y soit attachée. » Ceux qui souscrivirent à cet acte furent Jean, chapelain, Raoul du Mesnil, Eudes de Brecé, Richard de Hommille, Robert du Mesnil, Jordan du Mesnil, Robert de Marigny et Robert de la Haye.

Willaume de Humetz, ayant succédé à tous les biens de son père et à sa charge même de connétable d'Angleterre, donna aussi, en 1190, à cette abbaye, du consentement de ses enfans au nombre de six, la terre considérable de Langrane (*a*), et ce jour là, qui fut celui de la dédicace de l'église, il confirma cette donation. Elle fut dédiée, par les soins de ce seigneur et de l'abbé Jean, sous l'invocation de la très Sainte-Trinité et de la très Sainte-Vierge et de tous les Saints. Ce fut Henri, évêque de Bayeux, accompagné de celui de Coutances, nommé Willaume, qui en fit la solennité. Plusieurs abbés de l'Ordre de Cîteaux s'y trouvèrent, et entre autres Girard (et non Guillaume) de Savigny, Robert de S. André, et et Robert du Vallercher (*b*) (1).

Le vénérable Vivien, qui fut le premier abbé d'Aul-

(1) *Ex Schœd. Alnet.*

(*a*) La *Gallia christiana* dit *Lengronia*. C'est probablement *Lengronne,* dans le diocèse de Coutances.

(*b*) Il faut lire probablement : *du Val-Richer*.

nay, étoit non seulement religieux de l'abbaye de Savigny; il avoit encore été un des disciples de la solitude de S. Vital, et avoit avec lui mené la vie ascétique. Il le suivit à Savigny, et souscrivit avec ce saint à la première chartre de la fondation de cette abbaye, et même à la confirmation qu'en fit le pieux Turgise, évêque d'Avranches, comme on en a rapporté autre part (1).

En 1152, le pape Eugène III lui adressa une bulle par laquelle il le prend en sa protection et celle de S. Pierre, avec l'abbaye d'Aulnay et toutes ses possessions, dont ce grand pape fait un long dénombrement. Ainsi, ce premier abbé a été anachorète et religieux avec S. Vital, et ensuite abbé de la Congrégation de Savigny, et, ayant encore vécu quelques années depuis l'union de cette Congrégation à l'Ordre de Cîteaux, on le peut mettre aussi du nombre des abbés de cet ordre. On ne sait pas l'année de sa mort (*a*).

## CHAPITRE XV.

CONDUITE DE S. GEOFROY DANS LA VISITE DE SES MONASTÈRES. — IL SE DÉCLARE POUR LE PAPE INNOCENT II. (L'AN DE J.-C. 1132.)

Une des plus grandes foiblesses de l'homme est de ne persévérer pas dans le bien qu'il a commencé s'il n'y est

(1) *Cart. fund. Savig.*, 112.

(*a*) L'abbaye d'Aunay fut illustrée, au XVIIe siècle, par le séjour du savant Huet, qui en fut nommé abbé commendataire en 1679, et en prit possession en 1680. Ce bénéfice lui causa plus d'un embarras, par suite des discussions qu'il eut à soutenir contre les moines qui coupaient ses bois et vendaient son poiré et son cidre. Il soutint ses intérêts en vrai propriétaire normand, peu disposé à faire l'abandon

affermi et soutenu par l'exemple, les instructions ou les règlemens qui lui sont donnés par ceux qui ne se conduisent que par le mouvement et l'inspiration de l'Esprit-Saint. Le bienheureux Geofroy, qui, dans toutes ses actions, n'agissoit que pour la gloire de Dieu, voyant la bénédiction abondante qui accompagnoit ses travaux, et craignant que le grand nombre des monastères qui avoient été déjà fondés par la libéralité des rois et des grands du siècle, étant éloignés les uns des autres, et dont quelques-uns étoient même séparés de celui de Savigny par la mer, ne tombassent dans le relâchement et dans l'inobservation de la règle de S. Benoît, qu'ils faisoient profession de garder dans la dernière exactitude, ce saint abbé, dis-je, crut qu'il étoit de ses soins de les visiter tous les ans, pour remédier aux foiblesses qui s'y seroient glissées, et pour les affermir de plus en plus, avec le secours du Ciel, dans le généreux dessein avec lequel tous ces saints religieux qui lui étoient soumis s'étoient engagés de vivre dans la pratique de cette sainte règle et dans l'exercice de toutes sortes de bonnes œuvres (*a*).

L'auteur de la Vie de S. Geofroy dit (1) que ce saint abbé étoit semblable à un sage vigneron, qui n'a pas moins de soin de cultiver sa vigne et de la garder après l'avoir cultivée, que de la planter. « Le bienheureux Geofroy, dit cet historien, s'étudioit avec beaucoup d'application à arracher de ses monastères, avec le fer tranchant de la discipline et de l'observance régulière les mauvaises herbes

de ses droits. Il aimait, d'ailleurs, cette riante abbaye, qu'il appelait son *Tempé*, et c'est là qu'il composa ses principaux ouvrages philosophiques.

(1) *Vit. Gauf.*, c. XIII.

(*a*) Le lecteur suppléera facilement à l'obscurité et à l'incorrection de cette phrase.

qui pourroient y prendre racine. Il en bannissoit le vice et les choses superflues ; il en retranchoit celles qui pouvoient nuire au salut ; il entoit toutes sortes de vertus sur les plantes dont il avoit le soin, et ne souffroit jamais ce qui pouvoit être à ses religieux une occasion de chute ou favoriser le dérèglement : ce qu'il ne faisoit néanmoins que par la puissance et la vertu du Saint-Esprit, qui opéroit toutes ces merveilles par le ministère de son serviteur Geofroy (1). »

En effet, une âme dont on néglige d'arracher d'abord pour ainsi dire, les défauts et les imperfections avec le fer tranchant de la correction et de la discipline régulière contracte bientôt des souillures et des taches, que l'on n'arrache dans la suite que très difficilement, car, comme on dit ordinairement, un vaiseau sans couvercle et un sac sans lien sont ouverts à toutes sortes d'ordures. C'est ce qui a donné lieu à un saint de dire : « Nous sommes la vigne, qui a été plantée de la main du Seigneur, rachetée par son sang, arrosée de sa parole, multipliée par sa grâce, rendue féconde par l'Esprit-Saint ». Or, ce saint homme — l'auteur parle de S. Geofroy, — ne s'est pas contenté de planter sa vigne, il l'a encore arrosée et l'a visitée, prêchant et représentant sans cesse que ceux qui se trouveroient revêtus d'une robe étrangère seroient, au jour du jugement, séparés de ceux qui seront revêtus de la robe nuptiale pour être ensuite, pieds et mains liés, jetés dans les ténèbres extérieures.

Car S. Geofroy a véritablement planté dans la religion, par l'humilité et la pauvreté, ceux qu'il avoit arrachés de la vanité, de la pompe et du faste du siècle, suivant cette parole de S. Paul : « Si nous avons été entés en Jésus-

(1) *Vit. Gauf.*

Christ par la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection » ; car celui qui est retiré et comme arraché de la boue et de la corruption des vices, et qui se réveille du sommeil et de l'assoupissement de la mort est transplanté dans le champ des vertus, comme dans une terre fertile et abondante, et rend au laboureur qui la cultive du fruit au centuple.

C'est ainsi que S. Geofroy, dans ses visites, arrosoit les âmes de sa doctrine et de la prédication de sa parole, afin de leur faire porter des semences de vertus, en les rendant fécondes en bonnes œuvres, au lieu que si, après les avoir plantées dans la terre sèche et stérile de la religion, comme dans une terre déserte, où il n'y a ni chemin ni eau, et si elles étoient demeurées au milieu des rigueurs et des austérités extraordinaires de l'Ordre, sans être cultivées et arrosées par l'humilité de la parole de Dieu, non seulement elles n'auroient porté aucun fruit, mais elles se seroient même attachées à la terre, et corrompues comme des corps morts (1).

Aussi, étoit-ce pour cette raison que S. Geofroy s'appliquoit, avec un soin et une vigilance infatigables, à nourrir et engraisser, pour ainsi parler, de la rosée de la prédication, les esprits de ceux qui étoient sous sa discipline, afin qu'étant remplis avec abondance de la douceur et de l'onction de l'humilité, ils fissent de plus en plus de grands progrès dans la vertu ; car, comme le corps, sans le secours des alimens, se sèche et devient sans force, de même l'âme qui manque de nourriture spirituelle se dessèche et devient stérile, vide de toutes sortes de vertus et incapable même de tout exercice de piété (2).

(1) *Vit. B. Gauf.*, c. XIII.
(2) *Ibid.*

Dans les visites et les corrections que faisoit S. Geofroy, il prenoit de grandes précautions. Il avoit un soin tout particulier de porter les esprits de ses inférieurs à l'horreur du péché et à l'amour de la vertu ; il n'y avoit point de moyens qu'il n'employât pour contribuer à leur sanctification et à leur salut. Il les animoit continuellement à une plus exacte observation de la discipline régulière; il la porta même beaucoup au delà de ce que S. Vital, son prédécesseur, avoit fait au commencement de la fondation de l'abbaye de Savigny, et si loin même, que, comme on a déjà remarqué, quelques auteurs de son temps y ont trouvé de l'excès (1). « Il s'appliquoit sans cesse, dit son historien, comme un autre Jérémie (2) à arracher jusqu'à la racine du vice et de la cupidité, détruisant le péché, retranchant les occasions de faire le mal, dissipant et éloignant les familiarités suspectes et qui pouvoient être nuisibles à la perfection (3). Il édifioit tous ses frères, en général et en particulier, par sa doctrine, son exemple et sa bonne vie, jetant ainsi dans les cœurs de ses disciples les semences des vertus et les portant à l'amour et à l'obéissance qu'ils devoient à leurs supérieurs; enfin il les exhortoit puissamment et les animoit de plus en plus à s'avancer avec ardeur dans l'amour de Dieu et du prochain. »

On voit, par tout ce que l'on vient de dire, ou plutôt de rapporter, de la Vie de S. Geofroy, combien ce grand saint excelloit dans l'art de gouverner les monastères et de conduire les religieux qui lui étoient soumis. Dieu l'avoit doué de cette double science si nécessaire et si

(1) Rob. de Monte, *Tract. de Abbat.* — *Chron. Savig.* — Ord. Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII, ad. an. 1194.

(2) Jérémie, c. I.

(3) *Vit. B. Gauf.*, c. XIII.

recommandée à un supérieur par la règle de S. Benoît (1). Il ne se contentoit pas de les instruire, par ses discours et ses exhortations, à l'amour de leurs obligations et de leurs devoirs, il répondoit encore parfaitement par ses actions à la dignité et à la qualité d'un véritable abbé. Il savoit, dans un degré éminent, mêler les caresses avec les menaces, selon la diversité des occasions et des temps, joignant la sévérité d'un maître avec l'affection d'un père indulgent, exhortant ses frères tantôt à craindre les jugemens de Dieu et tantôt à s'avancer dans son amour et dans celui du prochain. Bien loin de dissimuler les fautes de ceux qui manquoient, on voit, au contraire, par toute sa conduite, qu'il s'appliquoit à retrancher jusqu'aux moindres occasions de chute, bannissant même jusqu'aux moindres choses qui pouvoient préjudicier et nuire à leur avancement. Sa prudence et sa longue expérience lui faisoient avoir envers tous, selon Dieu et pour Dieu, une égale affection, n'ayant en vue que sa gloire et le salut de ceux qui étoient assujettis à sa discipline et à sa sage conduite.

Mais si ce saint abbé avoit du zèle et de la fermeté pour les observances régulières, on peut assurer que ce zèle et cette ferveur étoient accompagnés de la science qui est selon Dieu ; puisqu'il étoit le modèle de tous les supérieurs, et qu'il excelloit en sainteté. Il est vrai qu'il a porté plus loin les austérités de la vie que n'avoit fait S. Vital, ou, comme disent les auteurs, qu'il les a perfectionnées et élevées davantage dans le temps de son gouvernement, mais ça toujours été avec beaucoup de discrétion et de prudence (2).

(1) Regul., c. II.
(2) *Chron. Savig.*, p. 1. — Rob. de Monte, *Tract. de Abbat.*

Ainsi c'est à tort qu'un auteur (1) le blâme et l'accuse d'avoir chargé sur la tête de ses religieux un joug dur et insupportable, c'est-à-dire, selon cet historien, qu'il accabla ses frères par des austérités nouvelles, inouïes et inconnues jusqu'alors pour des personnes qui vivoient en communauté. Cet historien néanmoins, ne laisse pas d'ajouter ces paroles, qui justifient ce saint abbé : « Toutefois, dit-il, considérant leur zèle et l'austérité de leur vie, — il parle de S. Vital et de S. Geofroy, — je me donne bien de garde de les blâmer, mais aussi je ne les préfère pas à nos ancêtres et à nos pères, dont la vie et la conduite sont approuvées de tout le monde. ***Studium et rigorem eorum considerans, illos magnopere non vitupero ; attamen majoribus et probatis patribus non antepono*** (*a*) (2). »

Le pape Honorius II étant mort, le quatorzième jour de février de l'an 1130, Grégoire, cardinal de Saint-Ange, fut, le même jour, élu par une partie des cardinaux pour lui succéder. Il prit le nom d'Innocent II. Il fut traversé par le cardinal Pierre de Léon, qui se fit élire par d'autres cardinaux et par le peuple romain sous le nom d'Anaclet. Cette élection causa un grand schisme dans l'Eglise. La France fut la première qui reconnut Innocent, après en avoir délibéré néanmoins dans une assemblée à Etampes, à laquelle S. Bernard eut la meilleure part.

Nous ne savons pas si S. Geofroy se trouva à cette délibération, mais nous savons au moins qu'il ne fut pas des derniers à reconnoître Innocent, et, quoique ce saint

(1) Ord. Vital., *Hist. eccl.*, l. VIII, ad an. 1194.

(2) *Ibid.*

(*a*) Le lecteur remarquera que Cl. Auvry ne recule pas plus devant les redites que devant les digressions.

abbé eût beaucoup de liaison avec Gérard, évêque d'Angoulême comme étant de même pays, et que, dans le temps que celui-ci étoit légat du Saint-Siège, il eût donné à notre saint, en diverses rencontres, des marques d'estime et de bienveillance, il l'abandonna pourtant, aussitôt qu'il sut qu'il étoit dans le parti d'Anaclet, dont il fut toujours grand fauteur et zélé partisan (1). A son ambition près, Gérard n'étoit pas accusé de mauvaises mœurs; on dit même qu'il avoit du zèle et de la science, mais, ayant été retiré par Innocent de la légation, il s'engagea malheureusement dans le parti d'Anaclet et y en attira un grand nombre d'autres.

S. Geofroy ne balança pas dans le parti qu'il avoit à prendre. Non seulement il se déclara pour Innocent, mais il y porta encore tous les monastères de France et d'Angleterre qui étoient de sa dépendance. Il paroît, par S. Bernard, que ce fut dès la première année du pontificat de ce pape, puisque sa lettre aux évêques d'Aquitaine est de l'année 1132, et qu'il y suppose que les Ordres religieux avoient déjà reconnu Innocent pour souverain Pontife (2). C'est le témoignage que ce grand saint rend également à la Congrégation de Savigny, comme aux autres Ordres de l'Eglise (*a*). « Je ne dois pas, dit S. Bernard, passer sous silence les saints qui, étant morts au monde pour vivre à Dieu plus parfaitement, et dont la vie est cachée en Jésus-Christ dans la gloire, s'appliquent, avec beaucoup de zèle, à plaire à Dieu, et n'ont plus d'autre soin, que de faire sa volonté, et ce qui lui est

(1) *Cart. Savig.*, passim. — Order. Vital, *Hist. eccl.*, l. VIII. — Will. Malmesb., *De Reb. angl.*, l. VIII.

(2) *Epist. ad. Episc. Aquit.*, 126.

(*a*) Cette lettre de saint Bernard était spécialement dirigée contre Gérard, évêque d'Angoulême.

agréable, parmi lesquels sont les Camaldules, ceux de Vallombreuse, les Chartreux, ceux de Cluny, de Cîteaux, de Tyron et de Savigny... qui tous suivent les évêques comme leurs pasteurs et s'attachent fortement à Innocent, le favorisent sincèrement, lui obéissent humblement et le reconnaissent de bonne foi pour le véritable successeur des Apôtres... »

On ne peut pas dire que S. Bernard parle en cet endroit de la seule maison de Savigny. Ce saint y parle des Ordres religieux en général, comme il est aisé de voir par les termes de sa lettre, et par conséquent aussi de la Congrégation de Savigny, qui étoit déjà très considérable, et par le nombre de ses monastères et par la bonne odeur qu'elle répandoit dans l'Eglise.

## CHAPITRE XVI.

### S. GEOFROY ÉTABLIT LES CHAPITRES GÉNÉRAUX DANS SA CONGRÉGATION.

Les Chapitres généraux ont été de tous temps regardés par les Ordres religieux comme un moyen sûr et presque infaillible de retrancher les abus qui se glissent dans les monastères et d'y maintenir le bon ordre et la discipline régulière. S. Geofroy, qui n'ignoroit pas l'importance et la nécessité de ces assemblées, ne manqua pas de s'en servir. Il ordonna à tous les abbés de sa dépendance, en quelques lieux qu'ils fussent établis, de se trouver tous les ans dans l'abbaye de Savigny, comme étant la mère de toutes les autres. Il est vrai qu'on ne sait pas précisément l'année que ce saint abbé commença à établir ces sortes d'assemblées, son historien ne nous l'ayant pas marquée. Mais on ne peut pourtant pas douter qu'il ne les ait

ordonnées et même convoquées dès l'an 1132 au plus tard, puisque la Congrégation de Savigny étoit dès ce temps-là composée de plus de douze abbayes considérables, sans y comprendre les prieurés d'hommes et de filles.

Il seroit à souhaiter que l'auteur de la Vie de S. Geofroy, en nous apprenant que ce saint abbé a été le premier qui a institué les Chapitres généraux dans son Ordre (1), n'en eût pas caché l'année et nous eût appris les premiers règlemens qui ont été faits ; on auroit sans doute su bien des choses édifiantes que nous ignorons, car les premiers abbés de cette Congrégation ayant été presque tous formés de la main de ce saint et de S. Vital, qui en a été le premier fondateur, il est certain que nous y eussions vu qu'ils n'agissoient tous que par le même esprit, et ne se proposoient que le but qui a toujours été de conserver la bonne odeur que leur sainte vie répandoit de tous côtés par l'exacte observation de leur règle. Et comme S. Geofroy n'avoit en vue, dans toutes ses actions, que la gloire de Dieu, il est à croire que ceux qui assistoient à ces saintes assemblées n'avoient aussi pas d'autre fin.

« Ce grand saint, dit son historien, s'est en cela principalement rendu recommandable, que, pour conserver à l'avenir avec plus de zèle et de vigilance la discipline de l'Ordre et l'austérité de la vie qui se pratiquoit dans les abbayes que Dieu lui avoit fait la grâce de fonder, il ordonna que le Chapitre général se tiendroit dans l'abbaye de Savigny, tous les ans, pendant trois jours de suite, à la fête de la sainte Trinité (2). »

Tous les abbés de cette Congrégation, tant de France que d'Angleterre, devoient se trouver en ce temps-là à

(1) *Vit. B. Gauf.*, c. XIV.
(2) *Ibid.*

Savigny, — et aucun ne pouvoit, sous quelque prétexte que ce fût, s'en dispenser, — pour y traiter de leur propre salut et de celui des religieux qui étoient soumis à leur conduite et y ordonner ce qu'ils jugeroient de plus utile et de plus avantageux pour le bien de l'obéissance et de l'exacte pratique de la règle, et même pour prendre les moyens les plus convenables pour le progrès et l'accroissement de leur Ordre (1). C'est ce qui s'est exactement pratiqué durant tout le temps que S. Geofroy a gouverné sa Congrégation, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, et ce qu'on a fait encore plus de dix ans après, je veux dire jusqu'au temps que le bienheureux Serlon, quatrième abbé de Savigny, se fut donné avec ses monastères à S. Bernard, premier abbé de Clairvaux, et qu'il eut pris l'habit, les observances et les constitutions de l'Ordre de Cîteaux.

On voit, par les choses dont on devoit traiter dans ces Chapitres généraux, la sollicitude et le soin paternel que ces saints abbés avoient de leur propre salut et de celui de leurs inférieurs; que c'étoit dans l'abbaye de Savigny et à la fête de la Trinité que leurs assemblées se devoient tenir, que leurs règlemens rouloient sur l'obéissance, les observances et les moyens d'étendre leur Congrégation. On voit encore que ce fut sous le gouvernement du bienheureux Serlon que cette Congrégation se soumit à S. Bernard, que l'on y prit l'habit, les statuts et les usages de l'Ordre de Cîteaux. Sur quel fondement donc quelques auteurs modernes ont-ils avancé que S. Geofroy s'étoit, avec ses monastères, donné avant sa mort à l'Ordre de Cîteaux, et que cette Congrégation de Savigny étoit de l'Ordre de Tyron (2)? Car s'il y eut jamais un endroit où l'on

(1) *Vit. B. Gauf.*
(2) D. Mabil. — Baillet, *Vies des SS.*

eût eu occasion de parler de cette union avec Tyron, ç'aurait été assurément en celui-ci. Cependant il n'en est pas dit un mot, et avec raison, car jamais Tyron n'a cru que la Congrégation de Savigny ait été de son Ordre ; d'autant que l'on faisoit à Savigny profession de la règle de S. Benoît, également comme à Tyron, à Clugny et à Cîteaux (*a*).

Ce qui se passa en 1134, à la fondation de l'abbaye de Fontaines, en Anjou, prouve invinciblement, non seulement les Chapitres généraux de Savigny, mais qu'il y avoit même déjà quelque temps qu'ils étoient établis, et c'est ce qui nous a déterminé à en mettre l'institution vers l'an 1132, au plus tard. Voici ce qu'en dit l'histoire de Fontaines (1).

Les ermites de Fontaines proposèrent à Dom Geofroy, leur maître, d'envoyer à Savigny pour demander un abbé et des religieux, afin d'ériger leur maison en abbaye. Ils lui dirent, entre autres choses : « Si vous le trouvez bon, nous enverrons à Savigny : c'est un célèbre monastère, duquel plusieurs autres sont déjà sortis et dont les abbés s'assemblent tous les ans pour y tenir leur Chapitre, et où l'ordre est florissant et dont la bonne odeur de leurs vertus se répand partout... *Ex quibus abbates conveniunt ad capitulum et floret ibi ordo, et corum ubique redolet opinio.* »

L'Histoire de l'abbaye de Caldra nous apprend que l'abbé Gérolde, craignant d'être inquiété par l'abbé de Furnèse, alla au chapitre général de Savigny, assemblé en 1142, par les abbés de cette Congrégation, qu'il y demanda, au nom de sa communauté, d'être sous la juri-

(1) Peregr., *Hist. Font.*, c. VI et VII. *Spicil.*, t. X.

(*a*) Tout ceci a été déjà dit. Voir le premier volume.

diction immédiate de l'abbaye de Savigny, ce qui lui fut accordé par le Chapitre général (1).

Nous apprenons aussi d'ailleurs que les abbés de Carrère, de Neth et de Bellelande se trouvèrent au chapitre général de Savigny de l'année 1146. *In Capitulo generali Savigneii fuerunt abbates de Anglia, scilicet de Quarrera et de Neth, et de Bellalanda* (2). On voit au même endroit que le vénérable Serlon, abbé de Savigny, proposa, dans un autre chapitre général, à quinze abbés de sa Congrégation qui s'y trouvèrent, plusieurs affaires importantes, et même que l'abbé de Carrère fut commis pour visiter, cette année-là, tous les monastères d'Angleterre. *Evoluto primo die capituli generalis, secundo die sermo questionis ab ipso abbate Savigneii coram quindecim abbatibus... injunxit ei ut illo anno visitaret per totam generationem suam in Anglia* (3).

Après tout ce que l'on vient de dire, je crois qu'il ne reste aucun lieu de douter qu'il n'y ait eu, dans la Congrégation de Savigny, des Chapitres généraux, mais ce que nous allons rapporter le confirmera encore d'une manière invincible. L'autorité de saint Bernard suffit seule pour prouver ce que nous avançons. Il faut l'entendre parler lui-même.

C'est au sujet de l'abbaye de Jorival, en Angleterre. L'abbé Serlon, avant l'union de Savigny à Cîteaux, ayant donné l'abbaye de Jorival à l'abbé de Bellelande, pour assurer cette donation, consulta S. Bernard. Ce saint lui dit : « Le don que vous avez fait autrefois de la maison de Jorival, de l'avis et par l'autorité de votre Cha-

(1) *Hist. Bellal.* — *Mon. anglic.*, p. 774. — Guill. Neutb., *Hist. angl.*, l. I., c. 15.

(2) *Monast. angl.*, p. 870.

(3) *Ibid.*, p. 871.

pitre général, n'a pas besoin d'être appuyé ni confirmé par l'autorité du chapitre de Cîteaux. *Cui* (*Serloni*) *breviter sic respondit S. Bernardus* : *Ista tua donatio, consilio et authoritate tui capituli generalis aliquando facta... Cisterciensis capituli non indiget fulcimento* (1). » Et la raison que ce saint en donna, c'est, dit-il, que ce qui a été une fois défini et ordonné dans le Chapitre général de Savigny doit demeurer ferme et inviolable pour toujours, et qu'on n'en doit parler en aucune sorte dans le Chapitre général de Cîteaux. *Nam omnia quæ in capitulo Savigniacensi ordinata et stabilita fuerunt, in Cisterciensi capitulo non debent aliqualiter retractari.* Et un peu plus bas, il est dit : « Le troisième jour du Chapitre de Cîteaux, l'abbé ayant ordonné de nommer, selon la coutume, les abbayes qui avoient été fondées durant l'année, pour être mises dans le catalogue, saint Bernard dit entre autres choses : « L'abbé de Savigny, de l'avis et de l'autorité de son Chapitre général, a, depuis quatre ans, donné l'abbaye de Jorival à Bellelande, sa fille, comme il paroît par ses lettres ; on vous en fera la lecture si vous le jugez à propos. *Inter alia dixit beatus Bernardus : Abbas Savigneii, consilio et ordinatione sui capituli generalis.. jam et quatuor annis elapsis, dedit...* »

Tout ce qui a été dit jusqu'ici pour prouver l'établissement des Chapitres généraux de Savigny est encore confirmé par une lettre d'un grand serviteur de Dieu, qui n'étoit pas moins distingué par la noblesse de sa famille que par la saintеté de sa vie. Je veux parler du bienheureux Aëlrède, ou, comme portent les actes de Savigny, Alovrède, abbé de Riéval, en Angleterre (2).

(1) *Monast. angl.*, p. 872.

(2) *Epist. Alwred., apud Savig.*, *num.* XVIII.

Ce saint abbé, quelques années après l'union de la Congrégation à l'Ordre de Cîteaux, ayant été chargé par le Chapitre général de terminer les différends qui étoient entre Richard, abbé de Savigny, et Jean, abbé de Furnèse, au sujet de la juridiction sur Bellelande, dit dans la lettre qu'il écrivit à Lambert, abbé de Cîteaux, et à tout le chapitre, que l'abbé Richard prouvoit que Bellelande avoit été donnée, dès sa fondation, à Savigny et offerte même, dans le Chapitre général de Savigny, à ses prédécesseurs, qui l'avoient acceptée par l'ordre et le conseil du même chapitre; que Gérolde, premier abbé de Bellelande, qui étoit religieux de Furnèse, de l'avis et du conseil du Chapitre général de Savigny, qui se tenoit tous les ans, assuroit que le gouvernement et la juridiction de ce monastère avoit été donnée et cédée à Savigny. Il disoit, de plus, que dans le même Chapitre, l'abbé Gérolde s'étoit chargé de cette maison, qu'il avoit reconnu qu'il étoit spécialement sujet et dépendant de l'abbé de Savigny, et qu'il étoit demeuré jusqu'à sa mort dans cette dépendance, et que l'abbé Roger, qui étoit présent à ce Chapitre, avoit suivi l'exemple de son prédécesseur.

Le bienheureux Aëlrède dit que, sur ces raisons et sur l'autorité du Chapitre général de Savigny, aux définitions, dispositions ou jugemens duquel il n'étoit alors permis à qui que ce fût, pas même aux abbés, de s'opposer ou contredire, il avoit adjugé la juridiction de Bellelande à l'abbé de Savigny, et que celui de Furnèse s'étoit soumis à ce jugement avec humilité (1). On pourra parler autre part plus amplement de ce différend ; nous avons seulement rapporté ces exemples pour prouver les Chapitres généraux de la Congrégation de Savigny, assez peu connus jusqu'à aujourd'hui.

(1) *Mon. angl.*, p. 1033.

## CHAPITRE XVII.

### BAUDOUIN, COMTE D'OXFORT, FONDE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE QUARRÈRE.

S. Geofroy se rendant de plus en plus recommandable par ses excellentes qualités et particulièrement par sa conduite toujours accompagnée d'un grand discernement, de vigilance et de modération, eut la consolation de voir que Dieu, par sa miséricorde infinie, bénissoit ses travaux et portoit ceux qni lui étoient soumis à s'avancer à grands pas dans les voies de la pénitence et de la perfection qu'il leur frayoit lui-même par son exemple et ses sages règlemens. Il eut en même temps la joie de voir sa petite Congrégation recevoir toutes les années quelque accroissement par de nouvelles fondations (1).

Un puissant seigneur, distingué par sa vertu et par ses grands biens, nommé Baudouin, que quelques auteurs nomment de Riviers ou de Rivers, *de Reveriis*, comte d'Oxfort, offrit à S. Geofroy toutes les choses nécessaires pour fonder un monastère de l'Ordre de Savigny, sous l'invocation de Notre-Dame de Quarrère, qui, dans la suite, devint un des plus considérable de toute l'Angleterre (2).

Ce prince, — c'est la qualité que le continuateur de Sigebert (3) lui donne, — étoit fils de Richard, auquel Henri I[er], roi d'Angleterre, donna le comté de Devonshive et l'île de Wight. Ce Richard étoit favori de ce prince et fort attaché à sa personne, *fidelis et dilectus a rege...*

(1) *Vit. B. Gauf.*, c. 14.
(2) *Mon. angl.*, p. 760.
(3) *Append. ad Sigeb.*, ad an. 1136.

Baudouin, dont nous avons à parler, eut d'Adelize, son épouse, trois fils, Richard II, Henri, qui mourut en bas âge, et Willaume. Baudouin, l'an 1132, donna à S. Geofroy, du consentement du roi Henri, la place avec le domaine d'Arethone, dans l'île de Wight, avec la terre de Boccombe et ses dépendances, la chapelle de S. Nicolas, du château de Corresbroc, et toutes les dixmes et terres qui appartenoient à cette chapelle; il leur donna encore la dixme des salines de Lemintone (*a*) et d'autres grands biens, pour fonder l'abbaye de Quarrère.

Le seigneur Baudouin avoit déjà fondé, bien des années auparavant, l'abbaye de Montebourg, de l'Ordre de saint Benoît, au diocèse de Coutances (*b*). Il fut, en 1136, assiégé dans Exeter par le roi Etienne, à qui il rendit cette place. Ce prince prit encore sur lui l'île de Wight et l'exila du royaume d'Angleterre. Richard II, son fils aussi, comte d'Oxfort, le suivit dans sa disgrâce avec plusieurs autres seigneurs.

Ce seigneur ne ratifia pas seulement la fondation de Quarrère, il y ajouta encore des biens considérables et confirma ceux qui y furent donnés dans le temps que cette abbaye fut fondée (1). Il en passa un acte authentique et fort pieux. J'en rapporterai seulement le commencement, où il parle ainsi (2) : « La vie des mor-

(1) *Will. Gemet.*, lib. VII, chap. II. — *Append. ad Sigeb.*, hoc anno. — *Gall. christ.*, t. X.

(2) *Mon. angl.*, p. 761.

(*a*) Ce passage semble indiquer que l'industrie du sel marin était pratiquée, dès le XII[e] siècle, sur les côtes de l'île de Wight, comme elle l'a été, jusqu'en 1865 environ, sur les côtes normandes, en particulier celles de l'Avranchin.

(*b*) Selon la *Gallia christiana* (t. XI, col. 926), l'abbaye de Montebourg fut fondée par Guillaume le Conquérant.

tels étant en ce monde renfermée dans un très petit espace de temps, comme ceux qui ont été avant nous, et qui sont déjà dépouillés de leur corps mortel, nous le prouvent d'une manière qui ne nous laisse aucun lieu d'en douter, c'est à nous, qui restons encore en cette vie, à prévoir, avec grande précaution, le dernier et impitoyable moment et à faire une sérieuse attention devant la majesté de Dieu, comment nous pourrons obtenir de sa clémence le pardon de nos péchés. Car nous savons, par l'autorité des saints Pères, que cette vie mortelle doit nous servir comme d'un degré pour nous élever à la vie céleste. Et c'est pour cette raison que ce même Dieu, par ses divines largesses, nous a donné des biens terrestres et périssables, afin que, par des œuvres de charité, nous puissions en mériter qui soient éternels et durables à jamais. Ainsi moi, Richard, comte d'Oxfort, fils de Baudouin, j'accorde et confirme l'aumône que mon père, du consentement et avec la permission du respectable Henri, roi d'Angleterre, a donnée à Dieu et à la sainte Vierge et à S. Geofroy, abbé de Savigny, dans l'île de Wight, c'est à savoir la place pour y bâtir un monastère, le domaine d'Arethone... » Et il ajoute : « Et moi, Richard, comte, je donne aussi et cède à Dieu, à Sainte-Marie de Quarrère, et aux religieux qui y servent Dieu, cinq sols de terre près du moulin de Bolchert, et une maison près le Christ-Church, et les terres d'Ansketily, Chabessan, Boccombe et autres. J'accorde encore et confirme la donation que Hugues de Grandville a faite de la terre de Lanecombe à la même église de Quarrère, le don de Hugues de Vernon de la terre de Achelefloste... qu'ils ont données pour le repos de l'âme de mon père ; le don de Robert de Vitheville, de la dixme de ses salines ; le don d'une saline que Payen Franchart a fait en Hardelle à la même église... » Et

après quelques autres aumônes qu'il confirme, il finit ainsi ses lettres : « J'accorde donc à l'abbaye que mon père a fondée, tant pour le salut de son âme que pour celui de la mienne et de nos ancêtres, toutes les aumônes que mes barons auroient données à ce monastère. Je les déclare libres et affranchies de toutes charges et de tous services. J'accorde la même liberté à la terre de Hastelaye (*a*) que Engelric de Bohum y a aussi donnée, comme je fais à l'aumône de mon père et à la mienne. Que ceux donc qui auront la témérité de violer cette donation soient punis d'une malédiction éternelle. »

On voit à cette chartre la souscription de Richard, comte d'Oxfort, fils du comte Baudouin. Les témoins sont Henri de Am... (*b*), Willaume de Morville, Geofroy de l'Isle, Willaume, fils de Stur, Willaume, fils de Raoul, Olivier Avenel, Robert de Courcy, Robert Trenchart, et plusieurs autres. Cette chartre n'est point datée et semble supposer la mort de Baudouin, père de Richard, et ainsi elle ne peut être que depuis l'an 1155.

Henri II, confirmant toutes ces donations, parle de Geofroy, duc de Normandie et comte d'Anjou, son père, comme étant encore vivant. Voici ce que dit ce prince dans ses lettres patentes : « Je confirme toutes ces aumônes, avec le lieu de Locvelle, que je donne pour le salut et la santé de Geofroy, duc de Normandie et comte d'Anjou, pour le salut de l'impératrice ma mère et dame, pour l'état du royaume d'Angleterre et pour les âmes de Henri, roi, mon ayeul, et de Mathilde, reine, et de tous leurs ancêtres, et je veux et commande absolument que les religieux de Quarrère jouissent des mêmes droits,

(*a*) Cl. Auvry écrit plus loin : *Hasley*.

(*b*) La fin du mot a été oubliée par le copiste.

coutumes et libertés que l'impératrice, ma mère et dame, et moi avons donnés et accordés au seigneur Drogon, chambellan de ma mère et dame; ce que nous attestons et ratifions. » Les témoins qui souscrivirent à ces lettres sont entre autres : Robert, archidiacre de Salisberi; Humfroy de Bohum, Hubert des Vaux, Humfroy, fils d'Odon, connétable, et autres.

Engelric de Bohum, qui avoit donné à l'abbaye de Quarrère la terre de Hasley, située dans l'île de Wight, en passa aussi un acte pour confirmer sa donation (1). Il faut que cet acte soit depuis 1140, puisque Serlon y souscrit comme abbé de Savigny.

Engelric commence ses lettres par un préambule semblable à celui de la charte de Richard. Algare, évêque de Coutances, Hugues, abbé de Cerisy, Lether, ou plutôt Waultier, abbé de Montebourg, Serlon, abbé de Savigny, et Théodoric, abbé de S. Lô, et plusieurs autres seigneurs y signèrent aussi : Willaume de Vernon, comte de Devonshive, troisième fils du comte Baudouin, donna aussi à l'abbaye de Quarrère 200 acres de terre.

Dans les actes qu'il en passa, il nomme Baudouin, son père, Adélize, sa mère, la comtesse Mabille, sa femme, Haduize, sa sœur, qui fit aussi quelques aumônes à ce monastère.

La comtesse Mabille souscrivit, avec plusieurs personnes de qualité, à ces donations, que Henri II, devenu roi d'Angleterre, approuva et confirma depuis avec quelques autres aumônes, que l'impératrice sa mère avoit faites aussi à la même abbaye. Le comte Baudouin, fondateur de Quarrère, mourut en 1155, le six de juillet, et fut enterré dans son abbaye, où Henri, son second fils, étoit

(1) *Mon. angl.*, p. 740 et 763.

plus tard l'établissement de cette abbaye. Nous ne pouvons la mettre aussi avant ce temps-là, puisque Roger de Clintone, prélat de sainte vie, qui en est certainement le fondateur, n'a été, selon plusieurs auteurs, évêque de Cestre qu'en 1133 (1).

Il est vrai qu'Etienne, roi d'Angleterre, successeur de Henri I, dans ses lettres patentes datées de la troisième année de son règne, dit que Roger, évêque de Cestre, avoit donné, en sa présence, à l'abbé et aux religieux de Billwas, de l'Ordre de Savigny, le lieu et l'église de S. Coadde, avec un domaine et tout ce qui en dépendoit, tant en hommes, terres, bois, qu'en toutes autres choses ; mais, outre que ce prince, en confirmant par ses lettres cette donation en 1139, ne dit pas en quel temps ce prélat avoit donné, en sa présence, ces biens à l'abbaye de Billwas, il est très probable que cette aumône avoit été faite avant qu'il fût parvenu à la couronne ; autrement il faudroit dire que Billwas n'auroit été fondée que depuis l'an 1136, qui est l'année que ce prince fut couronné roi d'Angleterre, ce qui ne s'accorderoit pas mieux avec les auteurs qui en mettent la fondation en 1135. D'ailleurs, on pourra voir autre part qu'il n'étoit pas extraordinaire au roi Etienne de confirmer, pendant son règne, les abbayes qu'il avoit lui-même fondées lorsqu'il n'étoit encore que comte de Boulogne et de Mortain ; nous en avons plusieurs exemples, particulièrement des abbayes de Furnèse et de Buffestre.

Les lettres du roi Etienne, confirmatives de la fondation de Billwas, sont adressées aux archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, juges, vicomtes, et à tous ses fidèles

(1) Math., Paris, *Hist. angl.*, hoc anno. — *Append. ad Sigeb.*, cod. an.

sujets (1). Il déclare qu'il a ratifié et confirmé à perpétuité, en forme d'aumône, à Dieu, à S. Coadde, à l'abbé et aux religieux de Billwas, de l'Ordre de Savigny, qui y servent Dieu, le lieu de leur domicile avec toutes ses appartenances, ainsi qu'il leur avoit été donné, en sa présence par Roger, évêque de Cestre.

« Et moi, dit ce prince, je le leur accorde, pour le repos des âmes de mes pères et de tous mes parens, et particulièrement pour l'âme de Henri, roi, pour mon salut, celui de mon épouse, de mes frères et de mes enfans, libre et affranchi de toutes charges et de tous services, et même de la garde des châteaux que je pourrois exiger, et je commande absolument qu'on en laisse aux religieux la jouissance et la possession libre et paisible dès à présent et pour toujours, et afin que cette concession que je leur en fais et que la donation de l'évêque demeure inviolable, j'ai fait apposer mon sceau à cette charte et l'ai fait approuver par les témoins qui y ont souscrit. Ces témoins sont Robert, évêque d'Herefort, Robert, comte de Leyr, Simon de Senlis, comte, Robert de Ferrières, Maurice de Glocestre, Willaume d'Aubigny, grand échanson, Hugues de Gournay et Philippe de Boumay. Ces lettres sont datées du siège de Salisbery, le 3e du règne d'Etienne, c'est-à-dire l'an 1139.

Roger de Clintone, évêque de Cestre, fondateur de Billwas, par un saint zèle, se croisa pour la guerre sainte, mais Dieu se contenta de sa bonne volonté ; il mourut en chemin en 1147 (2). Cet illustre et très saint prélat ne se contenta pas d'avoir donné des marques de sa piété et de sa religion pour la fondation de l'abbaye de Billwas,

(1) *Mon. angl.*, p. 779.
(2) *Append. ad Sigeb.*, hoc an.

plus tard l'établissement de cette abbaye. Nous ne pouvons la mettre aussi avant ce temps-là, puisque Roger de Clintone, prélat de sainte vie, qui en est certainement le fondateur, n'a été, selon plusieurs auteurs, évêque de Cestre qu'en 1133 (1).

Il est vrai qu'Etienne, roi d'Angleterre, successeur de Henri I, dans ses lettres patentes datées de la troisième année de son règne, dit que Roger, évêque de Cestre, avoit donné, en sa présence, à l'abbé et aux religieux de Billwas, de l'Ordre de Savigny, le lieu et l'église de S. Coadde, avec un domaine et tout ce qui en dépendoit, tant en hommes, terres, bois, qu'en toutes autres choses; mais, outre que ce prince, en confirmant par ses lettres cette donation en 1139, ne dit pas en quel temps ce prélat avoit donné, en sa présence, ces biens à l'abbaye de Billwas, il est très probable que cette aumône avoit été faite avant qu'il fût parvenu à la couronne; autrement il faudroit dire que Billwas n'auroit été fondée que depuis l'an 1136, qui est l'année que ce prince fut couronné roi d'Angleterre, ce qui ne s'accorderoit pas mieux avec les auteurs qui en mettent la fondation en 1135. D'ailleurs, on pourra voir autre part qu'il n'étoit pas extraordinaire au roi Etienne de confirmer, pendant son règne, les abbayes qu'il avoit lui-même fondées lorsqu'il n'étoit encore que comte de Boulogne et de Mortain; nous en avons plusieurs exemples, particulièrement des abbayes de Furnèse et de Buffestre.

Les lettres du roi Etienne, confirmatives de la fondation de Billwas, sont adressées aux archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, juges, vicomtes, et à tous ses fidèles

(1) Math., Paris, *Hist. angl.*, hoc anno. — *Append. ad Sigeb.*, eod. an.

sujets (1). Il déclare qu'il a ratifié et confirmé à perpétuité, en forme d'aumône, à Dieu, à S. Coadde, à l'abbé et aux religieux de Billwas, de l'Ordre de Savigny, qui y servent Dieu, le lieu de leur domicile avec toutes ses appartenances, ainsi qu'il leur avoit été donné, en sa présence par Roger, évêque de Cestre.

« Et moi, dit ce prince, je le leur accorde, pour le repos des âmes de mes pères et de tous mes parens, et particulièrement pour l'âme de Henri, roi, pour mon salut, celui de mon épouse, de mes frères et de mes enfans, libre et affranchi de toutes charges et de tous services, et même de la garde des châteaux que je pourrois exiger, et je commande absolument qu'on en laisse aux religieux la jouissance et la possession libre et paisible dès à présent et pour toujours, et afin que cette concession que je leur en fais et que la donation de l'évêque demeure inviolable, j'ai fait apposer mon sceau à cette charte et l'ai fait approuver par les témoins qui y ont souscrit. Ces témoins sont Robert, évêque d'Herefort, Robert, comte de Leyr, Simon de Senlis, comte, Robert de Ferrières, Maurice de Glocestre, Willaume d'Aubigny, grand échanson, Hugues de Gournay et Philippe de Boumay. Ces lettres sont datées du siège de Salisbery, le 3[e] du règne d'Etienne, c'est-à-dire l'an 1139.

Roger de Clintone, évêque de Cestre, fondateur de Billwas, par un saint zèle, se croisa pour la guerre sainte, mais Dieu se contenta de sa bonne volonté ; il mourut en chemin en 1147 (2). Cet illustre et très saint prélat ne se contenta pas d'avoir donné des marques de sa piété et de sa religion pour la fondation de l'abbaye de Billwas,

(1) *Mon. angl.*, p. 779.
(2) *Append. ad Sigeb.*, hoc an.

qu'il avoit faite de ses propres biens, il voulut encore en donner de son estime et de son affection à S. Geofroy, en lui procurant, tant qu'il vécut, l'établissement de quelques autres monastères de son Ordre, quand il en auroit l'occasion.

Elle se présenta bientôt. Hugues Maubant (*a*), très riche et distingué par sa piété, voulant doter une abbaye, s'adressa à Roger de Clintone, en cette même année 1133, et, par le conseil de ce pieux prélat, il appela des religieux de Savigny pour leur donner la terre de Cumbremer dans l'évêché de Conventry, car Roger en étoit aussi évêque, et de Lichifelde, ces trois évêchés ayant été unis. Il leur bâtit, en l'honneur de la très sainte Vierge, un monastère dans lequel, comme dans celui de Billwas, les religieux vivroient selon la règle de saint Benoît, sous la discipline de S. Geofroy, abbé de Savigny.

Hugues de Maubant, ayant reçu une colonie de religieux envoyée par saint Geofroy, leur donna, par le conseil de l'évêque de Cestre, le lieu et les terres de Cumbremer, dont cette abbaye prit le nom, et y ayant ajouté d'autres biens considérables, il en fit dresser un acte authentique, qui fait voir que son auteur avoit de la piété et de la religion. Cette raison m'engage à en rapporter quelque chose.

Voici comme ce seigneur parle dans ces lettres (1) : « Au nom de la très sainte Trinité, Père, Fils et saint Esprit, moi, Hugues de Maubant, considérant, d'un côté, la promesse que Dieu a faite à ses élus quand il a dit (2) : Ce que vous avez fait au moindre des miens, c'est à moi que vous l'avez fait; c'est pourquoi venez et

(1) *Ex Schœd. Cumbrem.*

(2) Matth., XXV.

(*a*) La *Gallia christiana* l'appelle Hugues *Malblanc.*

entrez dans le royaume des cieux, qui vous a été préparé dès le commencement du monde; de l'autre, craignant la menace qu'il a faite aux réprouvés quand il dit : Autant de fois que vous avez manqué de faire la charité au moindre des miens, vous avez manqué à me la faire à moi-même; c'est pourquoi retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel (1); d'ailleurs, repassant souvent dans mon esprit ce précepte de notre Sauveur : Faites-vous des amis des richesses injustes, afin qu'ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels (2); réfléchissant donc si souvent sur ces paroles et autres semblables de Notre Seigneur, et considérant le néant et l'instabilité des biens de ce monde, la misère et la brièveté de la vie de l'homme, j'ai résolu, dans le fond de mon cœur, de changer ces biens terrestres et passagers pour les éternels, et de faire un échange des biens corruptibles et périssables pour les réels et véritables; je me suis déterminé à faire la donation suivante à ceux qui, pour l'amour de Dieu, ont méprisé toutes les choses de ce monde et toutes les vanités du siècle, et qui se sont entièrement et sans réserve dévoués au service de Dieu, afin d'acquérir la vie éternelle.

« Moi donc, je donne et accorde de tout mon cœur, premièrement, à mon souverain Créateur, par le conseil et du consentement de Monseigneur Ranulfe, comte de Cestre, et du seigneur Roger, évêque de Cestre, homme de très sainte vie, et de Willaume, mon fils et mon héritier, pour mon salut et mon bonheur, celui de Pétronille, ma femme, et de mes enfants, et de tous mes amis, et pour la rédemption de nos âmes, je donne, dis-je, humblement et dévotement, à Notre Seigneur Dieu tout puis-

(1) Matth. XXV.
(2) Luc., XVI.

sant, le lieu et la place appelée Cumbremer, pour y fonder et y bâtir une abbaye de religieux qui vivront selon la règle de saint Benoît, en l'honneur de la très heureuse et glorieuse Vierge Marie, mère de Jésus-Christ, notre Dieu et Seigneur, et de S. Michel, archange (*a*). Je donne aussi la forêt, les terres, les viviers, pêcheries, prairies, et les pâturages avec toutes leurs dépendances, usages, commodités, et toutes les autres choses qui y sont et qui pourront s'y faire, tant sous terres que dessus (1). »

Ensuite ce seigneur fait un long détail de tous les biens qu'il donne à son abbaye ; il en marque même les divisions et les bornes, et l'on voit par là que les biens étoient fort considérables. Puis il ajoute : « Je donne encore à l'abbaye et aux religieux qui servent Dieu à Cumbremer ma seigneurie de Winkale, le bourg de Ruhal, celui de Lodmoré, et une terre qui est contigue, appelée Barby, avec des étangs, marais, bois et d'autres terres que j'ai visitées avec Pétronille, mon épouse, et Willaume, mon fils, en présence de plusieurs personnes de qualité, que je déclare avoir aumônées à cette abbaye et aux religieux, sans aucune réserve ni pour moi ni pour mes héritiers. »

On voit encore, par cette chartre, une chose qui paroît assez singulière (2). C'est que Hugues de Maubant donne, dit-il, le sel de la bienheureuse Vierge Marie, le sel du vendredi, et celui de la table de l'abbé (*b*), avec quantité

(1) *Ex Schœd. Cumbrem.*

(2) *Ibid.*

(*a*) On sait que que la dévotion à saint Michel était très populaire au moyen âge, surtout en terre normande. Les barons de Guillaume le Conquérant, établis en Angleterre, y étaient restés fidèles.

(*b*) Il s'agit sans doute du sel que l'on consommait les jours de fête « de la bienheureuse Vierge Marie », etc. L'usage du sel gemme était à peu près inconnu ; d'autre part, les salines du littoral ne pouvaient

d'autres droits et prérogatives, ne désirant pour toutes ces aumônes que les prières et les suffrages des religieux, et d'avoir part à leurs bonnes œuvres.

Ce seigneur paroît même d'un si grand détachement, qu'il veut que le comte de Cestre soit regardé comme le principal fondateur de l'abbaye de Cumbremer et de ses religieux, qu'il met sous sa sauvegarde. Il veut encore que ses héritiers soient participans de tout le bien qui se doit faire dans ce monastère. Les témoins qui signèrent à cette fondation étoient Ranulfe, comte de Cestre, Roger, qui en étoit évêque ; Adèle, mère du fondateur ; Pétronille, sa femme; Willaume, son fils; Willaume, abbé de Cestre, et beaucoup d'autres. Et l'évêque Roger finit cette chartre en cette manière : « Et moi, Roger, évêque de Cestre, à la pieuse prière du seigneur Hugues de Maubant, et des autres nobles, à la mémoire perpétuelle de la chose, et aussi afin que cette donation et concession demeure ferme et inviolable à jamais, j'ai fait apposer, à Cestre, le sceau de l'évêché, en présence de Ranulfe, comte de Cestre, et des autres nobles ; et partant, si quelqu'un veut diminuer ou violer quelque chose de cette aumône, donation et concession, ou si avec connoissance il s'y oppose et y met empêchement, qu'il encourre la malédiction de Dieu, de la bienheureuse Vierge et de S. Michel, archange, auxquels toutes ces choses ont été spécialement données, et enfin la mienne, s'il ne se corrige, comme il doit. Ainsi soit fait ! Amen ! »

L'abbaye de Cumbremer en a fondé quatre autres, et

fabriquer qu'à grands frais le sel marin ; en outre, on en faisait, comme de toutes les épices, une grande consommation, ce qui explique la cherté de cette denrée et l'importance de l'offrande mentionnée ici.

celle de Billwas en a fondé trois; nous en parlerons ailleurs.

Une des dernières actions que le pieux Turgise, évêque d'Avranches, fit en faveur de l'abbaye de Savigny, fut d'approuver le don que Roger, seigneur de Ruppierre, fit à ce monastère de la terre de Villy (1). Cet acte mérite bien d'être mis ici ; en voici les paroles :

« Puisque la vie de tous les mortels se termine en peu de temps, il est de la prudence de ceux qui sont sages de ne thésauriser rien des choses qui ne sont que passagères et corruptibles, car le Seigneur a dit : Où est votre trésor, là est aussi votre cœur. Que si nous mettons notre cœur dans ce qui est terrestre, il se corrompra bientôt, étant déjà corruptible par sa nature. Que si, au contraire, nous le plaçons dans les choses célestes, où tout est pur et incorruptible, nous l'élèverons jusqu'au ciel, et il se purifiera et deviendra sans tache. A quoi moi, Raoul Tesson, et Adelize, mon épouse, et Jordan, mon fils, faisant une attention sérieuse, j'accorde, pour le salut de nos âmes et celui de nos ancêtres, la donation que Roger de Rupierre, du consentement de Guillaume et de Goislin ses fils, a faite à l'église de la sainte Trinité de Savigny, de la terre de Willy, qu'il avoit eue de Gislebert d'Avranches et de Sylvestre du Breuil, que ceux-ci tenoient de mon fief. Ils accordent tous cette terre, et moi je l'accorde aussi, à la sainte Trinité de Savigny, exempte de toutes coutumes, libre et sans réclamation. Et l'abbé de Savigny et ses religieux m'accordent dans leur chapitre, et à mon épouse et à mon fils, la fraternité et l'association à leurs prières, avec la liberté d'y être religieux. »

Les témoins de cette donation et de cette concession,

(1) *Ex Schœd. Savig.*

qui y ont souscrit, sont témoins véritables : Turgise, évêque d'Avranches, Foucher, archidiacre, Alexandre, chantre, Silvestre du Breuil, Henri son fils, Richard de Pontchaud, Raoul Berenger, Roger d'Ouilly, Nicolas de Caen, Gislebert de Villers, Hugues Tallebot, Herbert de Vauches, Gislebert de Vauches, Nicolas, fils de Herbert, et Roger, fils de Hugues. Tous ces illustres témoins signèrent à cette charte et la paraphèrent avec une croix (*a*), après Raoul Taisson. Le continuateur de Sigebert, parlant de ce seigneur, le qualifie de sénéchal de Normandie, et dit qu'il étoit seigneur de Roche et de Colombe (1). Jordan, son fils, succéda à sa charge et à ses biens. Guillaume de Rupierre, frère du donateur, confirma depuis cette aumône; il fait mention dans l'acte qu'il en fit dresser de soixante acres de terre et de cinq de prés (2).

Au mois de janvier de l'année d'après la donation dont on vient de parler, le saint évêque Turgise passa de cette vie à une meilleure, le jour de l'Épiphanie, après avoir gouverné saintement son diocèse durant près de quarante années, puisque dans le temps de la fondation de Savigny, ce prélat en avoit déja dix-huit d'épiscopat, comme il le marque lui-même dans la confirmation qu'il en fit (3). Ce saint homme ne contribua pas peu à l'avancement de cet établissement; il exempta même cette abbaye, comme on a dit ailleurs, de toute juridiction épiscopale, la protégea en toutes rencontres, et la défendit contre la mauvaise volonté de ceux qui s'opposoient à son établisse-

(1) *Append. ad Sigeb.*
(2) *Cart. Savig.*, art. 83. — *Ibid.*, 71.
(1) *Cart. fund. Savig.*, art. 1.

(*a*) C'est cet usage de parapher avec une croix qui a donné naissance au préjugé, assez répandu autrefois, d'après lequel les gentilshommes, au moyen âge, ne savaient pas signer.

ment, et lui procura de grands avantages du vivant de S. Vital. Il continua avec le même zèle du temps de S. Geofroy. Ce fut sous le gouvernement de celui-ci qu'il consacra la première église de Savigny, le x de mai de l'an 1124, avec les évêques de Coutances, de Bayeux, de Sées et du Mans.

## CHAPITRE XIX.

### LES HERMITES DE FONTAINES EMBRASSENT L'ORDRE DE SAVIGNY.

La réputation de S. Geofroy, abbé de Savigny, et de sa Congrégation fit tant d'éclat en France et en Angleterre, que ce ne fut pas seulement quelques seigneurs particuliers de ces royaumes qui s'adressèrent à ce saint abbé pour avoir de ses religieux; des communautés entières, qui vivoient d'une manière exemplaire et édifiante, voulurent aussi en avoir pour les gouverner. De celles-ci, nous en voyons une qui, dès l'an 1134, étoit assez considérable par la vie retirée que l'on y menoit. Ceux qui composoient cette communauté vivoient plutôt en ascètes qu'en véritables cénobites, quoiqu'ils fussent soumis à la discipline d'un supérieur, auquel ils donnoient le nom de Maître. C'est du désert de Fontaines, situé dans l'archevêché de Tours, dont je veux parler.

Ce lieu, qui est entouré de bois, est appelé Fontaines à cause du grand nombre de sources qui s'y trouvent, et, depuis son union à l'Ordre de Cîteaux, il a été appelé Fontaines les Blanches (1). Il paroît, par l'histoire de cette maison, que c'étoit un ermitage où il y avoit plusieurs solitaires, qui étoient gouvernés par un d'entre eux. Le premier qui les assembla en ce lieu se nommoit Geofroy;

(1) Peregr., *Hist. de Font.*, c. I.

il eut pour compagnon de sa retraite un autre Geofroy, surnommé Bullons. Ils étoient l'un et l'autre de Montléon. Willaume, depuis patriarche de Jérusalem, se joignit à eux ; deux autres du nom de Lambert, le grand et le petit. Lambert le grand alla aussi à Jérusalem, d'où il apporta une parcelle de la vraie croix, que le patriarche Guillaume lui donna. On compte encore parmi ces hermites Girauld de Locumnia, Hervé de Galardon, Ascelin et David.

Il y avoit déjà quelque temps que la plupart de ces solitaires étoient dans la volonté de s'incorporer à quelque congrégation ou à quelque monastère. Ils le proposoient de temps en temps à dom Geofroy qui étoit leur maître ; mais, soit que celui-ci ne fût pas d'humeur à renoncer à la supériorité, soit par quelque autre motif que nous ne savons pas, il ne s'expliquoit pas sur ce sujet. Dieu, qui ne veut pas de retardement dans le bien, permit que Geofroy tomba dangereusement malade et dans une grande longueur. Ses disciples prirent occasion de l'état où se trouvoit leur maître, et le pressèrent encore plus qu'ils n'avoient fait de s'unir, ou à Marmoutiers, peu éloigné de Fontaines, ou à Bonneval, deux célèbres monastères de S. Benoît, ou à quelque maison de chanoines réguliers, ou enfin, si ces communautés ne lui étoient pas agréables, ils lui dirent de trouver bon qu'on envoyât à Savigny ; mais Geofroy faisoit la sourde oreille à toutes les sollicitations (1).

Cependant ces bons hermites, voyant leur maître plus mal, convinrent entre eux de l'aller trouver. Ils lui dirent : « Mettez ordre à votre maison (2), parce que nous

(1) *Hist. de Font.*, c. II.
(2) Isaïe, 38.

craignons que vous ne mouriez et ne reveniez pas de cette maladie. Que si les moines noirs de Bonneval, d'autres disent de Gastines, qui sont près d'ici, ou ceux de Marmoutiers ne vous plaisent, ou si vous n'agréez pas de vous donner aux chanoines réguliers, permettez au moins que nous envoyions à Savigny. C'est un célèbre monastère qui en a déjà fondé un grand nombre d'autres, dont les abbés s'assemblent tous les ans pour tenir leur Chapitre. Cet Ordre est florissant et il répand de tous côtés une odeur agréable. »

Alors Geofroy, qui jusque-là ne leur avoit rien répondu, leur dit : « Envoyez si bon vous semble ». Ces bons hermites n'eurent pas plus tôt tiré cette parole de sa bouche, qu'ils envoyèrent en diligence à Savigny, d'où ils amenèrent dom Geofroy, qui en étoit abbé. Ils prièrent en même temps Hildebert, archevêque de Tours, de vouloir bien se transporter chez eux, pour le même sujet, ce qu'il leur accorda. Raynauld du Château, comte de Blois, s'y trouva aussi, parce qu'il étoit seigneur de Fontaines et que toute cette maison relevoit de lui (1).

Etant tous assemblés, on pria et bénit le Seigneur, et, la prière étant faite, on érigea cette maison en abbaye, et le même jour, l'archevêque de Tours bénit douze de ces hermites et les fit religieux (2). S. Geofroy, en venant à Fontaines, avoit amené avec lui un de ses religieux, nommé Odo, homme d'un grand mérite. Ce fut lui aussi qu'il présenta à l'archevêque de Tours pour le bénir, et il fut ainsi établi le premier abbé de cette nouvelle abbaye, le troisième des ides de novembre, c'est-à-dire le onze du même mois de l'an 1134 (3). C'est à ceux qui

(1) Isaïe.
(2) *Ibid.*
(3) Mabil.

placent la mort du bienheureux Hildebert, archevêque de Tours en 1134, à voir comment ils peuvent s'accommoder avec cette époque marquée par un auteur, abbé de cette maison, et presque contemporain. D'ailleurs, on trouve par les titres de Redon, que Hildebert vivoit encore en 1133, et par un autre de Paimpont, qu'il vivoit encore en 1135 (1).

Après toute cette cérémonie, Raynauld du Château fit de grandes aumônes à cette abbaye, et chacun se retira, souhaitant pour le présent et pour l'avenir à ceux qui restèrent à Fontaines toutes sortes de bénédictions et de prospérités. Geofroy, ci-devant le supérieur et le maître des hermites, Geofroy de Bullons et Ascelin, prêtre, avec quelques autres, ne voulant pas se faire religieux, on leur permit de se retirer où ils voudroient et de prendre du monastère, durant leur vie seulement, ce qui leur conviendroit ; aussi ne manquèrent-ils pas de le faire abondamment.

Geofroy ne s'éloigna pourtant pas de Fontaines. Il se retira dans la forêt, au-delà de la rivière du Cher, en un lieu nommé Aiguevive, où il y a à présent des chanoines réguliers, que Raynauld du Château lui donna. Il mourut à Mont-Richard, sans qu'on ait su d'où il venoit ni où il alloit (a) ; il fut porté chez les chanoines réguliers, où il fut enterré. Ascelin mourut à Landes, et dom Geofroy de Bullons se retira, sur la fin de sa vie, à Fontaines, où il mourut.

Le vénérable Odon, qui avoit été établi abbé de cette maison, étant comme revenu à soi, fut effrayé d'abord à la vue de l'extrême pauvreté de ce nouveau monastère,

(1) *Ex Schoed. Rethon.* — *Tit. Paimp.* — *Hist. Britan.*, lib. IV.

(a) L'auteur veut dire, sans doute, qu'il mourut au cours d'un voyage.

car les hermites qui s'en étoient retirés, n'ayant pas voulu embrasser la vie cénobitique, ne lui avoient laissé que la place d'abbé, avec une terre fort ingrate et pierreuse, autant que quatre bœufs en pouvoient labourer (1) ; mais ce pieux abbé, tournant toute sa foi en Dieu qui nourrit les oiseaux du ciel, s'adressa à ce divin Seigneur pour en recevoir du secours en ses besoins pressans, et Celui qui n'abandonne jamais les siens lui donna bientôt des marques de sa bonté, le délivrant de son abattement et de son indigence ; et après avoir gouverné près de dix ans cette nouvelle abbaye, il acheva saintement sa course.

Odon eut pour successeur un de ses confrères (2), nommé Gilebert, aussi religieux de Savigny, qui ne gouverna que quatre ans l'abbaye de Fontaines. Après l'union de la Congrégation de Savigny à l'Ordre de Cîteaux, il se démit du gouvernement et s'en retourna à Savigny où il mourut peu de temps après (*a*). On envoya à sa place le vénérable Thibaud, religieux de Clairvaux, qui avoit été envoyé par S. Bernard à Savigny, dont il étoit prieur. Sous cet abbé, les biens de Fontaines s'augmentèrent considérablement en peu de temps par la libéralité et la charité de plusieurs seigneurs, principalement de Raynauld du Château, comte de Blois et de Mathilde, son épouse, qui y choisit sa sépulture. Elle fut enterrée dans une chapelle qu'elle avoit fait bâtir. Les seigneurs d'Amboise, d'Angoulême, de Vendôme et d'autres, voisins de l'abbaye, y firent aussi quelques aumônes.

(1) *Hist. de Font.*

(2) *Ibid.*

(*a*) Ce fait, qu'on pourrait rapprocher de certains autres, prouve que l'union ne se fit pas sans protestation.

On voit dans cette abbaye une bulle du pape Alexandre III, de l'an 1162, dans laquelle il est fait un long dénombrement des biens que le comte de Blois, Hugues Lombard, Raynauld d'Auschier et autres y avoient donnés dès son changement (1). Ces aumônes avoient été confirmées par Hildebert, archevêque de Tours et par le comte Thibauld.

On voit aussi par cette bulle que le pape défend aux évêques diocésains d'empêcher la libre élection des abbés, de les déposer ou de les éloigner contre les statuts de l'Ordre de Cîteaux, d'interdire l'église et d'y faire cesser le service divin ; il ordonne de le faire les portes fermées, sans sonner les cloches, pourvu qu'il n'y ait aucun excommunié, à moins que l'abbé et les religieux n'aient encouru eux-mêmes les censures. Cette bulle est souscrite de treize cardinaux. Il y a eu dans Fontaines trois abbés religieux de Savigny : Odon, Gilbert et Alexandre. C'est ainsi que Fontaines, d'hermitage, devint une belle abbaye de l'Ordre de Savigny. Pérégrin, qui en étoit religieux, et qui en fut le septième ou le huitième abbé, a écrit l'histoire de cette maison et dom Luc d'Achery l'a donnée dans son *Spicilège*, où l'on peut voir plusieurs autres particularités de cette abbaye (2).

## CHAPITRE XX.

### FONDATION DE QUELQUES ABBAYES EN ANGLETERRE.

Nous apprenons des monumens de Savigny et de l'Histoire monastique d'Angleterre (3) que, dans cette

(1) *Dipl. Alex. P. P. III, apud. Font.*
(2) *Spicil*, an. X.
(3) *Monast. angl.*, p. 773.

même annéee 1134, S. Geofroy se vit engagé, par les sollicitations de plusieurs personnes de qualité, à envoyer des colonies de religieux de sa maison en divers endroits de ce royaume, pour y fonder de nouveaux monastères de son Ordre, en sorte qu'on n'en compte pas moins de cinq ou six qui y furent établis presque en même temps. Celui de Savinshede (*a*), au diocèse de Lineolne, fut de ce nombre. Il eut pour fondateur Robert de Groslay et Albert son fils. Ils donnèrent pour cet établissement une terre en Cottegrave et ses dépendances, avec ce qui leur appartenoit d'une église du même lieu, et quelques autres biens qui étoient assez considérables, mais qui s'augmentèrent beaucoup par la libéralité de plusieurs seigneurs qui dotèrent cette abbaye fort richement. On voit, dans des lettres patentes de Henri II, roi d'Angleterre, un long dénombrement de tous ces biens. Ce prince y déclare qu'il accorde toutes ces aumônes libres et affranchies de toutes charges, pour le salut de Henri I, son ayeul, de l'impératrice sa mère, pour celui de la reine, de tous ses enfans et de tous les fidèles. Ces lettres sont datées de Windsor, et souscrites par Roger, archevêque d'York ; Gislebert, évêque de Londres ; Willaume, comte de Maineville ; Richard de Lacey, Rainauld de Courtenay et de plusieurs autres. Cette abbaye a produit de grands hommes, entre lesquels le bienheureux Gislebert de Hoillande (*b*) a été un des plus considérables, on croit qu'il en a été le second abbé.

L'abbaye de Russin, dans l'isle de Man, entre l'Angleterre et l'Irlande, fut aussi fondée en 1134. On rapporte

(*a*) La *Gallia christiana* écrit *Swinesheved* et appelle son fondateur Robert *Gresle*.

(*b*) L'abbaye de Swinesheved portait aussi, en latin, le nom de *Hoillandia* (*Gall. christ.*, t. XI, col. 553).

sa fondation aux libéralités d'Olave, roi de cette île (1). L'histoire rend ce témoignage à ce prince, qu'il étoit fort zélé pour la gloire de Dieu et très aimé et chéri de ses sujets. Il donna aux églises la plus grande partie de ses biens.

La Chronique de Man dit que ce prince donna à Yves, ou plutôt à Evan d'Avranches, premier abbé de Furnèse, des terres considérables pour construire une abbaye et que cet abbé y envoya de ses religieux pour s'y établir ; que cinq ans après ou environ, on transféra cette abbaye à Dufglas, où ils ne demeurèrent que quatre ans, au bout desquels les religieux retournèrent à Russin, premier lieu de leur fondation. Je ne sais ce qui en est, mais je crois qu'on ne doit pas trop s'assurer sur cette chronique, dans laquelle il se trouve quantité de fautes ; c'est toute la connoissance que nous avons de cette abbaye.

L'abbaye de Buffesten, autrement dit Buffestre (*a*), dans le territoire de Lincolne, au diocèse d'Oxfort, ayant été fondée la même année que les deux précédentes dont nous venons de parler, j'ai cru devoir la placer ici (2). Quelques auteurs lui donnent pour fondateur Ethelwarde, fils de Guillaume de Pommeray ; d'autres disent que c'est Richard Banzan, et d'autres nous assurent qu'Étienne, comte de Boulogne et de Mortain, en est le véritable fondateur. Pour accorder ces auteurs, je crois qu'il faut dire que le seigneur Ethelwarde en a été véritablement le premier fondateur et que les autres l'ont richement dotée. Et, quoique le premier titre de la fondation de cette abbaye ne se trouve plus, on ne doit

(1) *Mon. angl.*, p. 710.
(2) *Mon. angl.*, p. 772.
(*a*) Ou mieux : *Buckfestre*.

nullement douter que le comte Etienne n'ait donné de grands biens à l'abbé de Savigny pour l'établissement de ce monastère.

Ce que nous avançons ici paroît par une chartre originale, qui se voit encore aujourd'hui dans l'abbaye de Savigny (1). Voici ce qu'elle porte : « Etienne, roi d'Angleterre, à Guillaume évêque d'Oxfort, salut. Sachez que j'ai donné et accordé à l'abbé de Savigny, l'église de Buffesten, avec toutes les terres qui en dépendent, afin d'y établir un abbé et une communauté de son Ordre. C'est pourquoi je vous ordonne et veux que vous le mettiez en possession de tous ces biens, et que vous le fassiez jouir honorablement et en paix, parce que je fais cela pour le service et la gloire de Dieu et l'avantage de cette église. » Les témoins qui souscrivirent à ces lettres furent Henri, évêque de Wincestre, Richard de Salisberi, ou plutôt Roger.

Il ne faut pas conclure de ces lettres que l'abbaye de Buffestre n'a été fondée que depuis que le comte de Boulogne fut parvenu à la couronne; il les donna seulement (a), pour servir de titres à l'abbé de Savigny et pour faire voir que cette abbaye en dépendoit immédiatement. Ce prince en donna de pareilles pour faire voir que l'abbaye de Furnèse dépendoit aussi de celle de Savigny, quoique ce prince eut fondé le monastère de Furnèse dès l'an 1146. Ces lettres donc ne furent accordées durant son règne qu'à cause du différend qui survint, en ce temps-là, entre l'abbé de cette maison et celui de Savigny, pour la juridiction que l'abbé de Furnèse lui contestoit, depuis l'union de la Congrégation de Savigny à l'Ordre de Cîteaux, comme on verra autre part.

(1) *Cart. Savig.*, art. 10.
(a) Ces lettres.

Mais voici une preuve incontestable que l'abbaye de Buffestre a été fondée avant qu'Étienne, comte de Mortain, fût roi d'Angleterre (1). Henri II, successeur d'Étienne dans ce royaume, déclare, dans les lettres patentes qu'il donna pour confirmer la fondation de l'abbaye de Buffestre, qu'il accorde toutes les aumônes qui avoient été faites à ce monastère, c'est-à-dire tous les biens qui avoient été donnés aux religieux de cette abbaye, qui sont de l'Ordre de Savigny, ***monachis qui sunt de Ordine de Savigneio***, savoir : l'église et l'abbaye avec toutes ses terres, églises, possessions et autres choses « telles que ce monastère, dit ce prince, en jouissoit du temps du roi Henri, mon ayeul, ***sicut prædicta ecclesia et abbatia ut unquam melius tenuit, tempore regis avi mei.*** » Ces lettres sont souscrites par Thibaud, archevêque de Cantorbery ; Thomas, chancelier ; Onfroy de Bohum, grand pannetier et autres ; d'où il est visible que l'abbaye de Buffestre a été fondée dès le temps du règne de Henri I, et par conséquent avant l'an 1135.

Nous apprenons d'ailleurs (2) que Robert, évêque d'Oxfort, en 1150, certifie à son clergé et à tout le peuple de son diocèse et à toute la postérité, qu'il a rendu et restitué deux terres nommées Perche et Aschie, avec l'investiture et les réparations qui s'y trouvoient, quoiqu'il les eût à cent (*a*) annuel, des religieux de Buffestre, et lesquelles il avoit gardées longtemps. « Je les ai rendus, dit ce prélat, entre les mains de dom Serlon, abbé du monastère de Savigny, à qui ce monastère de Buffestre appartient de droit, sauf en toutes choses, dans le même monastère, le droit de l'église d'Oxfort » ; et il ajoute :

(1) ***Mon. angl.***, p. 792.
(2) ***Ibid.***, p. 943.
(*a*) Peut-être faut-il lire : ***Cens annuel.***

« Et afin que la restitution que j'ai faite de ces terres demeure ferme et inviolable, je l'ai confirmée par l'impression de mon sceau pour servir de témoignage. » Cet acte s'est passé l'an de l'Incarnation du Seigneur, 1150, le jour de devant les ides du mois d'août, c'est le douze de ce mois, en présence des témoins soussignés : Guillaume, abbé de Quarrère; Radulphe ou Raoul, abbé de Nethe; Guillaume, abbé de Maryant; Alwerède, archidiacre de Cornouailles; Hugues de Toloma, chanoine d'Oxfort; Baudouin, Simon, Richard et plusieurs autres.

## CHAPITRE XXI.

### DES ABBAYES DE CALDRA ET DE HODE EN ANGLETERRE. — COMMENCEMENS DE L'ABBAYE DE BELLELANDE.

Quoique l'abbaye de Caldra en Coupland, dans l'évêché de Cestre, soit sortie de celle de Furnèse, et que celle de Hode ou de Bellelande, dans l'archevêché d'York, ait été dès son origine soumise à l'abbaye de Savigny, je trouve néanmoins tant de liaison dans l'histoire de la fondation de ces deux abbayes, que j'ai cru ne devoir pas parler de l'une sans parler de l'autre.

L'abbaye de Caldra fut fondée par un riche seigneur nommé Ranulfe de Meschin. Il donna, pour cet établissement, la terre de Caldra avec toutes ses dépendances. C'est de cette terre que l'abbaye a pris son nom, mais comme ces fonds n'étoient pas suffisans pour l'exécution des desseins du fondateur, il y joignit les domaines de Bemerton et de Hologate avec des salines et des pêcheries, et quelques autres droits. D'autres seigneurs contribuèrent

aussi à cette fondation par leurs aumônes et leurs libéralités (1).

L'abbé de Furnèse, qui étoit pour lors Evan d'Avranches, religieux de Savigny, tira de sa communauté douze religieux qu'il envoya sous la conduite d'un saint abbé. L'histoire nous a conservé leurs noms. L'abbé, dont on parlera souvent, se nommoit Gérolde et les religieux s'appeloient Robert de l'Isle, Thées de Lancestre, Jean de Ryvstan, Thierry ou Théodoric et Aorme de Dalton, Roger sous Allevier depuis abbé de Bellelande, Allain de Varvic, Guy et Guillaume de Bolton, Pierre de Poitiers, Urphé de Richemont et Bertrand de Londres.

Ces bons religieux s'étant établis à Caldra, y demeurèrent près de quatre ans assez tranquillement mais pauvrement, vivant toujours dans une exacte pratique de la règle de S. Benoît, et suivant les statuts de l'Ordre de Savigny. Dieu permit, en 1137, que le roi d'Écosse ayant déclaré la guerre à Étienne, nouvellement roi d'Angleterre, fit une cruelle invasion dans ce royaume, en sorte que ses troupes, s'étant jetées lorsqu'on y pensoit le moins sur l'abbaye de Caldra, elles la dépouillèrent presque de tout ce qu'elle avoit (2).

L'abbé Gérolde, dans une occasion si triste et si fâcheuse, crut que le meilleur parti qu'il avoit à prendre étoit de retourner avec ses religieux à Furnèse, d'où ils étoient sortis ; mais, soit que l'abbé Gérolde ne voulût pas acquiescer à se démettre de sa dignité, ni à relever ses religieux de l'obéissance qu'ils lui avoient promise, comme l'abbé de Furnèse l'en sollicita, selon quelques auteurs, ou que, selon d'autres, celui-ci craignant de

(1) *Mon. angl.*, pp. 774-775. — Guillaume Neuth., *Hist. angl.*, l. I, c. XV. — *Hist. de Bellal.*

(2) *Ibid.*

surcharger sa maison, ou de chagriner sa communauté, leur refusa, non seulement toute sorte d'assistance, mais l'entrée même de son monastère lorsqu'ils s'y présentèrent, leur reprochant, avec quelque dureté, d'avoir lâchement abandonné l'abbaye de Caldra, sous prétexte de l'irruption que les Anglois du roi d'Écosse avoient faite dans cette province, quoi qu'il en soit, Gérolde, percé de douleur de cette insulte, se retira avec ses religieux et quitta de cette manière et l'abbaye de Furnèse et celle de Caldra, sans emporter de celle-ci autre chose que leurs habits et quelques livres qu'ils chargèrent sur une charrette attellée de huit bœufs (*a*). Dans cet équipage, ils marchèrent le reste du jour jusqu'à un endroit qui n'étoit pas fort éloigné de Furnèse. Ils s'y logèrent comme ils purent, et, de grand matin, ils convinrent ensemble que l'abbé Gérolde iroit trouver le vénérable Turstin (*b*), archevêque d'York pour lui représenter le triste état où ils étoient réduits, dans l'espérance qu'il les aideroit de ses conseils et leur donneroit quelques secours, comme il avoit fait aux religieux de Fontaines qui, par le désir d'une vie plus austère, étoient sortis quelque temps auparavant de Notre-Dame-d'York (*c*) et que ce pieux archevêque avoit assistés dans leurs besoins.

Ceux de Caldra ne furent pas trompés dans leurs espérances. Ce digne prélat les retint chez lui pendant quelque temps et les envoya ensuite, avec des lettres de recommandation, à Roger de Monbray (*d*). Ce seigneur, très riche

(*a*) Le lecteur suppléera facilement à l'incorrection de cette phrase.

(*b*) Ailleurs, nous l'avons vu, Cl. Auvry écrit : *Furstin*.

(*c*) Il s'agit probablement des chanoines de la cathédrale d'York, qui s'étaient faits religieux du monastère cistercien de Fontaines.

(*d*) Fondateur du monastère de Bellelande, comme nous l'avons vu plus haut.

et puissant en Angleterre et en Normandie, les reçut favorablement ; aussi passoit-il pour le plus libéral et le plus magnifique de tous les grands de la cour du roi d'Angleterre. Peu de jours après, il donna ordre de faire distribuer à ces bons religieux la dixième partie de toutes les provisions de bouche qui entreroient chez lui, et les envoya ensuite à un solitaire nommé Robert d'Aulnay, moine de Witheby, qui s'étoit retiré dans un lieu appelé Hode, pour y mener la vie ascétique, leur ordonnant d'y rester jusqu'à ce qu'il les eût pourvus d'un autre endroit.

Ce pieux anachorète les reçut fort bien, et même, dit l'historien, avec respect et vénération ; il fut, en effet, satisfait de leur conversation toute sainte, et si édifié de leur bonne conduite, qu'il embrassa le même genre de vie ; il en fit profession entre les mains de l'abbé Gérolde. Roger de Monbray leur donna le lieu où demeuroit Robert d'Aulnay, du consentement des moines de Witheby ; cela se passa durant l'année 1138.

Quelques auteurs rapportent la chose autrement. Ils disent que, le lendemain qu'on eut refusé l'entrée de Furnèse à l'abbé Gérolde et à ses religieux, ceux-ci firent rencontre du maître d'hôtel de Gondrée, mère du comte de Monbray, qui étoit pour lors à la cour du roi Etienne ; que cet officier fut si touché de leur modestie, de leur marche et de leur entretien, qu'après avoir su le sujet de leur voyage, il les convia de venir manger chez cette dame. L'abbé, mettant toute sa confiance en Dieu, accepta l'offre du maître d'hôtel, qui s'avança pour prévenir sa maîtresse, qui était dans son château de Chres, dont ces bons religieux n'étoient pas fort éloignés. Cette dame, pour les voir arriver, monta à une chambre haute, et voyant l'abbé et ses frères, avec leur petit équipage, elle fut si touchée de leur pauvreté, qu'elle en versa des larmes.

Elles les reçut avec beaucoup de tendresse et leur défendit de la quitter, les assurant qu'elle les pourvoirait d'un lieu, et donneroit ses ordres pour leur subsistance. L'abbé Gérolde lui représenta qu'il ne pourroit pas honnêtement, avec ses religieux, la suivre partout où elle étoit obligée d'aller pour ses affaires domestiques, ce qui l'engagea à les envoyer à Hode, où elle les pourvut de toutes choses, jusqu'au retour de son fils, qui étoit encore à la cour. L'abbé Gérolde alla aussitôt rendre compte de tout ce qui se passoit à l'archevêque d'York, qui écrivit en sa faveur au comte de Monbray, et ce seigneur, à la prière et aux instances que lui en fit sa mère, lui donna, en 1140, plusieurs terres, qui firent subsister honorablement l'abbé et ses religieux.

Cependant l'abbé Gérolde, craignant que celui de Furnèse, qui étoit alors Odo de Sourdeval (*a*), ayant connoissance de son nouvel établissement, ne l'inquiétât pour l'obliger à se soumettre à son monastère, partit au commencement de l'année 1142, avec le consentement de toute sa petite troupe, et se rendit à Savigny, pour y trouver l'abbé Serlon. Il y arriva un peu avant la Saint-Jean, c'est-à-dire vers la fête de la Sainte-Trinité.

Serlon, dit l'historien, étoit avec les autres abbés de son Ordre, qui tenoient leur Chapitre général.

L'abbé Gérolde lui déclara le sujet de son voyage et lui rendit compte de sa retraite de Caldra, et de la dureté avec laquelle les religieux de Furnèse l'avoient traité (1). Il lui dit ensuite que, n'étant soumis à la juridiction de personne, il demandoit, conjointement avec ses religieux,

(1) *Mon. angl.*, p. 1029.

(*a*) Sourdeval est une petite ville des environs de Mortain, actuellement chef-lieu de canton.

de dépendre immédiatement de l'église et de l'abbé de Savigny. L'abbé Serlon l'ayant entendu, en conféra avec le Chapitre, et la demande de l'abbé Gérolde fut écoutée et reçue favorablement par l'autorité du Chapitre général de Savigny, « qui se tient, dit l'historien, tous les ans dans le monastère de Savigny, suivant la coutume, par les abbés du même Ordre, *ejus* (*Geroldi*) *petitio audita fuit et grantanter admissa authoritate generalis capituli Savigneii, quod tunc ibidem, more solito, per abbates ejusdem ordinis annuatim celebratur* (*a*).

L'abbé Gérolde, bien joyeux d'avoir obtenu ce qu'il avoit demandé, retourna en Angleterre, et, s'étant arrêté dans la ville d'York, où il étoit allé trouver l'archevêque, il y tomba malade et y mourut le sixième des calendes de mars, qui est le 24 du mois de février de l'an 1142, c'est-à-dire sur la fin de cette année, car l'année 1143 ne commença, comme on comptoit en ce temps là, que vers les derniers jours du mois d'avril. Les religieux de Hode ayant été avertis de la mort de leur abbé, vinrent enlever son corps et le portèrent dans leur monastère, où il fut enterré honorablement. Ce saint abbé eut beaucoup à à souffrir, dans l'établissement de ses monastères, tant de la part des ennemis du royaume, qui l'avoient obligé d'abandonner celui de Caldra, que du côté de ses propres confrères de Furnèse, qui lui refusèrent, et à ses religieux, le droit d'hospitalité, comme on a déjà remarqué, et enfin par une infinité de travaux, qu'il essuya dans les voyages qu'il lui fallut faire pour l'établissement du monastère de Hode.

Les religieux de cette abbaye, se voyant sans abbé,

(*a*) Cl. Auvry cite ici ce texte pour confirmer la thèse, qu'il a établie plus haut, de l'existence d'un Chapitre général annuel à Savigny.

élurent d'un consentement unanime Roger, qui étoit maître des novices. Ils le portèrent en cérémonie devant l'autel de l'église, criant à haute voix qu'ils l'élisoient au nom de la très sainte Trinité pour leur abbé, et sans lui donner le temps de se reconnoître, ils lui promirent obéissance selon les cérémonies de leur Ordre, qui étoit encore de Savigny. Et le seigneur Roger de Monbray, leur fondateur, le présenta, aux fêtes de Pâques, à l'archevêque d'York, qui le bénit à Schyrburne.

Les religieux de Furnèse, ayant su que ceux qui étoient sortis de Caldra avec l'abbé Gérolde avoient fait un nouvel établissement en un autre endroit, et qu'ils possédoient des terres et des revenus suffisamment pour faire subsister une communauté, et qu'ils s'étoient soumis immédiatement à l'abbé de Savigny, bien résolus de ne plus retourner à Caldra, ils y établirent un autre abbé. nommé Hardrède, religieux de Furnèse, et lui donnèrent une nouvelle communauté pour demeurer avec lui.

Pendant les quatre années que les religieux de Caldra restèrent dans le monastère de Hode, ils reçurent un grand nombre de novices, mais, voyant que le lieu étoit trop resserré, l'abbé Roger s'adressa à la comtesse de Monbray, la supplia de représenter au seigneur de Monbray, son fils, l'incommodité de ce lieu, afin que, s'il le trouvoit bon, il les plaçât ailleurs, parce que leur nombre et leurs revenus étoient fort augmentés. En effet, on vit en peu de temps un grand nombre de personnes de qualité et d'anciens chevaliers de la cour, et de la famille même du comte de Monbray, qui s'y étoient faits religieux, et qui y avoient apporté de grands biens. Entre ces nobles, on compte deux officiers de grande réputation. Le premier se nommoit Landry de Agis, l'autre s'appeloit Henri de Walsprée. Il y en avoit un autre qui ne

cédoit pas à ceux-ci en prudence et en sagesse; il se nommait Henri Bugge.

La comtesse Gondrée, toujours attentive à procurer du bien aux religieux de Hode, voyant beaucoup de gens de qualité qui avoient embrassé la vie monastique dans ce nouveau monastère, leur devint encore plus favorable qu'auparavant; elle pria son fils de lui permettre de donner à ces bons religieux le bourg de Bellelande, qui étoit de sa dot. Roger de Monbray lui accorda sa demande avec plaisir; il y ajouta même l'église, et tout ce qui en dépendoit. Cela se passa vers la fête de la Nativité de Notre-Dame, en 1143. Ce seigneur leur donna encore depuis d'autres biens, comme on peut voir autre part; de sorte que cette abbaye prit le nom de Bellelande, de celui du bourg qui s'appelloit ainsi (*a*).

Un auteur anglois (1) parle de cette nouvelle fondation, comme témoin oculaire. Il dit que l'abbé Roger, qu'il appelle un homme d'une sainteté et d'une siucérité admirables, vivoit encore lorsqu'il écrivoit son histoire : « *Sub patre Rogerio, miræ sanctitatis viro, qui adhuc superstes est.*

Cet auteur nous assure, entre autres choses, qu'il avoit appris qu'au-delà de la mer, c'est-à-dire en France, il y avoit eu, en même temps, trois hommes recommandables par leur science et leur zèle pour la conversion des âmes; qu'ils alloient de province en province prêcher la parole de Dieu et qu'ils faisoient de grands fruits; que le premier se nommoit Robert d'Arbrisselles (*b*), et les deux

(1) Vill. Neutbr., *Hist. angl.*, lib. I, cap. XX.

(*a*) La *Gallia christiania*, qui mentionne Bellelande parmi les filles de Savigny, ne dit rien du monastère de Hode, qui ne fut pour les religieux qu'un séjour de transition.

(*b*) Cette orthographe, qui a été reproduite dans le tome Ier de

autres Bernard et Vital, qu'ils fondèrent séparément des monastères, et qu'ils y établirent des pratiques et des observances particulières et distinguées. Il dit que Vital fonda l'abbaye de Savigny, dont les religieux se répandirent en divers lieux, que quelques-uns d'entre eux, en assez petit nombre, étant venus en Angleterre, s'adressèrent au seigneur Roger de Monbray, qui fonda aussi Neutbrige, dont cet auteur étoit chanoine régulier, que ce seigneur donna aux religieux de Savigny le lieu où ils s'établirent d'abord, mais que, s'y trouvant trop à l'étroit, ils allèrent dans un autre, et de celui-ci dans un troisième, et enfin dans un quatrième et toujours sous la protection du même seigneur.

Il ajoute que Dieu y donna tant de bénédiction, qu'ils devinrent puissants et s'augmentèrent beaucoup sous la conduite de l'abbé Roger, que ce monastère (il parle de Bellelande), qui prit le nom du lieu de sa fondation, avec ceux de Riéval et de Fontaines (*a*), dans la même province, par leur exacte discipline et leur grande régularité, étoient comme trois flambeaux lumineux, qui éclairèrent tout le pays par leur piété, leur zèle et leur sainteté.

« Et que sont ces monastères? s'écrie cet auteur, sinon des camps et des forteresses de Dieu, où l'on s'exerce contre la malice du démon, et où l'on combat vaillamment jour et nuit, sous l'étendard de Jésus-Christ, notre souverain roi et Seigneur? »

Nous verrons, sur l'année 1196, que le vénérable Ro-

cet ouvrage, est particulière à Cl. Auvry. On écrit d'ordinaire : Robert d'Arbrissel.

(*a*) L'auteur cité ici semble indiquer que, outre le monastère cistercien de Fontaines, au diocèse de Tours, il y en avait un autre, du même nom, en Angleterre.

ger étant venu au Chapitre général de Savigny, reçut de l'abbé Serlon des marques d'une confiance et d'une distinction particulières, lui ayant cédé la juridiction sur l'abbaye de Jorival, et donné le pouvoir d'y établir un abbé, avec l'autorité de visiter tous les monastères de la Congrégation qui étoient établis en Angleterre (1). Ce saint homme, après avoir gouverné son abbaye plus de cinquante-cinq ans, avec des peines et des traverses incroyables, s'en démit en 1195, et trois ans après, étant mort dans une heureuse vieillesse, il alla recevoir du Seigneur la récompense de ses longs et pénibles travaux. ***Et tum plenus dierum, in senectute bona, ibidem quievit in Domino.***

## CHAPITRE XXII.

FONDATION DE L'ABBAYE DE LONGVILLIERS, EN PICARDIE, ET DE CELLE DE STRATFORT, EN ANGLETERRE. — MORT DE HENRI I (L'AN DE J.-C. 1135.)

Etienne, comte de Mortain et de Boulogne, fonda l'abbaye de Long-Villiers, au diocèse de Thérouanne, à présent de Boulogne, en Picardie. Ce fut, à ce qu'on croit communément, le vingt-six mars de l'an 1135, durant le séjour que ce prince et la princesse Mathilde, son épouse, firent cette année en cette province, où ils restèrent jusqu'à la mort de Henri I^er^ du nom, roi d'Angleterre (2). Le comte Etienne connaissoit parfaitement la Congrégation de Savigny. Il en avoit déjà fondé en Angleterre une célèbre abbaye et, à la prière et à la sollicitation de la princesse Mathilde, son épouse, héritière du comté de

(1) *Hist. Joriw. et Belleland.*

(2) *Ex Schœd. Longvilla. — Mon. angl.*, 821. — *Chron. de Cogeshal.*

Boulogne, il appela les religieux de Savigny, leur donna de grands biens et les établit sur les terres de cette princesse, et c'est pour cette raison qu'elle est regardée comme ayant eu le plus de part à cette fondation, et même comme la principale fondatrice. Etienne s'étant fait couronner roi d'Angleterre après la mort de Henri son oncle, augmenta de beaucoup les revenus de Long-Villiers, en confirmant non-seulement les biens qu'il y avoit donnés en Picardie, mais en y aumônant encore des fonds considérables, dans le royaume d'Angleterre.

En cette même année, Willaume de Montfiquet ou plutôt de Monfichet, seigneur puissant et riche en Angleterre et en Normandie, fonda aussi un monastère du même ordre dans le comté d'Essex (1). Ce seigneur, dans une lettre qu'il adresse à tous ses officiers et sujets, tant de France que d'Angleterre, dit que, par une inspiration particulière de Dieu, et par le conseil et l'avis de Willaume de Courville, archevêque de Cantorbery, et de beaucoup d'autres personnes de qualité et de piété, il a donné, du consentement de Marguerite, son épouse, et de ses enfans, pour le salut du roi Henri, pour le sien propre, celui de son épouse et de tous ses ancêtres, à l'église de Dieu et de Sainte-Marie, et de tous les saints de Hamma (*a*), et à l'abbé et aux religieux qui y servent Dieu, toute la seigneurie de Hamma avec toutes ses dépendances, soit en terres, soit en prairies, eaux et marais, et nommément la terre qui appartenoit autrefois au prêtre Ranulphe, et qu'outre ces fonds, il donne encore la forêt de Bocherst et deux moulins qui sont contigus à la chaussée de Stratfort; c'est de ce lieu que l'abbaye a pris son

(1) *Monast. angl.* p. 883.

(*a*) On trouve ce nom écrit : *Mamma*, ou encore : *Homma*.

nom. Les témoins qui souscrivirent à cette fondation furent Henri, évêque de Winchestre; il étoit frère du comte de Mortain et de Boulogne, dont on a parlé ci-devant, Willaume et Richard, archidiacres de Londres, Marguerite femme du fondateur, Richard de Pollié, Jean et Mathias de Vernon ou Germon et Willaume de Montfichet, neveu du fondateur.

Henri II, roi d'Angleterre, confirma, dans la suite du temps, cette fondation et beaucoup d'autres donations qui furent faites depuis à cette abbaye. Ce prince déclare qu'il accorde et confirme par ses lettres à Dieu et à sainte Marie de Stratfort et aux religieux qui y servent Dieu, en aumône perpétuelle, toutes les donations qui leur avoient été faites, et entre autres, celles de Willaume de Montfiquet, c'est à savoir le lieu même où l'abbaye est située et qui s'appelle Stratfort, en Westhamma, avec toute la seigneurie de la même ville, ainsi qu'il paroît par les chartres de Willaume et de Gilbert son fils. Celui-ci donna depuis à cette abbaye les églises de Westhamma et de Laye; on le trouve encore ailleurs au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de Filntaye dans les comtés d'Essex et de Saint-Neor. Gilbert et Richard de Montfiquet fondèrent aussi un monastère de religieuses, nommé Auberwiel, de l'Ordre de S. Benoît (1).

Richard de Beaufay, autrement de Belfeu (*a*), ***de Bellafaga*** (2), évêque d'Avranches confirma, le 9 de septembre de cette année 1135, avec son Chapitre, à S. Geofroy, abbé de Savigny, le droit de patronage et de présentation aux églises des paroisses de Saint-Hilaire du

(1) *Monast. anglic.*, p. 370 et 889, 482.

(2) Robert. de Monte.

(*a*) On le nomme d'ordinaire : Richard de Beaufou.

Neubourg de Mortain, de S. Ouën de l'Apentis, de saint Martin de Brecé, de S. Gervais et S. Protais de Viré, de S. Martin de Moline (*a*) et de Moidré (1), avec l'entière disposition des prêtres et de tout ce qui appartenoit à ces églises, tant en dîmes qu'en aumônes, « que notre prédécesseur Turgise, d'heureuse mémoire, avoit accordées à l'abbaye de Savigny. »

« Et afin, continue-t-il, que cette concession demeure inviolable pour jamais, nous *l'attestons* par ces lettres, auxquelles nous avons fait apposer l'impression de notre sceau, le v des ides de septembre de l'année 1135, en présence de Richard, doyen; de Foucher, archidiacre; d'Alain, trésorier... et de dom Geofroy, abbé, et d'autres. » Toutes ces paroisses avoient déjà été données à Savigny par les comtes de Mortain et les seigneurs de l'Appentis et de Viré.

Le même prélat, quelque temps après, défendit, sur peine de désobéissance, à son clergé et au peuple de son diocèse, d'exiger aucune chose des gens de Savigny, à leur mort, sous prétexte de trentain ou d'autres prières, leur déclarant que, s'ils contrevenoient à cette défense, il en feroit justice comme des gens qui se seroient rendus coupables de rebellion (2).

On voit de pareilles défenses faites par des évêques du Mans, en faveur de l'abbaye de Savigny en 1137 et depuis cette année.

Richard, évêque de Bayeux, fils de Robert, comte de Glocestre, qui étoit fils naturel de Henri I, roi d'Angleterre, confirma aussi en 1135 la donation de la terre de

(1) *Cart. Savig.*, art. 8.

(2) *Ibid.*, art 10.

(*a*) Il s'agit de la paroisse actuelle de ***Moulines***.

l'Escure, que Robert de Toste avoit faite à l'abbaye de Savigny quelques années auparavant, et que Richard, fils de Samson, son prédécesseur, avoit accordée. Cet acte fut fait en présence des chanoines de Bayeux et de ses barons (1). Ce fut encore dans la même année, que Guillaume, seigneur de S. Clair, donna à Savigny la terre noble de Thaon (a), du consentement de Hamon de S. Clair son frère, pour le salut de son père nommé Gillebert de Villers, de sa mère, de ses frères et sœurs et de tous ses ancêtres et de tous ses amis (2).

« Je donne encore, dit Guillaume de Saint-Clair, et accorde en aumône à perpétuité à l'église de la Sainte-Trinité de Savigny et aux religieux qui y servent Dieu, tous les biens que je possède à Thaon, et que mes ancêtres y ont eus, soit en terres seigneuriales, soit en vassaux et en toutes autres choses pour en jouir librement,

(1) *Cart. Savig.*, art. 22.
(2) *Ibid.*, art. 15 et 16.

(a) « La paroisse de Taun, Taon, Thaon, connue aujourd'hui sous le nom de Than, du diocèse de Bayeux, aurait été plus souvent confondue avec celle de Tanis ou du Tanu, du diocèse d'Avranches, qui portait les mêmes noms latins dans les chartes de Savigny, si les évêques de ces deux diocèses, en confirmant les donations faites à ce monastère dans ces trois paroisses, n'eussent fait une mention particulière de celles qui faisaient partie de leur évêché. On sait que les paroisses qui, en France comme en Angleterre, portaient le nom saxon de Than plus ou moins défiguré, formaient primitivement la demeure d'un Than ou du baron seigneur du domaine. Plusieurs chartes donnent le nom de Thannerie aux châteaux qu'ils avaient fait bâtir. Telle est, entre autres, celle de la donation de l'église de Saint-Bertevin faite à l'abbaye dn Mont-Saint-Michel, dans laquelle on lit : *Et capellam quoque cujusdam castri novi quod Tanneria vocatur.* La paroisse de Than est quelquefois désignée sous le nom de baronnie ou d'honneur de Than. » — Lechaudé d'Avisy, *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 43.

exemptes et affranchies de toutes servitudes et de taxes. »

Quoique cette charte ne soit pas datée, on voit pourtant évidemment qu'elle est de 1135, puisqu'il y est dit qu'Etienne, comte de Mortain, dont cette terre relevoit, l'a approuvée; et Guillaume de S. Clair y prend pour témoins de sa donation Osmond, abbé de Beaubec, et Evan, abbé de Furnèse, qui se démit de son abbaye l'année suivante. Guillaume de Milly, Guillaume de Donville et Roger de Thiéville y souscrivirent avec Guillaume de S. Clair. Nous verrons sur l'année 1139 que ce seigneur, et Hamon son frère, ratifièrent cette donation, et y ajoutèrent encore la terre de Villiers-Fossart, qui n'est pas moins seigneuriale que celle de Thaon.

Les biens considérables que Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, a donnés à Savigny, et l'estime et l'affection dont ce prince honora pendant tout son règne S. Vital et S. Geofroy, premiers abbés de cette abbaye, doivent nous le faire regarder comme le plus illustre de tous les bienfaiteurs de cette maison. C'est ce qui nous engage à marquer ici sa mort; elle arriva, selon tous les historiens, le premier jour de décembre de l'an 1135, après en avoir régné glorieusement plus de 35. Avant la fondation de Savigny, ce prince donna de grands privilèges à S. Vital, qui n'étoit pour lors qu'hermite (1). En 1106, ce saint, ayant été député par la province de Normandie pour porter Henri à faire la paix avec Robert son frère, en fut écouté très favorablement. En 1112, ce prince donna des lettres patentes pour confirmer la fondation de l'abbaye de Savigny, que Raoul Ier, sire de Fougères, avoit dotée de ses propres biens. En 1118, il termina le différend qui étoit entre Eudes, abbé de Caën et S. Vital,

(1) *Ex Schoed. Savig.*

au sujet de l'aumône de Mortain. En 1119, le jour de Noël, il donna à ce saint les seigneuries de Dompierre, de S. Auvieux, de la Maison-Dieu, de la Frénouse et de Bonchamp avec leurs dépendances. En 1124, le roi Henri écrivit à l'archevêque et au clergé de Rouen et à tous ses sujets de Normandie, leur donnant avis du don qu'il avoit fait de la vigne d'Avranches et de celle de la reine Mathilde à Savigny. Cette vigne comprenait la maison, les terres ettout ce qui en dépendoit, qu'on nommoit en ce temps la Chambeurre, comme on fait encore à présent (*a*). Ces derniers biens furent aliénés en 1555. En 1122, le même prince confirma par ses lettres le monastère de Viré, fondé par le seigneur du lieu nommé Ranulphe. On voit encore à Savigny d'autres chartres confirmatives de la fondation de quelques autres monastères établis sous S. Geofroy, du règne de ce prince. Toutes ces pièces sont autant de marques et de preuves de la libéralité et de la bienveillance de ce prince pour la maison de l'Ordre de Savigny, qui, pour cette raison, le met, et la reine Mathilde, au nombre de ses premiers et de ses principaux bienfaiteurs.

## CHAPITRE XXIII.

JEAN DE COUTANCES ADRESSE A S. GEOFROY UN TRAITÉ DU CALCUL ECCLÉSIASTIQUE. — QUEL A ÉTÉ CET AUTEUR ET A QUELLE OCCASION IL A ÉCRIT CET OUVRAGE. (L'AN DE J.-C. 1136).

L'auteur du *Calcul ecclésiastique* adressé à S. Geofroy, abbé de Savigny, est incontestablement Jean de

(*a*) Chambeure était le nom de l'ancien manoir seigneurial des du Quesnoy. Ce manoir était situé sur la paroisse de Saint-Martin-des-

Coutances; c'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la préface de son ouvrage (1). Il s'en trouve encore de ce nom dans le territoire de Coutances; je ne voudrois pourtant pas assurer que ce fut le surnom de sa famille; il se peut faire qu'il fût seulement originaire de la ville de Coutances. On croit communément qu'il étoit chanoine, et même archidiacre de cette église; au moins y étoit-il engagé par quelque endroit; en voici la raison. Il dit, au commencement de la préface de ce traité, que le froid et la rigueur de l'hiver et le service de l'église à laquelle il est attaché ne lui ont pas permis d'achever plus tôt son ouvrage. Il est appelé ailleurs *maître* Jean de Coutances, par un auteur inconnu, qui, en 1196, a ajouté quelque chose de sa main à cet ouvrage; or, ce nom de *maître* ne se donnoit ordinairement en ce temps-là qu'à des personnes qui étoient engagées dans l'état ecclésiastique ou qui faisoient profession de science.

On voit dans les archives de Savigny (2) un chanoine de Coutances nommé Jean, qui étoit aussi archidiacre de cette église. C'est dans un acte passé en 1161. Par cet acte, Richard II, évêque de Coutances reconnoît, en présence du chantre et des chanoines de son église, entre lesquels on voit le nom de Jean, que l'église de Mont-Martin, du même diocèse, avoit été donnée à Savigny pour la subsistance du prieur et des religieux de Viré, par le seigneur de ce lieu. On voit encore au même endroit (3) un autre acte, du même prélat, en date du dernier de mars

Champs, près du hameau actuel du Mont-Jarry, à deux kilomètres d'Avranches.

(1) *Lib. de Comput. sub finem.*

(2) *Cart. Savig.*, art. 9.

(3) *Ibid.*, art. 13.

de la même année, où ce même Jean prend la qualité d'archidiacre et de chanoine de Coutances; c'est au sujet de l'église de Gouville, que Richard et son Chapitre donnent à l'abbé Guillaume et aux religieux de Savigny. Ces deux actes me porteroient d'autant plus volontiers à croire que cet archidiacre seroit le même que l'auteur du *Traité du Comput ecclésiastique*, que le nom, l'état et le temps même s'accordent assez avec celui auquel cet auteur a vécu. Je ne prétends pas néanmoins le donner pour constant. Puisque nous plaçons en 1136 (1), l'ouvrage que Jean de Coutances a fait du *Calcul ecclésiastique*, il est juste de faire voir qu'il a été composé en cette année. L'auteur le fait voir lui-même, en plusieurs endroits de son ouvrage.

Il dit au premier livre, chapitre X, où il parle de la manière de trouver l'année solaire. « On trouvera le cycle du soleil, c'est-à-dire l'année du cycle solaire, si on ajoute toujours le nombre IX à celui des années de Notre-Seigneur, parce qu'il s'est passé autant d'années du même cycle avant son Incarnation. Divisez ce nombre par XXVIII et vous verrez que ce qui restera du surplus est justement l'année du même cycle. Par exemple, nous avons à présent M.C.XXXVI, quarante fois donc 28, c'est-à-dire 1520; il reste de tout ce nombre 16; ajoutez le susdit 9 régulier, on trouvera 25, et par conséquent l'année du cycle solaire est 25. » Nous trouvons la même année 1536 marquée au chapitre 27 du livre 2. « Si vous voulez, dit cet auteur, trouver les années qui se sont écoulées depuis l'Incarnation de Notre-Seigneur, prenez l'ordre des indictions, qui se sont passées depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui, au nombre de

(1) *De Comp. eccl.*, l. I, c. XLIV.

LXXIV, et, parce que chaque indiction fait une révolution de XV années, multipliez le nombre de LXXIV par XV, cela fera M.C.X, ajoutez XII, parce qu'au temps de l'Incarnation il y avoit eu trois années du cycle des Indictions qui avoient précédé, il en restoit XII; ajoutez à ce nombre celui de MCX cela fera M.C.XXII. Ajoutant encore l'indiction de l'année courante, comme de celle-ci, qui est XIV, vous trouverez MCXXXVI, et ainsi cette année est la MC.XXXVI[e] depuis l'Incarnation. » (1).

Au chapitre 29 du même livre, l'auteur répète la même chose en parlant de l'Indiction. « Si vous voulez, dit-il, trouver l'Indiction de chaque année, prenez les années de Notre-Seigneur, quelles qu'elles soient, par exemple celle d'à présent, que l'on compte 1136... (2) ». Enfin au chapitre 30 du même livre, il nous marque encore l'année 1136 (3). Il demeure donc pour constant que cet ouvrage a été fait en 1136.

Trois raisons m'engagent à parler de cet ouvrage : 1° parce qu'encore qu'il soit très curieux et savant, il n'a jamais été donné au public (*a*); 2° parce qu'il est dédié à S. Geofroy et à ses religieux, et parce qu'enfin l'auteur nous y apprend la bonne odeur que ces bienheureux religieux, comme il les appelle, répandoient dans toute l'Eglise. Ce traité est divisé en trois livres. Le premier contient quatre-vingts chapitres, à la tête desquels est une préface de l'auteur, en forme d'épître dédicatoire. Elle est adressée, comme on a déjà dit, à S. Geofroy, abbé de Savigny,

(1) *De Comp. eccl.*, l. II, ch. XXVII.

(2) *Ibid.*, l. II, ch. XXIX.

(3) *Ibid.*, ch. XXX.

(*a*) Ceci n'est plus exact, depuis que Migne l'a publié dans sa *Patrologie.*

au prieur, nommé Richard, et aux religieux de cette communauté.

Voici comme l'auteur parle. « Au Révérendissime Seigneur et serviteur de Dieu, Geoffroy, abbé de Savigny, et au vénérable Richard de Courcy, prieur du même monastère, et à toute la communauté. S'avancer de telle sorte de vertu en vertu, que l'on puisse mériter de voir le Dieu des dieux dans la Sion céleste, etc. (1). »

L'auteur commence à rendre grâces à Dieu et à louer sa divine miséricorde, de ce que, n'étant qu'un serviteur paresseux et presque inutile, et un arbre infructueux semblable à l'orme, les oliviers fertiles de la maison du Seigneur, les cèdres du Liban et les cyprès de la montagne de Sion ont bien voulu se servir de lui pour les aider à soutenir la vigne du Seigneur. Ensuite il déclare que, quoiqu'il s'attirera l'envie et les coups de langue de ceux qui ne sont pas de même sentiment que lui, il veut néanmoins acquiescer à la demande qu'ils lui font de recueillir, de cette grande et spacieuse mer des calculs des temps, en un corps, tout ce qui est de plus nécessaire pour l'utilité et le gouvernement de la sainte Eglise de Dieu, et de l'écrire d'un style clair et simple, en dénouant l'origine et l'étymologie des mots, en faisant connoître d'où ils sont dérivés, comme on a coutume de faire aux enfans auxquels on commence à apprendre à lire. « Et quoique je sois persuadé, poursuit l'auteur, que je m'attirerai les langues envenimées de ceux qui, en beaucoup de choses, sont d'un autre sentiment que moi, cependant, me confiant en la bonté de Dieu et aidé par le secours de vos mérites et de vos prières, j'entreprends ce travail, et autant que Dieu m'en donnera de force, j'achèverai l'ouvrage

(1) *Præf. lib. de Comp. eccl.*

que vous demandez de moi. Que si je suis un peu plus de temps que vous ne le croyez, je vous prie, de ne le trouver pas mauvais : le froid de l'hiver, la rigueur de la saison et le service de l'église à laquelle je suis attaché ne me permettent pas de l'achever plus tôt. Mais vous, mes bienheureux seigneurs, qui êtes les vrais philosophes et dont la véritable philosophie, dans les choses divines et humaines, se répand déjà de tous côtés, si vous voyez quelque chose d'inutile dans ce petit ouvrage, corrigez-le vous-mêmes, ou m'en donnez connoissance, afin que je le fasse moi-même ; car je sais que dans votre sainte et vénérable Congrégation, il y a un grand nombre de personnes honnêtes et savantes (*a*), lesquelles si vous l'aviez voulu, y auroient beaucoup mieux réussi, et auraient pu rendre cet ouvrage plus achevé que moi, et qui pourront même le corriger quand il en sera besoin. »

L'auteur avertit ici ces saints religieux que, bien loin de suivre les règles et les tables des anciens, il les abandonne souvent, parce que, dit-il, souvent ils se trompent, n'ayant pas eu assez de soin de garder la véritable route qu'ils devoient tenir. Il leur donne encore avis qu'il a donné pour titre de cet ouvrage le *Comput ecclésiastique*, parce qu'il ne parle dans cet ouvrage que de ce qui peut en effet conduire à la connaissance du calcul ecclésiastique. L'intention de cet auteur, comme il le marque lui-même, est de traiter de la science des temps, selon le cours du soleil et de la lune et de ce qu'on en peut con-

(*a*) On se rappelle que le bienheureux Geofroy avait étudié les lettres humaines, et qu'il était allé terminer ses études à Paris. Selon le P. de Buch, il y avait à Savigny, à l'époque qui nous occupe, un médecin de grande réputation nommé Pierre *de Quinciano*, qui avait séjourné pendant quelque temps à la cour d'Alain, comte de Bretagne.

clure. L'utilité de cet ouvrage est, selon le même, que le lecteur, étant instruit de ce calcul, connaisse et trouve par avance le saint jour de Pâques, les principales fêtes de l'année, le cours et l'état du temps, selon l'ordre et les canons de l'Eglise ; de réduire même les hérétiques dans l'unité de la foi et ceux qui sont dans l'égarement à retourner dans le chemin de la vérité catholique ; et il finit ainsi sa préface : « Que le Seigneur plein de miséricordes daigne écouter favorablement la charité que vous aviez de le prier pour nous, *orantem pro nobis charitatem vestram misericors Dominus exaudire dignetur.* »

## CHAPITRE XXIV.

### SUITE DU MÊME SUJET.

L'ouvrage de Jean de Coutances est rempli d'une infinité de tables et de figures ; c'est peut-être la raison pourquoi il n'a pas été imprimé. Il est divisé en trois livres, comme on l'a déjà remarqué. Le premier traite de la définition du Comput, pourquoi il est appelé de ce nom, et son effet. L'auteur dit qu'il se sert du mot latin, *compotus* et non de celui de *computus*, à cause de l'euphonie ou consonance des mots, et aussi parce que le terme *compotus* convient mieux au calcul du temps et du cours du soleil et de la lune, et à celui des jours, des années et de leurs parties... qu'à une infinité de choses qui se comptent.

L'auteur dit, après S. Augustin, que quatre choses sont nécessaires à l'Eglise de Dieu. Le divin canon des Ecritures, par lequel la vie future nous est annoncée ; l'histoire, dans laquelle on rapporte les choses qui se sont passées ; le nombre, dans lequel les choses à venir et les saintes solennités sont comptées ; enfin, la grammaire, qui nous

donne l'intelligence et la connoissance des mots; et il dit que ces quatre choses sont comme les quatre divisions de l'Ecriture, qui sont comme les quatre fondemens de ce qu'elle renferme (*a*). L'auteur cite aussi S. Isidore, qui dit qu'on ne doit pas négliger le nombre, parce qu'il est écrit que Dieu a réglé et fait toutes choses avec nombre, poids et mesure; que si l'on retranche le nombre tout se réduit à rien; si on ôte le calcul, tout demeure dans l'ignorance; enfin que ce que S. Augustin appelle nombre, S. Isidore le nomme calcul, et que ces deux saints font sentir combien le nombre et le calcul sont nécessaires, puisque sans eux, l'homme ne différeroit en rien des bêtes.

Le calcul, dit le même auteur, se divise par la nature, la coutume et l'autorité. Par nature, comme l'année solaire, qui est de 365 jours et un quart (*b*). Par la coutume, comme le mois, qui est de 29, 30 ou 31 jours parce que cela ne convient pas au cours du soleil ni de la lune (*c*). Par l'autorité divine, comme la semaine qui est composée de sept jours, comme aussi de faire le dimanche le septième jour, de célébrer la Pâque au premier mois (*d*). Par l'autorité humaine, comme de commencer l'année en janvier, et que les mois de l'année s'appellent janvier, février, mars, parce que ces noms ne conviennent point au cours du soleil et de la lune; que l'on suppose aussi

(*a*) Est-il bien sûr que Cl. Auvry a compris Jean de Coutances?

(*b*) C'est la révolution de la terre autour du soleil (phénomène naturel) qui a introduit la division naturelle des années.

(*c*) La division de l'année en mois, dit l'auteur, ne correspond à aucun phénomène naturel; elle a été introduite seulement par la coutume.

(*d*) C'est Dieu qui, par un commandement exprès, a fixé un jour de repos à la fin de la semaine, etc.

l'Olympiade par quatre années, et que les Indictions soient contenues en quinze années, et enfin le mois divisé en quatre semaines. Il en est de même des Calendes, des Ides et des Nones, qui ne sont établies ni par l'autorité divine, ni par aucune raison physique, mais seulement par l'établissement et la volontè des hommes.

Il continue et nous décrit ce que c'est que le temps et son commencement. Il en rapporte plusieurs définitions; il distingue le temps avant la Loi, depuis la Loi jusqu'à Jésus-Christ, et depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde. Il traite ensuite des quatre temps de l'année, pourquoi on les appelle printemps, été, automne et hiver. Il dit que le printemps est comparé à l'Orient ou au matin, l'été au Midi, l'automne au Couchant, l'hiver au Septentrion et même aux différens âges de l'homme, l'enfance. la jeunesse, la vieillesse et l'âge décrépit.

Il donne ensuite les divisions des heures et, après les avoir expliquées, il les renferme en huit vers pour les rendre plus faciles à retenir; il fait la même chose en douze vers, pour expliquer ce que c'est que le demi, le quart, le tiers,... il passe ensuite aux heures du jour et de la nuit et aux équinoxes. Il dit que *dies* vient *a dividendo* ou *disjungendo* parce qu'il divise la lumière des ténèbres, ou qu'il vient plutôt des *Dieux* des nations, du nom desquels les sept jours de la semaine et les sept planètes sont appelées. Il distingue le jour naturel et propre et le jour artificiel, et dit que le jour commence selon les différentes nations; par exemple, les Hébreux, les Chaldéens et les Perses font le jour depuis le lever du soleil jusqu'au lendemain, faisant succéder à la lumière, c'est-à-dire au jour, le temps des ténèbres ou de la nuit.

Les Égyptiens, au contraire, comptent leur jour depuis le coucher du soleil jusqu'au coucher du lendemain. Les

Romains, depuis minuit à l'autre minuit, et les Italiens et ceux d'Athènes comptent leurs jours d'un midi à l'autre.

Mais, dit notre auteur, l'autorité divine dans la Genèse veut qu'on les compte d'un matin à l'autre; l'Evangile, depuis le soir jusqu'au soir du lendemain, parce que celui qui, au commencement du monde, donna à la lumière le nom de jour et aux ténèbres le nom de nuit, le même, sur la fin des siècles, a rendu la nuit illustre et lumineuse par la gloire de sa résurrection, et consacré aussi le jour en le manifestant à ses disciples, en les confirmant pleinement dans la foi de sa résurrection, en mangeant le soir précédent avec eux, en leur permettant de le toucher et en leur donnant la grâce de son Esprit-Saint. Enfin la lumière ayant été faite du soir au matin, se fit le premier jour, mais maintenant, le soir qui suit le jour du Sabbat commence le premier jour de la semaine.

Il prétend aussi que cette mutation de temps nous désigne encore que nous avons été transférés de la lumière du Paradis en cette vallée de larmes, et que nous devons de nouveau être transférés des ténèbres du péché à la joie du ciel; et que c'est de là, dit-il, que notre pieuse mère et Vierge, la sainte Eglise, commence toutes les fêtes et les solennités, dès le soir précédent et les finit au soir du lendemain; c'est aussi ce qui fut ordonné dans l'ancienne loi par Moyse, qui dit « du soir jusqu'au soir vous célébrerez vos fêtes. »

L'auteur traite ensuite de la nuit et de ses parties, de la semaine et de ses espèces, des mois romains, de l'année, de son étymologie, de sa division, du zodiaque et des douze signes, de la latitude, du cours des planètes, de leur nombre et de leur ordre, des noms qu'on leur donne ordinairement; il les nomme en arabe et en hébreu, il rap-

porte l'opinion de Platon touchant leur ordre, qui suit celle des Egyptiens. Il nous marque combien chaque planète parcourt le zodiaque, en quel temps le zodiaque commence, et comment le soleil est porté dans le zodiaque, puisqu'il en est dehors. Il passe ensuite au nom des douze signes, pris des fables, et rend raison de ce qu'on dit que le soleil entre dans le signe du Taureau, et ainsi des autres.

Dans la dernière partie du premier livre, il parle du ciel, du firmament, des deux pôles, de l'année solaire, de son quart, c'est-à-dire du quart du jour, qui est de six heures, de ce qui arriveroit si on ne comptoit pas ce quart; pourquoi on dit *Bissexte*, et quand et comment se fait l'intercalation. Il rapporte deux manières de trouver le bissexte; il parle ensuite du cycle solaire, de l'origine du Concourant, comment on le trouve, des *réguliers*, pourquoi ils sont nommés de la sorte, et comment on les trouve. Il parle ensuite des termes de Pâques, et dit pourquoi les concourants et les réguliers du soleil commencent en mars; puis il traite des mois solaires et lunaires et de leurs divisions, de l'année lunaire commune, de l'embolisme et de la suraddition, du cycle de dix-neuf années; de la division en ogdécade et en décade, c'est-à-dire en huit et dix années, de son établissement par le Concile de Nicée. Il dit ce que c'est que l'année commune et l'embolisme, quand le cycle de dix-neuf années commence, enfin il traite du cycle lunaire et de l'utilité du cycle de dix-neuf années.

Notre auteur dit que, par ce cycle, on connoît le temps de la Septuagésime, de la Quadragésime, de Pâques, des Rogations, de la Pentecôte, que l'on connoît les Epactes, le Nombre d'Or et les descriptions d'une infinité de tables et les clefs des termes. Il enseigne ce que c'est que les

Epactes et d'où elles viennent, comme elles se forment tous les ans, leurs sièges, d'où les réguliers lunaires dérivent, comment, par les Epactes, la lune se trouve dans les Calendes; il traite ensuite des trois années dans lesquelles elles ne gardent point leur ordre, du saut de la lune selon les anciens et les modernes. Il indique où et en quel temps et de quelle manière elle le fait; à propos du calendrier, il dit ce que c'est que les Calendes, les Nones, les Ides, et enfin, il traite, dans ce premier livre, du principe sur lequel les Romains établissent le calendrier.

Dans le second livre, qui contient trente-huit chapitres, Jean traite du calcul des doigts, des mains, des figures, des nombres latins, des lettres et des figures des Grecs et de leur nombre, du quatorzième de la lune, du terme de Pâques et de l'Equinoxe, de la manière de trouver les termes de Pâques avec les doigts de la main gauche. Il indique quel jour ce terme arrive, quel jour de la semaine arrivent les calendes de chaque mois. Il traite ensuite de l'excellence et de la dignité du terme pascal et des autres termes. Il indique en quel temps est la lune de chaque terme, et les règles des termes. A propos de la Septuagésime et de la Quadragésime, de Pâques, des Rogations, de la Pentecôte, il indique les clefs des termes selon les anciens et les modernes, et comment on peut trouver les clefs par la flexion du pouce de la main gauche et comment, en ajoutant tous les ans le nombre 19, on trouve l'origine des termes et des clefs, ce que c'est que le Nombre d'Or et son effet, quelle année du Nombre d'Or suit l'autre, quand la Septuagésime et les autres fêtes commencent et se terminent; quel jour on doit faire la Purification si elle arrive le dimanche de la Septuagésime. Il traite ensuite des matières suivantes :

— Des divers sentiments sur ce sujet. — Convenance pourquoi on fait toujours la fête de Pâques le dimanche, selon les Pères, particulièrement selon S. Augustin, SS. Grégoire et Théophile. — Quand le dimanche de la résurrection a commencé, et des années du Seigneur : sentimens du vénérable Bède, de Théophile et de Denis le Petit, et explication mystique de la solennité de Pâques. — Pensées des Pères et de notre auteur sur ce sujet. — Quelle différence il y a entre Pâques et les Azymes ; combien la lune suit en tout temps. — Dans quel signe elle demeure, et de combien chaque jour elle s'éloigne du soleil. — Pour trouver l'heure en laquelle la lune reçoit sa lumière du soleil ; comme on trouve l'année du cycle lunaire ; comment l'année du cycle de 19 se trouve. — La manière de trouver les années, dès le commencement du monde. selon les Septante et les Hébreux, et depuis l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'auteur nous fait voir ensuite ce que c'est que l'Indiction, pourquoi et à quel usage on l'a inventée, comment on la trouve. Il enseigne une nouvelle méthode pour trouver les années, dès la création du monde et dès l'Incarnation. Il traite des éclipses de la lune et du soleil : quand et comment elles se font ; des comètes ; pourquoi la lune paroit quelquefois plus grande qu'on ne compte, et même en certaines années, quand et pourquoi la lune semble penchée ou basse, ou droite ; pourquoi, étant plus basse que le soleil, elle paroît quelquefois au-dessus. L'auteur termine ce second livre en parlant des cinq zones du ciel, contre ceux qui disent qu'on ne peut point vivre sous le zodiaque.

Le troisième livre contient seulement treize chapitres, qui traitent des douze tables, des mois et de tout ce qui les concerne, comme des signes qui entrent en chaque

mois, et qu'il désigne en douze vers. Ces tables sont fort curieuses, et l'auteur fait voir que les anciens se sont trompés souvent dans celles qu'ils ont données. De plus, il nous montre le moyen d'éviter leurs erreurs, en commençant dès la première année de la Nativité de Notre-Seigneur, et finissant en 1196. Il parle ensuite du cycle de dix-neuf années, du cycle lunaire, des épactes, des clefs et des termes de la Septuagésime et de la Quadragésime et de Pâques, ce qu'il fait par quelques vers, pour une plus grande facilité, principalement pour les simples. On voit ensuite une table, disposée en cercle, par laquelle on trouve aisément les calendes. Il y en a une autre, où l'on voit quand la lune a 29 ou 30 jours, en quelle ligne elle est, de combien de degrés le soleil monte dans notre climat. Il finit enfin ces ouvrages par un petit traité des quadrans ou des horloges, pour connoître les heures, par les mains et par les pieds. A la fin de ce troisième livre, ou plutôt de tout l'ouvrage, on voit des remarques sur les tables de Jean de Coutances, qu'un auteur inconnu y a ajoutées, en 1196, avec trente-six vers qui expliquent ces tables.

Voici le jugement de celui qui a fait ces remarques. « Ce cycle ou cette table, dit-il, qu'on a mise dans cette page, selon la table de maître Jean de Coutances, et qui est reconnue pour la plus certaine de toutes, a été réduite en sommaire, pour les simples et les ignorans ; elle commence depuis l'année 1160. » A la fin de ce traité du Calcul ecclésiastique, on voit un poëme de 80 vers, qui explique sommairement tout l'ouvrage (*a*).

(*a*) Cette analyse, quelque incorrecte et obscure qu'elle soit, pouvait avoir son intérêt avant la publication du livre de Jean de Coutances. Aujourd'hui, rien ne compense l'inconvénient d'un pareil hors-d'œuvre dans le récit historique de Cl. Auvry.

## CHAPITRE XXV.

L'IMPÉRATRICE MATHILDE ET L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN PRENNENT L'ABBAYE DE SAVIGNY EN LEUR PROTECTION. — HENRI, SIRE DE FOUGÈRES, PROCURE DU BIEN A CETTE ABBAYE.

De tous les enfans de Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie, il ne resta que la princesse Mathilde qui épousa l'empereur d'Allemagne. Celui-ci étant mort jeune, elle prit en secondes noces Geofroy, comte d'Anjou, qui se mit en possession du duché de Normandie. Mathilde étant venue, en 1136, à Falaise, reçut, pendant le séjour qu'elle y fit, quelques plaintes contre ses officiers, qui ne réprimoient pas l'insolence de quelques gens qui troubloient la tranquillité du pays par leurs courses.

L'abbaye de Savigny n'étant pas exempte de ces voleurs, se vit obligée d'avoir recours à cette princesse, afin d'apporter quelques remèdes à ce brigandage. C'est ce qu'elle fit aussitôt (*a*), donnant à S. Geofroy un ordre particulier, qu'elle adressa au forestier de Tinchebray, c'est-à-dire au grand maître des eaux et forêts de ce quartier-là ; elle lui ordonna de tenir la main à la conservation de tout ce qui pouvoit appartenir à l'abbé et aux religieux de Savigny, et principalement de tous les biens qui leur avoient été donnés par Henri, son père et son roi, comme parle cette princesse, « afin, dit-elle, qu'ils en puissent jouir paisiblement et avec la même liberté qu'ils les possédoient du vivant de mon père. Que si quelques-uns des gardes forestiers, ou quelques autres, tels qu'ils puissent être, ont la témérité de troubler et d'inquiéter cette abbaye ou ses domestiques, faites leur rendre justice

(*a*) Incorrection à laquelle il est facile de suppléer.

sur le champ par des personnes de probité de cette ville de Tinchebray, afin que je n'entende plus dire qu'on ne la leur rend pas, et je vous recommande d'avoir soin de leurs intérêts, comme des miens propres; défendez donc leurs biens, comme des aumônes que je leur aurois faites moi-même (1). »

Le saint archevêque de Rouen, Hugues, à qui ces troubles n'étoient pas inconnus, en écrivit aussi en même temps (2) à l'évêque d'Avranches — c'étoit Richard de Beaufou — et à son chapitre. Voici ce qu'il leur écrivit à cet effet. « Hugues, par la grâce de Dieu, etc., à son très cher fils Richard, évêque d'Avranches, et à tout le chapitre de la même église, salut, grâces et bénédictions. Nous mandons à votre fraternité que vous ayez à réprimer les malfaiteurs qui troublent et qui inquiètent méchamment et avec insolence nos fils et les vôtres, les religieux de Savigny, comme la sainte Eglise a accoutumé de faire les incendiaires et tous ceux qui ont la témérité de frapper violemment des personnes religieuses. Et notre sentiment est qu'on leur refuse entièrement l'absolution, à moins qu'ils n'aient recours au Pape notre Seigneur, duquel ils pourront la recevoir et le fruit de la pénitence, s'ils s'en rendent dignes, car c'est ainsi que le Saint-Siège en a ordonné publiquement, et que nous avons nous-mêmes accoutumé d'en user, et que nous estimons que vous en userez aussi (3) ».

Cette même année 1136, au mois de septembre, Raoul, seigneur de Boelose (*a*), près la ville de Rennes, voulant

(1) *Cart. Savig.*, art. 81. Bajoc.

(2) *Cart. Savig.*, art. 24, en divers. epist.

(3) *Ex. Schoed. Savig.*

(*a*) Ce nom est écrit de différentes manières dans la copie que j'ai sous les yeux.

faire une donation de son fief à S. Geofroy, s'adressa à Henri, sire de Fougères, fils et héritier de Raoul I, premier fondateur de l'abbaye de Savigny, afin qu'il la présentât lui-même à ce saint abbé. Henri, qui avoit de la piété et honoroit particulièrement S. Geofroy, et qui cherchoit sans cesse l'occasion de procurer du bien à l'abbaye de Savigny, accepta de bon cœur et avec plaisir l'offre que lui faisoit Raoul de Boelose; il loua et approuva le dessein et la bonne volonté de Raoul, et en fit aussitôt dresser un acte authentique, qui commence ainsi : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Henri de Fougères, repassant souvent dans mon esprit les vicissitudes des choses présentes, et pensant sérieusement et avec attention à la joie des biens futurs, j'accorde, pour le salut de mon âme, celui de mes ancêtres et de toute ma postérité, et je confirme, et selon la loi des aumônes, je décerne et ordonne que cette aumône nommée le fief de Boelose, que Raoul de Boelose et ses fils, Harduin et ses fils, Pierre et ses fils, Garnier et ses fils, Geofroy et Guarin, Raoul et ses fils, Graffart et aussi sa femme et ses fils, du consentement de Hamelin de Louvigny, leur seigneur, et sa femme, et leurs fils, Robert et Guillaume, ont donné à l'église de la Sainte Trinité de Savigny et à D. Geofroy, abbé, et aux religieux qui y servent Dieu, je veux, dis-je, que cette aumône soit permanente, et afin qu'elle demeure à jamais inviolable et sans contestation, les susdits donateurs ont reçu par forme de charité (*a*) 134 sous, monnoye du Maine ; Hamelin de Louvigny a aussi reçu 20 sous, un cheval de main et un autre cheval avec un manteau, à cause de la concession qu'il a faite de cette aumône. »

(*a*) Il s'agit de l'usage savinien, mentionné déjà plusieurs fois, de faire aux donateurs de terres des dons manuels.

Henri, sire de Fougères, de qui relevoit le fief de Boelose comme principal seigneur, marque ensuite les limites de ce fief, mais qui sont trop longues pour être mises ici, et il finit ainsi : « Je donne et accorde cette aumône, comme on vient de marquer, à la susdite église, et je l'exempte de toute juridiction séculière, de toute contestation et réclamation, et je rends les donateurs de cette aumône, et Hamelin son seigneur, qui y a consenti, garans envers Dieu et envers moi, par le sacrement et le serment de leur foi, et ils la garantiront en paix, exempte et libre de toute plainte et de toutes recherches. Nous confirmons tout ceci, tant moi que les sus-nommés, du signe de la croix, que nous avons fait sur cette chartre, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1136, le septième mois, en présence de dom Geofroy, abbé, de Richard, prieur, d'Amyot et d'Ingenalphel, religieux de Savigny. Fait et passé près la salle du Sault, appelée de Berlay, devant les témoins souscrits. » Ces témoins sont : Gaultier, chanoine, Juhel d'Ardennes... On voit ensuite les souscriptions faites avec des croix, de Henri, sire de Fougères, de Hamelin de Louvigny, de Robert et de Guillaume, ses fils et de tous ceux qui sont nommés dans cet acte. A la fin de cet acte, on voit que tous ceux qui ont signé, excepté Henri de Fougères, ont reçu des présens de l'abbaye de Savigny.

## CHAPITRE XXVI.

PRIVILÈGES ACCORDÉS A S. GEOFROY ET AUX MONASTÈRES DE SA CONGRÉGATION. — FONDATION DE QUELQUES ABBAYES (L'AN DE J.-C. 1137).

Le généreux prince Etienne, comte de Boulogne et de Mortain, qui, en tant de rencontres, avoit donné des

preuves de son estime et de sa bienveillance à la Congrégation de Savigny, par la fondation qu'il avoit faite de plusieurs monastères, ne signala pas moins son zèle quand il fut parvenu à la couronne d'Angleterre par la mort de Henri I, son oncle. Le roi Etienne, à l'exemple de son prédécesseur, donna, en 1137, des lettres patentes (1), par lesquelles il déclara qu'il vouloit et entendoit que l'abbaye de Savigny, laquelle il prenoit en sa protection, fût absolument libre et exempte de toutes sortes d'impôts, taxes et autres droits, qui s'exigent dans tous ses bureaux : soit de terre, soit de ports de mer, en sorte que c'étoit assez qu'on se déclarât être de ce monastère pour passer en toute liberté sans être inquiété par les officiers royaux. Ces lettres sont datées de Londres (2).

Ce prince ne fut pas le seul qui s'intéressât à la conservation des biens et des gens de l'abbaye de Savigny. Le vénérable Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, outre ce que nous avons rapporté ci-devant, écrivit encore en cette année au clergé et à tout le peuple de Normandie pour le même sujet. Cette lettre est trop à la gloire des religieux de Savigny et de celui qui en avoit, pour lors, la conduite, pour n'être pas mise ici tout entière.

Voici comme ce saint prélat y parle : « Hugues, par la grâce de Dieu, archevêque de Rouen, à ses très chers fils, les évêques, abbés, archidiacres, doyens, prêtres, et à tous les fidèles, clercs ou laïques, établis dans toute la Normandie, salut, grâces et bénédictions (*a*). Tout le bien

(1) *Cart. Savig.*, art. 11, in divers.

(2) L'an de J.-C., 1137.

(*a*) Cette formule suppose, chez les métropolitains du XII[e] siècle, une suprématie plus étendue, ou du moins plus effective, que celle dont ils jouissent de nos jours.

que l'homme aura fait dans le siècle, ne lui sera compté pour rien, s'il ne l'a fait pour l'amour de Dieu, et en vue d'obtenir la rémission de ses péchés. C'est pourquoi, comme le monde passe à tous momens avec sa concupiscence, on doit sans cesse, et avec beaucoup d'attention, s'appliquer aux bonnes œuvres, par lesquelles nos péchés sont effacés, en sorte qu'on se mette en état d'acquérir efficacement des grâces plus abondantes.

« Nous ne doutons point qu'il ne soit venu à la connoissance de quelques-uns de vous avec combien de piété et de religion et de sollicitude les religieux de Savigny offrent jour et nuit leurs vœux à Dieu, et leurs prières en présence des Anges. Comme donc ils sont établis à l'extrémité de différentes provinces, et qu'ils sont troublés de tous côtés par le fâcheux voisinage de gens pervers et très méchans, ils sont aussi exposés à tout moment à leurs rapines et infestés par leurs détestables brigandages (*a*). C'est pour ces raisons que nous vous conjurons, en rémission de vos péchés, de vouloir bien prendre leur défense, en tout ce qu'ils pourroient avoir besoin de vous, autant que vous en avez le pouvoir et les facultés et les moyens, que vous avez reçus de Dieu. Assistez-les donc de vos avis et de votre secours, afin que le Seigneur vous en donne une récompense plus abondante dans le ciel. Et quant à vous, à qui le soin des âmes a été confié, nous vous enjoignons particulièrement, sur peine de désobéissance, et vous avertissons et commandons, que

(*a*) Outre les pillages accomplis par les bandes de routiers, si nombreuses à la suite des guerres qui avaient eu pour théâtre la Normandie, les monastères d'alors subissaient la loi d'une hospitalité très onéreuse pour leurs finances. Au siècle suivant, lors de la fameuse visite d'Odon Rigaud, archevêque de Rouen, Savigny était encore réduit à l'indigence.

dès qu'ils auront recours à vous, vous ayez à leur rendre aussitôt bonne justice, comme s'il s'agissoit de ce qui est à vous-mêmes. Et à l'égard de ceux qui ont la témérité de les inquiéter, de les voler ou de leur faire quelque tort, nous vous déclarons que s'ils n'en font une prompte satisfaction, ils encourent l'anathème qui a été prononcé de la part de notre saint Père le Pape, et qu'il est de votre devoir, comme du nôtre, de les tenir dans les liens de l'excommunication, à moins que, comme nous avons dit, ils ne fassent une digne satisfaction de leurs fautes. »

Peu de temps après, Hugues, évêque du Mans, défendit à son clergé d'exiger quoique ce fût des gens de l'abbaye de Savigny (1), non pas même pour les prières ou pour les tricénaires (*a*), hors treize deniers pour leurs droits. Ce prélat confirma encore la donation, que S. Guillaume, hermite, et Pierre, son compagnon, avoient faite à la même abbaye de leur hermitage et de la terre de Courbefosse, dans la paroisse de Fougerolles.

Ce fut encore vers le même temps que Roger de Viré, qui dès l'an 1133 avoit donné une terre considérable au nouveau monastère de Viré, engagea plusieurs personnes déjà touchées de l'esprit de Dieu, ***fideles, jam boni spiritus tacti***, de faire quelques aumônes à cette maison (2). Eudes de Babylone, Rohède, sa femme, et Jean leur fils furent de ce nombre; ils aumônèrent, de l'avis et du consentement de Roger, leur seigneur, aux religieux de l'église de Viré, une partie de leurs terres de Roerdat, et prirent pour témoins de cette donation un grand nombre

(1) *Cart. Savig.*, art. 6, 7. *Cenom.*

(2) *Ibid.*, art. 7.

(*a*) *Tricénaire*, série de trente messes, dites en trente jours consécutifs, pour un défunt (Littré). C'est ce qu'on appelle, dans certaines localités, un *trentain*.

d'ecclésiastiques et de gens de qualité. Les religieux, de leur côté, prirent pour témoins Richard de Beaufou, évêque d'Avranches, Richard, son doyen, Foucher, archidiacre, Ranulfe de Viré, — c'étoit le fondateur de ce monastère, — Roger de Viré, son frère et beaucoup d'autres, avec les seigneurs Jacques et Pierre de Saint-Hilaire, qui tous souscrivirent avec Eudes de Babylone, Rohède sa femme et Jean leur fils.

Je passe un grand nombre d'autres aumônes faites à l'abbaye de Savigny depuis sa fondation jusqu'à ce temps-ci (1), parce qu'on n'en sait pas précisément les années, les actes n'étant pas datés. J'aime mieux parler de la fondation de quelques abbayes de sa Congrégation, desquelles on a une entière certitude du temps qu'elles ont été fondées. J'en trouve trois qui furent fondées en cette année 1137, savoir l'abbaye de Breuil-Benoît, celle de la Vieuville, celle de Lannoy.

La vertu et la piété de S. Geofroy et de ses religieux n'étoient pas tellement renfermées dans l'enceinte de leur monastère, qu'elles n'éclatassent jusque dans les provinces éloignées, quelques précautions qu'ils prissent de se cacher aux yeux des hommes. Il semble même que plus ils s'étudoient à ne paroître saints qu'aux yeux de Dieu, plus Dieu les relevoit par les éloges et les témoignages qu'on rendoit de leur conduite, s'attirant ainsi l'estime des personnes dont ils cherchoient d'être ignorés, car plus ils fuyoient le commerce du monde, plus les grands du siècle recherchoient les occasions de les attirer auprès d'eux et de partager avec ces saints religieux les biens et les richesses que Dieu leur avoit départis. Ce ne fut pas une petite consolation pour S. Geofroy de voir de

(1) *Cart. Savig.*, art .5, *et alibi.*

son vivant plusieurs abbayes, en France et en Angleterre, sorties de celle de Savigny; il vit même quelques-unes de celles-ci qui en fondèrent d'autres; celle du Breuil-Benoît fut de ce genre.

Cette abbaye, comme il paroît par les chartres de cette maison (1) et de celles des Vaux-de-Cernay, fut fondée non de l'Ordre de Cîteaux, ni le huit des ides de ce mois, comme quelques-uns ont avancé, mais de la Congrégation de Savigny et le 21 d'avril de l'an 1137, dans la paroisse de Marcilly, au diocèse d'Evreux, sur la rivière d'Eure. Foulques, seigneur de Marcilly et Guillaume son fils en furent les premiérs fondateurs, et ce dernier en augmenta considérablement les biens. Ils y choisirent l'un et l'autre leurs sépultures. Ce fut Arraud, abbé des Vaux-de-Cernay, qui, neuf ans après la fondation de son abbaye, mena une colonie de ses religieux pour faire cet établissement, à la sollicitation de Foulques de Marcilly. Il est vrai que depuis, les comtes de Dreux, particulièrement Robert, frère de Louis VII, roi de France, dotèrent cette maison de grands biens, et en furent regardés comme les principaux bienfaiteurs.

L'abbaye de la Vieuville, au diocèse de Dol en Bretagne, fut encore fondée en 1137, le 6 des ides du mois d'août, c'est-à-dire le 7 du même mois. Gédouin, que quelques-uns ont confondu avec Gédoin, seigneur de Dol et de Combourg, en fut le fondateur. Ce qu'on peut dire de plus assuré, de plus conforme aux archives de cette abbaye, est que Gédouin ne prend point d'autre qualité, dans l'acte de cette fondation, que celle de fils de Hamon, et que la terre seigneuriale de Vieuville lui

(1) *Ex Schoed. Brill. Bened. et Vall. Cern.* — *Gall. Christ.*, tome IV.

appartenoit et relevoit de Dol. Ceux qui ont vu les chartres de cette abbaye distinguent sans peine tous ces seigneurs qui signent séparément dans les actes de ce monastère (1).

Gédouin, fondateur de la Vieuville, pourroit bien avoir encore été seigneur de Montaureau, au moins voit-on que son petit-fils en prend la qualité. Gédouin eut d'Adelize ou d'Alixe, sa femme, deux fils : Jean et Hamon, et ce fut de leur consentement qu'il donna à S. Geofroy, abbé de Savigny, la terre de la Vieuville, et beaucoup d'autres, pour y fonder une abbaye de son ordre. Geofroy le Roux, qui prenoit la qualité d'archevêque de Dol, comme avoient fait quelques-uns de ses prédécesseurs (*a*), ne donna pas seulement les mains à cet établissement, il se chargea même de tous les biens que Gédouin y voulut donner pour remettre à S. Geofroy. Et ce qui facilita beaucoup cette fondation, c'est que la plupart des terres que le fondateur y donna relevoient de l'archevêché de Dol.... *Quas omnes donationes, per manum domini mei Gaufridi, Dolensis archiepiscopi, de quo præfatas terras tenebam, Deo obtuli, et ipse Dominus meus, in manu Gaufridi prædictæ ecclesiæ Savigneiensis abbatis, illas posuit.* Geofroy le Roux fut fait archevêque de Capoue et ensuite de Palerme.

Une preuve sensible que Gédouin, fondateur de la Vieuville, étoit différent de Gédoin, seigneur de Dol et de Combourg, c'est que ce dernier, par un esprit de piété, consentit à la fondation de la Vieuville, et souscrivit même à la chartre qui en fut dressée (2).

(1) *Ex Schoed. Veter. Villæ.— Gall. Christ.* Tome IV.— Argentr. *Hist. Bret.*

(2) *Cart. fundation. Veter. Villæ.*

(*a*) Le titre d'archevêque que prirent, au moyen âge, plusieurs

Voici un extrait de ce qu'elle contient : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Gédouin, fils de Hamon, sachant que le royaume des cieux a été promis aux amateurs de la pauvreté par la bouche de la Vérité même, comme leur appartenant par droit d'hérédité, et que je n'ai ni la volonté ni le pouvoir de pratiquer moi-même cette pauvreté, je veux du moins m'acquérir la médiation du pauvre, auprès de celui qui, étant riche, s'est fait pauvre lui-même pour nous (1). C'est pourquoi je veux que tous les enfans de l'Eglise sainte, tant présens que ceux qui viendront après nous, sachent que moi, Gédouin, fils de Hamon, je donne, pour le salut de mon âme et pour celui de mes parens, c'est à savoir pour le salut d'Adelize ma femme, celui de mes fils et fille, et aussi pour le salut de monseigneur Geofroy, archevêque de Dol, qui y consent aussi bien qu'Alize ma femme, Jean et Hamon mes fils, je donne, dis-je, et accorde à l'église de la très sainte Trinité de Savigny, et aux religieux qui y servent Dieu, en aumône à perpétuité, pour faire une abbaye, toute ma terre seigneuriale de la Vieuville, comme m'appartenant en propre, soit en terres, soit en prairies, eaux, vergers et bois, ainsi qu'elle est environnée du côté du levant et du septentrion par la petite rivière appelée Landelle, et du côté du couchant par la rivière Trévidal, du côté du midi. De l'un de ces deux ruisseaux à l'autre, il y a une séparation qui divise cette seigneurie de la Vieuville du commun territoire de l'Espiniac.

« Je donne encore, continue le fondateur, mon étang,

prélats occupant le siège de Dol, leur fut toujours contesté par les archevêques de Tours.

(1) Luc., VI.

qui se forme en ces endroits du ruisseau de Landelle, hors la moitié du poisson de l'étang, que je me réserve; je me réserve aussi la mouture du moulin qui en dépend, à condition néanmoins que nous ferons, les religieux et moi, moudre notre provision dans ce moulin, sans qu'il en soit pris aucune mouture, et pour l'autre moitié du poisson et du moulin, je la leur donne. Je leur donne, de plus, la terre qu'on appelle la Bigotière, sans aucune réserve, hors cette petite partie que j'ai donnée aux lépreux.

« Je donne aussi la lande de Coteauville, qui étoit en contestation entre l'archevêque et moi, l'archevêque l'ayant aussi donné et approuvé. Je veux et commande encore que les religieux aient dans mes bois les pâturages de leurs bestiaux et leur chauffage franc et exempt de service et des autres coutumes. Je donne donc, dit le même fondateur, ma terre exempte de toutes recherches et de toutes clameurs de personnes séculières, très libre et à perpétuité, comme doit être une aumône sans aucun intérêt ni profit, ne me réservant autre chose que la récompense éternelle, et de la défendre contre tous ceux qui voudroient s'y opposer, à cette condition que de cette aumône et dans le lieu de la Vieuville on y bâtisse un monastère et on y fonde une abbaye de l'Ordre et de l'institut de la sainte Trinité de Savigny.

« J'ajoute, de plus, à cette donation la moitié des dixmes que j'avois dans la paroisse de Milliac, exempte et affranchie de toute exaction et de toutes coutumes séculières, et aussi les deux parts de la dixme de la moitié de la paroisse de Fourn. Je donne aussi toutes les prétentions que j'ai sur la terre de Rougefossé, Monasse et Guillaume, fils de Freuler, de Milliac, Hugues et Allemon, des paroisses de Guingamp et de Rieunot, Thomas, fils de Boter

avec Noga sa femme, fille de Guillaume Morel, y ayant consenti (1). (a). »

Le seigneur Gédouin continue et dit (2) : « J'ai donné en offrande à Dieu toutes ces aumônes par les mains de Monseigneur Geofroy, archevêque de Dol, de qui je tenois toutes ces terres, et Monseigneur les a mises entre les mains de dom Geofroy, abbé de l'église de Savigny. De plus, Monseigneur Gédoin de Dol, par piété, a aussi accordé aux religieux cette aumône, et leur a permis de mettre leurs bestiaux dans ses bois, pour y pâturer en liberté.

« Peu après, dit le même, un grand nombre de personnes s'étant assemblées pour assister à la bénédiction du cimetière qu'on faisoit dans le lieu de cette aumône, Monseigneur Geofroy, archevêque, lut devant tout le peuple la donation de cette aumône contenue dans cette chartre, laquelle aumône il accorda aussi. Adelize, mon épouse, Jean et Hamon, mes fils, l'accordèrent pareillement. Je l'ai accordée en présence de tous les assistans et l'ai confirmée, de ma propre main, par cette chartre que j'ai signée avec ceux qui y ont consenti et ont été témoins.

« Le même jour, Hervé Thun offrit lui-même à Dieu, dans cette aumône, la terre qu'il tenoit de moi, dans la paroisse de Lobolac, ce que j'ai encore ratifié en présence de l'archevêque qui, de sa propre main, a approuvé la même chose, et a honoré d'une éternelle bénédiction et de l'absolution épiscopale ceux qui ont favorisé cette aumône et ceux qui feront du bien à cette maison. Mais à

(1) *Cart. Savig.*, art. 11. Redon.

(2) *Cart. Veter. Vill.*

(a) Il est impossible de garantir l'exactitude des noms propres, la copie que j'ai sous les yeux étant souvent fautive, surtout dans les présents chapitres.

l'égard de ceux qui la troubleront, ou qui auront la témérité d'en usurper les biens, il les a frappés d'anathème et les a retranchés du corps de l'Eglise, leur ayant donné sa malédiction s'ils ne reviennent à résipiscence (*a*). Tout ceci s'est passé l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur, 1137, le VI des ides du mois d'avril, la VII[e] année de la prélature du seigneur Geofroy, archevêque de Dol, devant le peuple et les témoins soussignés : maître Hébert, Jordan, fils de Thomas, porcher, et Robert Gaulles, chanoines de Dol, Robert Langlois, secrétaire de l'archevêque, et d'entre les nobles et les laïques, Geofroy, chapelain, Brien, fils de Bonvallec, Adelme des Gualles, Brien, moine, Benoit du Zuesnon, Raoul de Combourg, Brien, fils de Josse, et Guillaume son frère, Hamon leur neveu, Raoul d'Epiniac, et tout le peuple qui y assista. »

S. Geofroy, abbé de Savigny, dont il est parlé dans cette chartre, avoit amené avec lui une colonie de ses religieux pour établir cette communauté, selon l'intention du fondateur. Entre ces religieux, il y en avoit un distingué par son mérite et sa capacité; il se nommoit Robert. Il fut donné aux autres pour les gouverner, et béni abbé par Geofroy, archevêque de Dol. On ne sait qui étoit ce Robert; il y en avoit pour lors dans Savigny plusieurs de ce nom, on ne sait pas mieux combien de temps il a gouverné ; on sait seulement qu'il eut pour successeur un religieux de Savigny, nommé Osberne, à qui Alexandre III adressa une bulle en 1160.

Jean, fils de Gédoin, seigneur de Dol, ne se contenta pas de ratifier quelques aumônes que son père avoit faites à la Vieuville le jour de sa fondation ; il donna encore,

(*a*) Ceci fait allusion à la formule des anathèmes prononcés dans ces circonstances.

conjointement avec sa mère, à cette maison, d'autres biens assez considérables, comme il paroît par les chartres de cette abbaye ; ce ne fut que quelques années après cette fondation. Voici comme il parle dans ces lettres :

« Au nom de la sainte Trinité, sachent tous que moi, Jean, fils de Gédoin de Dol, et Noya, ma mère, nous avons donné, pour le salut de nos âmes à l'église de S. Sauveur et de Notre-Dame de la Vieuville, l'hermitage situé dans notre forêt de Borgoth, et afin que cette donation soit conservée à perpétuité, moi, Jean, j'ai mis de ma propre main le signe de la croix à cette chartre, laquelle j'ai donnée entre les mains du seigneur Geofroy, archevêque de Dol, pour la mettre en celles de Robert, premier abbé de ce lieu, la journée même que Robert fut béni abbé en présence de dom Serlon, abbé de Savigny, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques, dont nous avons fait mettre ici les noms : savoir de Richard de Coincé, etc., et trois ans après nous avons donné à cette même église la forêt de Borgoth, en présence de Jean, fils de Gédoin (seigneur de la Vieuville), d'Alain, fils de Jordan, d'Eude de Lépine, de Hamon, fils de Hervé, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1145 (1). »

Il semble par cette chartre que Robert, premier abbé de la Vieuville, n'auroit été béni qu'en 1142, ce qui ne peut être ; mais il faut dire que ce seigneur de Dol, avant qu'il partît pour la terre sainte, avoit donné une partie de ses biens, et qu'à son retour il confirma ce qu'il avoit aumôné et y en ajouta d'autres ; de sorte qu'il rassembla toutes ces donations et n'en fit qu'un acte en présence de l'abbé Serlon, non pas que Robert eût été béni en présence de cet abbé, qui ne le fut lui-même qu'en

(1) *Cart. Vet. Villæ.*

1140. C'est au moins ce qui paroît le plus vraisemblable.

On voit par les archives de l'abbaye de la Vieuville que le même seigneur de Dol fit encore, après son retour de Jérusalem, plusieurs autres aumônes à cette abbaye, du consentement de sa mère et du comte Etienne, leur neveu. Il donna, entre autres choses, la vigne qui lui appartenoit, qui étoit près de la maison des lépreux de Dol, et la coutume des poissons en Hirel (1), dont il se réserva la moitié, et, de peur qu'on ne troublât les religieux sur ces aumônes à cause qu'il avoit changé le sceau dont il se servoit avant son voyage de Jérusalem, on prend la précaution d'avertir la postérité qu'il avoit un sceau différent lorsqu'il donna la forêt de Borgoth, de celui dont il s'est servi depuis son retour de terre sainte, en donnant sa vigne. Cet acte se passa dans le chapitre de la Vieuville, en présence du comte Etienne de Rambourd (*a*), de Hamon de Lépine, de l'abbé Robert, et de la communauté; il fut lu au chapitre de Dol devant plusieurs ecclésiastiques.

Ce même seigneur permit à plusieurs de ses vassaux de faire aussi des aumônes à la même abbaye, à quoi Noya, sa mère, consentit volontiers; ce fut en 1147. La famille de Suligny, qui étoit entrée dans celle de Dol par le mariage de Hasculfe de Suligny (*b*) avec Yeulde, fille de Jean de Dol, en confirmant toutes les aumônes dont nous avons parlé, y donna aussi plusieurs terres (2).

L'abbaye de Briostel (*c*), de l'Ordre de Savigny, au

(1) *Ibid.*

(2) *Ex Schœd. Vet. Vill.*

(*a*) Il faut peut-être lire *Combourg*.

(*b*) Cet Hasculfe de Suligny était le fondateur de l'abbaye de La Lucerne, dans l'ancien diocèse d'Avranches.

(*c*) Autrement appelée *Launoy* ou *Lannoy*.

diocèse de Beauvais, eut ses commencemens sur la fin de l'an 1135 (1). Elle prit son nom du lieu de sa situation, ainsi nommée à cause d'un petit vallon fort resserré qui est entre deux forêts. Le vénérable Osmond, religieux de Savigny, premier abbé de Beaubec, envoya, à la prière et à la sollicitation du seigneur de Briostel, en cet endroit une colonie de ses religieux sous la conduite d'un d'entre eux, nommé Hugues, qui en fut le premier abbé (2).

Cette abbaye reconnoît plusieurs fondateurs: le premier fut Lambert de Briostel, qui, du consentement de Reynaud, son fils, et avec l'agrément de Guillaume Biselle et d'Ansould, son fils, leurs seigneurs, commença à donner pour la fonder ce qu'ils avoient sur le territoire de Briostel. Quelques-uns veulent que cette donation fût faite le premier jour de décembre 1135. Cette époque paroît vraisemblable, comme on peut voir par la chartre suivante (3), qui suppose que cette abbaye étoit déjà au moins commencée.

« Odo, évêque de Beauvais, à tous les fidèles à perpétuité, salut. Que tous sachent que Lambert de Breteuil (*a*) et Raynauld, son fils, ont donné à l'église de N.-D. de Briostel, volontairement, absolument, sans redevance, ni reconnaissance, en aumône, le Bois-Morand et toute la terre qui en dépend, avec la métairie située dans le territoire de Thieuly, à quoi Guillaume Bizelle et Ansould, son fils, leurs seigneurs, ont eux-mêmes consenti (4). » Or, quand cette donation fut faite à Aumale, les témoins soussignés y étoient présens, savoir : Ansould Bizelle,

(1) *Tit. Lannoy.*
(2) *Cart. Odon., ep. Bellovac.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

(*a*) Cl. Auvry dit indifféremment : Briostel ou Breteuil.

Raoul de Ristodeval, Gérard d'Achy et autres. Mais quand elle fut faite dans l'abbaye et mise sur l'autel, ceux qui y souscrivirent en qualité de témoins étoient Odo de Galery et Hugues et Geofroy, ses enfans. Ceci se passa l'an de l'Incarnation du Seigneur 1136.

Le lieu de Briostel étant fort resserré et sans eaux, parut peu commode pour y établir une communauté; ainsi, dès la fin de l'an 1137, ou plutôt au commencement de l'an 1138, on jugea à propos de transférer ce monastère en un autre endroit appelé Launay, éloigné de Briostel d'une demi-lieue seulement. Mathieu de Plix, ou de Ploix, Fresendelle, sa femme, Ebrard ou Evrard et Arnauld, leurs enfants, donnèrent tout ce qu'ils possédoient dans le territoire du Vieux-Moulin, la place du moulin, l'étang, la forêt, le moulin, et la place où est à présent l'abbaye qui fut nommée Launoys (1).

Le seigneur de Plois, pour cette aumône, ne se réserva ni redevance, ni présens, ni dons, ni rien du tout. Hugues et Merlet, et Robert, son fils, et quelques autres, donnèrent aussi ce qu'ils avoient au même lieu. C'est ce qui se voit dans un acte authentique de cette abbaye de l'an 1138, que les vidames de Gerberoy, nommés Elie et Pierre, ont reconnu et souscrit comme témoins avec Raoul, chanoine de Milly, Gaultier, prêtre de Cernis, Gaultier, prêtre de Rai (?), Pierre de Hodent, Girard de Cogny et autres.

On voit une autre chartre d'Odo, évêque de Beauvais, qui nous apprend que l'abbaye de Launois se nommoit encore Aulnay et avoit d'autres fondateurs. Cette chartre parle d'Arnaud de Briostel, de Guidry sa femme, de Bérenger et d'Ourse, leurs enfants, qui donnèrent tout ce

(1) *Tit. Lannoy.*

qu'ils possédoient sur le territoire de Thieuloy, avec promesse de garantie contre ceux qui prétendroient quelque chose. Cet acte n'est pas daté, mais il est souscrit par Serlon, abbé de S. Lucien, par Raynaud, abbé de Saint-Quentin, par Hugues, abbé d'Aulnay, (c'est Lannois); Audouin, maître de Hugues; Willaume, porte-crosse, Payen, fils de Libille, Odo, fils d'Angule et Aelme d'Ermentières. Ces témoins font voir que cette chartre est avant 1144. On voit aussi dans cette abbaye l'épitaphe de Jean, seigneur de Promherolles, qu'on peut trouver ailleurs.

Cependant, quoique cette abbaye change de nom dès son origine, elle fut pourtant appelée dans la suite tantôt Briostel et tantôt Lannois; les papes Eugène IV, Anastase IV, Adrien IV la nomment toujours Briostel dans leurs bulles (1).

Hugues, archevêque de Rouen, ne lui donne pas d'autre nom; les actes de Savigny font la même chose, et Philippe, auteur de l'Histoire des abbayes de Caldra et de Bellelande, en Angleterre, dit qu'il étoit abbé de Briostel, avant que de l'être de Bellelande, que Roger lui remit en 1195.

## CHAPITRE XXVII.

### DE L'ABBAYE DES DUNES (L'AN DE J.-C. 1138).

L'année 1138 est remarquable par le don qui fut fait à S. Bernard de l'abbaye des Dunes. Elle avoit été fondée par le B. Léger, un des premiers disciples de S. Vital. Cet excellent solitaire, après avoir mené durant plusieurs

(1) *Antiq. Bellov.* — *Gal. christ.*, tom. IV.

années la vie ascétique aux environs de la forêt de Savigny, sous la conduite de ce saint, se retira en Flandre. Léger voulant éviter les troubles qui régnoient alors en Normandie, passa sur les bords de la mer du côté de Bruges; il s'y arrêta et y choisit un lieu désert et montagneux qui pour cette raison fut nommé les Dunes (*a*). Il se fixa en cet endroit pour y vivre plus tranquillement, éloigné de tout commerce, ce qu'il fit durant quelques années. On ne sait pas combien de temps; on ne sait pas même l'année qu'il quitta S. Vital; il y a néanmoins quelque apparence que ce fut vers l'an 1103 ou 1104.

Le bruit et la réputation de sainteté de Léger ayant attiré un grand nombre de personnes pour vivre sous sa conduite, il commença, dès l'an 1106, à jeter en cet endroït les fondemens d'un petit monastère. Ils y bâtirent une église, qui fut consacrée en l'honneur de l'Assomption de la Vierge, par le bienheureux Jean de Commines, évêque de Térouanne, et vécurent de cette sorte dans une exacte observation de la règle de S. Benoît (1). Mais ayant appris que S. Vital avoit fondé en 1112 l'abbaye de Savigny, et donné le commencement à la Congrégation de ce nom, Léger embrassa ce genre de vie, en prit l'habit qui étoit de couleur grise, et l'ayant donné à ses disciples, il leur fit garder les mêmes observances et les mêmes pratiques, avec tant d'exactitude et d'édification, que ce monastère, qui dans le commencement étoit peu de chose, devint dans la suite un des plus célèbres de toute l'Eglise. *Ad quem* (*Ligerium*) *in eodem habitaculo delitescentem, plurima paulatim multitudo*

(1) *Hist. Cœnob. S. Bertin.*

(*a*) C'était au diocèse d'Ypres. Le monastère fut fondé sur le bord de la mer.

*virorum confluere cœpit, Regi summo militatura sub habitu Savigniacensium* (1).

Le bienheureux Léger, ayant ainsi rempli tous les devoirs d'un véritable supérieur, l'espace de plus de vingt années, passa comme on croit, de cette vie dans une meilleure vers l'an 1128, après avoir transféré son monastère en un lieu plus commode.

Ce saint homme eut pour successeur Foulques, religieux, non de Savigny, comme quelques-uns ont cru, mais de Fontmorigny, pour lors de l'Ordre de S. Benoît, à présent de l'Ordre de Cîteaux, puisque, selon l'historien de. l'abbaye des Dunes, il étoit des moines noirs, comme on parloit en ce temps-là. Foulques, dis-je, s'étant adressé avec un autre de ses compagnons au bienheureux Léger, quelque temps avant sa mort, reçut de ses mains l'habit de Savigny, qu'il portoit lui-même, *D. Fulco cum esset nigri ordinis monachus, societatem mutavit, habitum sumens a prœdicto Ligerio, qui Savigniacensium habitum gerebat* (2). Cet excellent religieux, ayant été fait abbé des Dunes après la mort de Léger, gouverna dans l'observance et selon l'institut de Savigny cette maison durant neuf ou dix ans, c'est-à-dire jusqu'en 1138 ou environ; mais s'étant lassé du gouvernement, il ne pensa plus qu'à passer le reste de sa vie dans la soumission et l'obéissance.

La renommée de la sainteté des religieux de Clairvaux s'étant déjà répandue de toutes parts, l'abbé Foulques prit la résolution de s'y retirer; il partit pour s'y rendre; mais n'y ayant pas trouvé S. Bernard, il s'adressa à S. Geofroy, qui en étoit prieur, lui communiqua son dessein et lui déclara qu'il vouloit se donner à S. Bernard avec la

(1) Butzius, *Chron. des Dun.*
(2) *Ibid.*

maison des Dunes et celle des Clairmarets (*a*), qui en étoit sortie.

Il fit plus, car, l'année suivante, il retourna à Clairvaux, où il trouva ce saint abbé, il lui ouvrit son cœur, et lui déclara la même chose qu'il avoit dite l'année précédente à son prieur. S. Bernard eut de la peine à lui accorder sa demande; mais Foulques lui fit tant d'instances, que ce saint abbé connut bien qu'il ne pouvoit l'engager à retourner dans son monastère des Dunes et encore moins en reprendre le gouvernement, ainsi Foulques obtint du saint, non seulement de recevoir ses deux monastères, mais encore la démission de sa supériorité; c'est ce que Foulques fit au Chapitre de Clairvaux, le jour de sainte Pétronille, entre les mains de S. Bernard, sous la discipline duquel il voulut vivre en simple religieux et selon les usages et les statuts de cette sainte maison (1).

S. Bernard donna à Foulques pour successeur dans l'abbaye des Dunes le bienheureux Robert de Bruges, qu'il avoit amené de Flandre à Clairvaux (*b*). Ceci se passa dans les années 1137 et 1138 et suivantes, comme on peut voir dans la Chronique de Cîteaux, où on lit ces paroles (2) : « Le monastère des Dunes fut commencé l'an

(1) *Chron. Cist.*

(2) *Ibid.*

(*a*) On écrit ordinairement : *Clairmarais.*

(*b*) « C'est Robert, celui-là même que Bernard mourant devait désigner pour son successeur immédiat, qui fut chargé de diriger pendant quinze ans cette abbaye naissante. Ce n'avait pas été sans un déchirement profond que l'abbé de Clairvaux avait consenti à se séparer de ce fils de sa prédilection. Il fallait pour cela, comme il le dit lui-même un peu plus tard, que la gloire de Dieu fût en cause. « Une seule chose me console, écrit-il alors, c'est que vous êtes toujours d'esprit avec moi, et que bientôt, je l'espère, nous serons réu-

de Jésus-Christ 1128, par dom Foulques, qui en fut le premier abbé, ce qui se doit entendre du nouveau monastère, car Foulques ne fut certainement que le deuxième abbé des Dunes, dont le bienheureux Léger avoit eu pendant plusieurs années le gouvernement et la conduite; et l'an 1137, le jour de sainte Pétronille, il remit à l'Ordre de Cîteaux, entre les mains de S. Bernard, sa maison des Dunes et celle de Clairmarets qu'il avoit bâtie en même temps (*a*). Et l'an 1138, il se démit dans Clairvaux, de la dignité d'abbé, et dom Robert des Dunes fut mis à sa place. *Anno Christi 1128, cœnobium de Dunis construi cœptum est à domno Fulcone, primo illius abbate. Anno vero 1137, domum de Dunis et domum de Claromarisco, quam simul inchoaverat, in capitulo Clarevallensi, sub manu D. Bernardi, ordini Cisterciensi, in die Petronillæ virginis, tradidit*, c'est-à-dire que Foulques s'offrit alors à dom Geofroy, prieur de Clairvaux; car S. Bernard étoit encore en cette année en Italie. *Anno autem 1138, abbas Fulco abbatis officium in Claravalle dimisit, et domnus Robertus de Dunis abbas constituitur Nonis Aprilis.*

C'est ainsi que l'abbaye des Dunes sortit de celle de Savigny pour se mettre sous celle de Clairvaux entre les mains de S. Bernard, comme toute la Congrégation de Savigny fit dix ans après par l'entremise du même saint (*b*). On ne voit pas que S. Geofroy, qui la gouver-

nis de corps dans l'éternité. Rien ne pourra plus alors nous empêcher de jouir de la présence l'un de l'autre. » — Abbé Vacandard, *Vie de S. Bernard*, t. II, p. 402.

(*a*) Clairmarais eut pour premier abbé le prieur de Clairvaux, Geoffroy.

(*b*) La *Gallia Christiana* omet de citer l'abbaye des Dunes parmi les filles de Savigny.

noit en ce temps-là, lorsque l'abbé Foulques la quitta, y ait mis aucune opposition, sans doute par la vénération, le respect que ce saint abbé avoit pour S. Bernard. La maison des Dunes a été dotée par les comtes de Flandre, particulièrement par les comtes Guillaume et Thierry, et ses biens se sont si fort augmentés dans la suite des temps, qu'elle est devenue une des plus riches et des plus célèbres de l'Ordre de Cîteaux.

La même année 1136 (1), le seigneur de S. Hilaire nommé Jacques, du consentement d'Aveline, son épouse et de Pierre de S. Hilaire, son frère (qui avoit déjà fondé le pain et le vin pour le ministère des saints autels dans l'abbaye de Savigny), y donna, pour son salut et celui de ses ancêtres et de sa postérité, dix livres de terre de Balling avec leurs dépendances, exemptes de toutes coutumes et de toutes autres exactions et servitudes (2). On a expliqué ailleurs en quoi consiste une livre de terre (3).

Pour le terme de Balling, si nous en croyons quelques auteurs anglois, on doit entendre la monnaie courante, ou un fonds situé dans l'île des Nobles, qui est à l'extrémité de l'Angleterre, du côté de l'Irlande. Cette île est formée par plusieurs rivières dont elle est environnée, et où l'on ne peut entrer que par bateau. Cet acte est daté de l'an troisième du règne du roi Etienne, et est souscrit par Pierre et Jacques de S. Hilaire et par Aveline, femme de ce dernier.

La donation dont nous venons de parler fut confirmée par les lettres patentes du roi d'Angletere, Etienne ; elles sont adressées à l'évêque de Norwit (*a*), aux comtes et

(1) *Cart. Savig.*, art. 5.

(2) *Ibid.*, art. 6, 7, 8, 103, 104, 105.

(3) Math. Paris., *Gloss.*

(*a*) Il s'agit de la ville de Norwich.

aux officiers françois et anglois de son royaume et datées de Londres (1). Pierre de S. Hilaire en fit autant, et en mêmes termes, et l'on voit au même endroit que Roger, comte de Clare, donna aussi des lettres toutes semblables pour assurer cette aumône à l'abbaye de Savigny. Richard, frère de ce comtè, y souscrit avec Guillaume et Étienne de Dammartin ; celui-ci prend la qualité d'échanson. Nous verrons encore que ces seigneurs de S. Hilaire ont fait depuis de grands biens à Savigny, sous les abbés Serlon de Vaubadon et Richard de Courcy.

## CHAPITRE XXVIII.

### MALADIE ET MORT DE SAINT GEOFROY (L'AN DE J.-C. 1139).

S. Geofroy, toujours animé de l'esprit de Dieu dans toutes les actions de sa vie (2), après avoir fondé un grand nombre de monastères en France, en Normandie, en Picardie, en Touraine, en Anjou et en Bretagne et jusque dans les provinces les plus reculées de l'Angleterre, de l'Irlande et de la principauté des Galles, après avoir vu de ses propres yeux les enfans de ses enfans spirituels jusqu'à la troisième et la quatrième génération, sentant ses forces tout épuisées, tant par son grand âge que par ses veilles sans relâche, ses jeûnes continuels, ses longues fatigues et ses autres austérités, ce saint abbé, dis-je, connut bien que le temps étoit proche auquel Dieu le vouloit appeler à lui pour le récompenser de ses grands travaux.

Il y avoit longtemps que ce saint homme demandoit à Dieu avec ardeur de se voir dégagé des liens de son corps

(1) *Cart. Savig.*, art. 6, 7 et 8.
(2) *Vita S. Geof.*, cap. XVII.

pour être éternellement avec Jésus-Christ. Il fut écouté, et Dieu remplit ses désirs. Il tomba malade de la maladie dont il mourut (1). Beaucoup d'abbés et un grand nombre de religieux, ayant su l'état où il se trouvoit, accoururent de tous côtés pour lui dire le dernier adieu, et recevoir sa bénédiction paternelle. Ce saint père les voyant autour de lui, quoique pressé par la violence d'une grosse fièvre, ressentit au dedans de lui-même une joie et une consolation qui ne se peut exprimer. Il voyoit avec plaisir que la maison de Savigny, qu'il avoit, par le secours du ciel, gouvernée avec tout le soin et la sollicitude possibles durant seize années, étoit devenue féconde et abondante, comme les ceps d'une vigne couchée en terre, et que ses filles, comme de nouvelles plantes d'olivier, se répandoient de toutes parts (2).

Cette joie pourtant ne fut pas exempte de crainte. Il craignoit avec raison, que, les quittant de cette sorte, il n'entrât, après sa mort, dans son troupeau, des loups ravissans, qui n'épargneroient pas ces jeunes plantes qu'il avoit cultivées pour le Seigneur, auxquelles le même Seigneur avoit donné de grans accroissemens, de sorte que ce saint abbé, flottant entre l'espérance et l'amour, s'écria, avec larmes et gémissemens, dans un transport et un grand désir d'aller à Dieu, ou de rester encore avec ses frères : « Seigneur, j'ai jusqu'ici déjà assez travaillé ; toutefois je travaillerai autant que vous me l'ordonnerez. Que si vous avez égard à mon grand âge, il me sera toujours bon et avantageux que vous gardiez et conserviez vous-même ceux pour lesquels je vous offre mes prières et je suis en crainte (3) ». Comme si ce saint homme, dans

(1) *Vita S. Geof.*, c. XVII.
(2) *Chron. Savig.*, p. 1.
(3) *Vita S. Gauf.*, c. XVII.

l'ardeur d'aller à Dieu, eût voulu dire : « J'ai assez vécu sur la terre, il est temps de quitter cette vie mortelle » ; car on voit assez par la disposition de ce saint, que ce n'étoit que l'ardent désir qu'il avoit d'être avec Jésus-Christ et la charité dont il brûloit pour le salut de ses frères qui le faisoient parler de la sorte, puisqu'il donnoit dans ce moment des marques d'une véritable et parfaite soumission pour tout ce que Dieu ordonneroit de lui.

Ce charitable pasteur, se sentant proche de sa fin, plein de mérites et de vertus, aimé et chéri de Dieu et de ses saints, après avoir réglé avec cette sagesse et cette prudence toutes célestes qu'il avoit reçues d'en haut tout ce qui regardoit le bon ordre et la discipline régulière de ses monastères ; après avoir établi, parmi ses religieux, une ferme et souveraine paix et les avoir tous unis par les doux et agréables liens de la charité et de l'amitié qu'ils se devoient les uns aux autres, ce bon pasteur, dis-je, se voyant repris de la fièvre, se fit mettre décemment et avec de grands sentimens d'humilité sur la cendre et le cilice, comme sur un lit de parade (1). Ce fut en cet état qu'il recommanda avec une dévotion extraordinaire ses ouailles au Seigneur. *Adveniente siquidem tempore vocationis suæ, multarum virtutum et perfectissimorum meritorum plenitudine consummatus, jam Deo et omnibus sanctis ejus dilectissimus effectus, monasticis rebus bene dispositis et optime ordinatis, subditis per sapientiam à Deo sibi datam summa pace collocatis et mutuæ dilectionis affabilitate invicem conglutinatis, egregius pastor febre corripitur, et lectulo illo nobili, cineribus et cilicio, decentissime ad animæ humilitatem ornato atque decorato, depositus, oves suas devotissime commendabat.*

(1) *Vita S. Gauf.*, c. XXVII.

Les abbés et les religieux qui étoient venus pour lui rendre les derniers devoirs dans cette extrémité fondoient en larmes, et jetoient de profonds soupirs, et quoiqu'ils sentissent bien qu'il étoit plus juste et plus convenable de se réjouir, si la raison le leur eût permis, que de le regretter, persuadés qu'il étoit sur le point d'aller à Dieu, il étoit pourtant, comme dit fort bien l'auteur de sa Vie, de la piété de se réjouir de voir Geofroy dans cette sainte disposition, et il étoit également de la piété de pleurer Geofroy, qui étoit près de les quitter; paroles qui nous font entendre que ce saint abbé, en cet état, se trouvoit dans les mêmes sentimens où se trouva S. Martin quand il quitta cette vie mortelle pour aller jouir de son Dieu (1).

Cependant plus S. Geofroy sentoit son corps abattu par la longueur de la maladie, plus son esprit étoit libre; il forçoit, pour ainsi dire, les membres de son corps à lui être soumis, comme ils l'avoient été durant toute sa vie; c'est aussi ce qui le rendoit si attentif et si appliqué à Dieu, aussi ne permettoit-il pas, ni à son cœur, ni même à sa bouche, ni à ses mains, de le détourner un moment de Dieu ou de penser à autre chose qu'à Dieu seul.

Dans cet état, ce très saint père, ayant reçu les derniers sacremens de l'Église, et les prières des agonisans ayant été faites, selon la coutume, par les abbés et les religieux qui étoient autour de lui, il leur parla comme à ses enfans, et leur dit avec beaucoup d'ardeur le dernier adieu, non seulement sans aucune appréhension ni crainte de la mort, mais même avec une très grande fermeté et générosité, et dans une tranquillité et une paix très heureuse.

Ce fut de cette manière si touchante et si édifiante que le très saint et très heureux abbé, après seize années de

(1) *Vita S. Gauf.*, c. XVII.

gouvernement, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur 1139, le VIII des ides de juillet, c'est-à-dire le huit du même mois, rendit à son Créateur et à l'auteur de toutes les créatures visibles et invisibles son âme précieuse, dans les sentimens les plus tendres et les plus touchans de la piété, dont il avoit été toute sa vie pénétré, et que, recevant ainsi la juste récompense de ses pieux travaux, il mérita d'être heureusement introduit par les anges transportés de joie dans le palais céleste et associé à la compagnie de tous les saints (1). *Ipse felix et beatus pretiosam tradidit animam, et piis laboribus adquisita præmia, sanctis omnibus consociatus, lætantibus angelis, in cœli palatia feliciter intromissus, recepit.* Son saint corps, dit un historien, fut honorablement enseveli dans un sépulcre de pierre, digne de renfermer un si saint père et mis depuis avec toute sorte de vénération et de décence, dans l'église de Savigny, vis-à-vis l'autel de S. Nicolas, évêque et confesseur (*a*).

S. Geofroy passa de cette vie à une meilleure âgé de soixante-dix ans ou environ : au moins étoit-il dans un âge fort avancé « *longo senio fessus* » c'est ce que l'on peut conjecturer de l'auteur de sa Vie (2). Il nous apprend que la mère de ce saint étoit grosse de lui, dans le temps de l'incendie de la ville de Bayeux, arrivé comme on

(1) *Vita S. Gauf.*, cap. XVII. — *Chron. Savig.*, p. 1 et 4.
(2) *Ibid.*, cap. II et XVII.

(*a*) Voici les renseignements que donne à ce sujet le R. P. de Buck, dans sa notice déjà citée sur saint Geofroy : « Sepultus est B. Gaufridus in tumulo lapideo; inde levatus est anno 1182, et in novam S. Catharinæ ecclesiam translatus : ex qua, anno 1243, delatus est in majorem ecclesiam, et positus ante altare B. Nicolai. Subdit Menardus : Multis fuit post mortem miraculis clarus, quæ etiam prope sunt quotidiana, maxime erga febricitantes. »

croit, vers l'an 1070, et que quand il mourut il étoit tout cassé de vieillesse.

S. Geofroy demeura dans le siècle pendant près de trente ans, ce qui n'est pas sans fondement, puisqu'il y eut des disciples, soit pour les sciences, soit pour la conduite des mœurs. Le bienheureux Serlon, quatrième abbé de Savigny, fut de ce nombre, et prit l'habit religieux avec lui dans l'abbaye de Cerisy, où ils demeurèrent ensemble plusieurs années. S. Geofroy l'emmena avec lui vers l'an 1113, dans celle de Savigny, où il demeura 25 ans, puisqu'il mourut en 1139 (*a*) après avoir gouverné ce monastère et ceux qui en dépendoient pendant seize années.

On pourroit former quelque difficulté sur l'année de la mort de S. Geofroy, si l'on ne savoit qu'en ce temps là, les historiens fixoient diversement leurs époques : c'est ce qui est certainement arrivé à ceux qui ont parlé de ce saint abbé. L'auteur de sa Vie et celui de la Chronique de Savigny conviennent du jour et du mois qu'il est mort, mais le premier recule sa mort d'une année. La Chronique de Savigny place la mort de S. Geofroy en 1138, comptant les 16 années de son gouvernement dès le mois de septembre de l'an 1122, auquel S. Vital mourut, et les finissant au huitième jour de juillet de l'an 1138, ce qui remplit les seize années que notre saint a été abbé de Savigny, au lieu que son historien, sans parler du temps qu'il a gouverné la Congrégation, se contente de fixer sa mort au mois de juillet de l'an 1139, cette année n'ayant commencé qu'au 23 du mois d'avril, c'est-à-dire à Pâques qui arrive ce jour là, car c'est ainsi que l'on comptoit ordi-

(*a*) Selon les Bollandistes, qui suivent la Chronique de Savigny, il mourut en 1138.

nairement en France, en sorte que la fin de 1138 étoit le commencement de 1139, ce qui revient à la même chose (*a*).

On peut faire encore une autre difficulté sur ce que j'ai dit, après l'auteur de la Vie de S. Geofroy, qu'il a fondé, de son vivant, en divers royaumes et en diverses provinces, plusieurs monastères dont je n'ai point parlé. J'ai déjà répondu par avance, autre part, à cette difficulté, que notre auteur, n'ayant écrit certainement que vers le milieu du treizième siècle (*b*) la vie de ce saint abbé, avoit en vue pour lors toutes les maisons qui étoient fondées en ce temps là; car il est constant qu'à la mort de ce saint, il n'y avoit point d'abbayes de la Congrégation de Savigny dans la province du Maine, ni même avant l'union de cette Congrégation à l'Ordre de Cîteaux ; je n'en trouve pas non plus d'établies dans l'Irlande, à moins qu'on ne lui attribue l'abbaye de Notre-Dame de Dublin, fondée,

(*a*) Cette observation peut servir à résoudre un grand nombre de difficultés de ce genre, relatives aux dates.

(*b*) Voici quelques renseignements donnés par le R. P. de Buck, sur l'hagiographie de S. Geoffroy : « B. Gaufridi olim Saviniaci exstitisse vitam ms., quæ ad *Galliæ christianæ* continuatores devenerit, ipsi duobus in locis testantur (t. XI, col. 541 et 544), et similiter jam pridem ante eos de eadem dixit Menardus (*Martyr. Bened.* lib. II, Observ. p. 563). Eam collectioni suæ cui *Neustria pia* nomen est et quæ olim apud Fratres Minores de Observantia seu Recollectos cum Parisienses, tum Rothomagenses, asservabatur, Arturus a Monasterio inseruit. Atque hæc omnia nobis deesse vix est quod moneamus lectorem. Præsto tamen nobis est triplex B. Gaufridi vitæ compendium. Primum, depromptum ex Vita illa ms. legitur apud Menardum, atque hinc apud Henriquez (*Monolog. Cirterc.*, inter omissa ad III Julii, ad calcem) et Manrique (*Annal. Cisterc.*, ad annum 1148, cap. VII, num. 3, t. II, p. 104) : aliud in *Gallia christiana* nova (XI, col. 544), et tertium demum apud Hermant, in Historia diœcesis Bajocensis (p. 186 et seq.) *Acta SS.*, Octob., t. VIII.

selon la commune opinion, en 1139 ; on en parlera en un autre endroit.

L'historien de S. Geofroy dit encore que son corps fut mis honorablement dans un sépulcre de pierre, et placé depuis fort décemment dans l'église de Savigny, devant l'autel de la chapelle de S. Nicolas, où il est encore aujourd'hui. Cela est vrai, si l'on entend qu'à la première translation qui fut faite du corps de S. Geoffroy en 1184, il fut mis honorablement dans un tombeau de pierre, fort propre et bien travaillé, placé dans l'oratoire de Ste Catherine. Et il est encore vrai que ce saint corps fut depuis placé dans la grande église, vis-à-vis de l'autel de S. Nicolas, où il est encore aujourd'hui, ce qui se doit entendre de la translation solennelle, qui se fit le premier jour de mai de l'an 1243, et c'est de cette manière que l'auteur de la Vie de S. Geofroy en veut certainement parler, n'ayant écrit cette Vie que depuis cette dernière translation. Autrement, il faudroit dire, ou que notre auteur parle de l'endroit où il l'a vu, ou qu'il y avoit déjà, dans la première église de Savigny, un autel consacré sous le nom de S. Nicolas, ce qui n'est guère assuré (1).

S. Geofroy ne suivit pas tout à fait la conduite que S. Vital, son prédécesseur, avoit tenue de son temps. Comme ce saint fondateur avoit eu une vocation particulière pour prêcher la parole de Dieu, et reçu des papes un plein pouvoir de la répandre partout, il s'appliqua particulièrement à la conversion des âmes en diverses provinces de la chrétienté, et Dieu confirma ses paroles par un grand nombre de miracles ; au lieu que S. Geofroy se renferma, pour ainsi dire, dans l'enceinte de ses monastères, qu'il gouverna selon l'esprit de la règle de S. Benoît ; aussi ne voyons-nous en aucun endroit de son histoire que ni lui,

(1) *Lib. de transl. SS. Savign.*

ni ses religieux aient prêché publiquement et se soient produits au dehors, au moins de son temps.

Ce n'est pas que ce saint abbé ait manqué de talens et des autres qualités qui sont nécessaires pour la prédication, puisque, comme on a vu, il s'appliqua sans relâche à instruire par son exemple et de vive voix ceux que Dieu avoit soumis à sa conduite (a); s'il sortoit de son monastère, ce n'étoit que pour visiter ceux qui en dépendoient et pour consoler ses frères, ou pour des affaires importantes. On a vu que, dans les visites qu'il faisoit dans les monastères de la Congrégation, il exhortoit et animoit sans cesse ses religieux, par des discours pleins de zèle, de charité et de prudence; on voyoit dans ses paroles un mélange de force et d'onction, qui faisoit bien juger qu'il n'étoit que l'organe du Saint-Esprit, mais sans prêcher au dehors, comme avoit fait S. Vital, son prédécesseur.

Nous avons remarqué autre part que quelques anciens auteurs ont blâmé S. Geofroy d'avoir porté à quelque excès les austérités et les pratiques de la vie religieuse; mais la paix profonde avec laquelle il a gouverné, l'espace de seize ans, toute la Congrégation, composée de nations si différentes, les sentimens d'estime et de vénération que les petits et les grands du monde, même les rois et les princes, ont eus pour sa vertu et ses mérites, le grand nombre de monastères qu'il a établis dans les pays les plus éloignés, l'empressement qu'on a marqué de tous côtés pour avoir de ses religieux, sont autant de preuves sensibles de sa prudence singulière, de sa modération et de sa grande

(a) Il se livra certainement à la prédication dans l'enceinte de son monastère, à l'exemple de saint Bernard, qui a prêché devant ses seuls religieux ses principaux sermons; mais les discours de saint Geoffroy n'ont pas été conservés, si même ils ont été écrits.

conduite; aussi la bonne odeur de tous ces saints religieux se répandoit-elle de toutes parts (1).

Par toutes les choses que nous avons rapportées de saint Geofroy, il est aisé de voir que ceux qui ont avancé que ce saint, après avoir établi partout le bon ordre, se retira pendant quelque temps à Clairvaux, et qu'il retourna ensuite à Savigny, se sont trompés (2). D'autres n'ont pas mieux rencontré quand ils ont assuré que le bienheureux Geofroy s'étoit, avant sa mort, donné avec ses monastères, au nombre de dix-neuf, à l'ordre de Cîteaux (3). Je ne crois pas qu'on trouve rien de semblable dans aucun historien. Orderic Vital, qui parle de notre saint, dans son *Histoire ecclésiastique* (4), avec assez d'étendue et de liberté, n'en dit pas un seul mot. Les monumens de Savigny, Robert du Mont, l'Histoire monastique d'Angleterre, les Annales de Cîteaux, l'auteur de la Vie de S. Geofroy, et beaucoup d'autres, n'auroient jamais passé sous silence une circonstance si considérable. Nous voyons, au contraire, par tous les auteurs qui ont parlé de ce saint abbé, qu'il est mort dans son abbaye et en présence d'une grande partie des abbés de sa Congrégation, dont il a été comme le second fondateur, S. Vital n'ayant eu le temps que d'en jeter les premiers fondemens. D'ailleurs, nous pouvons assurer par avance, comme on fera voir dans le livre suivant que l'on a tout ce que l'on peut désirer pour prouver invinciblement que la Congrégation de Savigny, avant 1148, ne s'est incorporée à aucun ordre religieux.

(1) *Hist. de Fontaines.*
(2) *Hist. de Bayeux.*
(3) D. Mabil., *Not. ad epist. sanct. Bernard.*, 126.
(4) Ad an. 1198.

## CHAPITRE XXIX.

### DE QUELQUES MIRACLES DE S. GEOFROY APRÈS SA MORT.

De tous les auteurs qui ont parlé de S. Geofroy, il y en a peu qui n'aient reconnu sa sainteté et relevé ses mérites par des éloges dignes d'un si grand saint. Il seroit aisé de faire voir ce que je dis par un grand nombre d'écrivains (1), mais quand même il s'en seroit trouvé quelques-uns, ce que je ne crois pas, qui en auroient douté, Dieu les a manifestés (a) bientôt après sa mort, par les grandes merveilles qui se sont opérées par son entremise; car, outre les miracles qui se sont faits à la translation solennelle des saints de Savigny en 1243, et qui ont été communs à S. Geofroy avec ces saints, l'auteur de sa Vie nous assure qu'il s'en est fait encore à son tombeau un très grand nombre, aussitôt après sa mort. Il dit que les aveugles y ont recouvré la vue; les boiteux, l'usage de leurs jambes; les sourds, l'ouïe, et ceux qui étoient attaqués de dyssenterie, de goutte et de fièvre, y ont obtenu, par la grâce de Dieu et la vertu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, une santé parfaite : *ad cujus Gaufridi sacrum tumulum cæci sunt illuminati, contracti erecti; surdi auditum receperunt; dyssenterici et febricitantes pristinæ restituti sunt sanitati, præstante Deo et Domino nostro Jesu Christo* (2).

Le même auteur nous apprend (3) qu'un ecclésiastique de Bayeux, vivant moins chastement qu'il ne devoit,

(1) Rob. de Monte, *De abbat.* — Peregrin., *Hist. de Font.* — *Chron. Savig.*, p. 1. — Cenal., *De re. gall.*, lib. II.

(2) *Vita S. Gaufr.*, cap. XVI.

(3) *Ibid.*, cap. XVII.

(a) Les mérites de saint Geoffroy.

s'étant un jour, sur le soir, à l'entrée de la nuit, et on peut dire même dans une obscurité d'esprit qui n'étoit pas moindre que celle du temps, fait préparer un repas auquel il avoit invité une femme qui s'étoit parée comme font d'ordinaire celles qui cherchent et s'abandonnent à surprendre les âmes, afin de pécher avec elle et assouvir son insatiable et brutale passion, ce qui n'est pas même honnête à dire, l'un et l'autre s'occupant à boire et à manger, et s'entretenant de sottises, de bagatelles et de discours propres à se divertir, ce malheureux prêtre, appesanti et surpris par l'excès des viandes et du vin, commença à s'endormir, comme il arrive ordinairement à ceux qui sont sujets à leur bouche, et comme cette femme ne se plaisoit pas à la compagnie d'un tel homme, elle s'évada secrètement, et se déroba de ce scélérat durant la nuit. Les fumées du vin s'étant dissipées, il se réveilla, et, ne trouvant plus cette femme, il vit bien qu'elle l'avoit joué. Trompé ainsi dans son attente et frustré de son espérance infâme, percé des flèches empoisonnées du diable, il courut comme un fou, et poursuivit comme un forcené sa sale proie (1).

Dans cet emportement, il monta dans la tour d'une maison qui appartenoit à un homme puissant et de qualité, oncle paternel de notre saint Geofroy ; il courut et chercha de coin en coin, jusqu'aux lieux les plus secrets, mais il ne trouva pas ce qu'il avoit perdu. Alors ce malheureux, regardant curieusement de tous côtés par les fenêtres, entendit un pauvre qui étoit couché par terre près de la tour, bien malade ; il crut que c'étoit cette femme qu'il cherchoit, qui s'y étoit retirée, et comme il étoit poussé du malin esprit, dans sa fureur il arracha de la

(1) *Vita S. Gauf.*, cap. XVII.

fenêtre une grosse pierre, et la jeta de toutes ses forces sur ce pauvre qui étoit couché en cet endroit.

Ce pauvre homme, épouvanté par l'horreur de cette pierre, qui venoit fondre impitoyablement sur lui, et aussi par la crainte d'en être écrasé et tué, se mit à crier de toute sa force et à répéter plusieurs fois à haute voix : « S. Geofroy, S. Geofroy, secourez-moi, et ne permettez pas que cette pierre détachée de la maison de votre oncle, me tue, *S. Gaufride, S. Gaufride, adjuva me ne lapis solutus de domo patrui tui me interficiat.* » Ce malheureux prêtre, entendant le cri pitoyable de ce pauvre, et craignant de l'avoir tué, s'enfuit au plus vite, tout couvert de honte et de confusion, ayant un pied presque rompu (1).

Mais bien plus, la bonté de Dieu, qui, par sa miséricorde, a bien su délivrer des innocens et des personnes de piété, non seulement de la tribulation, mais encore de la mort, et qui, selon sa justice, a bien su punir les méchans et ceux qui vivent mal suivant leur démérite, comme il a paru dans les trois enfans qu'il préserva de la fournaise de Babylone sans en recevoir aucun dommage, faisant au contraire tourner toute la violence du feu sur ceux qui l'attisoient; de même, par l'intercession et les mérites du bienheureux Geofroy et par l'invocation de son nom il ne garantit pas seulement miraculeusement ce pauvre de toute blessure, mais il en ôta encore à ce misérable prêtre tout moyen de s'approcher des autels, ayant perdu par une paralysie l'usage des pieds et des mains, faisant ainsi retomber la peine sur l'auteur du mal, comme il le méritoit.

Dieu continue encore ses merveilles au tombeau de ce

(1) *Vita S. Gauf.*, cap. XVII.

saint abbé, en faveur de ceux qui implorent son assistance et son intercession, et ils en obtiennent tous les jours la guérison de diverses maladies, mais particulièrement des fièvres, et il s'en fait un si grand nombre et si souvent, que personne ne doute du pouvoir de ce saint auprès de Dieu.

## CHAPITRE XXX.

LE VÉNÉRABLE EVAN SUCCÈDE A S. GEOFROY. — QUEL ÉTOIT CET ABBÉ. — FONDATION DE NOTRE-DAME DE DUBLIN. (L'AN DE J.-C. 1139.)

Après la mort de S. Geofroy, le vénérable Evan Langlois fut nommé pour lui succéder dans sa dignité d'abbé (1). Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit de cet excellent religieux, en parlant de la fondation de l'abbaye de Furnèse. Je dirai seulement qu'il fut un des premiers disciples de S. Vital et qu'ayant été envoyé par S. Geoffroy, en 1126, à Etienne, comte de Mortain, pour fonder le monastère de Furnèse, en Angleterre, il gouverna cette maison l'espace de dix ans, après lequel temps il s'en démit volontairement et se retira à Savigny, pour y vivre plus tranquillement, mais ses mérites et ses grandes qualités étant connus des religieux de cette maison, ils l'élevèrent malgré lui pour succéder à S. Geofroy.

Evan n'étoit pas Anglois de nation, comme quelques modernes l'ont cru, trompés apparemment par le mot latin *anglicus*, dont Robert du Mont (2) et la Chronique de Savigny (3) se servent, mais ni l'un ni l'autre ne disent

(1) *Monast. angl.*, p. 704.
(2) Robert de Monte, *Tract. de abb.*
(3) *Chron. Savig.*, p. 2.

point qu'il fut Anglois de naissance, si on en excepte un auteur de nos jours, qui a ajouté : *natione anglicus*. Les anciens se contentent de le nommer *Evanus anglicus*, Evan L'anglois. On ne peut douter qu'il ne soit né dans la ville d'Avranches, où il y avoit une famille de ce nom (1). Il n'étoit pas seul dans Savigny qui portât ce surnom; nous en trouvons encore d'autres de son temps et peu d'années après. On voit dans les archives de cette abbaye un dom Pierre Langlois, un chanoine d'Avranches nommé Guillaume Langlois, un autre Guillaume et un Robert Langlois. C'est de cet endroit (2) que nous savons qu'il y avoit, dans Avranches, une famille de ce nom, outre que la Chronique de Furnèse le dit formellement de l'abbé Evan. Et s'il est vrai que ce soit le même qui ait été donné à Etienne, comte de Mortain, pour l'établissement de l'abbaye de Furnèse, on ne doit pas douter qu'il n'ait été de cette famille et de la ville d'Avranches.

La Chronique de Furnèse le qualifie : un homme très docte, d'une grande condition, et nous assure qu'il n'avoit pas moins de piété et de religion que de science, *vir magnæ scientiæ et non minoris sanctitatis*. On ne convient point avec l'auteur de l'Histoire monastique d'Angleterre que l'abbé Evan soit mort après avoir gouverné près de dix ans l'abbaye de Furnèse. Il ne nous en donne aucune preuve; il avoue même que cet abbé ne se trouve pas dans le Nécrologe de ce monastère; il en donne une raison qui ne sera guère du goût des gens savans. Il dit donc que l'abbé Evan ayant toujours été de l'ordre de Savigny, on ne l'a pas mis dans le Nécrologe de cette abbaye, qui ne parle que de ceux qui ont été de l'Ordre de Cî-

(1) *Chron. Furn. Mon. angl.* p. 104.
(2) *Ex Schœd. Savig.*, art. 13, *Abrinc.*

teaux, comme si cette raison eût pu donner l'exclusion aux premiers abbés de plus de trente maisons, qui s'unirent à l'Ordre de Cîteaux dix ans après, d'avoir part aux prières et aux suffrages de cet Ordre.

Il est donc plus convenable de dire que ce saint abbé s'étant démis de l'abbaye de Furnèse, on l'a omis comme n'étant plus abbé.

Evan gouverna Savigny très peu de temps, *parum præfuit*; aussi n'en trouve-t-on rien dans les titres de ce monastère, au moins où son nom paroisse en qualité d'abbé, quoique son nom se trouve autre part, mais sans prendre aucune qualité. Aussi est-ce sur la foi de Robert du Mont (1), qui vivoit peu de temps après Evan, et sur l'autorité de la Chronique de Savigny (2) que nous le reconnaissons pour le troisième abbé de cette maison.

Quelques historiens modernes donnent pour successeur de S. Geofroy à Savigny un prétendu Guillaume, dont quelques-uns font un grand saint, et duquel la future sainteté avoit été révélée à saint Hamon, religieux de Savigny (3); en quoi on voit visiblement qu'ils ont entendu Guillaume de Tholose, mais ils devoient savoir que ce grand homme, dont la conversion fut prédite par S. Hamon, ne fut abbé qu'en 1178; on en parlera ailleurs.

Que si ces historiens veulent parler de S. Guillaume de Niobé (*a*), ils n'ont pas mieux rencontré. Il est vrai qu'il vivoit du temps de l'abbé Evan, mais il n'étoit encore qu'hermite, et il ne se retira à Savigny qu'en 1113; il y prit l'habit religieux, et y mourut la même année novice

(1) Rob. du Mont, *Traité des abbés*.

(2) *Chron. Savig.*, p. 2.

(3) *Annal. Cist. ad ann. 1148. — Vita S. Hamon.*

(*a*) Les historiens l'appellent d'ordinaire Guillaume Niobé.

et non abbé. Cela est si vrai que Raoul, sire de Fougères, écrivant au pape Innocent IV, pour la canonisation des saints de Savigny (1) ne parle que de S. Guillaume de Niobé, hermite, mort novice à Savigny (a). Nous lisons la même chose dans le livre manuscrit de la Translation des corps saints de ce monastère, faite en 1243. Ce qu'on peut dire de plus assuré est qu'on ne trouve aucun abbé de Savigny du nom de Guillame avant 1160.

Cependant, pour ne rien dissimuler en ceci, j'avoue que l'Histoire monastique d'Angleterre rapporte deux chartres (2), sans date, où se trouve le nom de Guillaume, abbé de Savigny, qu'on suppose avoir succédé immédiatement au bienheureux Serlon, qui ne fut que le quatrième abbé et qui gouverna l'abbaye jusqu'en 1143; ce qui ne s'accorde pas avec ceux qui font Guillaume le troisième abbé de Savigny, et ce qui s'accorde encore moins ave Robert du Mont, et l'auteur de la Chronique de Savigny, qui marquent l'un et l'autre Richard de Courcy pour le successeur de Serlon. Il est encore vrai néanmoins que, selon l'historien de la fondation de l'abbaye de Jorival, cet abbé Richard se sert d'une chartre dans laquelle l'abbé de Savigny est désigné par un double W; mais on peut répondre à cela qu'il a été aisé de mettre W, pour Ew, et qu'au lieu d'Ewan, on auroit dans la suite mis Willaume, le premier nom étant moins en usage que le dernier (b). Quoi qu'il en soit on tient

(1) *Epist. Radulp. Filger. ad Innoc. IV papam, lib. ms. transl. SS. Savign.*

(2) *Monast. anglican.* p. 869.

(a) Voir la supplique de Raoul de Fougères.

(b) Au XIIe siècle, on respectait plus les noms propres que Cl. Auvry ne semble le croire, et qu'il ne les respectait lui-même.

pour constant qu'Evan Langlois, de la ville d'Avranches, a été le troisième abbé de Savigny, et non ce prétendu S. Guillaume qui nous est inconnu.

Ce fut du temps du vénérable Evan que l'abbaye de Sainte-Marie de Dublin fut fondée. C'étoit une des plus nobles et des plus célèbres de la Congrégation de Savigny, soit par la qualité de ses fondateurs, soit par le rang que ses abbés tenoient (1). Le roi Malachin et la reine Rotbia en furent les principaux fondateurs, en 1139, si on en croit les archives de Dublin. Quelques auteurs disent que ce fut Donalde-Gilles Moholmot, irlandais, et Dervogilie, son épouse, et leur fils nommé Dormittus. On prétend prouver ce qu'on avance par une chartre d'Edouard IV, qui confirme les biens qu'ils avoient donnés à cette abbaye. C'est ce que je ne trouve que dans Jongolin, dans ses Catalogues des monastères de l'ordre de Cîteaux (2) (*a*). D'autres enfin croient (3) que ça été la famille des Oustam qui l'a fondée et que c'est pour cette raison que cette abbaye a été nommée Notre-Dame de Oustamby. Mais ces derniers n'ont pas fait attention que ce nom ne lui a été donné qu'à cause d'un faubourg de Dublin qui s'appelle de même.

Ceux qui prétendent que ce monastère a été autrefois fondé pour des Bénédictins (4), et que ce n'a été qu'en 1139 qu'il a été de l'Ordre de Cîteaux se trompent, car il est très certain que, tant que la Congrégation de Savigny a subsisté et s'est gourvernée par elle-même, cette abbaye

(1) *Hist. monast. d'Irlande. — Ex Schœd. S. Mar. Dubl.*

(2) *Catal. abbat. ord. Cist.*

(3) *Monast. angl.*, p. 793 (*a*).

(4) *Ibid.*

(*a*) Cet ouvrage fut édité à Londres par Dodworth et Dugdale, en 1682.

de Dublin a toujours été de sa dépendance, et ce ne fut que du temps de Henri II, roi d'Angleterre, que l'on mit cette abbaye, du consentement de l'abbé de Savigny, sous la juridiction de celui de Bilwas, et cela est si vrai, que ce fut même en Normandie que ce prince en donna deux lettres patentes. La première, qui est datée de Falaise, fut donnée pour la conservation de ses biens, la seconde fut donnée à Fécamp en présence de quantité de nobles de cette province, et par celle-ci le prince mit l'abbaye de Dublin sous la juridiction de celle de Bilwas, qui avoit alors Ranulphe pour abbé; en voici les paroles (1) : « Sachez, dit ce prince, que j'ai accordé et confirmé à Ranulfe, abbé de Bilwas, et à tous ses successeurs la conduite de l'abbaye de Notre-Dame de Dublin pour être gouvernée selon les statuts de l'Ordre de Cîteaux, avec tous les biens qui en dépendent..... et j'entends que les religieux de cette abbaye soient soumis à l'abbé de Bilwas et à ses successeurs. »

Ce fut aussi vers l'an 1139 (2) que Geofroy, comte d'Anjou, devenu duc de Normandie, parce qu'il avoit épousé l'impératrice Mathilde, fille du roi d'Angleterre Henri I et du duc de cette province, ne fut pas plus tôt en possession de ce duché, qu'il donna des lettres par lesquelles il ne se contenta pas de prendre seulement l'abbaye de Savigny en sa protection, mais il étendit encore cette grâce à tous les monastères de sa dépendance. Voici ce que portent ces lettres : « Geofroy, duc de Normandie et comte d'Anjou, à ses barons et à tous ceux qui lui sont fidèles et à mes officiers des provinces du Maine et de Normandie et des ports de mer, salut. Je commande que

(1) *Monast. angl.*, p. 793,
(2) *Cart. Savig.*, art. 22.

tout ce qui appartient à l'abbé de Savigny et à ses religieux et aux abbés qui sont de son obéissance, et généralement tout ce que leurs gens attesteront leur appartenir, de quelque côté qu'il vienne, soit exempt de tout impôt, de taxes, droits et passages et de toute coutume, et je défends que qui que ce soit les trouble et les inquiète. Je veux encore que les religieux de Savigny jouissent en paix, librement et sans contestation de toutes leurs terres, de leurs vassaux et de tout ce qui leur appartient, parce que je prends en ma garde et en ma protection tout ce qui est à eux, et je défends, dès à présent, à qui que ce soit de leur faire tort et d'avoir la témérité de les inquiéter sur aucunes choses. » Ces lettres sont datées d'Argentan, et souscrites de Gui de Sablé et d'Alexandre de Bohum. On verra encore ce prince et l'impératrice Mathilde, son épouse, prendre les intérêts de Savigny plusieurs fois.

Nous avons dit, sur l'année 1134, que Guillaume de S[t] Clair et Hamon son frère donnèrent à Savigny la baronnie de Thaon, au diocèse de Bayeux; ils y ajoutèrent encore celle de Villiers-Fossart, qui n'en est pas éloignée. Comme ces terres sont dans le territoire de Bayeux (*a*), ces deux illustres frères s'adressèrent, en cette année 1139, aux évêques de Bayeux et de Coutances pour confirmer ces aumônes (1). Hamon de S[t] Clair en parle en ces termes, dans un acte particulier à Richard, par la grâce de Dieu évêque de Bayeux et à Algare, par la même grâce évêque de Coutances et à tous les ecclésiastiques et laïcs de Normandie: « Salut! Sachez que nous, Hamon de Saint-Clair et Hubert son fils, avons donné et cédé à perpétuité

(1) *Ex Schœd. Savig.*, art. 16 *et seq.*

(*a*) Villiers-Fossard se trouve actuellement dans le diocèse de Coutances.

en aumône à Dieu et à l'église de Savigny, la terre de Thaon et de Villiers, que mon père, — c'étoit Gilbert de Villiers, — a possédée et a eue tout entière, et que nous avons ratifié le don que Guillaume de St Clair, mon frère, en a fait à ce monastère, pour le salut de nos parens, afin que celui qui lira ces lettres, étant appelé en témoignage, connoisse les droits de cette église, et ne fasse aucune difficulté pour les défendre, pour l'amour de Dieu, contre ceux qui voudroient les contester ou les usurper (1). »

Guillaume de St Clair passa un acte de même teneur et avec des termes encore plus forts. Voici ce qu'il dit : « A Richard, évêque de Bayeux. Sachez tous que j'ai donné et accordé en aumône perpétuelle toute ma terre de Thaon et de Villiers, consistant en prés, bois, vassaux, coutumes et en toutes autres choses, à Dieu et à la sainte Trinité de Savigny » ; et ce seigneur, prenant pour témoins de sa déclaration Turstin, archevêque d'York et Audin ou Owen, évêque d'Evreux, Guillaume de Tancarville, chambellan, Radulfe de Bayeux et Guillaume, fils d'Odon, il ajoute : « Je vous prie donc de tenir la main, pour l'amour de Dieu, à l'exécution de ma volonté, *et hoc idem requiro a vobis, ut in Dei charitate manum teneatis.* (2) »

Ce puissant seigneur, pour affermir cette aumône, s'adressa, quelques années après, c'est-à-dire vers l'an 1143, à l'évêque de Bayeux, à l'impératrice Mathilde et à la comtesse de Glocestre, par des lettres particulières. Voici ce qu'il écrit à l'évêque de Bayeux : « A Philippe de Harcourt, par la grâce de Dieu évêque de Bayeux,

(1) *Ex Schœd. Savig.*, art, 16 *et seq.*
(2) *Ibid.*

Guillaume de S[t] Clair, salut. Je vous apprends que nous avons, mes ancêtres et moi, toujours tenu en fief ma terre de Villiers, et les vassaux, et l'église, et le moulin et que nous ne les avons jamais tenus du fief de Notre-Dame de Bayeux, et je les ai donnés à titre d'aumônes à la sainte Trinité de Savigny, ainsi que je les possédois; c'est pourquoi je vous prie, comme mon seigneur et mon ami, de ne point troubler cette église, et de ne pas souffrir qu'elle soit inquiétée par d'autres. »

Ce seigneur écrivit, pour le même sujet, à l'impératrice Mathilde, en ces termes (1) : « A Mathilde, impératrice, fille du roi d'Angleterre, sa dame. — Je vous fais savoir que j'ai donné, pour le salut de mon âme et celui de mes amis toute ma terre de Villiers et de Thaon, de la même manière que je la possédois et en jouissois en paix, du temps de monseigneur Henri, roi d'Angleterre, et sachez que tous les vassaux de cette terre, venoient plaider à ma cour, pour leur être fait droit de toutes les causes et de tous les différends qui étoient entre eux et moi, en quelque lieu de la Normandie où j'étois, et je prétends qu'ils doivent faire la même chose. Ainsi je vous supplie, comme ma dame, de prendre en votre protection cette aumône que j'ai faite à l'église de Savigny, et de commander à tous mes vassaux de se soumettre et de rendre aux religieux de Savigny ce qu'ils me rendoient à moi-même. »

Guillaume de S[t] Clair écrivit à Mathilde, comtesse de Glocestre, la même chose et en mêmes termes qu'il avoit écrit à l'impératrice, ce qu'il seroit inutile de répéter (2).

(1) *Ex Schœd. Savig.*. art. 16 *et seq.*
(2) *Ibid.*

# LIVRE CINQUIÈME

QUI CONTIENT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS L'AN 1140 JUSQU'A L'UNION DE LA CONGRÉGATION DE SAVIGNY A CELLE DE CITEAUX.

## CHAPITRE PREMIER

LE VÉNÉRABLE SERLON EST ÉLU ABBÉ DE SAVIGNY. QUEL ÉTOIT CET ABBÉ (L'AN DE J.-C. 1140).

Avant que nous parlions du gouvernement de l'abbé Serlon, il est bon de donner une idée de ce saint homme, et de la manière dont il passa dans le monde les premières années de sa jeunesse. Il naquit vers la fin du onzième siècle dans un village du territoire de Bayeux, appelé Valbadon, dont le surnom lui est demeuré (*a*). C'est ce que nous apprenons de Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel, qui peut l'avoir vu. Cet auteur, dans son *Traité des abbayes et des abbés*, dit que le vénérable Serlon étoit de Valdabon, près de la ville de Bayeux. *Venerabilis Serlo de Valle Badonis juxta Bajocas...*

La Chronique de Savigny nous dit la même chose, et semble avoir emprunté de Robert du Mont les mêmes paroles. Mais on ne doit nullement douter du lieu de la

(*a*) Voir le tome Ier de cette Histoire, p. 243.

naissance de Serlon après ce que nous en lisons dans les monumens de l'abbaye de Savigny (1), où ce saint religieux souscrivant comme témoin, se nomme lui-même Serlon de Valbadon, *Serlo de Valle Badonis* (*a*).

Ses parens, qui étoient à leur aise selon le monde, prirent un soin tout particulier de son éducation. Comme ils remarquèrent en lui de vertueuses inclinations, et que dès son enfance il se portoit aux sciences et à la piété, ils se mirent en peine de lui chercher de bonne heure, pour l'affermir dans ses bons sentimens, un maître qui ne l'instruisît pas seulement des lettres humaines, mais qui travaillât encore à lui donner des principes de vertu et de religion, et à l'aider à vaincre en même temps toutes les passions auxquelles la jeunesse se porte à cet âge. Leur choix fut heureux. Ils le mirent entre les mains et sous la discipline de S. Geofroy qui, après Dieu, ne contribua pas peu à lui faire conserver l'innocence de ses mœurs; et c'est pour cette raison qu'il est nommé, par tous les auteurs qui ont parlé de lui, le disciple de S. Geofroy, *qui fuerat Gaufridi in sæculo discipulus* (2).

Serlon profita si bien des leçons et de l'exemple de son maître, qu'il devint très savant et très éclairé dans la connoissance des saintes Écritures. Comme il étoit d'un tempérament doux et affable, et qu'il avoit beaucoup de retenue et de modestie, S. Geofroy le prit en amitié, et le disciple y répondit si bien de son côté, que, dès ce moment, il n'abandonna plus son maître et le suivit partout (3).

(1) *art. Savig.*, Cart. 16, *et alibi.*

(2) Rob. de Mont. — *Chron. Savig.*, — *Ann. hist.*, *et alii.*

(3) *Ibid.*

(*a*) Beaucoup de Chroniques parlent avec détail de Serlon, abbé de Savigny, que plusieurs désignent sous le titre de bienheureux; mais on ne connaît pas de Vie proprement dite de ce religieux.

Après qu'il eut été instruit de ce qui étoit nécessaire pour faire un juste choix de l'état qu'il devoit embrasser, selon la perfection évangélique, il fut aisément persuadé par son maître de renoncer au siècle, lui ayant fait connoître les périls et les écueils où l'on y est exposé. Le bienheureux Geofroy ayant donc inspiré sans peine ce sentiment au jeune Serlon par ses instructions, il le fit encore plus efficacement par l'exemple qu'il lui donna lui-même du mépris qu'on devoit faire du monde, en renonçant de son côté à tous les avantages qu'une personne de sa qualité y pouvoit espérer. Aussi, le bienheureux Serlon fut si vivement frappé d'un si grand exemple, qu'il s'abandonna entièrement à la conduite et à la volonté de son saint maître.

Serlon n'avoit guère, à ce qu'on croit, que quinze ou seize ans lorsque S. Geofroy renonça au siècle, et se renferma dans un monastère, afin d'y servir Jésus-Christ plus parfaitement, et ce fut alors que Serlon ne put se résoudre de voir son cher maître faire cette démarche sans le suivre dans le même genre de vie. L'abbaye de Cerisy, de l'Ordre de S. Benoît, fut le lieu où Dieu inspira au maître et au disciple de se retirer, pour y combattre sous les lois de l'obéissance et travailler puissamment à leur sanctification (1). Ce monastère, qui est situé dans le diocèse de Bayeux, étoit pour lors gouverné par l'abbé Hugues, qui ne manquoit ni de vigilance ni de zèle pour faire observer la règle ; aussi avoit-il la réputation d'être des plus réguliers de toute la Normandie (2).

S. Geofroy et son bienheureux disciple ne demeurèrent pas longtemps dans l'abbaye de Cerisy sans s'attirer l'ad-

(1) *Vita S. Geof.*, c. X. — Rob. de Monte, *Tract. de abbat.* — *Chron. Savig.*

(2) *V. S. Geof.*, c. IX. — Cenal., *De re. gallic.*, lib. II.

miration de tous les religieux de cette maison (1). Leur amour pour la pauvreté et le silence, leur soumission pour tous les ordres de leurs supérieurs, la mortification de leurs sens, l'application continuelle qu'ils avoient à la prière et leur assiduité au travail firent douter lequel du maître ou du disciple étoit le plus parfait. S. Geofroy même, toujours humble, dans les sentimens qu'il avoit de lui-même, regardoit son disciple comme une âme très agréable à Dieu, qui lui avoit fait la grâce de la conserver dans l'innocence, l'ayant préservée des occasions de tomber dans les déréglemens de la jeunesse. Il le voyoit sans cesse aller de vertus en vertus, se fortifier et s'affermir plus solidement dans celles qu'il avoit pratiquées dès son enfance. Serlon, de son côté, regardoit toujours S. Geofroy comme son maître dans la vie spirituelle, le croyant toujours autant au-dessus de lui dans la piété dont il lui avoit donné tant de leçons dans le siècle, qu'il étoit véritablement alors. C'est aussi ce qui porta ce cher disciple à se le proposer comme un parfait modèle de ce qu'il avoit à faire.

Ces deux excellens religieux, ayant passé douze ou treize ans à Cerisy dans l'exercice de toutes sortes de vertus, crurent que Dieu demandoit d'eux encore quelque chose de plus, en sorte que, pour suivre les mouvemens de la grâce, ils résolurent ensemble d'embrasser un autre genre de vie encore plus austère et plus parfait. L'occasion se présenta bientôt. Le bruit de la réformation que S. Vital, qui étoit de leur pays, venoit d'établir dans son nouveau monastère de Savigny, où l'on faisoit revivre le premier esprit de la règle de S. Benoît, vint jusqu'à eux, et Dieu, agissant en eux, leur mit au cœur d'aller trouver

(1) *V. S. Geof.*, c. IX. — Cenal., *De re. gallic.*, lib. II.

ce saint réformateur pour se mettre l'un et l'autre sous sa conduite, dans le désir d'une plus grande perfection. C'est ce que l'auteur de la Vie de S. Geofroy, celui de la Chronique de Savigny, Robert du Mont et d'autres, nous assurent en deux mots : *pro majore religione Savigneium expetierunt* (1).

S. Geofroy et le bienheureux Serlon demandèrent à leur abbé et en obtinrent, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, la permission de se retirer dans l'abbaye de Savigny (2). Ils y furent reçus par S. Vital avec bien de la joie, *gratanter*, comme on a déjà remarqué sur l'année 1113, et nous ne répèterons pas ici ce que nous avons dit en cet endroit. Je dirai seulement que le bienheureux Serlon demeura dans Savigny plus de vingt-cinq ans simple religieux ; du moins ne trouvons-nous rien dans les Monumens de cette abbaye qui nous fasse connoître qu'il a été chargé d'aucun emploi, et c'est ce qui doit nous faire juger qu'il se donna tout entier durant ce temps-là à la prière et à la méditation des choses saintes. Car, bien loin de manquer des qualités et des talens qui sont nécessaires pour le gouvernement et la supériorité, c'étoit, dit un auteur presque contemporain (3), un homme d'une parfaite érudition, *valdè litteratus;* ceux qui l'entendoient parler, dit le même, étoient charmés de ses discours ; ses entretiens surpassoient la douceur du miel, et étoient toujours accompagnés d'une onction merveilleuse, *eloquium ejus* (*Serlonis*) *audientibus erat acceptabile super mel et favum* (4).

(1) *Vita S. Gauf.*, c. IX. — Rob. de Monte, *Tract. abbat.* — *Chron. Savig.*

(2) *Vit. S. Gauf., ut supra.*

(3) Pereg., *Hist. de Font.*, lib. I, cap. IX.

(4) Pereg., *Hist. de Font.*, lib. I, cap. IX. — *Chron. Savig.*, p. 5. Robert du Mont.

La Chronique de Savigny nous apprend qu'il se rendit célèbre par sa vie sainte et très recommandable par son éloquence et par la connoissance profonde qu'il avoit de l'Ecriture, *vir vita et sermone atque Scripturæ scientia conspicuus*. Sa conduite répondit aux lumières dont Dieu l'avoit rempli; elle fut si régulière, que les auteurs de son temps l'ont surnommé le juste et le vénérable Serlon, *vir justus, vir venerandus*. Les ouvrages sortis de la main de ce saint homme sont autant de preuves de ce nous venons de dire. Ils furent aussi, sans doute, le fruit de ce long silence. Il reste de lui un commentaire sur l'Oraison dominicale. On y voit partout des marques de sa piété et de son élévation dans les choses saintes. Ses sentences sur quelques lieux de l'Ecriture, avec sept autres chapitres séparés sur le même sujet, nous font assez connoître combien ce saint homme étoit intérieur. Ses ouvrages manuscrits sont dans la bibliothèque de feu M. Colbert, qui les avoit tirés de l'abbaye de Savigny (*a*).

Le bienheureux Serlon avoit encore composé plusieurs sermons (1). D. Tissier, prieur de Bonne-Fontaine, en a donné au public vingt-un : cinq pour le jour de la Pentecôte, deux pour l'Assomption de la Vierge, deux pour

(1) *Bibliothec. P.P. Cist.*, t. V.

(*a*) « Au XII^e et XIII^e siècles, Savigny avait possédé un remarquable atelier de copistes. Le catalogue des manuscrits sortis de leurs mains en avait été dressé vers 1240. Il renfermait les titres de plus d'un millier d'ouvrages, d'après le conseiller du Moulinet, qui le vit en 1678. Dom Julien Bellaise l'examina de nouveau en 1687. Il l'a décrit dans une lettre adressée à Mabillon. Mais au XVII^e siècle, sans doute par suite du pillage de sa bibliothèque par les Calvinistes, en 1562, Savigny ne possédait plus qu'un petit nombre des volumes portés dans le primitif catalogue. Baraton, prieur de Rillé, se rendit en juin 1678, de Fougères à Savigny, afin de faire un premier examen des manuscrits de l'abbaye. Dans une lettre du 5 juillet sui-

la fête de sa naissance, quatre pour la fête de Tous les Saints, deux pour la Dédicace de l'Eglise, un pour le premier dimanche de l'Avent, un autre pour le jour de Noël et un autre pour l'Annonciation de Notre Seigneur. On trouve ces sermons à la fin du dernier volume de la Bibliothèque des Pères de l'Ordre de Cîteaux (*a*).

Ce grand serviteur de Dieu ayant passé, comme on a dit, plus de vingt-cinq ans dans la solitude et un silence continuel, se vit obligé, par la mort d'Evan Langlois, de prendre le soin de l'abbaye de Savigny, de laquelle il fut élu abbé, par la voix commune de tous les religieux de cette maison. Ce fut sur la fin de l'an 1139, et non de l'an 1146, comme quelques auteurs ont avancé. Ce fardeau lui fit peur, car il ne s'agissoit pas seulement de gouverner l'abbaye de Savigny; il se voyoit encore par là le chef et le père d'une nombreuse Congrégation répandue en divers royaumes; mais quelque opposition qu'il voulût apporter à son élection, ses vertus et ses grands talens étoient trop connus de ses religieux pour en être écouté.

Le bienheureux Serlon, se voyant obligé d'acquiescer à

vant, du Moulinet annonçait l'intention d'aller en personne les étudier. Il ne tarda pas à mettre son projet à exécution, et lorsqu'il vint à Savigny, en août, envoyé par le ministre Colbert, il n'y trouva qu'une centaine de manuscrits anciens, c'est-à-dire 104 ouvrages, dont il envoya la liste à Baluze. Le bibliothécaire de Colbert demanda bientôt l'envoi de quelques-uns de ces manuscrits, au nombre de dix-huit, dont treize étaient portés au catalogue. Ils arrivèrent le 21 janvier 1679, chez Colbert, auquel les religieux en firent l'hommage désintéressé. La plupart se retrouvent encore aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, dans la collection de Colbert. » Hippolyte Sauvage, *Saint Vital et l'abbaye de Savigny*, pp. 15 et 16.

(*a*) Pour la bibliographie des œuvres de Serlon, on peut consulter l'article que lui a consacré l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 521 et suiv.

la volonté de ses confrères, commença de gouverner le monastère de Savigny et ceux qui étoient de sa dépendance avec toute la sollicitude et le zèle possibles, et, quoiqu'il n'eût qu'à entretenir ses propres religieux dans l'état et la situation où S. Geofroy les avoit mis, il ne laissa pas de regarder ce soin comme un joug très pesant et une dure servitude, et si on l'avoit voulu croire, il seroit toujours demeuré dans son premier genre de vie, c'est-à-dire sous l'obéissance et la contemplation des choses saintes; mais Dieu différoit à un autre temps à lui donner cette satisfaction.

Il fallut donc se produire et paroître à la tête de ses frères. Il le fit, mais d'une manière qui leur fit juger à tous qu'il ne le faisoit que pour leur servir de modèle et d'exemple dans toutes les choses qu'il auroit à leur prescrire et à leur commander. En effet, les plus grandes austérités n'avoient point de difficulté pour lui, et quand il se vit maître de lui-même, il devint encore tout autre qu'il n'étoit, car il ne se ménagea plus; non seulement il se trouvoit toujours le premier à tous les exercices du jour et de la nuit du monastère, mais il porta si loin les austérités du cloître pour lui et pour les autres, qu'elles parurent excessives à quelques-uns de ses religieux, qui s'en rebutèrent, comme on le verra dans la suite (1), au lieu que, quand il étoit sous la conduite et la discipline des autres, il étoit obligé de modérer son zèle et de mettre des bornes à son ardeur, qui souvent étoit arrêtée par l'ordre et la prudence de ses supérieurs.

(1) *Chron. Savign.*

## CHAPITRE II.

**LE BIENHEUREUX SERLON REÇOIT DANS SON MONASTÈRE DEUX ENFANS DE QUALITÉ. — ALAIN DE BRETAGNE LUI DEMANDE DES RELIGIEUX.**

La bonne conduite du B. Serlon lui attira bientôt l'admiration de tous ses voisins. La plupart s'empressèrent à lui faire du bien ou à lui en procurer pour sa maison. Le vénérable Hamelin, évêque de Rennes, avec le chapitre de la même église, ne confirma pas seulement la donation que Rochould (?), son prédécesseur, avoit faite à Savigny, de la seigneurie, du patronage et des dîmes du Loroux, il contribua beaucoup à la retraite de deux jeunes hommes de qualité, nommés Jean et Adam de Musçon, qui embrassèrent la vie religieuse dans l'abbaye de Savigny (1).

Ils étoient fils de Robert de Musçon, près de la ville de Rennes, qui, en considération de ses enfans, aumôna au monastère de Savigny toute la terre de Breuil de Musçon avec la forêt (2). Ce seigneur consentit en même temps que Guillaume, fils de Pugnard, *Wilhelmus Pugnardi*, et ses héritiers donnassent au bienheureux Serlon la terre de Vaux, au même endroit, qui relevoit de lui. Savigny est encore en possession de ces terres, avec droit de justice. Cette donation fut confirmée le 13 des calendes d'octobre, c'est le 19 septembre, par Alain, évêque de Rennes (*a*).

(1) *Ex Schœd. Savig.* Redon., art. 1.

(2) *Ibid.*

(*a*) La charte de cette donation existe aux Archives Nationales, scellée d'un grand sceau de cire admirablement conservé, représentant un évêque en chasuble, les bras ouverts, et tenant une crosse à la main gauche. A l'entour, on voit, en relief, les mots : *Sigillum Alani Redonensis episcopi.*

Voici une chose qui pourra paroître assez singulière. Alain, comte de Bretagne et de Richemont en Angleterre, dont la vie, selon quelques auteurs, n'étoit pas des plus réglées, voulant, comme on croit, changer de conduite, s'adressa à l'abbé Serlon pour avoir quelques-uns de ses religieux. Serlon lui en donna trois, savoir : Pierre de Quincy, Conan et Himbert, avec un frère convers. Ces religieux, qui étoient de Savigny, accompagnoient partout ce prince. On ne sait si le dessein d'Alain étoit de fonder alors quelques monastères en Angleterre, où il avoit de grands biens; on sait seulement qu'il les garda plusieurs années avec lui, et qu'il les chargea du soin de distribuer ses libéralités et ses aumônes. Il ne fut point trompé dans son espérance; il reçut tant de satisfaction et de consolation de ces bons religieux, et surtout de dom Pierre de Quincy, que ce prince déclara lui-même dans ses lettres qu'il avoit mis toute sa confiance en ces religieux, non seulement pour en recevoir quelques soulagemens (car, si nous en croyons l'Histoire monastique d'Angleterre et quelques auteurs modernes, ils excelloient en l'art de la médecine) (*a*), mais encore pour le bien et le salut de son âme. Cela paroît assez par tout ce que le prince fit dans la suite à la considération de Pierre de Quincy (1).

Nous trouvons dans les archives de Savigny que le comte Allain, voulant gratifier ce religieux de quelques biens, soit pour cette abbaye, soit pour lui donner le moyen d'en fonder une autre, écrivit des lettres pour le recommander partout. On ne sera peut-être pas fâché

(1) *Monast. angl.*, p. 869. — *Hist. de Bret.*

(*a*) La science médicale de ces religieux pourrait s'expliquer par la présence, à Savigny, du médecin dont nous avons parlé plus haut.

d'apprendre comme ce prince y parle de ce religieux; voici ce que portent ses lettres (1) : « Puisqu'il est du devoir des gens de qualité de marquer de tout leur pouvoir du respect et de la vénération pour les personnes religieuses, et qui se sont dévouées au service de Dieu, et de prendre en toute occasion sous leur protection tout ce qui leur appartient et même d'augmenter leurs biens par leurs libéralités et leurs aumônes, moi, Allain, comte d'Angleterre et indigène, c'est-à-dire né dans le pays, et comte de Bretagne, j'ai donné à l'église de la très sainte Trinité de Savigny, en aumône, pour le salut de mon père et de ma mère, et pour celui de mon épouse et de mon fils, toute la terre d'Englebie (c'est un bourg de l'archevêché d'York), entre les mains de dom Pierre, religieux de Savigny, exempte de toute taxe et de servitude, pour en jouir à perpétuité et en paix, afin d'être employée pour le service divin.

« Et je veux, continue ce prince, que toute ma postérité sache, et vous particulièrement, Roalde (il est appelé Roland dans la fondation de Jorival), comme étant mon connétable, et vous, Raoul, mon maître d'hôtel, et Thibault, mon chapelain, et Schalland, et tous les François et Anglois, tant ecclésiastiques que laïcs, que j'ai accordé ce don exempt et libre de tous services, et que j'ai donné au même dom Pierre tout ce que j'avois sur la terre de l'abbaye de Savigny. » Il ajoute : « Que toute ma postérité sache donc que je lui ai donné cette terre, qui consiste en prés, bois, eaux et pâturages, pour la posséder paisiblement à l'avenir. Fait en ma présence et de Hamvie (?) mon frère, et en présence de Henri de Fougères et d'Alain de Dinan, à Rennes, le jour de l'Epi-

(1) *Ex Schæd. Savig.*, art. 7. Redon.

phanie ». Et ce qui est encore digne de remarque, c'est que ce prince dit au même endroit : « C'est pourquoi je vous recommande ce dom Pierre comme mon ami et mon fidèle particulier, auquel, dans un grand péril, je me suis entièrement confié, ayant été un très bon gardien de mon corps et de ma vie. Rendez-lui donc honneur et marquez de la vénération pour sa personne, en quelque endroit de mes terres qu'il se trouve. ***Hunc siquidem Petrum vobis ex integro commendo, tanquàm meum amicum et precipuum fidelem, cui me totum et in maximo periculo commisi qui corporeæ vitæ mæ custos optimus fuit, hunc in pratis et nemoribus, in pascuis custodite, huic honorem et reverentiam exhibete.*** »

Ce prince avoit raison d'en agir avec tant de générosité envers Pierre de Quincy, car, ayant été pris après la bataille de Lincolne, dans une embuscade, par le comte de Cestre, il fut jeté dans une prison affreuse et malsaine, on lui mit les fers aux pieds, et il fut réduit dans un si pitoyable état, qu'il en fut à toute extrémité. Dom Pierre de Quincy ne le quitta ni jour ni nuit, et par ses soins assidus et le secours de son art, ce prince recouvra une santé parfaite.

Je ne m'arrêteroi point ici à ce que quelques-uns ont cru sans fondement, que ce fut ce prince qui, dans une grande maladie, eut une étrange vision dont nous avons parlé dans la vie de S. Pierre d'Avranches. Ni le temps ni le nom de ce religieux ne s'y accordent pas, ou il faudroit dire que le comte Allain auroit eu cette vision plus de trente ans après, puisque S. Pierre étoit pour lors tout cassé de vieillesse et qu'il mourut peu de temps après cette vision, c'est-à-dire en 1173, outre que le comte ni ses témoins ne vivoient plus, bien des années avant la mort de S. Pierre d'Avranches.

Nous verrons bientôt ce prince dans la volonté de fonder une abbaye en Angleterre, ou du moins d'en être comme le second fondateur ; et vers le même temps Robert de Marmion (?), un des grands capitaines de son temps, donna à Savigny la terre de Barbery avec l'église et les autres biens qu'il avoit au même lieu, dans le dessein d'y fonder une abbaye de cette Congrégation, mais ayant été tué en 1143, selon Robert du Mont, il ne put exécuter sa volonté. Son fils aussi, nommé Robert, le fit, mais ce ne fut qu'en 1178, comme on le fera voir sur cette année (1).

## CHAPITRE III.

FONDATION DE L'ABBAYE DE LA TRAPPE. — AUMÔNES FAITES A SAVIGNY POUR EN FONDER UNE AUTRE. (L'AN DE J.-C. 1140.)

Le bienheureux Serlon, dès le commencement de son gouvernement, vit avec joie que Dieu donnoit de grands accroissemens à sa Congrégation. L'abbaye de la Trappe, dans le Perche, à trois lieues de Mortagne, au diocèse de Séez, fut fondée le 7 de septembre de l'an 1140, par la libéralité des seigneurs du pays, mais particulièrement des grands biens que Rotrou, comte de Perche, y donna, ce qui l'a toujours fait regarder le premier et le principal fondateur de cette abbaye. Pour exécuter son dessein, il s'adressa à l'abbé de Breuil-Benoît, dans l'évêché d'Évreux — nous en avons parlé sur l'année 1137 — pour lui demander une colonie de religieux sous la conduite d'un abbé, afin d'établir ce nouveau monastère, qui

(1) *Append. Sigeb.*, hoc anno.

fut nommé en ce temps-là la Maison-Dieu de la Trappe, *Domus Dei de Trappa* (*a*).

(*a*) Les premiers habitants de la Trappe sortirent du Breuil-Benoît et d'Aunay, aux diocèses d'Évreux et de Bayeux. Ces deux couvents dépendaient de l'Ordre de Savigny, situé dans la circonscription de l'évêché d'Avranches, et réuni à Citeaux, en 1148, par Serlon, son quatrième abbé. Les trappistes embrassèrent la règle de Citeaux, devinrent une filiation de Clairvaux, et furent par là compris dans la nombreuse et sainte famille des Bernardins. — *Histoire de la Trappe*, par M. de Grandmaison, p. 7.

« La Trappe commença l'an 1122 ; mais elle ne fut vraiment une abbaye que vers 1140. Rotrou II, comte du Perche, la construisit et la dota. Ce seigneur s'était fait un nom illustre en combattant les infidèles en Palestine et en Espagne. Compagnon de Geoffroy et d'Alphonse-le-Batailleur, il avait pris part à la première croisade et au siège de Saragosse. Il était allié au plus puissant des vassaux de France, au roi d'Angleterre, duc de Normandie, Henri Ier, dont il avait épousé la fille. Cette brillante fortune fut tout à coup troublée par un grand malheur de famille. La comtesse du Perche s'était embarquée à Harfleur avec son frère Guillaume Etheling, l'unique héritier du roi anglais. La *Nef-Blanche*, qui les portait, fut mal gouvernée par un équipage ivre auquel le jeune prince avait d'ailleurs donné l'exemple de la débauche ; elle se brisa sur des rochers et tout périt. Guillaume, qui pouvait fuir sur une chaloupe, ne voulut pas abandonner sa sœur, et, au milieu des efforts qu'il fit pour la sauver, il fut englouti avec elle (1120). La même année, Rotrou, passant en Angleterre, faillit être victime à son tour d'une tempête épouvantable ; mais, dans ce moment terrible, il fit vœu, pour obtenir la vie sauve, de bâtir une église à la sainte Vierge, et il échappa heureusement. Revenu dans ses Etats, il tint parole à sa protectrice ; il choisit dans ses domaines un vallon solitaire, entouré de bois, traversé par plusieurs ruisseaux qui forment, en se réunissant, la rivière de l'Yton, sur la limite du Perche et de la Normandie. Ce lieu avait toujours porté le nom de Trappe. Ce fut là qu'il éleva son église (1122) ; pour en faire un monument du danger qu'il avait couru, il lui donna la forme d'un vaisseau renversé. La pensée lui vint ensuite de joindre à l'église un monastère ; et, comme la réputation des moines de Savigny était grande en ce temps, il s'adressa

Celui qui devoit gouverner cette communauté se nommoit Adam ; il étoit religieux de l'abbaye du Breuil-Benoît, et de qualité, mais il se rendit encore plus noble et plus recommandable par la sainteté de sa vie.

Si l'on s'en rapporte aux historiens de l'Ordre de Cîteaux (1), Adam, avant que d'entrer en religion, distribua ses biens, qui étoient considérables, aux pauvres, afin d'embrasser la pauvreté dans le cloître. Il renonça à toutes les grandeurs du siècle pour suivre l'humilité de Jésus-Christ et de riche et puissant qu'il étoit dans le monde, il se fit pauvre pour l'amour de Dieu. Cet excellent abbé, après avoir mené une vie très sainte et conduit ses religieux pendant plusieurs années avec beaucoup de pudeur et de sagesse, plein de mérites et de bonnes œuvres, fut appelé de Dieu pour en recevoir une récompense incomparablement plus solide et plus estimable que toutes les fortunes et les richesses qu'il avoit aban-

à cette Congrégation. L'abbaye de Breuil-Benoît, issue des Vaux-de-Cernay, envoya une colonie dans le vallon de la Trappe. Ces religieux étant arrivés avant la fin des constructions, demeurèrent provisoirement dans la solitude des Barres, et ce ne fut qu'en 1140 qu'ils prirent possession du monastère, lorsqu'il commença d'être habitable. Quelque temps après, Rotrou, au moment d'entreprendre un nouveau voyage en Palestine, leur concéda, de l'aveu de sa seconde femme et de son fils, l'emplacement de l'abbaye, avec des terres assez étendues, des bois, des étangs et des moulins.

« Cette abbaye s'appela dès lors Notre-Dame-de-la-Maison-Dieu (*Monasterium Beatæ Mariæ de domo Dei*). On ajoutait aussi à ce titre le nom de Trappe, qui était celui du lieu même. Consacrée spécialement à la sainte Vierge par le vœu du fondateur, la Maison-Dieu de la Trappe fut, dès le commencement, placée sous la protection du Saint-Siège. » Gaillardin, *Les Trappistes ou l'Ordre de Cîteaux au XIX*e *siècle*, t. I, p. 12 et 13.

(1) Manriq. *Annal. Cist.*, t. I. — Seguin, *Comp. SS. ord. Cist., et alii.*

données en se jetant dans le cloître. Aussi, Dieu fit-il voir, peu de temps après sa mort, par un grand nombre de miracles, le bonheur et la félicité dont il avoit couronné son serviteur.

Ce monastère, à présent si célèbre dans toute l'Église par ses grandes austérités et son exacte discipline, s'étoit ressenti dans les derniers temps, autant qu'un autre, de la foiblesse humaine et on peut dire que ses désordres étoient allés à un tel excès, que Dieu enfin s'en étant lassé, a suscité de nos jours un saint abbé qui a fait renaître et fleurir le premier esprit de l'Ordre de Cîteaux dans toute sa vigueur et toute sa ferveur ; mais comme on peut voir ce grand changement dans la vie du Très Révérend abbé Armand-Jean Le Bouteillé de Rancé, qui est entre les mains de tout le monde (*a*), je me contenterai d'y renvoyer les lecteurs.

L'abbaye de la Trappe en fonda une autre en 1213, au diocèse de Chartres, pour des religieuses auxquelles le saint abbé dont on vient de parler inspira le même esprit de régularité et d'austérité, et elles ont embrassé tout d'une voix, avec tant de zèle et de sanctification, les règlemens que ce saint abbé leur a ordonnés, qu'elles sont l'admiration de toutes les personnes de piété qui les connoissent.

Cette abbaye se nomme Les Clairets. Elle prit l'étroite observance sous le gouvernement de Madame Françoise-Angélique d'Étampes de Valençon, qui a été la première abbesse de cette grande réforme. On voit avec étonnement, dans ce monastère, des choses surprenantes que les religieuses y pratiquent et qui couvrent de confusion les

(*a*) J'ignore à laquelle des vies anciennes de l'abbé de Rancé renvoie ici Cl. Auvry. De nos jours, en 1866, l'abbé Dubois, curé au diocèse de Dijon, en a publié une très complète, en deux gros volumes in-8°.

moines relâchés. Elles n'y gardent pas seulement une abstinence perpétuelle, elles se contentent très souvent de légumes et d'herbes assez mal assaisonnés, on y travaille à de gros ouvrages, autant que la santé et les forces du corps le permettent à des personnes élevées, pour la plupart, fort délicatement dans le monde. On en voit d'autres de la première qualité qui, charmées de la vertu et de la piété de ces saintes filles, ont quitté leurs premières communautés où elles vivoient plus commodément, pour embrasser un genre de vie qui ne flatte ni les sens ni la chair. Le silence y est très étroitement gardé, la soumission et l'obéissance pour leur abbesse surpasse tout ce qu'on en peut dire; mais ce qui est vraiment digne d'admiration est de voir que, nonobstant leurs jeûnes extraordinaires, leurs veilles, leurs travaux continuels, elles y chantent les louanges de Dieu d'une manière qui ravit les anges et les hommes (1).

Mathilde de Brunswick, femme de Geofroy, comte de Perche, comme on voit par une chartre de Guillaume, évêque de Châlons-sur-Marne, frère de Geofroy, jeta les fondemens de cette illustre maison (*a*), par l'ordre que ce seigneur lui donna en mourant, mais ni l'un ni l'autre n'ayant pu la mettre dans sa perfection, prévenus par la mort, Thomais, fils de Geofroy et de Mathilde, acheva ce qu'ils n'avoient que commencé; et il en augmenta considérablement les biens, mais cette abbaye n'ayant point été de la Congrégation de Savigny, nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet.

Je trouve, en 1141, un grand nombre de donations faites par plusieurs personnes à l'abbaye de Savigny; mais comme elles sont d'ordinaire fort ennuyeuses, je me

(1) *Ex Schœd. Claret.*

(*a*) Des Clairets.

contenterai de rapporter ce que fit en ce temps là un seigneur qui étoit dans la volonté de fonder une abbaye de la Congrégation de Savigny (1).

Voici comme ce seigneur déclare sa volonté (2) : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, Amen. Que l'on sache que moi, Robert Bacon, pour le salut de mon âme et celui de mes ancêtres, j'ai donné en aumône à l'abbaye de Savigny tout ce que je possédois et tout le droit que j'avois dans l'église de Coûënt, à cette condition néanmoins, que quand j'aurai fondé une nouvelle abbaye, dont les religieux seront tirés de celle de Savigny et que j'y aurai donné toutes les choses qui lui seront nécessaires, cette nouvelle abbaye jouira de cette église; et parce que je veux et entends que cette donation demeure ferme et inviolable pour jamais à l'avenir, je l'ai fait marquer sur cette chartre, et confirmer par l'impression de mon sceau, en présence des témoins qui y ont souscrit, savoir : Unfroy de Bohum ; Jourdain, archidiacre ; Guillaume du Breuil ; Anschetil, chapelain de Rié ; Guillaume de Bouget ; Raoul des Agneaux, et Mathieu de la Potterie.

Ce fut encore dans le même dessein que ce seigneur donna des revenus qu'il avoit à Pleine Sève, et il veut que la postérité sache (3) que lui, Robert Bacon, pour son salut et celui de ses amis, a donné et cédé aux religieux de l'église de Savigny, en pure et perpétuelle aumône, en Pleine-Sève (c'est dans l'évêché de Bayeux), Osberne et son domaine, avec dix quartiers de froment, Robert Pével (*a*) et son domaine avec onze quartiers d'avoine et

(1) L'an de Jésus-Christ, 1141.

(2) *Cart. Savig.*, art. 36 et 37.

(3) *Ibid.*

(*a*) Il s'agit probablement de quelques-uns de ses vassaux et du domaine qu'ils faisaient valoir.

celui d'Étienne Ridel avec cinq boisseaux de froment, à cette condition, que si, par inspiration de Dieu, il est dans la volonté et le pouvoir de monter une maison de l'abbaye de Savigny à Pleine-Sève, cette aumône et toutes celles qu'il donnera dans la suite appartiendront à cette abbaye. Les témoins de cette donation sont Mathilde, sa mère ; Emme, son épouse ; Ansketil, chapelain ; Hugues et Herbert, prêtres.

Willaume Bacon, fils de Robert, ne se contenta pas de consentir à tout ce que son père avoit donné pour cette fondation ; il y ajouta, de l'agrément de Clémence, sa femme, et de Simon leur fils, plusieurs autres revenus, au même lieu de Pleine-Sève, et confirma la donation de l'église avec le droit de patronage et ses dépendances, comme il paroît par la ratification que Richard, évêque de Bayeux, en fit au profit de Savigny (1) ; et depuis, Henri, aussi évêque de la même église, qui rappelle la chartre de Richard, nous apprend qúe Willaume Bacon s'engagea avec ses héritiers de garantir toutes les aumônes que son père et lui avoient faites à Savigny. Cela se passa en présence de l'abbé de Furnèse, nommé Robert, de Willaume de Gray, de Roger de Vernon, de Robert de Cormolen, de Robert de Rozel, de Willaume de Bost, de Roger des Agneaux, de Simon Blondel, de Jean de Saint-Lô et de quantité d'autres.

Je ne vois pas cependant que ni Robert ni Willaume Bacon aient bâti aucune abbaye au lieu de Pleine-Sève ; il est bien vrai qu'il y a eu quelques religieux, comme en d'autres endroits (2), mais c'étoient proprement des hospices, où (comme on parle dans l'Ordre de Citeaux),

(1) *Cart. Savig.*, art. 36 et 37.
(2) *Ibid.*, art. 47.

des granges dans lesquelles on laissoit quelques religieux avec des frères convers qui faisoient valoir les biens et desservoient les églises, mais qui, après l'union de Savigny à l'Ordre de Cîteaux, furent rappelés tous dans le monastère de ce nom (*a*).

Il est pourtant constant que Robert Bacon a longtemps été dans la volonté de fonder une abbaye, car, outre les actes que nous venons de rapporter (1), on en trouve encore de postérieurs à ceux-là, où il parle en ces termes : « Robert Bacon, à tous les fidèles, salut. Par cette présente chartre, je veux que toute ma postérité et tous présens et à venir sachent que j'ai donné en aumône perpétuelle, à l'abbaye de Savigny, l'église de Pleine-Sève, avec ses dépendances, du consentement de Guillaume, mon fils. J'ai aussi donné, avec cette église, tout ce que j'avois, sans aucune réserve, sur la terre de Herbert, et tout ce que ceux qui jouissent de cette terre ont accoutumé de me donner, au jour de la Nativité de Notre-Seigneur, et à la fête de Pâques, à condition toutefois que, quand j'aurai bâti une abbaye que je me dispose de faire, si c'est la volonté de Dieu, cette abbaye aura cette église et cette terre, et afin que cette donation soit inviolable, nous avons fait apposer notre sceau sur cette chartre, en présence de Philippe, Robert et Richard, clercs de l'église de Bayeux, et de Josselin, prêtre ; de Pierre, chapelain ; de Raoul de Bon et de plusieurs autres.

(1) *Cart. Savig.*, art. 47.

(*a*) Nous avons vu (tome I, Introduction), que les religieux de Cîteaux n'acceptaient pas de faire le service paroissial dans les églises.

# CHAPITRE IV.

HENRI DE FOUGÈRES CONFIRME QUELQUES AUMÔNES FAITES A SAVIGNY. — FONDATION DE COGESHALLE. — COMMENCEMENT DE JOREVAL (*a*). (L'AN DE J.-C. 1142.)

Henri, sire de Fougères, imitant l'exemple de son père Raoul, fondateur de l'abbaye de Savigny, ne laissa passer aucune occasion sans y procurer du bien. On en voit, dans les titres de Savigny (1), un grand nombre d'exemples, mais particulièrement en cette année, pendant laquelle nous apprenons d'une chartre de cette abbaye que Payen de Lanceline et Osman, son fils; Pichon de Valhary et Rainauld, son fils; Guillaume de Charbonnière et Bernard, son fils, voulant donner la terre seigneuriale de la Galenie avec toutes ses dépendances à l'abbé Serlon, Henri, seigneur de Fougères, y consentit avec plaisir, en présence d'Olive, son épouse, et de Juhel, seigneur de Mayenne, qui tous souscrivirent à l'acte qui en fut dressé. Cette donation, dit l'acte, s'est faite en été, l'an de l'Incarnation du Seigneur, 1142, dans la salle du seigneur de Fougères, nommée la salle de Landeberlan. Il y eut un grand nombre de témoins qui assistèrent et souscrivirent à cet acte ; on y voit entr'autres Richard de Courcy, religieux de Savigny ; Osmond de Poisson ; Raoul, son frère ; Soliman, fils de Morize ; Guillaume de Combourg ; Gui de la Marche et plusieurs autres.

Le même seigneur de Fougères ratifia, vers le même temps (2), la donatoin du patronage de l'église du Loroux,

(1) *Cart. Savig.*, art. 11. Red.

(2) *Ibid.*, art. 41. Red.

(*a*) Cl. Auvry écrit tantôt Jorival, tantôt Joreval. — La *Gallia Christiana* écrit *Jorevalli*.

des terres de l'aumône et du cimetière, et de la dîme de cette paroisse, et généralement de tout ce qui appartenoit à cette église, que Raoul, fils de Payen du Loroux et ses frères Hugues, Geofroy et Robert, et leur oncle nommé Lovelle, avoient donné dès l'an 1127 à l'abbaye de Savigny, du consentement d'Avicie, dame de Fougères, mère de Henri et que Rocholde ou Rochauld et Hamelin, évêques de Rennes, avoient déjà confirmé en ce temps-là, comme on a dit ailleurs.

On voit encore que le même Henri approuva avec Richard, évêque de Bayeux, la donation faite par Guillaume Patrice, à Savigny, de l'église et des dîmes de Landissac (1). Ce fut aussi dans cette même année que Henri de Fougères, inspiré de Dieu, appela des chanoines réguliers de S. Augustin pour les établir dans l'église collégiale de Rillé, que son bisayeul Alfride avoit fondée dès l'année 1024, et de laquelle Henri augmenta beaucoup les biens. Hervé de Lignières donna aussi à Savigny la terre de Doillet, du consentement de Robert et de Henri, ses enfans. Ce dernier se fit religieux dans cette abbaye, et l'on trouve son nom très souvent dans les actes de cette maison.

On ne finiroit pas si l'on vouloit rapporter toutes les aumônes qui furent faites en cette année au bienheureux Serlon; mais nous nous contenterons de mettre ici les aumônes qu'un seigneur du pays fit encore dans ce temps-là à la même abbaye.

Asculfe de Sulligny (*a*), donna à Savigny toute la terre seigneuriale de Vaqueval (2); il en fit dresser un acte

(1) *Cart. Savig.*, art 47.

(2) *Ibid.*, art. 34.

(*a*) On écrit ordinairement : *Hasculphe.*

authentique en ces termes : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, que tous les fidèles de l'Église, tant présens qu'à venir, sachent que moi, Hasculfe de Sulligny, par le conseil de Richard, évêque d'Avranches et de Richard, doyen, mon frère (celui-ci fut élu évêque cette même année par la mort de Richard de Beaufou), j'ai donné ma terre de Vaqueval à l'abbaye de Savigny, franche et libre de toute servitude, avec tout le revenu, hors la dîme, et cela pour l'âme de mon frère Radulfe, qui y est enterré et pour le salut de mon père, de ma mère et de tous mes ancêtres, et de Denyse, mon épouse et de tous mes chers amis... » L'évêque Richard, Hasculfe, Richard, doyen, Jean son neveu et Guillaume de la Lande, souscrivirent à cet acte avec une croix. Les témoins qui y furent présens sont Guillaume du Héron, archidiacre ; Foucher, Styrel, et Hugues de Linières, archidiacre ; du nombre des laïcs, Geofroy de Sulligny, Richard de Seissel, Guillaume, fils d'Ansgère. Cette donation est de l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ, 1142.

Le même Hasculfe de Sulligny et Denyse son épouse, donnèrent encore le fief de Roger de Quéron en Martigny, savoir huit acres de terres, en aumône, à perpétuité, exemptes de services et de coutumes, et confirmèrent la donation de Vaqueval avec quelques circonstances trop longues à rapporter (1). Ceci se passa dans la ville d'Avranches, en présence de Guillaume, archidiacre ; de Robert, chapelain de Ranulfe de Pontaubaud ; de Ruellon de Milly ; de Pierre de Verdun ; de Robert de Héron... et de plusieurs autres. Lesceline, fille et héritière de Hasculfe de Sulligny, et Hugues Painel, fils de cette dame, ratifièrent cette donation. Mais Lesceline étant

(1) *Cart. Savig.*, art. 47.

morte, Painel, son fils, voulut se relever de cette donation, et s'adressa aux gens du roi Philippe. Raoul ou Radulfe, qui étoit pour lors abbé de Savigny, se défendit, et ayant fait voir l'acte de la donation et celui de la confirmation de Henri de Fougères, Painel fut condamné, en 1213, au mois de mai, en présence de quantité de nobles, et les religieux maintenus en leur possession (1).

On a vu en beaucoup d'endroits de cet ouvrage des marques d'une considération singulière qu'Étienne, comte de Bologne et de Mortain, et Mathilde son épouse, avoient pour l'abbaye de Savigny, par la fondation que l'un et l'autre firent de plusieurs abbayes de cette Congrégation. Ils n'en eurent pas moins après être parvenus à la couronne d'Angleterre.

Mathilde avoit hérité de tous les biens d'Eustache, comte de Boulogne, son père. Entre ces biens, la terre de Cogeshalle, dans le comté d'Essex, n'étoit pas des moindres. Cette princesse, de l'agrément du roi, son époux, fonda une abbaye de l'Ordre de Savigny, et y mit, dès le troisième jour d'août de cette année 1142, un abbé et des religieux, et leur donna toute cette terre, sans aucune réserve, et elle ratifia cette donation le 26 décembre suivant. C'est ce qu'on apprend d'un acte authentique daté de la ville de Londres, qu'elle souscrivit avec plusieurs seigneurs de la cour.

Il commence ainsi (2) : « Mathilde, par la grâce de Dieu, reine d'Angleterre, à tous les enfans et fidèles de la sainte Église, Salut. Sachez tous que le roi Étienne, mon seigneur; Eustache, mon fils et moi, nous donnons et accordons à perpétuité, en aumône, pour le salut de nos

(1) *Ex. Schœd. Savig.*
(2) *Chron. Cogesh. — Mon. angl.*, p. 821.

âmes, celui de nos ancêtres et de nos amis, et de nos enfans, tant morts que vivans, à Dieu et à l'église de Sainte-Marie, et à l'abbé de Cogeshales, le lieu qui porte ce nom, sans en rien réserver, en hommes, terres, bois, plaines, en eau et sans eau, en chemins et sans chemins, et en tout ce qui lui appartient, libre et exempt, tout ainsi que le comte Eustache, mon père, et nous après lui, l'avons possédé en toute liberté, exempt d'assises, de services et de tous autres droits et de toutes autres coutumes. C'est pourquoi je vous prie de vouloir bien, pour l'amour de Dieu, tenir la main à cette aumône et la prendre sous votre protection, afin qu'elle soit maintenue et conservée dans toutes ses libertés, et qu'ayant part à cette bonne œuvre et au bien qui s'y fera, vous en receviez la récompense dans la félicité éternelle. » Cette princesse prit pour témoin de cette fondation Walleran, comte de Meulan; Gislebert, comte; Geofroy, comte de M... (*a*); Guillaume, comte de Varennes, Simon, comte; Guillaume d'Ypres; Radulfe, son chancellier et Hubert, son chambellan. Tout ceci se passa à S. Edmond de Londres.

Quoique le roi Étienne ne paroisse pas dans la fondation de Cogeshales, on voit assez néanmoins qu'il l'approuve, puisque la reine déclare que c'est de son agrément. D'ailleurs ce prince permet à quelques seigneurs particuliers de faire du bien à cette nouvelle abbaye, et entr'autres à Guillaume de Humberstane, d'y donner la terre de Fillingenhal, avec tout ce qui en dépendoit pour fonder à perpétuité un cierge qui devoit toujours brûler devant le grand autel de cette abbaye, durant la grande messe.

(*a*) Cette initiale existe seule dans la copie que j'ai sous les yeux.

Nous avons vu ailleurs que ce fut en cette année que l'abbé Gérolde avec sa communauté, demanda au Chapitre général de l'Ordre de Savigny d'être soumis à l'abbé Serlon et à ses successeurs, et que tous les pères du Chapitre lui accordèrent avec plaisir sa demande et depuis ce temps l'abbaye de Quarrère a toujours été censée fille immédiate de celle de Savigny.

Ce fut en 1143 que dom Pierre de Quincy, dont on a parlé ci-dessus, qui avoit suivi avec ses confrères, en Angleterre, le comte Allain, gagna les faveurs et les bonnes grâces de quelques grands du royaume, soit par sa vertu, soit par les services qu'il leur rendoit, avec le secours de la médecine. Il amassa quelques aumônes, avec lesquelles il se mit en tête de faire un nouvel établissement.

Un seigneur très puissant et fort riche, nommé Akarias, y contribua beaucoup (1). Ce seigneur, qui s'étoit acquis une grande réputation sous le règne de Henri I, inspiré par un mouvement particulier de l'Esprit Saint, donna dans le comté d'York au serviteur de Dieu, Pierre, *domno Petro servienti Deo*, et à ses confrères, aussi religieux de Savigny, une partie de la terre de Vendisdale et de Fors, dont ce petit établissement prit d'abord le nom, et avec ce secours, il commença, comme il put, en cet endroit, une maison qui dans la suite se nomma la Charité. Mais parce que ces biens n'étoient pas bien considérables, il eut, et ses compagnons avec lui, beaucoup à souffrir. Mais Allain, comte de Bretagne et de Richemont, en confirmant l'aumône que le seigneur Akarias, fils de Bardulfe, aussi très puissant, avoit faite à dom Pierre, pour le salut de son père, de sa mère et de ses ancêtres, déclara que la donation en avoit été faite en sa présence; ce prince

(1) *Monast. angl.*, p. 869.

y ajouta encore quantité de pâturages, et défendit de troubler ces bons religieux dans la possession de ce petit bien. Nous verrons bientôt ce même prince augmenter de beaucoup les revenus de ce nouveau monastère, et combien Pierre de Quincy eut de traverses à souffrir pour venir à bout de son entreprise.

Les biens de l'abbaye de Savigny s'augmentèrent aussi considérablement cette année, mais je me contenterai de marquer les noms des terres et de ceux qui les ont aumônées, afin que les religieux de cette maison ne les mettent pas en oubli, dans leurs prières et leurs suffrages (1).

Roger de Milly et Guillaume, son frère, donnèrent la terre de Chaulieu, avec toutes ses dépendances. On croit que le premier se fit religieux à Savigny ; au moins en voit-on un de ce nom très souvent dans les actes de cette abbaye (2). Mathieu de Prahière donna la terre de Good ; Robert, fils de Payen, donna celle de Romagny. Guillaume de S. Patrice, qui avoit déjà donné Landissac, donna encore celle de Proucy ; la terre de Couvent et celle de Fontaines furent aumônées par le seigneur Robert de Coligny. Gervais Poisson et Domeric donnèrent les terres de Noërs et de Mézy. Robert, fils d'Ernée, donna la terre de Bazanvilles. Robert Levelote et Roscelin donnèrent le Long-Bois, et Evantados. La terre de Moluté fut donnée par Guillaume de Durcet. Guillaume, prêtre ou curé de Landevy, donna la terre et le bois de Marcilly près de l'abbaye. Les seigneurs du lieu donnèrent aussi plusieurs terres dont le dénombrement seroit ennuyeux. Adam de Terregaste donna la terre de Cros, et Robert, comte de Ferrières, donna le lieu de Perie, *de Peria*, avec 40 sols de terre ; la plupart de ces biens sont à présent fieffés.

(1) *Cart. Savig.*
(2) *Cart. Savig.*

Ce seroit ici le véritable endroit de parler de S. Guillaume de Niobé, hermite, mais l'ayant déjà fait autre part, je dirai seulement que ce saint anachorète, ayant voulu embrasser l'institut de l'abbaye de Savigny, y mourut, à ce qu'on croit, l'année de son noviciat en 1143. Son corps fut solennellement enlevé de terre, quarante ans après sa mort ou environ; nous nous réservons d'en parler encore sur l'année 1243, qui fut celle de sa translation (1).

## CHAPITRE V.

LUCE II PREND EN SA PROTECTION LA CONGRÉGATION DE SAVIGNY. — LETTRE DE CE PAPE AUX SEIGNEURS DE FOUGÈRES ET DE MAYENNES ET A L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN (L'AN DE J.-C. 1144.)

Dès le commencement du pontificat de Luce II, qui fut au mois de mars de l'an 1144, le bienheureux Serlon supplia ce Souverain Pontife de prendre ses monastères sous sa protection et celle du Saint-Siège.

Il y a plus d'apparence que ce fut seulement par une lettre que l'abbé Serlon écrivit à ce pape que de lui faire faire, comme quelques-uns ont dit, un voyage à Rome, duquel, en effet, on ne trouve rien dans les Monumens de Savigny. Ce Souverain Pontife, à la prière de ce saint abbé, lui adressa une bulle très ample, souscrite par huit cardinaux et datée du Latran, le 5 de décembre de l'an 1144 (*a*). Il y déclare qu'il le prend en la protection de S. Pierre, lui, son monastère et tous ses biens, dont il fait

(1) *Lib. ms. de Transl. SS. Savig.*

(*a*) Cette bulle est présentement aux Archives nationales, L. 966.

un long dénombrement; c'est le premier pape qui depuis la fondation de Savigny, parle en détail des biens dont ce monastère jouissoit. Il rappelle principalement ceux que Raoul I, seigneur de Fougères, qui en avoit été le fondateur, et Henri, son fils et héritier de ses Etats, y avoient donnés. On voit par cette bulle que Savigny y possédoit déjà de grands biens. J'en rapporterai seulement le commencement. En voici les paroles (1) :

« Luce, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos fils bien aimés Serlon, abbé de la sainte Trinité de Savigny, et ses religieux tant présens que ceux qui y feront à l'avenir profession de vie monastique, salut et bénédiction apostolique. Nous accordons notre protection et nos suffrages aux justes désirs de ceux qui nous les demandent, d'autant plus volontiers que c'est pour l'avantage de la religion et le salut des âmes. C'est pour cette raison, mon très cher fils en Notre Seigneur, Serlon, abbé, que nous aequiesçons bénignement à vos justes prières, et nous prenons sous la protection de S. Pierre et la nôtre le monastère de la sainte Trinité de Savigny, auquel on sait que, par la grâce de Dieu, vous présidez, et nous le le confirmons par l'autorité et le privilège de ce présent rescrit, ordonnant que tous les biens et toutes les possessions dont ce monastère jouit maintenant justement et canoniquement, ou qui lui seront donnés à l'avenir, par la concession des évêques et la libéralité des rois et des princes, et par les aumônes des fidèles, ou que par la bonté de Dieu, il pourra acquérir par de justes voies, vous demeurent et à vos successeurs, fermes et inviolables à perpétuité.

« Entre ces biens nous avons jugé à propos de mettre par

(1) *Diplom. Luc. P. P. II, apud Savign.*

écrit ceux que Raoul de Fougères, et Henri, son fils, vous ont donnés (1), savoir : la forêt de Savigny avec toutes ses dépendances et le moulin de Romagny. De plus, les dons qui vous ont été faits par Henri, roi d'Angleterre, à Avranches : la terre de Champbeurre avec ses dépendances, et, dans la forêt de Passais, le lieu de la Frenouse avec la terre de Moreth; le lieu de St-Auvieux avec la terre de Dompiere avec tout ce qui en dépend, et dans les autres forêts, les pâturages avec les autres usages et l'exemption de toutes coutumes et de tous droits de bureaux sur toutes ses terres et ses ports de mer (*a*) ».

Le pape rapporte ensuite une partie des aumônes dont nous avons parlé, selon les temps qu'elles ont été faites, et qu'il seroit inutile de remettre ici. Les cardinaux qui souscrivirent à cette bulle, avec le pape, sont : Conrad, évêque, cardinal du titre de Sainte-Sabine; Grégoire, diacre, cardinal de Saint-Serge et de S. Bacchus; Gui, diacre, cardinal de St-Côme et de St-Damien; Pierre, cardinal, évêque d'Albe; Grégoire, prêtre, cardinal de S.-Sixte; Ramérius, prêtre, cardinal de Sainte-Prisce; Gui, prêtre, cardinal de S.-Laurent et de S.-Damase; Grégoire, diacre, cardinal de S.-Ange.....

Le même pape donna encore une bulle de même date (2), beaucoup plus étendue que celle qu'on vient de rapporter; elle est signée des mêmes cardinaux. On y lit des privilèges considérables que ce Souverain Pontife accorde à la Congrégation de Savigny. En voici l'extrait : « Luce, évêque.... A nos très chers fils Serlon, abbé de la Très Sainte Trinité de Savigny et à ses successeurs qui y

(1) *Diplom. Luc. P. P. II, apud Savign.*

(2) *Ibid.*

(*a*) Les terres et les ports de mer du roi d'Angleterre.

seront canoniquement établis... Nous avons su que les religieux du monastère de Savigny, dégagés des soins du siècle et appliqués à chanter les louanges de Dieu, y vivent avec beaucoup de piété et de religion; nous avons cru, pour cette raison, notre très cher fils en Notre Seigneur, Serlon, abbé, devoir vous accorder vos justes demandes, de prendre sous la protection de S. Pierre et la nôtre le monastère de Savigny avec tous ses biens, que, par la grâce de Dieu, vous gouvernez, et nous l'autorisons par ces présentes, vous ordonnant sur toutes choses que vous ayez à y garder inviolablement l'Ordre monastique selon la règle de S. Benoît, et les règlemens portés par cette règle. En cas que quelqu'un des abbés et des religieux ou des frères convers de votre Congrégation viole son état et cet Ordre, et qu'après en avoir été averti deux ou trois fois, il demeure incorrigible, si c'est un abbé, celui de Savigny qui sera pour lors en substituera un autre qui conviendra selon qu'il le jugera à propos et selon sa prudence, et si c'est un religieux, en cas qu'il soit contumace, qu'il soit châtié suivant la règle. Nous défendons aussi à tous les abbés de votre Ordre d'avoir la témérité de faire schisme, ou de donner à d'autres leurs abbayes ou quelque autre lieu que ce soit, sans le consentement de toute la Congrégation... De plus, nous défendons à tous archevêques, évêques et abbés, d'oser recevoir vos convers qui ne sont pas moines, ou de les retenir après les avoir reçus sans votre agrément et votre permission. » Cette bulle est datée du Latran, le jour des nones de décembre, Indiction VIII, l'an de l'Incarnation 1144, la première année du pontificat de Luce II.

Quatre jours après avoir donné cette bulle, le même pape, qui avoit appris par l'abbé de Savigny que le seigneur de Fougères, — c'étoit Henri I, — et Juhel, sei-

gneur de Mayenne, favorisoient l'abbaye de Savigny et l'avoient prise en leur sauvegarde, les congratule et les exhorte (par un bref qu'il leur adresse), à continuer à y faire du bien et à y en procurer autant que Dieu leur en donnera les moyens. Ce pape parle à ces deux seigneurs en cette sorte (1) :

« Luce, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux illustres hommes Henri de Fougères et Juhel de Mayenne, salut et bénédiction apostolique. Nous avons appris avec beaucoup de joie et de plaisir, par notre très cher fils Serlon, abbé de Savigny que vous assistez et que vous protégez les frères religieux de ce monastère, qui sont établis sur les terres que Dieu à soumises sous votre obéissance, et même que vous leur donnez les choses qui sont nécessaires pour leur subsistance. Mais comme il est de la véritable vertu de ne pas seulement commencer le bien, mais de l'achever, nous vous mandons par ces lettres apostoliques et vous enjoignons même, en rémission de vos péchés que, continuant le bien que vous avez commencé, vous défendiez de toutes calomnies ou oppressions ce même lieu et les religieux qui y servent Dieu, et que vous vous appliquiez de plus en plus avec affection à augmenter le bien de ce monastère. Car c'est ainsi que vous pourrez recevoir du Seigneur une récompense éternelle dans le ciel, et en cette vie un accroissement d'honneur, avec des biens temporels en abondance. »

Ce fut encore à la prière de l'abbé Serlon que ce même pape adressa un mandement au vénérable Hugues, archevêque de Rouen, pour obliger Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, de laisser les religieux de Savigny

(1) *Epist. Luc. P. P. II, apud Savign.*

jouir en paix de la terre de Thaon, qui leur avoit été donnée en 1134 par Guillaume de S[t] Clair (1).

Il semble que ce prélat les troubloit dans la possession de cette baronnie, comme il avoit déjà fait au sujet de la terre de l'Escure. L'archevêque de Rouen, en conséquence du mandement du pape, écrivit à Philippe et au chapitre de Bayeux (2) ; il leur représenta qu'il est du devoir et de la sollicitude des évêques de protéger les monastères où l'on sert Dieu d'une manière particulière et de les défendre de la malignité et de la mauvaise volonté des méchans qui les inquiètent, afin que ceux qui sont appliqués à servir Dieu d'une manière particulière et à le prier sans cesse pour les péchés des peuples le puissent faire en paix. « C'est pourquoi, dit le saint archevêque, nous conseillons à votre charité, en vertu des lettres du Saint Siège (contre l'autorité duquel il ne vous est pas sûr de vous élever) et nous vous ordonnons d'obéir et de vous soumettre à ses ordres et à ses commandemens, et de laisser l'abbé et ceux qui servent le Seigneur dans Savigny jouir paisiblement des bénéfices ecclésiastiques de Thaon et de leurs dépendances, ainsi qu'il a été réglé à la cour de Rome, et même de réprimer par toute la sévérité de l'Église la malignité de ceux qui y feront à l'avenir quelque opposition, de peur que, manquant de leur faire justice, les mêmes plaintes n'aillent jusqu'au pape et ne viennent jusqu'à nous. » Cependant, nonobstant ces ordres si précis, les religieux de Savigny se virent obligés, dix ans après, d'avoir recours au Saint-Siège pour le même sujet.

La tradition de Savigny veut que S. Bernard, allant en

(1) *Epist. Lucii P.P. II ad. Hug.*

(2) *Epist. Hug., archiep. Roth., apud Savig.*

Bretagne pour la croisade, ait passé par cette abbaye et lié une étroite amitié avec le vénérable Serlon, que celui-ci ait été si charmé de la visite et des manières de ce grand saint, que dès ce temps-là, Serlon conçut le dessein d'incorporer sa Congrégation à l'abbaye de Clairvaux et de s'y retirer lui-même sous la conduite de S. Bernard.

## CHAPITRE VI.

ALAIN, COMTE DE BRETAGNE, TRANSFÈRE L'ABBAYE DE FORS A JORIWAL. (L'AN DE J.-C. 1145.)

Le prince Alain, comte de Bretagne et de Richemont, après avoir confirmé la donation que le seigneur Akarias avoit faite à dom Pierre de Quincy pour fonder un nouveau monastère à Fors, dans le territoire d'York, y donna lui-même de grands biens, et engagea en même temps plusieurs autres seigneurs à suivre son exemple; mais le lieu de Fors ne lui paraissant pas commode pour son dessein, et voulant être lui-même le fondateur d'une abbaye de l'Ordre de Savigny, il retira de Fors les religieux qui y étoient déjà établis, mais, pauvrement et en petit nombre, et leur donna le moyen d'en construire une autre, en un endroit qui se nomme Joriwal, et la chose se fit de cette manière (1).

Le comte Alain commença à donner avis à son maître d'hôtel et à son connétable de Richemont qu'il avoit renouvelé la confirmation des biens que le seigneur Akarias avoit donnés à dom Pierre de Quincy; qu'il avoit aussi ratifié en même temps la donation que Roger de Cunymary et Garnier, son frère, avoient faite aux reli-

(1) *Hist. de Belleland.*

gieux de Joriwal du bourg d'Engleby et de quelques autres terres qui lui avoient été données à Fors par un autre seigneur nommé Hugues de Gernagot (1); et enfin il leur déclare qu'il laisse une entière liberté à tous ses sujets d'aumôner et de donner ce qu'ils voudroient, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce fût, et qu'il en donneroit aussitôt des lettres d'amortissement.

Ce prince n'en demeura pas là, il y donna de son propre bien autant de prairies que les religieux de Fors en avoient besoin, avec tout le bois nécessaire pour se chauffer et pour bâtir leurs édifices; il y ajoute que, s'ils trouvoient dans la forêt des mines de fer ou de plomb, il les leur laissoit à leur profit, et qu'en cas qu'ils y trouvassent, eux-mêmes ou leurs domestiques, des bêtes fauves, il les leur abandonnoit; et ce prince finit ses lettres de cette sorte : « Je veux et accorde et commande absolument que toutes les choses que j'ai données et cédées aux religieux, tant en bois qu'en terres, campagnes, eaux, prés, pâturages, sorties et coutumes, je veux, dis-je, qu'ils les possèdent en paix et en jouissent en toute liberté. »

Le comte, ayant ainsi pourvu à la subsistance des religieux de Fors, leur désigna un autre endroit, où il souhaitoit qu'on bâtit une nouvelle abbaye. Ce lieu, comme on dit, se nommoit Joriwal. Il ordonna ensuite à dom Pierre de Quincy, à la considération duquel toutes les aumônes se faisoient, de lui donner avis du temps auquel il commenceroit les bâtimens, car ce prince vouloit y être présent pour y poser la première pierre. Tout étant disposé pour cela, dom Pierre ne manqua pas d'en avertir le comte, qui s'y trouva et engagea quatre ou cinq personnes

(1) *Hist. de Belleland,*

de qualité à s'y trouver aussi, et d'un visage riant, et comme en se divertissant il leur dit : « Nous possédons tous de grandes terres ; assistons donc ces bons religieux, et que chacun de nous donne quelques terres ou quelques revenus en forme d'aumône à perpétuité, pour aider et entretenir ce qu'ils auront fait bâtir. » Quelques-uns le firent; d'autres n'y consentirent qu'à de certaines conditions, dont on ne nous a donné aucune connoissance.

Le seigneur Roger de Monbray, qui ne laissoit passer aucune occasion de faire du bien à la Congrégation de Savigny, ayant su que les religieux qui avoient accompagné en Angleterre le comte de Bretagne avoient commencé une nouvelle abbaye, voulut aussi y faire quelques dons, afin d'avoir part à leurs prières et à leurs bonnes œuvres (1). Il donna, pour cet effet, à dom Pierre de Quincy, dans un esprit de piété et avec beaucoup d'affection, *cum magna devotione et libertate animi*, la terre, le pâturage et le bois de son domaine de Mathan, par un acte public, où ce seigneur dit que, quatre ans avant son voyage à Jérusalem, et avant que Gautier de Bury eût la terre de Mathan, il avoit donné à l'abbaye, qui s'appeloit pour lors la Charité et qui se nomme à présent Jorival, la terre que les religieux possèdent à Brigwath, avec le droit de pâturage dans la forêt de Mathan, et que lui et ses héritiers sont résolus de défendre et de prendre en leur sauvegarde contre tous ceux qui voudroient la contredire et s'y opposer.

Cependant cette nouvelle fondation s'étant faite sans l'avoir communiquée à l'abbé de Savigny, on résolut de prendre occasion d'un voyage que le comte Alain devoit faire dans ses terres de delà la mer, c'est-à-dire en Bre-

(1) *Hist. de Belleland.*

tagne, afin que ce prince en demandât lui-même l'agrément à l'abbé Serlon. En effet, étant arrivé à Savigny, il déclara à l'abbé Serlon et à sa communauté que dom Pierre, son religieux et ses autres confrères, avoient commencé une abbaye sur ses terres, assez près de Richemond en Angleterre, et en même temps il la remit telle qu'elle étoit entre les mains de l'abbé de Savigny.

Serlon, après avoir marqué beaucoup de répugnance, la reçut comme malgré lui; aussi ne la garda-t-il que fort peu de temps.

Dom Pierre de Quincy, de son côté, qui étoit le promoteur de toute cette affaire, attendoit avec bien de l'impatience et de l'empressement un abbé et des religieux de la maison de Savigny; il en écrivit même plusieurs fois à l'abbé Serlon; mais il n'en reçut aucune réponse. Car ce saint abbé, repassant sans cesse dans son esprit les peines et les misères incroyables que les religieux qu'il avoit envoyés en divers lieux de l'Angleterre pour y commencer de nouveaux établissemens y avoient souffertes, et d'ailleurs se voyant sollicité par eux de les rappeler auprès de lui, protesta en présence de plusieurs personnes, avec beaucoup d'indignation, et même avec quelque sorte de serment, au nom de la sainte Trinité, en l'honneur de laquelle, dit ce pieux abbé, l'église de Savigny est consacrée, qu'il n'enverroit dans ce nouveau monastère ni abbé ni communauté de sa maison, et qu'on lui feroit même plaisir de vouloir le décharger entièrement de cette abbaye, que le comte de Bretagne lui avoit donnée (*a*).

L'abbé Serlon fit même réponse à dom Pierre de Quincy, et lui manda qu'il avoit agi en toute cette affaire

(*a*) La difficulté de gouverner les monastères anglais était aussi probablement pour quelque chose dans les répugnances de Serlon.

fort imprudemment, qu'il ne devoit pas avoir commencé (*a*) cet établissement sans le lui avoir communiqué et lui en avoir premièrement parlé et demandé son avis et celui de la Communauté de Savigny. Cette lettre déplut étrangement à dom Pierre de Quincy et à ses compagnons, et les jeta dans l'abattement, d'autant plus qu'ils croyoient auoir fait quelque chose à l'honneur et à l'avantage de l'abbaye de Savigny.

Le bienheureux Serlon, veillant toujours sur le troupeau que Dieu lui avoit confié, travailloit sans relâche à y faire du bien en toutes manières. Il n'admettoit pas seulement dans son monastère ceux qui, renonçant entièrement au monde, se retiroient dans le cloître pour y servir Dieu, selon l'institut de sa Congrégation; il y associoit encore des personnes du sexe, qui se contentoient de vouloir avoir part aux prières et bonnes œuvres de sa communauté. Il s'en trouve dans les Actes de Savigny un grand nombre d'exemples. Nous en avons déjà rapporté plusieurs, et cette année nous en fournit encore. C'est Richard de Solligny (*b*), évêque d'Avranches, qui en fait mention lui-même.

Ce prélat dit qu'en la présente année 1145, Marie de Marcilly, fille de Robert de ce nom, étant malade à l'extrémité, se donna à Dieu, à l'abbaye de Savigny, à l'abbé Serlon et à ses religieux, du consentement d'Olivier de Buscy, son mari et de Robert Avenel, leur seigneur, et que, de leur consentement, elle leur donna, pour le salut de son âme, en aumône perpétuelle, son propre fief, une métairie au bourg de Posbran (?)

(1) *Cart. Savig.*, art. 9.

(*a*) La correction grammaticale exigerait : « Qu'il n'aurait pas dû commencer. »

(*b*) On dit plus ordinairement : Richard de Subligny.

près de la ville d'Avranches, avec toutes ses dépendances, franche et exempte de tout service et de toute coutume, la moitié du moulin du même lieu avec ce qui en dépendoit, et la liberté de prendre du bois dans la forêt de Robert de Marcilly, son père, pour réparer ce moulin; elle y donna encore vingt acres de terre à Sourdeval, du consentement du seigneur de Saint-Hilaire, nommé Pierre, duquel ces terres relevoient; elle les donna aussi exemptes de toutes coutumes, et Richard, évêque d'Avranches, déclare au même endroit que toutes ces aumônes avoient été mises entre ses mains par Olivier de Buscy, mari de cette dame; et que ce fut en sa présence que le seigneur de S. Hilaire et Olivier de Buscy consentirent à cette aumône (*a*).

L'abbé Serlon fut encore témoin de plusieurs donations qui furent faites en cette année à l'abbaye de Vieuville par les seigneurs de Dol et de Combourg; son monastère ne fut pas oublié, car Jean, seigneur de Dol, et Noya, sa mère y donnèrent la lande de Dezerzol.

## CHAPITRE VII.

L'ABBÉ DE SAVIGNY DONNE A CELUI DE BELLELANDE LA JURIDICTION SUR L'ABBAYE DE JORIVAL.

Le vénérable Roger, abbé de Bellelande, toujours attaché à celui de Savigny comme à son supérieur immédiat, s'étant disposé pour se trouver au Chapitre général de l'an 1146, qui devoit se tenir, selon la coutume, dans le mo-

(*a*) Nous avons parlé au tome Ier de cette Histoire des frères *donnés* du monastère de Savigny. Quand c'étaient des hommes, ils pouvaient habiter l'abbaye ; naturellement, les *sœurs données* ne l'habitaient pas.

nastère de ce nom, et ayant d'ailleurs des affaires importantes à communiquer au seigneur de Monbray, qui étoit fondateur de Bellelande, fut prévenu par le fameux Pierre de Quincy (1). Ce religieux étoit chagrin et inquiet de ne recevoir aucune lettre de son propre abbé, au sujet de la fondation de la nouvelle abbaye de Jorival, qu'il avoit commencée. Afin donc de prendre ses mesures et de déterminer ce qu'il devoit faire de cet établissement, il chargea l'abbé Roger d'une lettre pressante pour l'abbé Serlon, et le pria en même temps de lui faire toutes les instances possibles pour l'engager à lui rendre une réponse positive et par écrit, pour savoir ce qu'il auroit à faire, protestant qu'il se soumettroit, lui et ses confrères, à tout ce qu'il voudroit leur ordonner (3).

L'abbé de Bellelande se chargea avec plaisir de cette lettre, et ayant passé la mer, il se rendit à Savigny, où il fut reçu par l'abbé Serlon avec de grandes démonstrations d'amitié et d'honnêteté, et après que l'abbé Roger lui eut remis la lettre de dom Pierre de Quincy, il l'entretint de plusieurs affaires, mais particulièrement de ce qui regardoit la fondation de Jorival. Les abbés de France, au nombre de quinze, étant assemblés pour le Chapitre général de Savigny, ne furent pas peu surpris de n'y voir que trois abbés d'Angleterre, qui étoient celui de Quarrère et celui de Neth, avec celui de Bellelande. On ne sait pas certainement les raisons pourquoi les autres s'absentèrent du chapitre, si ce n'est, autant qu'on en peut juger, que l'abbé de Furnèse, qui se regardoit déjà comme le chef des abbés d'Angleterre, chagrin de ce que l'abbaye de Bellelande, sortie de celle de Caldra, sa fille immédiate, avoit

(1) *Ex Schoed. Savig. et Veter. Villæ.*
(2) *Ex regist. Bellaland.*
(3) L'an de J.-C. 1146.

été soumise à la juridiction de Savigny par le chapitre général de l'an 1147, empêcha les autres abbés de se trouver à celui de cette année (1).

Quoi qu'il en soit, on ne laissa pas de tenir le Chapitre, dans le temps ordinaire, et selon la coutume. Le premier jour, on conféra des affaires de la Congrégation en général ; au second jour, on s'entretint avec étendue de la fondation de Jorival. L'abbé Serlon fut le premier qui proposa à l'assemblée tout ce que dom Pierre de Quincy, son religieux, lui avoit mandé sur ce sujet, et l'abbé Roger ayant pris la parole, déclara aussi les propositions qu'il avoit à faire au Chapitre de la part de ce religieux. Après que tous les autres abbés eurent dit leurs sentimens sur la disposition de dom Pierre, celui de Savigny demanda à l'assemblée ce qu'elle jugeoit de plus convenable et de plus avantageux pour l'Ordre, ayant représenté auparavant la manière dont Jorival avoit été commencé, les peines incroyables et les fatigues extraordinaires que ses religieux y avoient endurées, et beaucoup d'autres choses qui n'y furent pas oubliées, surtout que cette maison avoit été établie par ses propres religieux sans lui en avoir communiqué le dessein (2).

Chacun dit ses raisons, et les sentimens furent même partagés ; les uns vouloient qu'on l'abandonnât entièrement, les autres étoient d'un avis contraire. Enfin on convint que, puisque l'abbé de Savigny, à qui avoit été donnée l'abbaye de Jorival, persistoit à ne point envoyer dans cette nouvelle maison ni d'abbés ni de religieux de son monastère, il donneroit (s'il le jugeoit à propos) cette abbaye à celle de Bellelande, qui, quoique sa fille et plus

(1) *Histoire de Bellelande.*

(2) *Ibid.*

jeune, étant néanmoins la plus proche, pouvoit plus aisément en avoir l'inspection. C'est ce qui fut résolu. Ce règlement ne put être exécuté que l'année suivante, parce que l'abbé de Bellelande étoit pressé d'aller trouver le comte de Monbray, fondateur de cette abbaye, pour tâcher de remédier à quelques violences qui avoient été faites par Robert de David-ville ou plutôt de Donville (a) et par quelques autres seigneurs. pendant l'absence de cet illustre fondateur (1).

Cependant les affaires de l'abbé Roger ne lui permettant pas de faire un plus long séjour à Savigny, il constitua l'abbé de Quarrère son procureur pour tout ce qui pourroit le regarder; ainsi, sans attendre la fin du Chapitre général, il prit congé de toute l'assemblée; il en fut comblé d'honneurs et de présens, et surtout de l'abbé de Savigny, qui avoit eu de tout temps une singulière estime pour la vertu de ce saint abbé, qui, après un long séjour auprès du seigneur de Monbray, repassa la mer et arriva enfin heureusement en son abbaye.

Le Chapitre général fini, et les abbés s'étant retirés, l'abbé de Savigny fit appeler celui de Quarrère, en présence de plusieurs religieux de sa communauté, et après être convenu avec lui de beaucoup de choses, il lui mit entre les mains une chartre par laquelle il abandonnoit l'abbaye de Jorival à l'abbé de Bellelande; il ordonna ensuite à l'abbé de Quarrère de faire la visite, cette année, par toutes les maisons de la Congrégation de Savigny qui étoient en Angleterre, et qu'en cas qu'il trouvât du bien suffisamment pour faire subsister une communauté dans Jorival, il lui enjoignit de remettre, de sa part et de celle

(1) *Monast. angl.*, pag. 1031.

(a) Donville, petite paroisse située aux environs de Granville.

des religieux de Savigny, cette chartre, avec tous ses biens, entre les mains de l'abbé de Bellelande et de le mettre ensuite en possession de tout. Que si, au contraire, les choses étoient autrement, c'est-à-dire, que si les revenus de cette nouvelle abbaye n'étoient pas suffisans pour y entretenir une communauté, il retiendroit par devers lui cette chartre, et diroit, de sa part, à dom Pierre de Quincy de la garder et d'en appliquer les biens au profit de Savigny. L'abbé Serlon chargea ensuite celui de Quarrère de plusieurs lettres cachetées, qui contenoient que, si la terre et les autres possessions de l'abbaye de Jorival pouvoient suffire à ce que l'on vient de marquer, il laissoit une entière liberté à dom Pierre et à ses compagnons de promettre obéissance à l'abbé de Bellelande, s'ils le vouloient, ou bien de revenir à Savigny, leur maison de profession.

Ce fut en cette année que dom Pierre de Quincy perdit son bienfaiteur et son appui, le comte de Richemont, Alain surnommé le Noir. Ce prince étoit l'aîné des enfans du comte de Penthièvre et frère d'Olivie, femme de Henri, seigneur de Fougères, fils du fondateur de l'abbaye de Savigny. Celui-ci se trouva, en cette année, à l'assemblée des barons de Bretagne, qui fut tenue à Saint-Sulpice (a) par Conan le Gros, pour une nouvelle croisade, mais on ne sait s'il fut du nombre de ceux qui y allèrent.

## CHAPITRE VIII.

L'ABBÉ DE QUARRÈRE VISITE LES ABBAYES DE L'ORDRE DE SAVIGNY EN ANGLETERRE. — IL MET L'ABBÉ DE BELLELANDE EN POSSESSION DE JORIVAL (L'AN DE J.-C. 1147).

L'abbé de Quarrère, nommé Guillaume, chargé des instructions et des lettres de celui de Savigny, et d'un

(a) Saint-Sulpice est un faubourg de Fougères.

ordre exprès de visiter toutes les abbayes de la Congrégation de Savigny qui étoient en Angleterre, s'en retourna dans son monastère, et à Pâques suivant, c'est-à-dire au commencement de l'année 1147, il fit ses visites. Il prit avec lui, comme l'abbé Serlon lui avoit ordonné, même par écrit, dom Mathieu, religieux de Savigny, pour s'en servir comme secrétaire, et dans tout ce qu'il pourroit en avoir besoin, durant le cours de ses visites. Cet excellent religieux étoit un des compagnons de Pierre de Quincy, et demeuroit pour lors avec lui dans l'abbaye de Jorival.

L'abbé de Quarrère, qui avoit principalement en vue d'exécuter ce qui lui avoit été ordonné par celui de Savigny au sujet de Jorival, commença ses visites par l'abbaye de Bellelande, où se trouva par hasard dom Pierre de Quincy. La visite ayant été conclue, ce religieux ne sachant rien encore des ordres particuliers que l'abbé de Savigny avoit donnés à son sujet, engagea l'abbé de Bellelande et celui de Quarrère à venir à Jorival. A leur arrivée, l'abbé de Quarrère rendit à dom Pierre des lettres closes de l'abbé de Savigny, et lui dit verbalement que son abbé, avec sa communauté, avoit donné la maison de Jorival à l'abbé de Bellelande, en cas qu'un abbé et des religieux y pussent subsister; et en lui faisant voir ses ordres, il ajouta que l'abbé de Savigny et sa communauté, n'ayant pu se résoudre à envoyer un abbé à Jorival, avoient jugé à propos de donner cette maison à l'abbé qui en étoit le plus proche, comme étoit celui de Bellelande.

Après cet entretien, dom Pierre de Quincy assembla ses confrères, savoir Conan et Himbert, aussi religieux de Savigny. Ceux-ci crurent qu'il falloit aussi appeler dom Matthieu; étant tous ensemble, ils firent la lecture des lettres de leur abbé, et délibérèrent longtemps sur ce qu'ils avoient à faire, car ils ne convenoient pas de sentimens.

Dom Matthieu dit que, la maison de Jorival n'ayant point assez de revenus pour y entretenir une communauté, il valoit mieux en appliquer les biens au profit de Savigny ; mais les trois autres s'y opposèrent, et furent d'un sentiment contraire ; ils lui représentèrent tous d'une même voix les grands travaux qu'ils avoient essuyés pour l'établissement de ce monastère, et qu'il seroit bien plus honorable à l'abbaye de Savigny de voir une nouvelle maison de son Ordre, où Dieu pourroit être servi, et qu'elle en auroit un mérite éternel devant le Seigneur. C'est-à-dire que dom Pierre de Quincy et ses deux autres compagnons refusèrent de consentir que les biens de Jorival tournassent au profit de Savigny ; sur cette contestation, ils se séparèrent sans en parler davantage. Ils allèrent à l'église, trouver les abbés de Bellelande et de Quarrère, qui les y attendoient.

Dom Pierre de Quincy prit la parole et dit à l'abbé de Quarrère : « Saint père de Quarrère, nous avons conféré aujourd'hui et en d'autres temps du sujet qui vous a fait venir ici, et je veux vous faire connoître maintenant que, mes deux compagnons et moi, à qui ce lieu a été principalement donné pour le service de Dieu, l'avons établi selon notre pouvoir au dedans et au dehors, et y avons de beaucoup augmenté les biens. Car, à présent, par la bénédiction que Dieu y a donnée, nous avons le labour de cinq charrues toutes montées, quarante vaches avec leurs suivans, seize jumens et leurs poulains, que le comte Alain nous a donnés, sans comprendre les troupeaux... » Il fait ensuite le dénombrement de beaucoup d'autres commodités ; après quoi, il ajoute : « et nous sommes assurés de trouver de quoi subsister durant toute la première année, en sorte qu'un abbé et une communauté y pourront vivre aisément et commodément, avec le bien qui est

déjà ici, en attendant qu'il plaise à Dieu d'y pourvoir plus abondamment. D'ailleurs, je vous déclare, moi, frère Pierre, au nom de mes deux confrères qui sont ici présens, que, puisque mon abbé et la communauté de Savigny jugent à propos de donner cette maison au père abbé de Bellelande, nous y consentons volontiers, pourvu qu'il nous promette de bonne foi d'y mettre un abbé et des religieux de son monastère pour y demeurer et y servir Jésus-Christ à perpétuité, comme il a été ordonné par nos supérieurs, et qu'il nous a été enjoint, ainsi qu'il paroît par les lettres qu'ils nous ont envoyées, afin de lui remettre cette maison avec toutes ses possessions, et nous sommes prêts de la lui rendre, et même d'y faire notre profession. »

A peine l'abbé de Quarrère eut-il entendu ce discours et connu la disposition de ces trois religieux, qu'il en conféra en particulier avec l'abbé de Bellelande et dom Mathieu, et ensuite il leur parla en ces termes : « On voit assez, mes frères, par tout ce que vous venez de nous déclarer, la bonne volonté de vos cœurs et la disposition de vos esprits, et que vous n'avez pas d'autre dessein que de procurer sincèrement le salut des âmes et l'accroissement de notre Ordre : c'est aussi dans cette vue que l'abbé de Bellelande, qui est ici présent, vous promet de sa propre bouche d'exécuter fidèlement ce que vous désirez, et de ma part je vous promets aussi qu'en cas qu'il n'exécute pas sa promesse, selon votre volonté, quand il le jugera convenable, je le ferai moi-même, et je m'oblige de me soumettre moi-même et notre maison de Quarrère, et à vous, et à votre maison de Savigny, pour le faire s'il ne le fait pas (*a*). »

(*a*) Le sens de cette phrase est bien difficile à saisir. L'abbé de Quarrère veut dire probablement qu'il s'engage à fournir un

Alors, il lut devant tous la chartre par laquelle l'abbé Serlon cédoit le monastère de Jorival à l'abbé de Bellelande. En voici la teneur : (1) « A tous les enfans et fidèles de la sainte Eglise de Dieu, Serlon, abbé du monastère de Savigny, et tout le couvent du même monastère, salut. Sachez que, du consentement et de l'avis de tous nos frères, nous avons donné et cédé à Dieu et à sainte Marie de Bellelande l'abbaye de Wendelesdale (car Jorival s'appeloit aussi de ce nom) à présent nommée Jorival, avec tous les biens qui y sont et y seront à l'avenir, franche et exempte, ainsi que le comte Alain de Richemont nous l'avoit ci-devant donnée et accordée, et que Conan, son héritier avec ses barons, accorde et approuve aussi, à condition toutefois, que cette église soit soumise à celle de Bellelande, comme la fille à sa mère, et qu'elle lui obéisse en toutes choses, selon les statuts de notre Ordre. » L'abbé Serlon prend comme témoins de cette cession Henri de Mardach, archevêque d'York, Thorolde, abbé de Fontaines, qui avoit succédé à Henri, et plusieurs autres personnes religieuses (2).

Ces témoins pourroient faire quelque difficulté, si on ne savoit pas que ce fut sur la fin de l'année 1146 que Henri de Mardach fut élevé à l'archevêché d'York, comme le marque l'auteur de l'Histoire de Bellelande, qui nous assure que cette année étoit la première de son épiscopat. Mathieu Paris dit la même chose. Il est vrai que ce prélat ne voulut en faire les fonctions qu'après avoir eu l'avis de S. Bernard, le consentement et l'appro-

abbé de sa maison au monastère de Jorival, si l'abbé de Bellelande ne le faisait pas.

(1) *Chart. Serl., abb. Savig.*

(2) *Monast. angl.* p. 1030. — Math., Paris, *Hist. angl.*, ad hunc an.

bation du pape Eugène, qu'il vint trouver à Trèves en 1147, comme on dira plus bas.

L'archevêque Mardach avoit été religieux de Clairvaux et ensuite abbé de Vauclair ; il fut depuis envoyé par S. Bernard à Fontaines, dont il fut élu abbé, et enfin, contre toutes les brigues de Guillaume, neveu du roi Etienne, il fut nommé archevêque d'York.

Ce qui me porte à croire que la charte de l'abbé de Savigny ne fut donnée que vers la fin de 1146, est que l'abbé de Bellelande demeura toute cette année en Normandie, avec le seigneur Roger de Monbray et qu'il est assez vraisemblable qu'il fut chargé lui-même de cette chartre avant son retour en Angleterre, et qu'il l'auroit alors remise entre les mains de l'abbé de Quarrère.

On peut faire une autre difficulté sur cette chartre, c'est de savoir si Henri de Mardach et les abbés qui ont souscrit à cette chartre étoient pour lors en France ; mais il est aisé de lever cette difficulté en disant, comme il est vrai, que tous ces témoins vinrent en ce temps-là en ce royaume pour y voir le pape Eugène, qui y arriva au commencement de l'an 1147. Quoi qu'il en soit de cette circonstance, les écrivains ne conviennent pas tous du temps que le pape Eugène se trouva à Trèves, c'est-à-dire s'il y alla avant ou après le concile de Reims ; c'est ce que nous examinerons en son lieu.

La lecture des lettres de l'abbé de Savigny ayant été faite par l'abbé de Quarrère et l'abbé de Bellelande s'étant engagé de mettre à Jorival un abbé et une communauté, D. Pierre de Quincy lui remit cette maison avec tout ce qui lui appartenoit, et lui promit obéissance. Ses deux compagnons, Conan et Himbert, et un frère convers en firent de même ; il y avoit encore un autre frère convers, mais il prit le parti de s'en retourner à Savigny avec dom

Matthieu, après quoi l'abbé de Quarrère continua ses visites dans tous les monastères de la Congrégation, suivant l'ordre qui lui en avoit été donné par l'abbé Serlon, qui en étoit le chef et le général.

L'abbé de Bellelande ayant ainsi pris possession de Jorival, y établit dom Pierre de Quincy pour en avoir le soin, comme il l'avoit eu jusque-là, le regardant dès lors comme son religieux ; il y établit aussi un maître des hôtes et un frère convers pour avoir le soin de la tannerie. Après cette disposition, l'abbé de Bellelande retourna dans son monastère, se contentant de venir de temps en temps pour y donner ses ordres ; car on verra que ce ne fut qu'après l'union de la Congrégation de Savigny à l'Ordre de Cîteaux, que l'abbé de Bellelande mit un abbé et des religieux à Jorival.

## CHAPITRE IX.

LE PAPE EUGÈNE PREND L'ABBAYE DE SAVIGNY SOUS SA PROTECTION. — ÉTABLISSEMENT DES CHANOINES RÉGULIERS A NEUBOURG. — BIENS DONNÉS A SAVIGNY (L'AN DE J.-C. 1147).

Le pape Eugène III, qui avoit été religieux de Clairvaux et disciple de S. Bernard, sous le nom de Bernard de Pise, et depuis abbé de S. Anastase à Rome, fut élu vers le commencement de l'an 1145, à la place de Luce II, qui étoit mort quelques jours auparavant. Ce grand pape étant à Trèves, donna une bulle qu'il adressa au vénérable Serlon, abbé de Savigny, pour la conservation des biens de son monastère (1).

Cette bulle, qui se trouve encore à Savigny, est sous-

(1) Trith. *Chron. hirsang.* — M. de Villef. *Vie de S. Bern.*

crite de sept cardinaux et datée de Trèves, du treizième des calendes de février, c'est-à-dire du vingtième de janvier, indiction XI, de l'Incarnation de Notre-Seigneur l'an 1147, la troisième année du pontificat de Eugène III. Cette date ne fait pas une petite difficulté dans l'histoire. Suivant l'opinion commune, Eugène ne fut à Trèves qu'après le Concile de Reims, qui fut commencé le 22 mars de l'an 1148 et, par conséquent, sur la fin de cette année, puisque ce pape assista encore au Chapitre général de Cîteaux, qui ne se tient, selon la coutume, qu'à la fête de l'Exaltation de la Croix. Cependant, par cette bulle et par d'autres du même temps, quelques auteurs ont cru que le pape Eugène avoit fait deux voyages à Trèves, le premier en 1147, avant le Concile de Reims, et l'autre en 1148, après ce Concile, à la prière d'Adalbéron, archevêque de Trèves, où il demeura durant trois mois.

L'abbé Trithème et quelques autres écrivains semblent avoir été de ce dernier sentiment. Ces auteurs nous assurent que, le 31 janvier de cette année 1147, le pape Eugène dédia l'église de S. Mathias de Trèves, *Ecclesiam monasterii S. Mathiæ apostoli, denuo reparatam, pridie calendas februarii dedicasse*... ce qui se rapporte assez au temps de la bulle de Savigny (1).

Quoi qu'il en soit, par cette bulle qui est très ample, le pape Eugène prend en sa protection et en celle de S. Pierre l'abbé Serlon, son monastère et tous les biens qui lui appartenoient, dont il fait un long dénombrement. Ce pape défend à toutes sortes de personnes d'exiger des dîmes de ses biens, sur peine d'être privés de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ. Dans cette bulle,

(1) Spurhem. *Ann. de Citeaux*, ad hunc. an.

il n'est point parlé de l'union de la Congrégation de Savigny à l'Ordre de Citeaux, ce qu'il ne manque pas de faire dans toutes les autres bulles que ce Souverain Pontife a données, tant à Reims que depuis le Concile tenu en cette ville, ce qui nous confirme encore que cette bulle a été donnée avant ce grand Concile (1).

Les cardinaux qui souscrivirent à cette bulle avec le pape furent Humbalde, prêtre cardinal du titre de S. Jean et de S. Paul; Hymare, cardinal évêque de Tusculum; Odo, diacre, cardinal; Hugues, prêtre, cardinal de Saint-Ange; Jordan, prêtre, cardinal de Sainte-Suzanne; Hyacinthe, diacre, cardinal de Sainte-Marie en Cosmedin, et Guy, diacre, cardinal, chancellier de la Sainte-Eglise romaine.

Nous ne pouvons omettre ici la fondation des chanoines réguliers de S. Augustin de Neutbrige (2) ou Neubourg, à cause de la liaison de cette abbaye avec celle de Bellelande, de laquelle ces chanoines occupèrent le premier lieu que les religieux de Savigny avoient habité (a). Voici comment la chose se passa. Les religieux de Bellelande, de la Congrégation et de la filiation immédiate de Savigny, après avoir demeuré quatre ans à Hodde, quittèrent cet endroit pour s'établir à Bellelande. Le seigneur de Monbray, qui leur avoit donné l'un et l'autre lieu, les voyant bien établis à Bellelande leur demanda conjointement avec Samson d'Aubigny, son proche parent, la maison de Hodde, pour la donner à des chanoines réguliers venus de Bridlington, nommés depuis de Neutbrige, dans le territoire d'Yorck. Les religieux de

(1) *Diplom. Eug. P. P., apud Savig.*

(2) *Monas. anglic,*, p. 16-30.

(a) La phrase suivante corrige l'obscurité de celle-ci.

Bellelande, qui avoient reçu de la libéralité de ce seigneur la plus grande partie des biens qu'ils possédoient, la lui accordèrent avec plaisir, et Roger de Montbray, par quelque sorte de reconnoissance, leur donna d'autres terres. Les chanoines réguliers, de leur côté, leur cédèrent toutes les dîmes de Vilton et de Camble, et s'engagèrent à demeurer toujours en communauté à Hodde et à y vivre selon la règle de S. Augustin. Samson d'Aubigny donna aussi quelques revenus aux religieux de Bellelande.

Le seigneur de Monbray offrit encore à l'abbé de Bellelande le droit de patronage de quatre églises avec quelques fonds qui en dépendoient; mais ce bon abbé, par une délicatesse de conscience, ne voulut pas s'en charger; il remercia son bienfaiteur de sa bonne volonté, lui disant qu'il lui avoit déjà donné assez de biens. Il ne fût pas satisfait de cette réponse, son dessein étant de leur en donner les revenus par la suite.

Les chanoines de Hodde ou de Neubourg, car c'est la même chose, ne furent pas si scrupuleux que ce bon abbé, car ils les firent demander par Samson d'Aubigny, qui se fit lui-même chanoine régulier au même lieu, et, à sa considération, ce seigneur les leur accorda.

En ce temps-là, il se trouva en Bretagne des seigneurs qui n'eurent pas moins de zèle et d'affection pour l'abbaye de Savigny que ceux d'Angleterre. Entre ceux-là, il n'y en a point eu qui y aient fait tant de bien, si on en excepte les barons de Fougères, que les seigneurs de Vitré. On voit à Savigny, tant de Robert de Vitré, dit le Jeune, que d'André, son fils, plus de trente chartres, soit pour y donner des terres considérables, soit pour confirmer les donations que leurs vassaux y avoient faites, et leur affection fut telle, que non seulement ces deux seigneurs,

mais encore plusieurs autres de la même famille, firent le choix de la maison de Savigny pour le lieu de leur sépulture (1). On verra, sur l'année 1174, que Robert fut le premier de tous qui se fit enterrer dans l'oratoire de sainte Catherine, où l'on voit le mausolée de ce seigneur. La Chronique de Savigny parle de lui sous le nom de Robert III, seigneur de Vitré. Il commença, dès l'an 1147, à donner des marques de sa bienveillance à l'abbaye de Savigny ; il y confirma la terre de Luvigny, près de la ville de Rennes ; il en avoit déjà donné une partie à un solitaire nommé Haton, qui, ayant assemblé en cet endroit quelques hermites, en fut le premier prieur (2).

De ces solitaires, il y en eut un de qualité, nommé Geofroy, fils de Radulfe, seigneur d'Acigney, qui lui donna l'autre partie de Luvigny, du consentement de ses frères Hervé et Guillaume le Vieux et d'un autre aussi nommé Guillaume, dit Papon, et de leur sœur, femme de Payen.

Hervé, à qui quelque partie de cette terre appartenoit, la voulut vendre aux religieux de Savigny, mais ils refusèrent de l'acheter, ce qui obligea Hervé de la vendre au prieur Haton. Celui-ci et Godefroy, son disciple, s'étant depuis faits religieux dans l'abbaye de Savigny, y donnèrent en même temps cette terre avec ses dépendances et l'église même d'Acigney, et d'autres fonds encore, près des portes de la ville de Rennes. Tout ceci fut confirmé par Robert de Vitré et par les ducs de Bretagne et les évêques de Rennes.

Je passe les autres aumônes qui furent faites en cette année, pour venir à la grande affaire de l'union de la

(1) *Chron. Savig.* p. 6.
(2) *Ex. Schæd. Savig. 21, et alibi.*

Congrégation de Savigny à l'Ordre de Cîteaux, comme la principale chose que je me suis proposé dans cette Histoire.

## CHAPITRE X.

L'ABBÉ DE SAVIGNY SE TROUVE AU CONCILE DE REIMS. — IL Y DEMANDE L'UNION DE SA CONGRÉGATION A L'ORDRE DE CITEAUX. — LE PAPE EUGÈNE Y CONSENT ET L'ORDONNE (L'AN DE J.-C. 1148).

Il y avoit près de quarante ans que la Congrégation de Savigny, composée de plus de trente monastères, édifioit toute l'Église et y répandoit une sainte odeur de toutes sortes de vertus, lorsque l'esprit de division et de domination commença à se mettre parmi quelques abbés d'Angleterre ; car il est certain que ceux de France demeurèrent toujours très unis entre eux par les liens d'une véritable charité (1).

Tous les historiens qui ont parlé de cette mésintelligence (2) se sont contentés de dire que les abbés qui devoient se soumettre au vénérable Serlon, abbé de Savigny, commencèrent par vouloir se soustraire de son obéissance et ne plus vivre selon sa volonté et son désir, et que cet abbé, qui gouvernoit alors toute la Congrégation de Savigny, voyant que quelques-uns de ceux d'Angleterre négligeoient déjà de se trouver aux Chapitres généraux, et méditoient de secouer le joug de la dépendance, résolut d'unir et d'incorporer tous ses monastères, tant de France que d'Angleterre, à l'Ordre de Cîteaux. Mais

(1) Pereg., *Hist. Font.*, *cap.* X.

(2) Rob. de Mont., *Tract. de abbat.* — *Chron, Savig.*, p. 2. — *Monast. angl.*

aucun de ces écrivains ne nous a marqué l'origine ni la cause particulière de cette division et de cette négligence.

Pour en avoir une juste idée, il faut savoir que c'étoit un usage de la Congrégation de Savigny qu'un abbé qui envoyoit une colonie de religieux de sa maison pour fonder un nouveau monastère, devoit en être reconnu pour le père et le supérieur immédiat, et lui, de son côté, devoit aussi regarder cette nouvelle abbaye comme sa fille.

On doit encore se souvenir de ce que nous avons dit autre part, que l'abbé de Furnèse, en Angleterre, ayant envoyé un abbé et des religieux de son monastère pour l'établissement de celui de Caldra, dans le même royaume, devoit, pour la même raison que l'on vient de donner, en avoir la supériorité et la juridiction. Mais la guerre étant survenue entre le roi d'Ecosse et celui d'Angleterre (1), les Écossois firent une irruption dans le Northumberland, où étoit située l'abbaye de Caldra, et la ravagèrent, en sorte que le vénérable Gérolde, qui en étoit le premier abbé, crut qu'il ne seroit pas sûr pour lui ni pour ses religieux de rester dans un lieu ainsi ruiné et désolé. C'est pourquoi il prit avec ses frères le parti de l'abandonner et de retourner à Furnèse, d'où ils étoient sortis. Mais l'abbé et les religieux de Furnèse refusèrent de les recevoir, sous divers prétextes dont nous avons parlé ailleurs. Ainsi, l'abbé Gérolde se vit contraint, avec ses religieux, de chercher une autre retraite. Il la trouva bientôt par la charité de la comtesse d'Aubigny et la libéralité du comte de Montbray, son fils.

Ce saint abbé, avec ses religieux, s'étant donc établi à Hodde, c'est ainsi que se nommoit le lieu qui leur fut

(1) David et Etienne.

désigné, craignit, non sans fondement, d'être inquiété par celui de Furnèse, pour le droit de supériorité qu'il prétendoit sur ce monastère. C'est ce qu'il ne manqua pas de faire. Gérolde, surpris d'une telle entreprise, eut recours à l'abbé de Savigny et au chapitre général de sa Congrégation. Il leur exposa ses raisons, et leur déclara que son nouveau monastère de Hodde n'étant encore soumis à la juridiction d'aucun autre, lui et ses religieux souhoitoient unanimement de se soumettre et leur maison à celle de Savigny. Le chapitre général y consentit, et engagea le bienheureux Serlon à se charger de ce nouveau monastère, ce qu'il accepta.

L'abbé de Furnèse, chagrin de ce règlement et de cette disposition, envoya d'autres religieux avec un abbé à Caldra, et quelque temps après, il porta celui-ci à exiger le droit de supériorité immédiate sur la maison de Hodde, où l'abbé Gérolde s'étoit établi. Néanmoins, le nouvel abbé de Caldra ayant su ce qui avoit été ordonné dans le Chapitre général de Savigny se départit de ses prétentions. Mais l'abbé de Furnèse n'eut pas tant de déférence pour cette assemblée ; il continua de troubler celui de Hodde ; et non content de ne plus se trouver aux Chapitres généraux de Savigny, il engagea encore d'autres abbés d'Angleterre, desquels il se regardoit déjà comme le chef, à suivre son exemple.

Voilà la véritable origine de la division, ou du moins le prétexte dont ces abbés se servirent pour refuser à celui de Savigny la soumission et l'obéissance qui lui étoient dues, et c'est aussi le véritable motif que l'abbé Serlon eut de chercher les moyens d'unir et d'incorporer sa Congrégation à l'Ordre de Cîteaux, dont la sainteté éclatoit de de tous côtés. On peut encore ajouter à ces raisons le désir ardent que ce saint abbé avoit depuis quelques années de

se retirer à Clairvaux pour y vivre sous l'excellente conduite de S. Bernard, et pour ne plus vaquer qu'à Dieu seul (1).

C'est, en effet, ce que quelques auteurs, qui vivoient peu de temps après le bienheureux Serlon (2), ont voulu nous faire entendre, lorsqu'ils ont dit de ce saint abbé qu'il n'avoit quitté le soin de ses monastères que pour servir plus librement et avec plus de dégagement Jésus-Christ, et que ce fut dans ce dessein qu'il se retira dans la maison de Clairvaux, où il se cacha pour ne plus penser qu'à Dieu et à soi-même : *ut Deo liberius posset vacare, in monasterio Clarevallis Deo et sibi vacans delituit.* La Chronique de Savigny confirme la même chose, nous assurant que ce saint homme ne respiroit que le repos pour se donner tout entier à la prière et à la contemplation. *Abbas Serlo, quietem contemplationis desiderans, apud Claramvallem remansit* (*a*).

Il est certain que, hors la contestation de quelques abbés d'Angleterre, la Congrégation de Savigny fut toujours fort unie, et on ne peut pas dire que cette division soit venue d'aucun relâchement des statuts et des observances établies par les Chapitres généraux, comme quelques-uns ont avancé (3). Il seroit même fort aisé de

(1) *Chron. de Savig.*, p. 2. — Rob. de Monte, *Tract. de abbat.*

(2) *Ibid.*

(3) *Essais de l'hist. de Cît.*

(*a*) « Admirateur des Cisterciens, ami de saint Bernard, Serlon regrettait de ne pas faire partie d'un ordre que Dieu protégeait par une protection si visible et par l'influence d'un si grand hommes. Aussi bien, chef d'une Congrégation déjà nombreuse, il redoutait, dans ce haut rang, non le travail, mais la responsabilité de tant d'âmes confiées à sa garde. Plus humble encore qu'élevé en dignité, il voulut se donner un supérieur. » — Gaillardin, *Les Trappistes ou l'Ordre de Cîteaux au XIXe sècle*, t. I, p. 15.

faire voir, par tous les actes de l'abbaye de Savigny, qu'on y vivoit encore en ce temps-là dans une exacte discipline et une très étroite observation de la règle de S. Benoît. On pourroit donner en preuve de ce qu'on avance ici le grand nombre de saints qui vivoient pour lors dans les monastères de cette Congrégation, dans laquelle on voyoit encore une infinité d'exemples de toutes sortes de vertus, non seulement pendant qu'elles se gouvernoit par elle-même, mais depuis qu'elle fut unie à l'Ordre de Cîteaux. On peut même assurer qu'on trouvera peu d'exemples, dans les Ordres réguliers, d'un aussi grand détachement que celui qu'on voit dans les abbés de cette Congrégation, qui, pour la plupart, se sont démis de leurs abbayes pour vivre sous le joug de l'obéissance et dans la vie contemplative. Ainsi on ne craint point de dire que c'est à tort que quelques auteurs (1) se sont si fort récriés sur la fragilité et l'insconstance de l'homme et sur le relâchement de ce grand Ordre, qui, de leur aveu, étoit pour lors très estimé et considéré dans l'Église.

Mais, sans entrer dans cette discussion, il suffit, pour le dessein que je me suis proposé, de faire voir que l'abbé Serlon, qui étoit un homme juste et craignant Dieu, appréhendant les suites fâcheuses de la désunion de quelques abbés d'Angleterre, qui ne cherchoient que des prétextes pour secouer le joug de l'obéissance et ne se trouvoient plus aux Chapitres généraux de Savigny, résolut, avec les abbés de France et quelques-uns même d'Angleterre, dans le Chapitre de l'an 1147, de s'adresser au pape Eugène, afin de lui demander sa protection et en même temps la permission de s'unir avec tous leurs monastères à l'Ordre de Cîteaux.

(1) *Essais de l'hist. de Cît.*

Dans cette vue, le bienheureux Serlon implora une infinité de fois l'assistance du Ciel, et demanda avec ardeur à Dieu les lumières nécessaires dans une affaire si importante, après quoi l'ayant proposée, dans l'assemblée de Savigny, à tous les abbés qui s'y trouvèrent, on convint tout d'une voix que l'abbé Serlon, comme le chef de la Congrégation et le vénérable Osmond, abbé de Beaubec, homme très éclairé, savant et d'une sainte vie, iroient, comme députés de toute l'assemblée, trouver le pape Eugène, qui étoit en France (*a*). Ces deux grands hommes

(*a*) « Lorsque le chapitre général de Citeaux s'assembla, en 1148, Serlon crut le moment venu de se mettre enfin dans l'heureuse dépendance qu'il ambitionnait. Ce chapitre est resté justement célèbre dans les annales de l'Ordre. Il fut présidé par Eugène III, dont la présence fit, d'une réunion d'abbés, comme un Concile universel. Il fut surtout remarquable par les grands exemples d'abnégation chrétienne qu'il offrit à l'admiration de l'Église et de la postérité. Eugène III y brilla bien plus par son humilité que par l'éclat de la tiare. Il avait été moine de Citeaux, et, malgré le titre de chef de l'Église, il parut au milieu de ses frères comme un d'entre eux, revêtu de leur habit qu'il ne quittait jamais, fidèle à leur règle, qu'il conservait partout. Il ne les présida pas par l'autorité apostolique, il les édifia bien plutôt par sa charité fraternelle. Non loin de lui, saint Bernard, dont il avait été le fils spirituel dans un monastère de la filiation de Clairvaux, le reconnaissait maintenant pour son père, et se montrait le plus docile de ses fils. Serlon était digne de paraître dans cette pieuse assemblée : il vint solliciter l'honneur d'être admis avec tous les siens dans la famille cistercienne, et sa demande étant acceptée, il prit saint Bernard pour père immédiat : « On vit alors, dit l'auteur des Annales (de Cîteaux), une merveille qu'on ne reverra jamais : une Congrégation ou plutôt un Ordre, composé de trente monastères, en France, en Angleterre, en Normandie, illustre par le mérite de ses moines, par la gloire de ses églises, l'étendue de ses possessions, abondonna ses usages déjà consacrés par le temps, quitta son habit, et passa sous les lois d'un autre Ordre. » — Gaillardin, *op. cit.*, p. 16.

donc, qui étoient fort connus et estimés de S. Bernard, en conférèrent avec ce saint abbé. Il leur promit de faire lui-même au pape la proposition de cette union et de les appuyer de tout son pouvoir et de tout son crédit auprès de ce Souverain Pontife (1).

Le temps auquel le Concile de Reims étoit indiqué étant arrivé, les deux députés de la Congrégation de Savigny s'y trouvèrent, et, par l'entremise de S. Bernard, ils eurent une audience favorable du pape. Ils lui déclarèrent le sujet qui les avoit amenés et la résolution qui avoit été prise par tous les abbés dans leur chapitre général. Ce saint pape les reçut d'une manière tout à fait obligeante et avec une bonté toute paternelle. Il écouta leurs raisons et leur promit de favoriser leur dessein. Il le fit comme il le leur avoit promis, et, pour en donner des marques effectives, il leur fit délivrer une bulle qui fut souscrite par quatorze cardinaux. Elle est datée de Reims, le quatrième des ides du mois d'avril, c'est-à-dire le neuvième du même mois, indiction onzième, l'an onze cent quarante-huit de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la quatrième de son pontificat.

Le pape, par cette bulle, ordonne à tous les monastères de la Congrégation de Savigny, de se soumettre sans délai en toutes choses à l'abbé de Savigny pour vivre à l'avenir selon l'institut de l'Ordre de Cîteaux. Il y marque en particulier, les noms des abbayes d'Angleterre, au nombre de treize. Il y défend aussi aux abbés et à tous les autres, sous peine d'être privés de leurs dignités et de la participation du corps et du sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de contrevenir au commandement qu'il fait par cette bulle. C'est ce qui se verra encore mieux par les

(1) *Essais de l'hist. de Cît.*

termes de la bulle même, qui mérite bien, vu l'importance de l'affaire dont elle traite, d'être mise ici toute entière. Voici comment le pape s'y explique (1).

« Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre fils bien aimé, Serlon, abbé de Savigny et à tous ses successeurs qui seront élus canoniquement. L'autorité du Siège apostolique, auquel, par la grâce de Dieu, nous présidons, nous avertit de protéger la religion qui lui est agréable et de la conserver après son établissement avec tout le soin et la sollicitude possibles. A ces causes, notre très cher fils en Notre-Seigneur, Serlon, abbé, nous acquiesçons avec clémence aux justes demandes que vous nous avez faites, et nous appuyons de notre autorité, par ces présentes, la protection que nous accordons au monastère dont vous avez le gouvernement. Ainsi, nous commandons qu'à l'avenir, l'ordre monastique soit inviolablement observé selon l'institut de l'Ordre de Cîteaux, tant dans le susdit monastère de Savigny que dans ceux qui sont soumis à sa puissance et à sa discipline. Mais afin que les abbayes que l'on sait appartenir de droit à votre monastère demeurent pour toujours sous votre obéissance et votre sujétion et sous celle de vos successeurs, nous avons jugé à propos de les inscrire ici et de les désigner par leurs noms. C'est à savoir : l'abbaye de Furnèse, celles de Buffestre, de Bilwas, de Neth, de Quarrère, de Stratfort, de Cogeshales, de Bazinwert, de Cumbremer, de Bellelande, de Swinesheved, de Caldra et l'abbaye de l'île de Man. Nous vous confirmons donc, et à vos successeurs à perpétuité, toutes ces abbayes avec toutes leurs possessions, de telle sorte qu'il ne soit permis à qui que ce soit de troubler votre monastère sur cette ordonnance

(1) *Diplom. Eug. P.P. III, apud Savig.*

que nous venons de faire ou d'y mettre le moindre empêchement, mais que toutes ces choses soient observées à perpétuité, d'une manière aussi inviolable que l'on sait qu'elles sont justement ordonnées par le décret de ces présentes.

« Que si cependant quelqu'un, avec connoissance, a la témérité d'y contrevenir et ne satisfait pas d'une manière convenable après en avoir été averti deux ou trois fois, qu'il soit privé de sa dignité et de ses honneurs et de sa puissance, et qu'il sache qu'il est coupable du jugement de Dieu, à cause de l'iniquité qu'il a commise, et qu'il soit exclu de la participation du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et enfin assujetti à la vengeance divine, au jugement dernier. Que ceux, au contraire, qui rendront au même lieu de Savigny la soumission et l'obéissance qui leur est due en reçoivent du Seigneur, le rémunérateur de tous les biens, la vie éternelle pour récompense, par les mérites de S. Pierre et de S. Paul. *Amen, Amen, Amen*. Faites paroître, Seigueur, quelque signe de votre bonté envers moi ! Moi, Eugène, P.P. III, évêque de l'Église catholique. Egmare, évêque de Tusculum ; Odo, diacre, cardinal de St Georges-au-Voile-d'Or ; Octavien, diacre, cardinal de S. Nicolas-dans-la-prison-Tulliane; Jean, diacre, cardinal de St Adrien ; Jean, diacre, cardinal de Ste Marie-la-Neuve ; Gui, diacre, cardinal de Ste Marie-sur-la-Perche , Hyacinthe, diacre, cardinal de Ste Marie en Cosmédin ; Hubalde, prêtre, cardinal du titre de Ste Praxède ; Humbalde, prêtre cardinal du titre de St Jean et de St Paul ; Gribert, prêtre, cardinal de Ste Anastasie ; Jules, prêtre, cardinal de S. Maucel ; Guy, prêtre, cardinal du Pasteur, Bernard, prêtre, cardinal de St Clément. Donné à Reims, par la main de Guy, diacre, cardinal, chancellier de

l'Églile romaine. Le IV des ides d'avril, ind. IX, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1148. Du pontificat du seigneur Eugène, pape IIIe, an IV. »

Cette bulle est la première qui fut donnée par le pape Eugène pour l'union de la Congrégation de Savigny à l'Ordre de Cîteaux. Elle est connue de peu de personnes, et je ne sais aucun auteur, de ceux qui ont parlé de cette union, qui l'ait donnée; peut-être qu'elle ne leur a pas été communiquée.

Il est bon de remarquer ici en passant que le pape ne parle, dans cette bulle, que des abbayes d'Angleterre, parce qu'en effet la désunion et la division des monastères de la Congrégation de Savigny a commencé par le manquement de soumission des abbés de ce royaume à l'abbé de Savigny, leur chef et supérieur. Mais, quoique, par cette bulle, le pape eût marqué assez clairement ses intentions, il fallut encore pourtant quelque chose de plus fort pour obliger les abbés d'Angleterre à se soumettre à cette union et à obéir à l'abbé de Savigny, suivant le commandement du pape Eugène.

## CHAPITRE XI.

L'ABBÉ DE SAVIGNY EST ADMIS AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE CÎTEAUX. — IL Y REMET SA CONGRÉGATION ENTRE LES MAINS DU PAPE EUGÈNE, QUI LA REMET A S. BERNARD. — PRÉROGATIVES ACCORDÉES A L'ABBÉ DE SAVIGNY.

On ne sait si, depuis la tenue du Concile de Reims, l'abbé de Savigny et celui de Beaubec suivirent le pape Eugène dans ses voyages de Trèves et ailleurs, en attendant l'assemblée générale de l'Ordre de Citeaux, à laquelle ce Souverain Pontife vouloit se trouver en per-

sonne; mais comme il y eut près de six mois d'intervalle entre ce Concile et le chapitre de Cîteaux, il n'est pas vraisemblable que ces deux abbés aient toujours accompagné ce pape. Il paroît, au contraire, que l'abbé de Savigny et l'abbé de Beaubec étant convenus avec S. Bernard de faire solennellement et à la face de tout l'Ordre de Cîteaux l'union de leur Congrégation, retournèrent à Savigny, où ils prirent toutes les mesures nécessaires pour faire recevoir dans les monastères qui en dépendoient la bulle dont on vient de parler.

L'abbé Serlon, ne voulant donc pas éloigner de celui celui de Beaubec, afin de se tenir prêts, l'un et l'autre pour le Chapitre général de Cîteaux, se contenta d'envoyer celui-ci aux abbés des monastères de France de la dépendance de Savigny, pour leur faire connaître les intentions du pape Eugène. Ils y étoient déjà tout disposés, puisqu'ils en étoient tous demeurés d'accord dans leur assemblée de 1147, qui fut la dernière de l'Ordre de Savigny; aussi reçurent-ils tous la bulle du pape avec tout le respect et la soumission qu'on attendoit d'eux.

Il n'en fut pas de même des maisons d'Angleterre. L'abbé de Savigny y envoya son prieur, nommé Gui de Maiset (1). Je ne trouve point ce nom parmi les religieux de cette maison ; je trouve seulement un prieur nommé Guillaume et un autre qui s'appeloit Hugues; il se peut faire qu'on ait pris un nom pour l'autre, ou que de la lettre capitale G ou W on ait formé le nom de Guy pour Guillaume. Celui-ci, quel qu'il ait été, fut envoyé en Angleterre dans tous les monastères de Savigny, avec des lettres pressantes, par lesquelles il étoit enjoint aux abbés et aux religieux, par autorité apostolique, de prendre et

(1) *Cart. Savig.*, art. 14, Bajoc.

de garder sans délai et dès qu'ils auroient appris ce commandement, l'habit et les constitutions de l'Ordre de Cîteaux (1), comme le pape l'avoit ordonné dans le Concile de Reims, *ut constitutiones ordinis Cisterciensis et habitum, sicut Papa Eugenius in concilio celebrato Rhemis ordinaverat, omnes de generatione ordinis Savigneii, sine mora, accepto mandato, sumerent et conservarent.*

Quelques-uns s'y soumirent, et d'autres n'y consentirent qu'à de certaines conditions, et il s'en trouva un plus grand nombre qui refusa absolument d'obéir et en appela au Saint-Siège. De ceux-ci, l'abbé de Furnèse, nommé Pierre d'York, fut le chef et parut à leur tête (2). Les choses cependant en demeurèrent là jusqu'au chapitre général de Cîteaux, auquel le pape Eugène devoit assister en personne. L'abbé de Savigny, qui avoit appris par les religieux qu'il avoit envoyés en Angleterre la disposition où se trouvèrent les abbés et les religieux de ce royaume, ne manqua pas d'en informer S. Bernard, qui, de son côté, n'oublia rien pour achever ce grand ouvrage de l'union à laquelle il avoit eu tant de part, et qu'il ne souhaitoit pas avec moins d'ardeur et d'empressement que l'abbé Serlon.

Le temps du Chapitre général de Cîteaux de l'an 1148 étant proche, l'abbé de Savigny et celui de Beaubec ne manquèrent pas d'aller à Clairvaux comme députés de la congrégation, d'où, après avoir pris conseil de S. Bernard, le principal entremetteur de cette grande affaire, ils partirent avec ce saint abbé pour se rendre à Cîteaux. Le pape s'y trouva, comme il l'avoit promis, non pour y

(1) *Monast. anglic.*, p. 872.
(2) *Ibid.*

présider et y commander en Souverain Pontife, mais comme un d'entre les abbés de l'Ordre (*a*).

Ce grand pape y reçut avec toutes sortes de démonstrations d'affection et de bonté les deux abbés qui lui furent présentés par S. Bernard, et ce saint se chargea de représenter lui-même à ce pontife comme les choses s'étoient passées dans les monastères de la Congrégation de Savigny, depuis le Concile de Reims, et en même temps les deux députés s'étant prosternés aux pieds de Sa Sainteté en présence de la cour romaine et de tout le Chapitre général, lui remirent leur Congrégation pour être incorporée à l'Ordre de Cîteaux, et le pape, selon le désir et la volonté des députés, la remit aussitôt entre les mains de S. Bernard, qui en fut dès ce moment regardé comme le père et le supérieur immédiat.

Cette démission ayant été faite, et l'union acceptée avec joie tout d'une voix par le Chapitre général, ce même Chapitre, par une grâce particulière et un privilège spécial qu'il n'avoit accordé à personne jusqu'alors, conserva, en considération de cette union, à l'abbé de Savigny, l'autorité et la juridiction ordinaire sur tous les monastères de sa dépendance, comme il l'avoit auparavant. Le pape confirma la même chose par une bulle qu'il adressa à tous les religieux de la Congrégation de Savigny. Voici comment il parle dans cette bulle.

« Nous recommandons de rendre volontairement et avec affection la soumission et l'obéissance filiale à notre fils Serlon, abbé de Savigny, selon les statuts et les cons-

(1) *Monast. cit.*, p. 303 et 304 ; *ibid.*, *Institut. Cist.*, 5 c. c.

(*a*) Voir plus haut, en note, la dernière citation du livre de M. Gaillardin. Cet estimable auteur a le tort de confondre le concile de Reims avec le chapitre général de Citeaux, dont il est ici question.

titutions de l'Ordre de Cîteaux... *præfato filio nostro Savigniensi abbati, nos filialem obedientiam, secundum instituta ordinis Cisterciensis, exhibere præcepimus* (1). »

Le Chapitre général fit plus, car il accorda à l'abbé de Savigny et à ses successeurs le premier rang immédiatement après les quatre premiers pères de l'Ordre. C'est ce que nous apprenons de la Chronique de Savigny, qui dit qu'aussitôt après l'union de la Congrégation de Savigny à l'Ordre de Cîteaux, le premier rang fut accordé à l'abbé de Savigny au-dessus de tous les abbés de l'Ordre, par l'abbé de Cîteaux et par les quatre premiers abbés.... *et incontinenti concessus est abbati Savigniensi prioratus omnium abbatium ordinis per Domnum Cisterciensem et quatuor primos abbates* (2) (*a*). Ceci est encore confirmé par un manuscrit de près de cinq cents ans, où l'on voit manifestement que l'abbé de Savigny est mis au même rang que les premiers pères de l'Ordre. *Inter coabbates, ordinis Cisterciensis de majoribus unus* (3).

Mais ce qui prouve invinciblement la distinction particulière que l'on a eue toujours pour les abbés de Savigny dans ce grand Ordre, est que l'on voit dans les règlemens de ses Chapitres généraux qu'il est expressément défendu à tous les abbés qui s'y devoient trouver d'avoir pour équipage plus de deux chevaux ; encore leur défend-t-on d'entrer de cette sorte à Cîteaux, hors l'abbé de

(1) *Diplom. Eug. P. P. III, apud Savig.*

(2) *Chron. Savig.*, p. 2.

(3) *Lib. ms. SS. Savig. præf.*

(*a*) C'est-à-dire que l'abbé de Savigny devait prendre rang après l'abbé de Cîteaux et les quatre abbés de Clairvaux, de la Ferté, de Pontigny et de Morimond ; il avait, par suite, le sixième rang dans l'Ordre.

Savigny, auquel on permet d'en avoir trois, avec la faculté de les avoir jusqu'à Cîteaux même. ***Excipitur tamen abbas Savigniacensis, qui usque ad Cistercium tertium equum adducere potest*** (1).

Enfin nous lisons au même endroit qu'il est interdit à tous les abbés de cet Ordre d'amener avec eux au Chapitre général des religieux, excepté les quatre premiers pères et l'abbé de Savigny, auxquels il est permis d'en amener également, ***Nullus abbas.... monachum introducat, exceptis quatuor primis abbatibus et abbate Savigniaci, qui secum monachos adducere poterunt*** (2). Et la raison qu'en donne un savant de l'Ordre de Citeaux, qui a écrit sur ces matières, est que cet honneur fut accordé à l'abbé de Savigny à cause de sa maison, qui étoit chef d'Ordre et mère de plus de trente monastères. ***Hic honor abbati Savignei delatus est, ratione domus suæ; erat enim illa caput ordinis Savigniacensis, et mater plus quam triginta monasteriorum...*** (3).

On peut ajouter à ce qui vient d'être dit que l'on a conservé jusqu'aujourd'hui aux maisons de Savigny le même rang qu'elles avoient par l'année de leur fondation, comme il se pratique encore, prérogative qui ne fut point accordée à S. Etienne, abbé d'Obazine, ni à ses monastéres, quoiqu'il se fût donné en même temps que Savigny à l'Ordre de Citeaux. Je sais bien qu'on a voulu dire que l'abbé de Prully, dans le diocèse de Sens, conteste le premier rang à celui de Savigny (4), mais je sais aussi qu'aucune personne, même des plus instruites des coutumes de l'Ordre de Citeaux, n'a pu jusqu'à présent me

(1) *Instit. cap. gen. Cist., dist.* 5, c. 6.
(2) *Extrait du chap. génér. de l'an* 1215.
(3) *Monast., cit. in hunc locum.*
(4) *Capit. gener.* 1215.

faire voir aucun règlement de cet Ordre en faveur de Prully sur ce sujet. Et pour ne rien dissimuler, je dirai encore qu'il est vrai que l'on voit dans les articles de l'assemblée de Paris un abbé de Prully, qui y est souscrit avant l'abbé de Savigny (1), mais on n'ignore pas ce que c'est que cette assemblée, qui en a été l'auteur et l'âme, et le mépris qu'on a de ses articles, nommés communément les misérables articles de Paris, *miseri Parisienses articuli*.

Voilà comme la grande affaire de l'union de la Congrégation de Savigny se passa, après bien des difficultés, que l'abbé Serlon surmonta par l'autorité du pape Eugène et par l'entremise et le crédit de S. Bernard, mais qui ne terminèrent pas encore les oppositions que formèrent quelques abbés d'Angleterre, dont on parlera ci-après. Cependant je crois qu'avant que nous parlions des contestations de ces abbés, qui voulurent demeurer dans leur premier Ordre, nonobstant le commandement du pape, on ne sera pas fâché de voir ici le nom des monastères qui composoient pour lors la célèbre congrégation de Savigny, qui, selon beaucoup d'auteurs, étoit encore en ce temps-là dans une haute réputation de sainteté dans toute l'Eglise. Les voici, selon l'ordre véritable de leur fondation.

Savigny, chef de l'Ordre de ce nom, 1112 (*a*); Furnèse, 1126; Carrig, 1127; les Vaux-de-Cernay, 1128; Chaloché, 1129; les Dunes, *eod. anno*; Beaubec, *eod. anno*; Neth, 1129; S. André en Goffern, 1130; Foucarmont, 1130; Bazinwert, 1131; Laboissière, 1131; Aulnay, 1131; Quarrère, 1132; Billevas, 1133; Cumbremer, 1133; Fontaines-les-Blanches, 1134; Swine-

(1) *Monast., cit. in hunc locum.*

(*a*) Ces chiffres désignent la date de la fondation.

sheved, 1134; l'île de Man, *alias* Russin, 1134; Buffestre, 1134; Caldra, 1134; Hode, depuis Bellelande, 1134; Longvilliers, 1135; Stratfort, 1135; Breuil-Benoît, 1137; la Vieuville, 1137; Briostel, dit Lannois, 1137, Notre-Dame de Dublin, 1139; la Maison-Dieu de la Trappe, 1140. Translation de Hodde à Bellelande, 1142; Cogeshalles, 1142; Fors (*a*) *alias* Jorrival, 1145.

Outre ces abbayes, il y avoit encore un grand nombre de prieurés de l'un et l'autre sexe. Ceux des hommes étoient Dompierre, célèbre par la mort de S. Vital; Viré, Villiers-Fossart, Brécey, Fayel et Vaux, qui tous furent réunis à Savigny après son union à Clairvaux. Il y avoit de plus quatre prieurés de filles, savoir : l'aumône de Mortain, dite la Blanche, Villers-Canivet, Bondeville et Bival. Les abbayes de Barbery et de Champagne, quoique dépendantes immédiatement de Savigny, n'ayant été fondées que depuis l'union, n'ont point été de l'Ordre de Savigny, non plus que Tyronneau, le Lieu-Dieu et Thorigny. Il y avoit aussi en Angleterre, Souchener, Cochen, Boschen, Vattenaie, Fermoy ou Château-Dieu, Pierre-Fertile, Stanley, Sainte-Croix, Hoillande, Val-Saint-Sauveur, Pulton ou Dieu-la-Cresse, Escoulane, Ulcone, Walhaye, Port-Sainte-Marie, la Bénédiction, Ambrelin et Grenard (*b*), Jorival, dont on a parlé, n'eut de communauté et d'abbé qu'après l'union, quoiqu'il y eût quelques religieux dès l'an 1145. Aussi le pape Eugène n'en fait aucune mention dans sa bulle.

(*a*) La *Gallia christiana* désigne cette abbaye sous le nom de *Forda.*

(*b*) Ces maisons devaient être de simples prieurés, excepté Hoillande ou Swivesheved, dont il a été parlé plus haut.

## CHAPITRE XII.

EUGÈNE III DONNE AVIS A TOUTE LA CONGRÉGATIGN DE SAVIGNY DE SON UNION A L'ORDRE DE CÎTEAUX. — S. BERNARD ENVOIE UN RELIGIEUX A SAVIGNY POUR Y ENSEIGNER LES USAGES DE CLAIRVAUX. — QUEL FUT CET ABBÉ.

Après le Chapitre général de Cîteaux, S. Bernard retint pendant quelques jours le bienheureux Serlon à Clairvaux. Il y avoit longtemps que celui-ci désiroit ardemment de passer en ce saint lieu le reste de ses jours dans le silence, l'obéissance et le repos de la contemplation, sous la discipline de ce grand serviteur de Dieu, et si ce saint eût voulu l'écouter, il ne seroit point sorti de Clairvaux (1). Durant le séjour que l'abbé y fit, il crut y goûter par avance les délices et les joies du paradis, en voyant les religieux de cette sainte maison, les regardant comme des anges revêtus d'un corps mortel; mais S. Bernard ne le jugea pas à propos, dans la conjoncture des affaires que ce grand changement qu'on venoit de faire pourroit apporter dans les monastères de Savigny; ainsi, quelque instance que pût lui faire le bienheureux Serlon, il ne voulut jamais recevoir l'abdication qu'il voulut lui faire de son abbaye, ni souffrir qu'il restât à Clairvaux, le croyant encore nécessaire pour gouverner ses maisons. Ce fut ainsi que Serlon, qui, peu de jours auparavant, commandoit à un grand Ordre, se vit obligé lui-même à obéir, pour ainsi dire, contre sa volonté et son inclination, aux ordres d'un saint qu'il ne regardoit pas seulement comme son supérieur, mais aussi comme l'oracle de toute l'Eglise, et dont la réputation de sainteté et les miracles étoient déjà répandus partout.

(1) Rob. de Monte, *Tract. de abbat.* — *Chron. Savig.*, p. 2.

Cependant S. Bernard, pour empêcher tout ce qui pouvoit faire de la peine à l'abbé Serlon et les troubles dans le gouvernement de ses monastères, dont on lui laissa toujours la conduite et la disposition, lui procura encore avant son retour à Savigny une bulle du pape Eugène, qui ordonne qu'on lui rende obéissance dans toutes ses maisons. Cette bulle est datée de l'abbaye de St-Seine, le treize des calendes d'octobre, c'est-à-dire le 19 septembre, jour auquel on célébroit dans ce monastère la fête de ce saint, à laquelle ce grand pape assista; ce qui fait voir que ce fut peu de jours après la tenue du Chapitre général de Cîteaux. Voici ce que porte cette bulle (1) :

« Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses bien-aimés fils le couvent de Savigny et les abbés des monastères qui en dépendent, et leurs religieux, salut et bénédiction apostolique. La paix de l'Église, la concorde des frères, la vigueur de la religion et la tranquillité et le bon ordre des monastères se conservent par le lien de l'unité. Dans cette vue, nos bien-aimés fils, Serlon, abbé de Savigny et Osmond abbé de Beaubec, étant venus au Chapitre général de Cîteaux, ont humblement demandé, en notre présence, tant pour eux que pour vous tous, par l'entremise de notre très cher fils, Bernard, abbé de Clairvaux, d'être unis et incorporés à la Congrégation et à l'Ordre de Cîteaux : ***Hujus rationis intuitu, dilecti filii nostri Serlo Savigniacensis et Osmundus Belbacensis abbates ad Cistercience capitulum venientes, tam se quam universitatem vestram, per charissimum fratrem nostrum Bernardum, Claravallensem abbatem, in unitatem Cisterciensis Congregationis et Ordinis suscipi, nobis præsentibus, humiliter postularunt.***

(1) *Diplom. Eugène P.P. III, apud Savig.*

« C'est pourquoi, louant et approuvant en Notre-Seigneur leur piété et leur zèle pour la religion, nous en avons ressenti une grande joie, comme la charité paternelle nous y oblige. Sachant qu'il est écrit : « Le frère qui est aidé par son frère se consoleront tous deux (1) », suivant donc leurs désirs dignes de louanges et très agréables à Dieu, nous les avons, tant eux que vous, incorporés à ce saint Ordre, et nous avons ordonné de notre autorité apostolique que cette aimable et agréable union soit inviolablement gardée à l'avenir, ***ut hæc amabilis et jucunda societas futuris temporibus inviolabiliter observetur.*** Et ainsi nous avons commandé que vous ayez à rendre une obéissance filiale à notre fils Serlon, abbé de Savigny, suivant les statuts du même Ordre (de Cîteaux), avec d'autant plus de tendresse et d'affection, que l'on sait qu'il travaille avec beaucoup d'application et de sollicitude au salut de vos âmes; que si quelqu'un, avec connoissance, entreprend de contrevenir à cette ordonnance que nous venons de confirmer de nouveau, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres, S. Pierre et S. Paul. »

Le bienheureux Serlon, muni de cette bulle, fut obligé de s'en retourner à Savigny, et S. Bernard, pour adoucir l'amertume de ce saint abbé, à cause du refus qu'il lui avoit fait de le recevoir au nombre de ses disciples, ne le laissa pas partir seul. Il lui donna un religieux qui devoit être sa consolation et son appui dans toutes ses peines. Cet excellent religieux se nommoit Thibaut; il étoit d'une naissance illustre, du Perche. S. Bernard l'avoit amené de l'abbaye de S. Denis, dont il étoit moine, et où il faisoit l'office d'infirmier. En effet, ce grand religieux, sur le

(1) Proverbes, XIV.

bruit des grandes actions de ce saint, le voulut voir et entendre, et peut-être ce qu'il ne fit alors que par un mouvement de curiosité fut pour lui, par la grâce de Dieu, une occasion de penser sérieusement à son salut, et d'en chercher les voies les plus sûres (1).

La vie que l'on menoit pour lors à Clairvaux, sous la conduite de S. Bernard, étoit un vrai moyen de trouver le chemin du ciel, et il ne falloit point en ce lieu-là de demi vocation ; aussi Dieu, effaçant du cœur de Thibaut toutes les impressions que les commodités et les richesses de la magnifique abbaye de S. Denis pouvoient y avoir faites (*a*), le détermina de tout quitter pour suivre S. Bernard. Ce saint eut toujours pour lui, depuis, une affection et une estime particulières, et il le fit bien voir en le donnant à l'abbé Serlon pour être à la tête des religieux de Savigny, dont il fut fait le prieur et comme le maître de tous, afin de les instruire des usages et des statuts de l'Ordre de Cîteaux. Il s'en acquitta avec tant d'agrément, de douceur et de discrétion, qu'après les avoir suffisamment instruits de toutes ces pratiques, il fut envoyé à Fontaines-les-Blanches, dans l'archevêché de Tours, pour y gouverner ce monastère en qualité d'abbé.

Pérégrin, auteur de l'Histoire de cette abbaye, et dont il fut lui-même abbé depuis, avoit reçu le saint habit de religion de la main de Thibaut ; c'est de lui que nous apprenons ce que nous venons de dire. Il ajoute qu'ayant

(1) Peregr. — *Hist. de Font.*, c. IX.

(*a*) L'auteur suppose ici que le moine Thibaut avait résidé à Saint-Denis avant la réforme de cette abbaye. On sait que Suger, après avoir laissé s'introduire dans son couvent le faste de la vie mondaine, y ramena résolument, sur l'avis de S. Bernard, la pratique de la règle bénédictine. — Cf. *Vie de S. Bernard*, par l'abbé Vacandard, t. I, p. 176.

trouvé l'abbaye de Fontaines dans une extrême pauvreté et une grande disette de toutes choses, il repassa dans son esprit les richesses immenses de celle de S. Denis et les grandes dépenses de Clairvaux et de Savigny ; il en fut vivement touché, et ne craignit pas moins l'indigence et la pauvreté de Fontaines que les abbés qui l'avoient précédé dans cette abbaye ; que cependant, comme il étoit doux et affable, gai et agréable dans ses manières, bien fait de corps et d'esprit, d'un entretien et d'une conversation qui lui attiroit l'estime de tout le monde, et qu'avec toutes ces excellentes qualités, il étoit savant et avoit beaucoup de grâce et de facilité à parler, il étoit bien venu de tous ceux qu'il fréquentoit et s'en faisoit aimer.

Les prélats et les princes, continue le même auteur, les comtes et les juges, et généralement les personnes de toutes conditions et de tous états l'honoroient de leur amitié et cherchoient même avec plaisir non seulement à l'entretenir, mais à lui offrir encore tout ce qui étoit en leur pouvoir pour l'encourager et l'aider à supporter la pauvreté de sa maison, en sorte qu'appuyé des secours et des bienfaits de ces personnes, et fortifié encore davantage par la confiance qu'il avoit en Dieu, il gouverna avec toute la prudence et la sagesse possibles, l'espace de vingt-deux ans, cette abbaye, laquelle auparavant étoit dans une grande nécessité et disette de toutes choses.

On ne peut douter de cette narration, puisque celui qui l'a faite a vécu avec l'abbé Thibaut plusieurs années, ayant été son religieux. Ce même historien nous assure que Thibaut se démit enfin de son abbaye et se retira à Clairvaux, et enfin, après avoir fait un voyage à Savigny, il retourna à Fontaines. La comtesse de Blois, qui avoit une entière confiance en lui, étant malade, l'envoya quérir ; il y tomba malade lui-même, et, se sentant proche

de sa fin, il se confessa avec de grandes marques de componction, les yeux baignés de larmes, et, après avoir reçu l'Extrême-Onction, on lui donna le Saint Viatique, qu'il reçut avec une piété exemplaire, et enfin, dit notre auteur, ce saint homme, plein de joie et de jours, alla au Seigneur. Voilà la fin heureuse de celui qui commença à former les religieux de Savigny dans les usages et la discipline de l'Ordre de Cîteaux.

Nous ne pouvons passer sous silence qu'en cette même année 1148, Conan, III[e] du nom, duc de Bretagne, donna à l'abbaye de Savigny en toute justice (*a*) la terre de Champ-Fleury, près de la ville de Rennes (1) ; il donna même à prendre dans ses forêts tout le bois qui étoit nécessaire aux religieux qui demeuroient en ce lieu, pour en réparer leurs maisons et pour se chauffer. Ce prince amortit en même temps tout ce que ses vassaux y voudroient donner et qui étoit de la dépendance de Moscon (?) et de Vaux, et prend en sa protection les religieux et leurs biens. « Et je fais, dit ce prince, toutes sortes d'aumônes, par l'avis et par le conseil de Alain, évêque de Rennes, à Serlon, abbé de Savigny. » Cette donation fut faite en présence de Ruellon, archidiacre, et de Guillaume de la Guierche et de quelques autres témoins.

(1) *Cart. Savig., num. VIII. Red.*

(*a*) Cl. Auvry veut probablement dire : avec le droit de haute et basse justice.

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE TROISIÈME (*Suite*)

QUI CONTIENT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS 1122 JUSQU'EN 1125.

## LIVRE QUATRIÈME

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS L'AN 1125 JUSQU'A LA MORT DE S. GEOFROY.

## LIVRE CINQUIÈME

QUI CONTIENT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS L'AN 1140 JUSQU'A L'UNION DE LA CONGRÉGATION DE SAVIGNY A CELLE DE CÎTEAUX.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME



